



Institut Royal de la Culture Amazighe

# ⵓⵓⵍⵓⵎⵓⵙⵉⵏⵓⵙ Asinag

*Dossier*

*Culture et développement.  
Ressources, savoirs et savoir-faire locaux*

Coordonné par Mohamed Aït Hamza

Revue de l'IRCAM - Numéro 7



# ⵝⵓⵎⵓⵔⵉⵏⵓⵙⵉⵔ - *Asinag*

Revue de l'Institut Royal de la Culture Amazighe  
Numéro 7 – 2012

*Asinag-Asinag* est une revue scientifique et culturelle marocaine dédiée à l'amazighe avec ses composantes linguistique et civilisationnelle. Elle est plurilingue et multidisciplinaire et comprend des dossiers thématiques, des articles, des entretiens, des comptes rendus, des résumés de thèses, des créations littéraires et des chroniques bibliographiques. La revue *Asinag-Asinag* est dotée d'un comité scientifique et ouverte à la communauté scientifique nationale et internationale.

© IRCAM  
Dépôt légal : 2008 MO 0062  
MODERN PRINT - Rabat

# Sommaire

Présentation ..... 7

## **Dossier : Culture et développement. Ressources, savoirs et savoir-faire locaux**

### **Aïcha Bouhjar**

La langue : déterminant social du développement humain.

Exemple de l'amazighe au Maroc ..... 13

### **Mohammed Benidir**

Courtage collectif en développement et réseaux associatifs

dans la région Drâa-Tafilalet ..... 31

### **Mohammed Ben Brahim**

Pratiques communautaires et développement local : cas du Moussem

de Moulay Ali Ben A'mer dans le pays de Talssint (Oriental marocain) ..... 57

### **Madani Mountasser, Elhassan Mahdad, Lakbir Ouhajou et Mohamed Hammoudou**

Agdal et Ighorm : institutions conservatrices des ressources

et des paysages dans le Sud-Est marocain ..... 71

### **Mohamed Jadaoui**

Savoir-faire local et développement durable : pistes de

réflexion à travers l'exemple de l'Arganeraie ..... 95

### **Mustapha Haddache**

Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques

dans l'oasis de Toudgha (Sud-Est, Maroc) ..... 111

### **Mohamed Naim**

Les techniques de la construction en pisé ..... 123

### **Entretien avec Ahmed Skounti**

Réalisé par Mohamed Aït-Hamza ..... 139

## **Comptes rendus**

- Mina El Mghari : Arts et architecture amazighes du Maroc  
de l'Institut Royal de la Culture Amazighe..... 145

## **Varia**

### **Karim Bensoukas**

- Morphological haplology in Amazigh ..... 151

### **Rachida Fitas**

- La métaphore nominale dans l'œuvre poétique de Matoub Lounès ..... 173

### **Naiima Omari**

- Clitic Placement in Amazigh ..... 185

### **Nabila Sadi**

- De l'espace comme signe identitaire dans le roman kabyle.  
Cas de *Tafrara* de Salem Zenia ..... 201

### **Mohand-Akli Salhi**

- Critères d'identification (typographique) du vers kabyle ..... 213

## **Résumés de thèses..... 229**

## **Textes**

### **Mupa bnsayn - Moha Bensaine**

- fssusv i uzwu ..... 237

### **Oabid pimmic - Abid Himmich**

- tayri n wul inu ..... 239

### **Obdlla ãABËI - Abdella Sabri**

- Timzgida n ssuq ..... 241

## Présentation

Le développement socioéconomique n'est souvent conçu que sur la base de la production intensive des biens matériels. Essentiellement articulé autour du développement matériel, ce modèle, a partout montré ses limites. D'autres modèles de développement accordant de l'importance à l'homme et à son environnement naturel et culturel sont apparus, et ce, à partir des années soixante-dix du siècle dernier. Les Organisations Internationales ont, en effet, vulgarisé d'autres grilles d'Indices de Développement Humain (IDH), principalement focalisées sur le bien-être et le confort humain (éducation, santé, degré de satisfaction, etc.). Le développement de l'être humain, la protection et le développement sain de l'environnement, deviennent l'objectif ultime des actions volontaristes des aménageurs.

La valorisation de la culture, dans son sens le plus large (acquisition, apprentissage, adaptation et créativité...), composante de cet environnement, s'impose comme élément fondamental du développement équilibré de la personne humaine. C'est finalement ce moule socio-environnemental qui garantit à l'homme son identité, son équilibre psychosocial et qui le lie à une communauté et à un territoire donnés. De ce fait, il constitue le nerf du développement humain. S'y investir constitue une garantie et une assurance pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Partant de ce paradigme, il est pertinemment légitime de se poser des questions autour des formes d'expression de la culture amazighe, de ses sources et de ses producteurs, mais aussi de sa relation avec le bien-être des populations et de leur territoire.

Ces questions ont sous-tendu le choix de la thématique du dossier du numéro 7 de la revue *Asinag* : « *Culture et développement. Ressources, savoirs et savoir-faire locaux* ». Ce choix est aussi justifié par les récents changements qu'a connus le pays et qui, au-delà de leur caractère conjoncturel, auront un impact profond sur son avenir.

Partant, les contributeurs à ce numéro ont alimenté leurs textes à travers divers champs de réflexion tels le rôle de la culture dans l'intégration et la valorisation de l'identité, la gestion des ressources naturelles et économiques et la société civile en tant que nouvel acteur de développement. C'est ainsi qu'Aïcha Bouhjar, partant du contexte national et international marqué par la promotion de la langue et de la culture amazighes et son introduction dans le système éducatif, tente de démontrer le rôle de cette action dans le développement équilibré du complexe sociospatial marocain. De son côté, Mohamed Benbrahim s'est attelé au décryptage du mousslem de Moulay Ali Ben Amer en y analysant comment l'identité des Aït Seghrouchen s'est consolidée et comment leur économie d'échange s'est développée autour de cette manifestation. Madani El Mountasser, Hassan El-Mahdad, Lekbir Ouhajou et Mohamed Hammoudou, dans un article collectif, s'appuyant sur une étude des institutions de gestion des parcours et des cultures,

ont essayé de montrer comment le système de gestion communautaire a joué le rôle de protecteur et de développeur des ressources et comment sa régression a débouché sur leur perte. Pour sa part, Mohamed Jadaoui a focalisé son analyse sur la cristallisation d'un savoir-faire local autour de l'arganier. La régression de ce savoir, au fil des temps, a entraîné la perte de cette ressource. Les efforts de réhabilitation de ces savoirs, tout en les modernisant, ont débouché sur une dynamique intéressante à observer et à suivre.

Mustapha Haddache et Mohamed Naïm, puisant dans le savoir-faire des populations de l'oasis de Todgha, se sont intéressés, l'un au système de gestion de l'eau d'irrigation, l'autre, aux techniques de construction en pisé. Ces techniques, malgré leur adaptation, se sont altérées au contact de la migration nationale et internationale et de la mondialisation des relations socioéconomiques. Le thème des techniques de construction est repris par Mbarek Aït Addi et El Mahfoud Asmahri qui mettent en lumière l'évolution de la communauté d'artisans des Ait Bou Yahia de Tata. Le métier de ces bâtisseurs des résidences de notables leur a valu la reconnaissance du Sultan My Ismaïl et, partant, le rayonnement sur la scène internationale. La contribution de Hammou Belghazi et Ali Bentaleb aborde le tapis de Zemmour, à travers le contexte socioéconomique et technique de sa production et son évolution. La perte du savoir local, au contact de l'extérieur, constitue, aujourd'hui, le champ d'investigation de la société civile qui œuvre pour la réhabilitation du patrimoine. Elouafi Nouhi montre, dans son article, comment le métier du livre s'est développé au Maroc, à partir de l'époque islamique. Il a ainsi contribué à l'amélioration des conditions matérielles des artisans du livre et constitué une source de production des manuscrits pour une grande partie de l'Afrique et du Moyen Orient. Dans son étude du rôle de la société civile dans le développement au sud du Maroc, Mohammed Benidir tente de mettre en exergue la métamorphose que connaît cette société, pour finir comme « courtier » de développement.

La rubrique *Varia* contient cinq articles, dont deux en anglais et trois en français. Le premier est dû à Karim Bensoukas, il porte sur la morphologie de l'intensif en amazighe. L'analyse qui y est menée simplifie la morphologie de l'intensif et propose une solution à un de ses aspects longtemps resté dans l'ombre. L'article de Naïma Omari examine certains aspects de la syntaxe des clitiques en amazighe, plus exactement les clitiques accusatifs en tachelhite. L'œuvre de Maatoub Lounès, chanteur kabyle mort assassiné en Algérie, a fait l'objet de plusieurs études qui ont mis en relief son caractère politique et social. Rachida Fitass, elle, traite la métaphore dans sa production poétique et montre l'importance qu'y revêt la métaphore nominale. Nabila Sadi étudie l'espace en tant que signe identitaire dans le roman kabyle et, plus précisément, dans le roman de Salem Zenia : *Tafrara*. Mohand-Akli Salhi dédie son article à l'étude des critères d'identification typographique du vers kabyle. Il étudie alors les critères usités pour la segmentation du poème en vers, souligne les raisons de l'existence de plusieurs types de typographies et propose des critères qu'il considère comme les plus adaptés à la typographie du vers kabyle.

Le livre de Mohamed Naciri *L'aménagement et le développement des montagnes au Maroc* a fait l'objet d'un compte rendu élaboré par Ahmed Aguentif. Le texte

met en relief l'idée saillante, longtemps défendue par l'auteur, de la centralité / marginalité des espaces montagneux du Maroc.

Dans la rubrique *Résumés de thèses* du présent numéro sont présentés deux travaux. Il s'agit de la thèse soutenue par Ahmed Zaïnabi intitulée *Contribution des associations de proximité au développement local dans la Province de Zagora* et la thèse de Rachid Adjaout, en linguistique, traitant de questions relatives à la lexicographie : *Essais sur la définition dans la langue berbère*.

Le lecteur trouvera, dans le volet *Textes*, des productions variées : deux poèmes et une nouvelle. Le premier poème, intitulé *ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ*, a été écrit par Abid Himmich comme témoignage d'admiration au chanteur Mohamed Rouicha, de son vivant<sup>1</sup>. Par la publication de ce poème, la Revue entend rendre hommage à ce grand artiste amazighe. Le deuxième poème *ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ* est dû à Moha Bensaine et *ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⴰⴳⴷⴰⵏⵜ* est le titre de la nouvelle écrite par Abdellah Sabri.

La Direction et la Rédaction de la revue *Asinag* remercient tous les chercheurs qui ont apporté leur contribution à la réalisation du présent numéro : El Khatir Aboukacem, Noureddine Amrous, Khalid Ansar, Driss Azdoud, Abdelkader Bezzazi, Mohamed Benbrahim, Ali Bentaleb, Brahim Elfasskaoui, Elhoussaïn El Moujahid, Ahmed Ettahiri, Abdallah El Mountassir, Abdallah Fili, Lahbib Fouad, My Hachem Jarmouni, Mustapha Jlok, Rachid Laabdelaoui, Khadija Mouhsine, El Madani Mountasser, Mohamed Naïm, Lakbir Ouhajou, Michael Peyron, Hassan Ramou, Fatima Sadiqi et M'bark Wanaïm.

*Asinag-Asinag*

---

<sup>1</sup> A la suite du décès de Mohamed Rouicha, survenu le 17 janvier 2012, la radio tamazight avait programmé une émission en hommage au grand artiste. Abid Himmich avait alors lu, sur les ondes, son poème à cette occasion.



# Dossier

Culture et développement. Ressources, savoirs et  
savoir-faire locaux



## **La langue : déterminant social du développement humain. Exemple de l'amazighe au Maroc**

Aïcha Bouhjar  
IRCAM

*This contribution is meant to highlight the difficulties besetting the integration of linguistic issues in development projects, of most concern here in the field of education via the learning – teaching of national languages to all Moroccan citizens in all levels and degrees.*

*To meet the afore-mentioned goals, we offer a brief description of the international and national contexts in which the introduction of Amazigh (Berber) in the educational system is conducted, followed by an assessment of the economic situation of Morocco. Afterwards, we accommodate the question of promoting Amazigh culture/language not only in the light of international conventions but also with regard to the advances made nationally in this respect over the last 10 years. We shall bring the paper to an end by developing a whole range of psycho-pedagogical arguments as well as other no less important aspects (anthropological and economic) that stand in fundamental support of the teaching – learning of the amazigh language in Morocco, especially as it has become a categorical reality that language is a key factor for development.*

La question linguistique a suscité et suscite toujours de nombreux débats au Maroc non seulement depuis que la langue amazighe est, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, consacrée langue officielle aux côtés de la langue arabe mais également depuis la parution de plusieurs rapports nationaux et internationaux évaluant les performances en matière d'enseignement-apprentissage. Ces rapports montrent que l'un des indicateurs les plus significatifs des faibles résultats enregistrés dans le système éducatif national a trait à la maîtrise des langues. Or, on mesure souvent le degré de développement d'un pays par la façon dont il gère les langues en présence, notamment dans le système éducatif : une bonne politique linguistique éducative devant mener à une bonne politique linguistique à l'échelon national. De nombreuses commissions ont, dès lors, été mises sur pied par diverses institutions afin de proposer des scénarii d'intégration des langues dans le Système d'Education et de Formation (SEF). Cependant, la majorité des études qui plaident en faveur de l'intégration des langues nationales dans le système éducatif mettent essentiellement en relief l'apport de type psycho-pédagogique et plus rarement

l'apport lié au développement humain durable dans ses dimensions économique, sociale, culturelle, sanitaire, environnementale, etc.

L'approche qui consiste à inscrire toute action dans le cadre du développement humain nous semble essentielle : lorsque l'on aborde, avec les partenaires concernés, la question des langues et plus largement de la culture au Maroc, un argumentaire mettant en avant les gains escomptés en s'investissant dans le maintien, la transmission, l'appropriation et l'usage d'une langue donnée est un instrument indispensable, voire incontournable pour une adhésion totale des différents acteurs impliqués.

Au Maroc, la majorité des projets entrepris depuis une dizaine d'années œuvrent pour un développement humain durable de proximité. La question de l'éducation y occupe une position centrale : la langue constitue à ce titre, comme nous tentons de le montrer, un facteur essentiel du bien-être de l'individu puisqu'il nous semble qu'elle est l'un des déterminants sociaux à prendre en compte pour pouvoir atteindre, entre autres objectifs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000) (OMD).

Pour ce faire, une brève description des contextes international et national dans lesquels s'insère l'introduction de la langue amazighe (berbère) dans le système éducatif marocain est suivie de l'examen de la situation socio-économique du pays. Nous abordons ensuite la question de la promotion de la culture/langue amazighe à la lumière des conventions internationales et des avancées enregistrées ces dix dernières années sur le plan national.

Nous terminerons par le développement d'une série d'arguments de type psychopédagogique en évoquant d'autres aspects tout aussi importants (social, anthropologique et économique) qui plaident en faveur de l'enseignement-apprentissage de la langue amazighe au Maroc puisqu'il est à présent bien établi que la « langue est un facteur clé de développement » (SIL International, 2008).

## **1. Contextes international et national**

Depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI, le Maroc est entré dans une phase de démocratisation qui a eu pour conséquence la création d'institutions destinées à œuvrer pour la réalisation d'un certain nombre de réformes devant permettre le développement humain dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance.

Le pays a, dès lors, signé ou adhéré à des conventions ou déclarations qui ont eu un impact sur les orientations générales et stratégiques de ces dix dernières années.

### **1.1. Conjoncture internationale**

Lorsque l'on pense à la situation actuelle, quelques thèmes reviennent régulièrement dans les médias : crise financière mondiale, famine, réchauffement climatique, santé, éducation, diversité culturelle et linguistique, égalité des chances et des sexes, catastrophes naturelles, mondialisation... Ces sujets d'actualité ne

sont pas sans rappeler certains des OMD que la communauté internationale a convenu d'atteindre d'ici 2015, à savoir :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Depuis le début de ce millénaire, des rapports sectoriels annuels sont élaborés par les pays concernés afin de rendre compte du taux de réalisation de chaque objectif. Récemment, la Déclaration d'Adélaïde (OMS, 2010 : 4), met en évidence le fait que « *les déterminants de la santé et du bien-être sont extérieurs au secteur de la santé et sont **d'ordre social et économique*** » on y précise que « *la **réussite éducative** des hommes comme des femmes contribue directement à améliorer la santé et l'aptitude à participer pleinement à une société productive, et à créer des citoyens engagés* » (souligné par nous). En d'autres termes, l'amélioration de la santé est conditionnée par des facteurs sociaux parmi lesquels la réussite éducative joue un rôle de premier plan.

Conscients de la nécessité d'atteindre ces objectifs, des projets de grande ampleur sont entrepris au niveau de tous les pays signataires des OMD (189 pays au total dont le Maroc). Ces initiatives nationales imposent qu'un diagnostic de la situation initiale soit établi pour pouvoir prendre les mesures qui s'imposent. Conformément à ces objectifs, le Maroc a mis en œuvre un vaste programme destiné à récolter un maximum d'informations sur la situation des conditions de vie du citoyen marocain à différents niveaux.

## 1.2. Conjoncture nationale

Dans ce contexte, les résultats du recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en septembre 2004, ont, entre autres sources, constitué une base importante de données et ont orienté les actions entreprises dans le cadre du développement humain au Maroc<sup>1</sup>. On a également assisté à une véritable mobilisation de la société civile, plus particulièrement des associations ou ONGs qui ont pour principales missions le développement local, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes, la lutte contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire, la mise en place d'activités génératrices de revenus (dont des coopératives en tout genre), ... On a par ailleurs vu la création d'institutions qui ont pour mission d'assurer la médiation entre le citoyen et l'administration dont le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH, institution nationale créée en 1990, dont les attributions ont connu un élargissement considérable depuis le Dahir de

---

<sup>1</sup> Haut Commissariat au Plan et OMD : <http://www.omdh.hcp.ma/>

2001 (décret royal) pour qu'ils soient conformes aux Principes de Paris<sup>2</sup>), Diwan Al Madalim (en 2001) chargé de traiter les plaintes des citoyens, l'Instance Équité et Réconciliation (2007) conçue sous forme d'une commission nationale, représentative des partis politiques, des syndicats et des militants des droits de l'homme, instituée par le Roi, pour traiter de tout le passif en matière de droits de l'homme hérité du passé et ce, depuis l'indépendance du Maroc. Un nouveau code de la famille (Moudouwana) et la reconnaissance de la culture amazighe par le discours royal d'Ajdir en 2001 annonçant la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) sont également à mettre à l'actif. De même, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a donné naissance au ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité qui a pour principale mission la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Dans le domaine éducatif, un Programme d'Urgence 2009-2012 a été mis en place afin de pallier aux insuffisances enregistrées dans le SEF (réduction du décrochage scolaire et scolarisation / *l'éducation pour tous* à l'horizon 2015<sup>3</sup>). Pas une journée ne se passe au Maroc sans que l'on ne relève, dans les informations, l'inauguration de l'un ou l'autre projet lié au développement national et local (établissements culturels, sportifs, centres de santé, structures de formation, ...) ou des campagnes de sensibilisation à l'une ou l'autre des thématiques liées aux OMD. Plus récemment encore, le discours du 9 mars 2011, adressé à la Nation par le Roi Mohammed VI, annonce une « réforme constitutionnelle globale sur la base de sept fondements majeurs » dont le premier (qui nous intéresse plus particulièrement ici) concerne l'identité plurielle marocaine « au cœur de laquelle figure l'amazighité, patrimoine commun de tous les Marocains, sans exclusive » ; annonce concrétisée le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par l'adoption par référendum de la nouvelle Constitution où l'amazighe est à présent langue officielle aux côtés de l'arabe.

En définitive et pour reprendre des paroles souvent exprimées pour qualifier la situation actuelle, on peut dire, sans conteste, que le Maroc est un véritable « chantier à ciel ouvert » résolument engagé dans un processus de démocratisation et de développement bien que de nombreuses difficultés, essentiellement économiques, persistent.

## 2. Contexte socio-économique

En effet, comme nous le verrons, ci-dessous, bien que le développement social et humain soit devenu une action prioritaire, force est de constater que des contraintes d'ordre économique et financier réduisent fortement l'impact des réformes engagées sur les plans social et institutionnel.

---

<sup>2</sup> *Principes de Paris (1993)* sont relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales pour la protection et la promotion des droits de l'Homme (document téléchargeable à partir de : <http://www1.umn.edu/humanrts/instree/Fparisprinciples.pdf>

<sup>3</sup> Programme UNESCO « Education Pour Tous » (EPT) : « *L'éducation donne aux individus les compétences et les connaissances permettant d'améliorer leur santé, leur source de revenus et de promouvoir des pratiques environnementales saines* » <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/leading-the-international-agenda/education-for-all/the-efa-movement/>

Malgré la libéralisation de certains domaines d'activités<sup>4</sup> et la nette tendance à la baisse du chômage au bénéfice en particulier des jeunes et des diplômés, la croissance économique reste relativement basse voire insuffisante pour un véritable « décollage » du Maroc puisque le PIB<sup>5</sup> oscille de 8,0 % en 2006, 2,5 % en 2007, 5,6 % en 2008, 5,20 % en 2009 et à 5% en 2010 et en 2011. Alors que l'indice de pauvreté et le taux de chômage restent relativement élevés. Selon les enquêtes sur l'emploi de 2010, le chômage touche 9,1% de la population active contre 12,3% en 2001. Ce taux est de 13,7% en milieu urbain (3,9 % dans le rural), de 17,6% chez les jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans et de 18,9% chez les diplômés ayant un niveau d'enseignement supérieur. Entre 1999 et 2009, l'évolution de la répartition sectorielle de l'emploi a été marquée par le recul du poids du secteur agricole (- 5,7%) au profit des services (+ 4,2%) et des bâtiments et travaux publics (+3,1%). Selon le Haut Commissariat au Plan, « la demande d'emploi devrait également connaître une modification croissante de sa structure par sexe, en raison de l'importance accrue de la femme dans la population active, de l'évolution de son statut juridique et de son niveau culturel. Entre 2001 et 2004, le taux d'accroissement annuel moyen de la population active féminine a atteint 5,2% contre 1,8% pour les hommes, faisant passer sa part dans la population active totale de 25,9 à 27,8% ». La femme émerge donc tout doucement. Remarquons que le gouvernement du 15 octobre 2007 comportait 7 femmes ministres ou secrétaires d'Etat sur un total de 35 soit 20%, ce qui est une première non seulement sur le plan national mais également international. Ce fait mérite à lui seul d'être souligné car il est également un indice extrêmement parlant des réformes entamées ces dernières années au Maroc.

Pour résumer la situation socio-économique du citoyen marocain, nous reproduisons les chiffres de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) qui ont servi à la définition d'une plateforme pour l'élaboration d'un plan d'action 2006-2010. Ainsi, l'INDH souligne qu' « en « matière de développement et d'action sociale, l'effort national est :

- massif puisque plus de 50 % des dépenses de l'État [sont] alloués aux secteurs sociaux ;

---

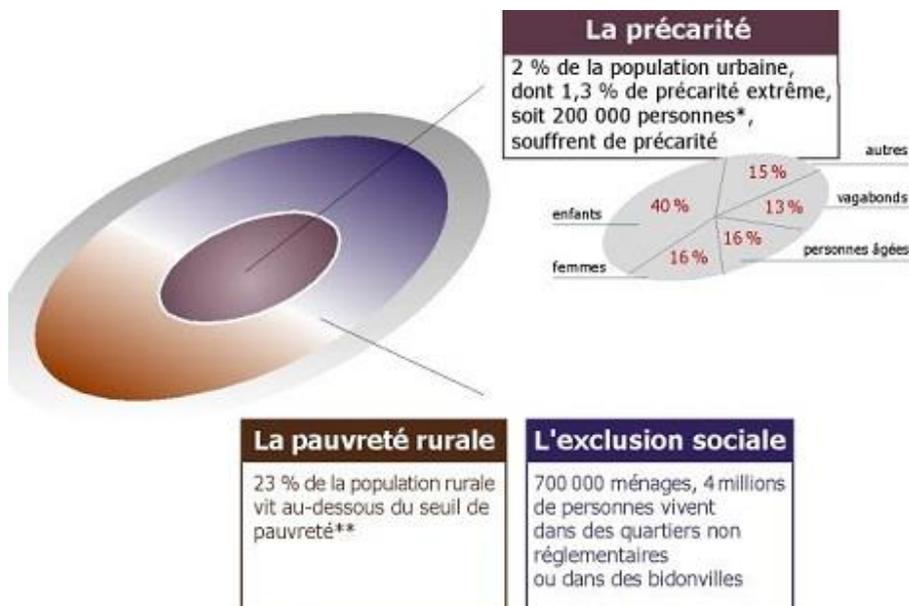
<sup>4</sup> Les données d'ordre économique sont issues du croisement de plusieurs sources, dont :

- *Rapport annuel 2006* de la Banque Mondiale
- *Rapport national 2005* du Haut Commissariat au Plan – Royaume du Maroc : « Objectifs du Millénaire pour le développement »
- *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006* – Haut commissariat au Plan – Royaume du Maroc
- Site de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur : <http://www.interexmaroc.com/fr/>
- *Le Moniteur du commerce international* : <http://www.lemoci.com/>

<sup>5</sup> Le « produit intérieur brut (PIB) est l'agrégat qui représente la richesse créée au cours de l'année ; autrement dit, il mesure l'apport de l'activité de production à l'économie nationale. Le PIB est la somme des valeurs ajoutées générées par les différents agents économiques et des droits et taxes à l'importation. Ainsi, l'évolution en volume du PIB mesure le niveau de la croissance de l'économie nationale ». (HCP, 2006 : 146)

- multidimensionnel [car il touche à plusieurs domaines : la santé, éducation, formation, logement social, développement rural, programmes sociaux d'assistance, protection sociale, solidarité, appui aux associations, etc. »

Mais des déficits sociaux persistent comme le montrent les chiffres suivants :



\* d'après un recensement effectué dans la wilaya du Grand Casablanca en novembre 2004.

\*\* revenu inférieur à 3500 Dh (soit un peu plus de 300 euros) par personne et par an, Haut Commissariat au Plan.

Fig.1 : La pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en chiffres<sup>6</sup>

Faut-il également rappeler que toutes les actions jugées prioritaires intègrent la dimension genre dans la mesure où la population la plus vulnérable et la plus touchée concerne essentiellement les femmes du monde rural (analphabétisme, maladie, ...) ? Dans ce sens, un programme de budgétisation sensible au genre (BSG) a été mis en place par le ministère de l'Economie et des Finances<sup>7</sup>.

A un autre niveau, Ramou (2008)<sup>8</sup>, qui a croisé les données linguistiques du recensement de 2004 avec la carte de la pauvreté du Maroc établie par le Haut Commissariat au Plan, souligne que les régions les plus touchées par la pauvreté sont les régions rurales et montagneuses où résident la majorité des

6 Source : INDH, Plateforme pour un plan d'action, août 2005.

7 <http://www.finances.gov.ma/portal/page?pageid=73,17816083&dad=portal&schema=PORTAL>, octobre 2011.

8 Communication orale présentée le 21 février 2008 dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle à l'IRCAM – Rabat (non publiée).

amazighophones. Nous reproduisons ci-dessous la carte issue de ce croisement, élaborée dans la Figure 2 (zone amazighophone délimitée d'un trait bleu) :

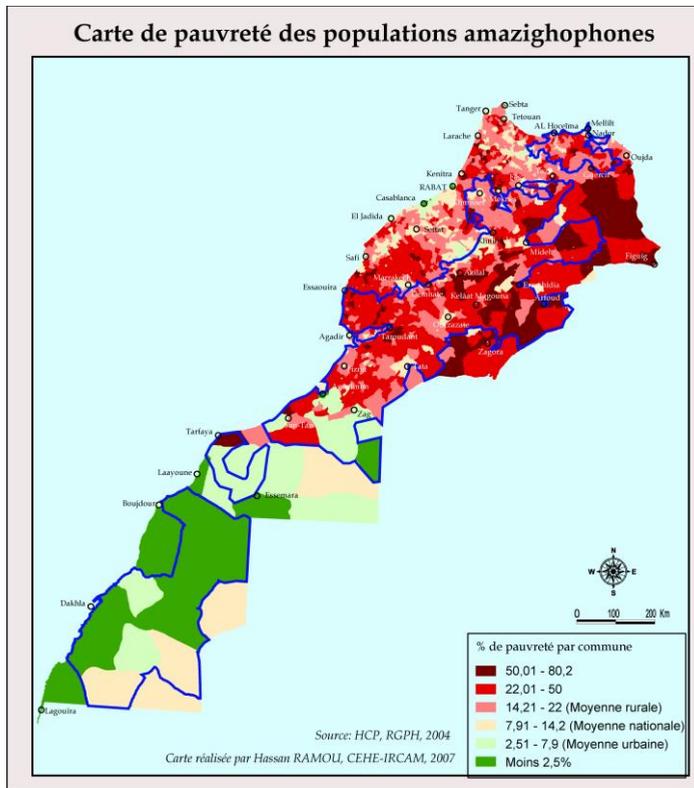


Fig.2 : Pauvreté et carte linguistique (Source : Ramou H., 2008)

S'il est vrai que la pauvreté et l'analphabétisme touchent plus particulièrement les régions rurales et montagneuses comme le soulignent d'ailleurs tous les rapports nationaux et internationaux (d'où les actions prioritairement dirigées vers ces régions), il n'en demeure pas moins que la pauvreté côtoie, pour ne pas dire « cohabite » avec, des zones plus riches et ce, dans toutes les régions du pays. Ainsi, à Temara, ville côtière située à 10 km de Rabat, la population pauvre, issue de l'exode rural dû à la sécheresse et localisée dans le centre de la ville, réside dans des bidonvilles où les infrastructures et les conditions les plus élémentaires font défaut (eau, électricité, ...) alors que, du côté de la plage, sont situées des villas avec jardin ou des appartements de haut standing. Les villes sont aussi le lieu où les Marocains originaires des diverses régions du pays se rencontrent et se mêlent ; la pauvreté n'a, à notre humble avis, pas de frontière : elle touche une bonne partie de la population marocaine car essentiellement d'origine rurale dont les revenus sont tributaires de la récolte (bonne ou mauvaise selon les conditions climatiques comme nous l'avons vu précédemment) mais également car toutes les

infrastructures nécessaires au désenclavement de ces régions manquent : routes, électricité, eau, ... Une aide orientée selon le découpage linguistique serait dans ce cas, selon nous, une erreur et nuirait à la cohésion sociale du pays. La lutte contre la pauvreté et l'analphabétisme sont, entre autres chantiers, des questions nationales car concernent tous les Marocains tout comme la question de la culture amazighe a été décrétée par le Roi Mohammed VI lors du Discours Royal d'Ajdir du 17 octobre 2001, une responsabilité nationale qui concerne « tous les Marocains sans exclusive » (soit plus de trente millions de personnes) car elle s'inscrit dans la conception de l'identité plurielle du citoyen marocain issue du brassage de cultures diverses. C'est, nous semble-t-il, également pour ces raisons que l'aide internationale ne fait pas mention de la dimension linguistique dans les critères de sélection des zones prioritaires : elle s'appuie plutôt sur des indicateurs définis sur le plan international et qui sont essentiellement à caractère économique, sanitaire et éducationnel entre autres.

Suite au rapport national 2009, le site du HCP dédié aux OMD indique que l'objectif 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim est « réalisé » et que les autres objectifs sont « réalisables ».

En définitive, on peut comprendre et souscrire, par exemple, à l'analyse du risque qui a été faite pour le Maroc par le Ducroire<sup>9</sup> (assureur-crédit public belge qui estime les risques politiques du Maroc « faibles » (indice 2) (stabilité politique assurée) et les risques commerciaux « moyens » (indice B) (données consultées sur le site, le 13/10/11).

La « reconnaissance-naissance » institutionnelle de la langue et de la culture amazighes au Maroc n'est pas étrangère, comme nous le montrons ci-après, à la mouvance internationale où la prise de conscience des bienfaits de la diversité linguistique et culturelle à l'échelle internationale s'est traduite par l'adoption de textes normatifs invitant à sa préservation et à sa promotion.

### **3. La promotion de la culture amazighe au Maroc**

Sous ce point est abordé, très succinctement, le statut de la culture amazighe et plus particulièrement de la langue amazighe au Maroc conformément au cadre référentiel (juridique) généralement invoqué pour l'opérationnalisation d'actions qui ont trait à l'introduction de la culture amazighe dans le domaine public et de la valorisation de la langue amazighe au Maroc.

Rappelons que, sur le plan géographique, la langue amazighe s'étend, de façon discontinue, sur un territoire extrêmement vaste allant, dans le nord, des Îles Canaries à l'Oasis de Siwa en Egypte et, dans le sud, des côtes méditerranéennes au Niger, au Mali et au Burkina-Faso. Historiquement, elle a une origine autochtone et

---

<sup>9</sup> A la rubrique « Risques-pays » de l'Office national du Ducroire on peut lire « Nous quantifions objectivement le risque de crédit dans le pays où se situe votre client, ce qui vous permet d'évaluer vous-même le risque grâce à notre information synthétique.»  
Sitographie :

<http://www.ondd.be/webondd/Website.nsf/webfr/Country+risks?OpenDocument>

est apparentée aux langues chamito-sémitiques (ou afro-asiatiques). Linguistiquement, elle se caractérise par une forte dialectalisation due à des facteurs historique, géographique et sociolinguistique. Au Maroc, on distingue de façon schématique trois dialectes majeurs situés respectivement dans le nord, le centre et le sud du pays. Sur le plan politique, la langue amazighe jouit d'un statut différent selon les pays mais on peut affirmer que la situation la plus avancée est celle du Maroc puisque, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'amazighe est inscrit dans la nouvelle Constitution comme langue officielle aux côtés de l'arabe. Cet état de fait est le fruit de l'adhésion du pays à des textes normatifs internationaux et au lancement d'un certain nombre d'actions entreprises dans le cadre global du processus de démocratisation.

### 3.1. Déclarations et conventions internationales

L'introduction de la langue amazighe dans l'école publique en septembre 2003 constitue une application effective de certaines conventions ou déclarations universelles à visée culturelle ratifiées par le Maroc<sup>10</sup>. On peut notamment citer<sup>11</sup> :

- la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (10 déc. 1948 - Article 2 alinéa 1 et article 22<sup>12</sup>) ;
- le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (16 déc. 1966) qui contraint les Etats signataires à favoriser le bien-être général de leurs habitants (article 4) et précise le droit de toute personne au travail et à la formation (art. 6), à participer à une activité syndicale (art. 8), à la sécurité sociale (art. 9), à la santé (art. 12) et à l'éducation (art. 13) ;
- l'article 4 « Education » de la *Déclaration de principes sur la tolérance* du 16 novembre 1995 ;
- l'article 7 « Diversité culturelle et patrimoine culturel » de la *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*, 12 novembre 1997 ;
- la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* (2 nov. 2001) ;

---

<sup>10</sup> Pour de plus amples détails sur les 25 textes normatifs ratifiés à ce jour par le Maroc, voir le site : [http://portal.unesco.org/la/conventions\\_by\\_country.asp?contr=MA&language=F&typeconv=1](http://portal.unesco.org/la/conventions_by_country.asp?contr=MA&language=F&typeconv=1)

<sup>11</sup> Voir pour d'autres textes normatifs : *L'éducation dans un monde multilingue – Document cadre de l'Unesco*, 2003.

<sup>12</sup> Article 2 alinéa 1 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de **langue**, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et **culturels** indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays (souligné par nous).

- la *Déclaration de Fribourg (7 mai 2007) relative aux droits culturels en vue de favoriser leur reconnaissance et leur mise en œuvre*, à la fois aux niveaux local, régional, national et universel ;
- la *Déclaration de Barcelone (19 nov. 2007) relative aux droits de l'enfance et à l'adolescence* qui stipule, sous le point 4. Identité, le : « droit à tous d'avoir [sa] propre culture et [sa] propre religion et de pouvoir l'exercer où ils le désirent » de même qu'elle précise « que les identités et les manifestations culturelles de nos pays ne soient pas entendues comme des objets d'exposition folklorique ou comme moyens pour obtenir de l'argent ».

Le Maroc s'est récemment officiellement engagé à respecter et à appliquer sur le plan national les textes normatifs ratifiés puisqu'un article de la nouvelle Constitution de juillet 2011 y fait explicitement référence<sup>13</sup>. La consécration de la langue amazighe en tant que langue officielle constitue, à ce titre, une application de ces textes internationaux.

### 3.2. Statut national

La langue amazighe est, comme il a été précisé plus haut, co-officielle dans la nouvelle Constitution (1<sup>er</sup> juillet 2011) à côté de l'arabe ; une loi organique, devant définir le *processus de mise en œuvre du caractère officiel de [l'amazighe] ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique*<sup>14</sup> est inscrite à l'ordre du jour de l'agenda parlementaire. Il faut cependant faire remarquer que, depuis septembre 2003, l'enseignement de l'amazighe est introduit dans le système éducatif marocain. Cet enseignement prend appui avant tout sur des textes officiels : Discours et Dahir (décret) royaux, d'une part, et documents institutionnels ministériels (convention de partenariat MEN-IRCAM, notes et circulaires ministérielles), d'autre part<sup>15</sup>. La volonté politique d'un changement sur le plan sociolinguistique du statut et de la fonction de la langue, entamé il y a près d'une décennie, entre donc également dans le vaste programme du développement humain du pays.

Si l'on ne peut nier le fait que la langue amazighe fait partie du patrimoine national, la question de son enseignement/apprentissage à tous les Marocains et de son introduction dans tous les cycles et niveaux du SEF est souvent posée. On entend souvent, lors de colloques, séminaires, rencontres où la question des langues au Maroc est débattue, des voix s'élever pour demander « Que peut nous apporter la

---

<sup>13</sup> « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume » (Extrait de l'Article 19 de la Constitution 2011).

<sup>14</sup> Article 5 de la Constitution.

<sup>15</sup> Voir pour plus de détails à ce propos, le dossier « L'enseignement de l'amazighe : genèse, état des lieux et horizons » dans *Asinag* n°2 (2009).

langue amazighe ? Quel gain avons-nous à nous approprier cette langue ? L'avenir n'est-il pas plutôt à l'enseignement du chinois ? » ou tout simplement « Pourquoi enseigner l'amazighe ? » Ces questions incitent donc à développer un argumentaire afin de faire prendre conscience de l'apport de la langue amazighe dans la perspective du développement humain du pays mais également au-delà de ses frontières en tant que langue vivante à part entière, puisque les Marocains résidant à l'étranger représentent près de 10% de la population (soit plus de trois millions de personnes).

## **4. La langue amazighe au service du développement humain au Maroc**

La situation socio-économique du Maroc et le processus lié à la promotion de la langue et de la culture amazighes qui viennent d'être exposés permettent de mieux comprendre le choix des axes des arguments proposés dans la mesure où ils réfèrent à l'un ou l'autre des déterminants sociaux des OMD. Ces arguments sont appelés à être étoffés puisqu'il s'agit davantage ici d'une ébauche qui devrait être développée et enrichie. Nous exposons successivement l'impact escompté sous ses aspects psycho-pédagogique, anthropologique et socio-économique.

### **4.1. Enseignement de la langue amazighe : apports psycho-pédagogique et scientifique**

Le *Rapport sur le développement humain 2010* (PNUD) relève que « l'Égypte et le Maroc (...), perdent 28 pour cent de leur IDH en raison principalement d'inégalités dans le domaine de **l'éducation** » (p. 104, souligné par nous). C'est dire l'importance et les enjeux liés à l'éducation. Réussir sa scolarité est donc bien un facteur déterminant pour l'atteinte des OMD. Or, selon le rapport du CSE (mai 2008), l'indicateur le plus parlant pour évaluer les compétences de base est lié au degré de maîtrise des langues dans le SEF. Autrement dit, si l'on veut améliorer les performances scolaires, il faut améliorer les performances linguistiques. D'où la nécessité de revoir la politique linguistique éducative afin de remédier aux insuffisances relevées en langue mais également dans d'autres matières. En fait, comme le montrent diverses études (*Asinag* n°2, 2009 ; MEN, 2005) l'enseignement/apprentissage de la langue amazighe contribuera à consolider l'identité plurielle du Marocain, à développer l'esprit citoyen, à assurer l'égalité des chances et la cohésion sociale mais également, à un autre niveau, à faciliter l'apprentissage d'autres langues et à participer au développement de la recherche linguistique en général.

#### **4.1.1. Gain psycho-pédagogique**

Il n'est plus à démontrer que la (les) langue(s) maternelle(s) a (ont) avant tout une fonction de **marquage** « **identitaire** » et d'acceptation de soi : par la (les) langue(s)

de premières socialisations, l'individu actualise toutes les valeurs qui fondent son identité. Au Maroc, le citoyen est investi d'une identité plurielle, fruit d'une histoire riche et féconde d'apports multiples. La langue amazighe est l'une des dimensions de cette identité plurielle qu'il convient de valoriser afin d'assurer :

- le développement d'une identité élargie fièrement assumée dans sa diversité ;
- une citoyenneté active où chacun a sa place et a sa « voix ».

En effet, inspirée des valeurs démocratiques, **l'égalité des chances** passe, aussi, par la reconnaissance des variétés linguistiques et culturelles des apprenants dans les établissements scolaires. Chacun doit pouvoir se repérer par rapport à ses référentiels. Dans ce contexte, l'enseignement/apprentissage de l'amazighe devrait permettre une ouverture sur l'Autre et développer l'acceptation de la différence (et donc de la diversité culturelle) tout en assurant un ancrage identitaire national fondé sur le principe de l'acceptation de « l'unité dans la diversité ». L'inter-tolérance, le développement personnel, les relations sociales basées sur le respect mutuel et l'estime de soi sont le garant d'une forte **cohésion sociale** et, par conséquent, du bien-être social : accueilli dans sa langue, l'apprenant s'intègre d'autant plus facilement qu'il s'exprime tout aussi aisément dans l'environnement dans lequel il évolue. Dans le cas contraire, l'effet anxigène, qui naît de la non prise en compte du capital linguistique de départ, amplifiera les insuffisances enregistrées, entre autres, dans le SEF. On peut dès lors avancer que l'introduction de la langue amazighe aura pour effet de réduire les déperditions scolaires (rejet, abandon, échec) dans les zones amazighophones qui touchent essentiellement les enfants des zones rurales et plus particulièrement les petites filles (MEN, 2008).

#### 4.1.2. Clé pour le plurilinguisme

Au niveau plus spécifique des performances linguistiques, l'officialisation de la langue amazighe au Maroc implique un partage de l'espace scolaire entre les langues nationales (ou « première(s) langue(s) amazighe et arabe) et les langues secondes et/ou étrangères. Ce plurilinguisme scolaire (ou coexistence de plusieurs langues dans un même espace) est une occasion privilégiée pour revoir la politique linguistique éducative et développer un modèle adapté aux spécificités du pays. Les pistes de réflexion suscitées par la recherche d'un modèle original constitueront, à ce titre, une plateforme fort intéressante pour la confrontation d'idées et d'hypothèses formulées par des équipes pluridisciplinaires où le linguiste, le didacticien, le pédagogue, le sociologue, le psychologue et le personnel de l'enseignement en général seront, entre autres, impliqués. On pourra, par ailleurs, mettre à profit les résultats obtenus et les comparer à des travaux ou hypothèses de chercheurs internationaux car il s'agit bien ici de former un citoyen plurilingue à l'oral et à l'écrit.

#### 4.1.3. Développement de la recherche linguistique

Sur le plan de la recherche scientifique, le processus d'aménagement de la langue amazighe, tel qu'il a été initié par l'IRCAM, peut constituer un modèle sur le plan

international. En effet, l'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif a eu pour conséquence l'aménagement des structures linguistiques de la langue dans la perspective d'un amazighe standard. On « développe » ainsi la langue à différents niveaux puisque le passage de l'informel au formel, de l'oral à l'écrit a eu pour conséquence, d'une part, la mise à niveau de la langue par l'adoption d'un alphabet tifinaghe normé et d'une orthographe stabilisée et, d'autre part, par la confection d'ouvrages de référence (grammaire et lexiques) (Ameur et Boumalk, 2004 ; *Asinag* n°3). Le développement de la langue amazighe, langue nationale et officielle, permettra une inter-compréhension à l'échelon national garantissant, par là même la réussite de tout projet de développement. On passe ainsi du « développement de la langue » à la « langue du développement ».

Ce travail sur la langue contribue, par ailleurs, à la recherche linguistique en général et dans le domaine de la terminologie en particulier puisqu'à partir des principes, critères et méthodologie développés durant près d'une décennie pour l'aménagement de la langue, il est possible de faire part des résultats des travaux entrepris dans ce domaine et de contribuer, par exemple aux travaux des organisations internationales de normalisation dont l'ISO TC 37 (Sous Comité 4 auquel a adhéré le Maroc) qui ont trait à la terminologie et aux ressources linguistiques. Les langues les moins répandues, les moins étudiées se révèlent à ce titre très intéressantes car elles peuvent apporter des éléments de réponse aux questions soulevées par des langues de grande communication (dans la rédaction de normes ou standards internationaux, par exemple).

On note, en outre, que les travaux de recherche dans le domaine du développement humain sont relativement récents (années quatre-vingt-dix) ; les études où « langue » (patrimoine immatériel) et « développement humain durable » se trouvent articulés sont encore plus récentes et peu nombreuses (voir par ex. Chaudenson, 1988 et Corbeil, 1984). Les résultats de recherches, où l'impact linguistique sur le développement humain est étudié, peuvent inspirer d'autres contextes géographiques et sociolinguistiques similaires (pays d'Afrique du Nord par ex.) et impulser par là, une coopération de type Sud-Sud pour étudier la possibilité d'une éventuelle application à l'échelle internationale. Dans le cas des pays du Nord, les résultats peuvent constituer une source de réflexion afin d'intégrer dans des programmes bien ciblés certaines données qui, jusqu'alors, étaient méconnues ou ignorées (dans le cadre du programme de l'Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine au profit des migrants ou encore dans le choix lié à l'enseignement-apprentissage de l'une ou l'autre langue vivante dans le SEF, par exemple). Plus globalement, ces recherches permettent d'enrichir les bases de données scientifiques pour une meilleure connaissance des déterminants sociaux et des pratiques en matière de développement humain durable afin d'optimiser les moyens mis en œuvre dans la perspective du changement attendu.

## **4.2. Valorisation des savoir-faire locaux**

La prise en compte de la dimension amazighe dans une perspective anthropologique liée au développement permet de valoriser et d'apprécier les

produits locaux dont les « secrets » de fabrication ne sont accessibles qu'à ceux qui peuvent s'exprimer dans la langue de leur production, c'est-à-dire dans la langue locale du terroir. Il est évident que les projets de développement auront, en outre, d'autant plus de garantie de succès que l'adhésion et la participation de la population seront assurées dans une langue de communication qui aura le plus de chance d'atteindre ses objectifs qu'elle ne se fera dans la langue des bénéficiaires. Nous pensons plus particulièrement à la mise sur pied de projets liés à des activités génératrices de revenus (coopératives agricoles, produits manufacturés (poterie, tapisserie, bijouterie, ...)). Par le biais d'enquêtes de terrain entreprises dans la langue première de la population, les études anthropologiques permettent également de se réapproprier certaines pratiques efficaces de la médecine traditionnelle en association avec la médecine moderne ou des pratiques traditionnelles respectueuses de l'environnement (plante saponifère pour la lessive, système d'irrigation, ...). Cette démarche permet en outre de mettre à jour, de valoriser, d'actualiser voire de revitaliser certains modes de gestion qui tendent à disparaître : il en est ainsi du mode de prise de décision au niveau local fondé sur la démocratie et le consensus qui sont une pratique ancestrale dans les communautés amazighophones mais qu'il faudrait revitaliser, notamment en intégrant les femmes dans la prise de décision dans la mesure où l'assemblée ou « conseil des sages » (qui tend à disparaître) n'est (ou n'était) constitué(e) que d'hommes. Tout un travail devrait se faire à ce niveau : reprendre des pratiques ancestrales, les moderniser pour les adapter au contexte actuel et ce, d'autant que le nouveau code de la famille prône la co-responsabilité des époux dans les affaires familiales. Ces changements de pratique mais aussi de mentalité auront plus de chance d'aboutir lorsque l'on parle la même langue que les personnes concernées en s'appropriant les valeurs et les représentations véhiculées : l'essentiel étant de faire comprendre que ces pratiques ne sont pas nouvelles (valorisation des acquis) puisqu'elles exist(ai)ent sous une certaine forme mais qu'il s'agit « simplement » de les élargir à toute la population, donc aux femmes y compris.

Dans ce domaine, l'approche anthropologique est un atout indéniable car elle s'appuie sur un contact continu et soutenu avec la population qui ne peut avoir lieu que dans la langue des bénéficiaires et l'on comprend dès lors mieux le rôle primordial de la langue par le biais de laquelle ces pratiques et ces savoirs traditionnels se transmettent.

### **4.3. Impact socio-économique : l'employabilité**

Sur le plan de l'employabilité, l'enseignement/apprentissage de la langue amazighe aujourd'hui constitue un moyen de création d'emploi dans la mesure où sa maîtrise permet de participer efficacement au développement humain par une communication directe et efficiente avec la population amazighophone : le médecin, le juriste, l'économiste, ... n'auront plus besoin d'interprète pour comprendre ou se faire comprendre. Sur le plan commercial, la connaissance de l'amazighe est une plus-value à ne pas négliger car il est bien connu que « l'on vend mieux dans la langue de l'acheteur » : les entreprises se rapprocheront non seulement de leurs clients potentiels mais s'intégreront davantage dans le milieu socio-culturel du pays

et toucheront toutes les régions du Maroc, notamment les zones majoritairement amazighophones.

En outre, avec l'introduction de la langue amazighe dans les médias et la vie publique en général, bon nombre de débouchés sont désormais offerts non seulement dans l'enseignement mais également dans les domaines du journalisme, de la traduction, de l'édition, de la production audio-visuelle, de la création et du tourisme par exemple, confirmant ainsi l'évolution de la répartition sectorielle de l'emploi au profit des services.

## **Conclusion**

Il ressort de ce qui précède que la langue amazighe est, sans conteste, un atout à ne pas négliger dans la vie du citoyen marocain dans la mesure où, comme nous avons essayé de le montrer, elle contribue au développement humain du pays. Le présent texte établit le lien entre tout processus de développement, l'usage de la (des) langue(s) nationale(s) et une meilleure connaissance de la (des) culture(s). En effet, la (les) langue(s) joue(nt) un rôle important dans la transmission de messages, la conscientisation, la mobilisation et la participation de la population dans la mise en œuvre d'actions devant permettre non seulement d'améliorer les conditions d'existence mais également de donner la « parole » à tous les Marocains pour qu'ils puissent être partie prenante en tant qu'auteur et acteur de leur propre développement. L'autonomisation du citoyen stimule sa pleine participation à toutes les étapes du projet (de la conceptualisation à la réalisation) : on valorise ainsi les savoirs et/ou les acquis de chacun dans le souci d'une amélioration constante du bien-être de tous.

En définitive, ce travail nous a permis d'aborder la question de la langue en l'intégrant dans les grands défis que se doit de relever le monde d'aujourd'hui et plus particulièrement le Maroc d'aujourd'hui qui, comme nous l'avons vu, s'est engagé, depuis une décennie, dans un vaste programme de développement social et humain jusqu'alors inédit. Il semble que l'approche qui consiste à intégrer l'enseignement/apprentissage des langues nationales et plus particulièrement ici l'amazighe, dans un projet global de société où les conditions et les enjeux liés au développement humain sont pris en compte, permet d'analyser, de comprendre et d'intervenir plus efficacement dans les différents niveaux dans lesquels il s'insère (international, national, régional et local) tout en gardant constamment à l'esprit la finalité de tout projet : le bien-être des personnes ; bien-être qui passe par la valorisation et la promotion du patrimoine culturel non seulement matériel mais également, et peut-être même avant tout, immatériel dont la langue est le vecteur et l'expression car la sécurité linguistique, la confiance langagière, l'estime de soi ont un impact certain et durable, on le sait, dans la réussite (scolaire et sociale notamment). La langue devient dès lors un véritable levier pour un développement qui prend en considération l'HUMAIN : elle donne les clefs pour mieux se faire comprendre et mieux comprendre l'Autre en se construisant un système de communication efficace dans tous les domaines.

## Sigles utilisés

CSE	: Conseil Supérieur de l'Enseignement
ELCO	: Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine
IDH	: Indice de Développement Humain
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRCAM	: Institut Royal de la Culture Amazighe
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
SEF	: Système d'Éducation et de Formation

## Références bibliographiques

Ameur M. et A. Boumalk (coord.) (2004), *Standardisation de l'amazighe*, Rabat, Publications de l'IRCAM.

*Asinag* n°2 (2009). Dossier « L'enseignement de l'amazighe : genèse, état des lieux et horizons », Revue de l'IRCAM, Rabat, Publications de l'IRCAM.

*Asinag* n°3 (2009). Dossier « Aménagement de l'amazighe : motivations, méthodologie et retombées », Revue de l'IRCAM, Rabat, Publications de l'IRCAM.

Chaudenson R. (1988), *Langues et développement*, Paris, L'Harmattan.

Corbeil Cl. (1984), « Aménagement linguistique et développement », Introduction à l'ouvrage de Guv RONDEAU : *Introduction à la terminologie*, Chicoutimi, Gaëtan Morin Éditeur, p. XV-XXXV.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2010), *Déclaration d'Adélaïde sur l'intégration de la santé dans toutes les politiques - Vers une gouvernance partagée en faveur de la santé et du bien-être*,

[http://www.who.int/social\\_determinants/french\\_adelaide\\_statement\\_for\\_web.pdf](http://www.who.int/social_determinants/french_adelaide_statement_for_web.pdf).

Haut Commissariat au Plan, *Les indicateurs sociaux du Maroc en 2006*, Royaume du Maroc : [www.hcp.ma/file/103299/](http://www.hcp.ma/file/103299/)

INDH, *Plateforme pour un plan d'action, août 2005*.  
[http://www.finances.gov.ma/portal/page?\\_pageid=73,17816083&\\_dad=portal&\\_sc\\_hema=PORTAL](http://www.finances.gov.ma/portal/page?_pageid=73,17816083&_dad=portal&_sc_hema=PORTAL)

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MEN) (2005), *Plan décennal des*

*langues – Scénarii d'intégration et stratégie d'amélioration*, Secteur de l'Éducation Nationale, Secrétariat Général, Direction des Curricula, Commission du Plan décennal des langues coordonnée par Mouhsine Kh., document non publié.

Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MÉN) (2008), *Pour un nouveau souffle de la réforme de l'Éducation- Formation – Présentation du Programme NAJAH – Rapport détaillé – Version projet*, Juin 2008, sitographie : <http://www.ucam.ac.ma/pages/PU/Introduction.PDF>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain 2010 - La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain - Édition du 20e anniversaire - téléchargeable à partir du site : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2010/chapitres/fr/>

SIL International (2008), *Les langues – un facteur clé de développement*, [http://www.sil.org/sil/global/mdg\\_booklet\\_french.pdf](http://www.sil.org/sil/global/mdg_booklet_french.pdf).



## Courtage collectif en développement et réseaux associatifs dans la région Drâa-Tafilalet

Mohammed Benidir  
Chercheur, Beni Mellal

يعالج هذا المقال تعبئة الوساطة الجماعية من أجل التنمية على الصعيد الجهوي، حالة درعة-تافيلالت في الجنوب الشرقي. فعلى ضوء النموذج المغربي لإعادة التركيب المجالي، وجد زعماء الشبكات الجموعية، باعتبارهم نخبا قروية جديدة، في هذه الوساطة الجماعية، طريقة أخرى للتقرب من "الشعب"، ووسيلة للتوقيع على الأصعدة السياسية مافوق المحلية. ويكتسى هذا التدخل أنماطا مختلفة، حيث يتحالف هؤلاء حول رهانات الترشيد والإعتراف، والشرعة و الوساطة داخل الأجهزة التنموية، موظفين الطريق النضالي للتعبئة، والترسيخ الإنتخابي المحلي، والمعرفة التقنية لتقديم الخدمات الإجتماعية الأساسية، والتمكن من العلاقات الإستراتيجية مع فاعلي التعاون من أجل التنمية، دولة كانوا أم ممولين خارجيين. وتبرهن هذه الدراسة، بناءً على معطيات ميدانية، كيف أن مناضلي الأمس، ووسطاء التنمية اليوم - إن لم يجمعوا بين الصفتين - يتنافسون حول الاستعمالات السياسية والثقافية للتمهيش والمناهج الخطابية للجهوية.

Les manières – si hétérogènes – d’être courtier individuel, dans les arènes micro-locales du développement, diffèrent. Dans le Sud-Est marocain, trois styles d’insertion des leaders associatifs dans les affaires du courtage en développement<sup>1</sup> sont à l’œuvre : le premier style renvoie à ceux ayant accédé au courtage par une hydre militante ou à ceux qui oscillent simultanément entre le militantisme politique et le courtage associatif. Le second relève d’une catégorie sociale dont le chemin vers cette action se base sur un blason terni notabiliaire renforcé par une affiliation partisane qui l’entoure. Sans oublier le troisième style qui combine à la fois les trois figures du militant, du notable et du courtier.

Changement d’échelle territoriale oblige, les courtiers associatifs collectifs interagissent dans l’arène régionale du développement, tout en se démarquant du territoire institutionnel, produit du découpage territorial et administratif de l’Etat. De l’arène locale vers l’arène régionale, nous contenterons de démontrer, à la faveur de cet article, l’hypothèse selon laquelle la rhétorique du changement d’échelle (Faure et Muller, 2007 : 14) dont les courtiers collectifs font usage, dans le cadre des réseaux associatifs, leur permet de justifier, de renforcer ou d’affaiblir

---

<sup>1</sup> Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan ont défini « les courtiers locaux en développement comme étant des acteurs sociaux implantés dans une arène locale, (dans laquelle ils jouent un rôle plus ou moins direct) qui servent d’intermédiaires pour drainer (vers l’espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de l’aide au développement » (Bierschenk et al., 2000 : 7).

leurs stratégies de repositionnement dans les arènes politiques du développement. Abstraction faite d'une telle réponse, les organisations associatives du courtage collectif en développement cachent-elles des logiques d'individuation et de leadership ?

Tout d'abord, il faut garder présent à l'esprit que le courtage collectif en développement est un phénomène récurrent dans les flux d'implication des leaders associatifs villageois dans ces arènes. Il a trait à une diversification des fonctions, à une spécialisation des tâches, à une distribution des rôles et à une *pluralité des excellences* (Reynaud, 1997 : 169-171) au sein du groupe collectif qui en fait partie. Recouvrant diverses formes (club de courtiers, chaîne de courtage et syndicat de courtiers), il pourrait être défini comme une fonction de courtage qui assume collectivement un réseau régional ou provincial d'acteurs / de leaders associatifs dont les compétences et les ressources sont complémentaires (Mongbo, 2000 : 217).

Si l'univers du courtage est un univers concurrentiel et compétitif, qui trace les bornes à la complémentarité (Bierschenk et *al.*, 2000 : 30), force est de constater que, dans les oasis du Sud-Est marocain, les leaders de réseaux régionaux et provinciaux se concurrencent en chair et en os autour d'enjeux politiques déterminés. On songe à affirmer que cette opération collective d'intermédiation en développement est un domaine, voire un secteur dans lequel différents groupes d'élites associatives, qui s'y spécialisent et excellent à en endosser l'intermédiaire, s'affrontent pour atteindre prééminence, reconnaissance, légitimité et émancipation<sup>2</sup>. À Errachidia, le Réseau des associations de développement des oasis du Sud-Est (RADOSE) et le pôle associatif pour le développement démocratique au Sud-Est (PADDSE) sont en compétition. Au niveau de Zagora, le réseau des associations Oued Dra est un rival du RAZDED. Quelle que soit la forme du courtage collectif, celui-ci n'est qu'un *champ*, voire une *arène* à l'intérieur de laquelle les leaders-courtiers de réseaux associatifs régionaux se recrutent, se professionnalisent aux marges de l'action publique (Catusse et Vairel, 2010 : 6), se coalisent et s'affrontent autour d'enjeux stratégiques dans l'arène régionale du développement. Mais avant de disséquer, en deuxième lieu, les processus de confrontation et de coalition, nous nous bornerons, en premier lieu, à analyser les manifestations associatives du courtage collectif en développement.

## **Entre le douar, la rue et le couloir**

Le militantisme développementaliste, la mobilisation collective, la notabilité communale tracent le dessein longitudinal de la FADT (Fédération des Associations de Développement de Tinghir). Club de courtiers du développement, la fédération associative est connue par le nom de ses leaders que par sa raison sociale (Mahdi, 2002 : 476 ; 2005 : 107 ; Tozy, 2002 : 17). Le courtage collectif qu'elle singularise est tiraillé entre parcours associatif et engagement politique. Ce

---

<sup>2</sup> Une version de ce texte a été présentée dans le cadre de l'atelier des doctorants sur « La société civile comme contre-pouvoir ? Deux cas d'étude », organisé par le Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales, Rabat, le 29 février 2012. Je tiens à remercier Irène Bono et Mohamed Ait Hamza pour leurs commentaires avisés.

dernier - nous le verrons - n'est pas mis en exergue, et ne conditionne nullement les revendications associatives locales des leaders de la fédération dans le processus de mobilisation. L'itinéraire individuel du leader associatif levier, ci-dessous, est indissociable de la trajectoire associative de la FADT.

Né en 1968, AS est licencié en biologie générale à l'université d'Ibn Zohr d'Agadir en 1991. Il est enseignant du secondaire. Durant les années de sa formation universitaire, il militait avec les islamistes dans l'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM). Alors affecté, à Errachidia, il adhère à des associations culturelles et, sur le plan syndical, à la confédération démocratique du travail (CDT). Là où il enseignait, il adhère éventuellement à une association culturelle, lorsqu'il ne la fonde pas ou il ne participe pas à sa fondation. Il s'agit, chemin faisant, de l'Association El Farah à El Jaref et de l'association Ennakhil à Errissani toujours dans la province d'Errachidia.

La reconversion du militantisme associatif en militantisme développementaliste n'est pas advenue qu'en 2002, lorsqu'il a créé, dans son village natal d'Eadouan au Todgha, *une association du développement*. Le dynamisme dont elle témoigne a un effet boule de neige, de telle sorte qu'elle a conduit à la naissance d'autres associations dans les villages avoisinants. AS en est toujours pionnier ou adhérent. La plus importante d'entre elles est El-Fath, association culturelle et islamiste proche du Mouvement de l'Unification et de la Réforme (ettawhid wa eslah), lequel constituant le pôle religieux du PJD, parti dont le leader associatif est effectivement partisan au niveau de la province de Tinghir.

Pour ce cas de figure, l'arène écologique consolide son entreprise politique dans l'arène du développement. La présentation de soi sur la scène médiatique aux niveaux local, régional et national renforce, en effet, sa position dans l'arène politique locale. Car il est spécialiste dans la protection de l'environnement dans les institutions scolaires et les supports pédagogiques qui la conditionnent. Ses activités dans le collège El Waffa à Tinghir, où il enseigne, en est une illustration éloquente. En 2006, il a remporté le prix Hassan II pour l'environnement (composante communication), par son projet intitulé « la gestion de l'environnement dans les établissements scolaires ». La fédération d'associations de développement, dont il est le leader, et l'association villageoise, qu'il préside, commémorent chaque année la journée mondiale de la terre. En 2005, il a publié en arabe un recueil : « Guide des associations dans les projets du développement durable et la protection de l'environnement ». Ce livre contient quatre volumes : le concept du développement durable, le management participatif, les étapes d'élaboration d'un projet associatif, les conditions de financement, informations sur les organisations et les bailleurs de fonds, les imprimés de demande de financement et la carte technique du projet finançable. En 2010, il publie ce qu'il considère comme étant « La charte verte » (publication de la FADT). Il s'agit, pour lui, d'une charte éthique pour les amis de l'environnement.

Ce cas de figure a conduit, par ailleurs, un projet de protection de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité dans l'oasis de Todgha. Dans l'aménagement des canaux d'irrigation, il a développé, selon lui encore, la technique du système d'irrigation par réseaux capillaires dans les oasis (SIRCO). Selon ses déclarations, douze km de canaux d'irrigation ont été réparés, ce qui porte une contribution

notable à la grande œuvre entreprise pour la gestion des ressources en eau dans les oasis. La première association, celle de l'association de développement d'Iaadouan, qu'il a fondée, a adopté pour la première fois ce système en 2003, dans le projet « Oasis de Todgha : aménagements et maintien de la biodiversité » et ce, en partenariat avec le secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement. « L'apport de ce système, dit-il, est important en ce qu'il va permettre à chaque tribu de recevoir sa portion en eau d'irrigation de la tribu en amont, et l'utiliser grâce à un réseau capillaire qui se converge enfin, pour transmettre l'eau non exploitée à la tribu en aval ; c'est-à-dire après l'épuisement de la période consacrée à la tribu dans le cycle d'irrigation, toutes les branches se forment pour que l'eau emprunte l'artère vers la tribu suivante » (Sadqui, 2003 : 4-5).

Ici, il importe de signaler que le leader associatif s'est hissé, en citant Olivier de Sardan<sup>3</sup>, en un passeur d'une greffe inédite d'innovation et de développement. Une greffe qui se façonne par un message technique, en partenariat avec les services sectoriels spécialisés, mais avec un style propre à sa communauté rurale. Il est aussi une sorte de groupe stratégique qui se coagule autour d'une proposition d'innovation à sa communauté bénéficiaire. Bref, cette intermédiation, ce courtage en développement en toute somme – qui renforce en effet sa position sociale – augmente ses marges de manœuvre dans le développement négocié et, partant, l'aide – nous le verrons – à prendre pied dans l'arène politique locale.

Son investissement dans les aménagements agricoles, où prévaut, pour une large part, le savoir populaire et traditionnel avec une portion grandissante par rapport à celui ayant une coloration technique, l'emmène à découvrir les arcanes et les règles du jeu de la société traditionnelle dont il est issu. « Le système coutumier de la tribu contient lui aussi des activités associatives, mais elles ne sont pas pourtant encadrées. On a considéré notre association plutôt comme un prolongement de la jema'a (assemblée délibérative traditionnelle). Les notables et les élus locaux du douar y sont des adhérents. Nous sommes passés du comportement coutumier à un comportement civique. Mais il y des questions que l'association ne peut trancher et n'y prend pas voix au chapitre, du fait d'éventuels affrontements avec les notables. La gestion des terres collectives est une matière que l'association n'intervient pas<sup>4</sup>. Les 250 adhérents dont 50 filles sont tous issus de la fraction d'Iaadouan. Un comité de communication et de partenariat avec les ressortissants à Paris, à Montpellier et à Amsterdam a été créé. Nous travaillons avec l'INDH en matière d'aménagement des canaux d'irrigation. L'association a une légitimité sociale incroyable. Elle est devenue comme un marabout. Elle est sacralisée »<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Selon la formule de la « Plus Petite Problématique Commune » (PPPC) sur l'anthropologie de l'innovation (chapitre IV), cette dernière est définie, métaphoriquement, par « une greffe inédite, entre deux ensembles flous, dans une arène via les passeurs », (Olivier de Sardan, 1995 : 94-5).

<sup>4</sup> Mais on remarque que le onzième objectif de la fédération, selon l'article 4 du statut fondamental, consiste en « l'intervention auprès des autorités locales et les nouabs (les délégués) des terres collectives pour la cession des terrains au profit des associations (membres) qui veulent construire les services éducatifs et sportifs ainsi que leurs sièges ».

<sup>5</sup> Entretien KL, Tinghir, le 14 février 2009.

Le parcours de vie de ce leader associatif est indissociable de la naissance de la fédération des associations de développement à l'échelle trans-locale de Tinghir. L'érection de cette dernière en province administrative conduit les leaders de cette fédération à élargir le champ d'intervention. Des associations appartenant aux communes, qui en font partie, pourraient être membres. Par-delà les logiques de dépendance de la fédération aux mailles relevant du découpage administratif et territorial de l'Etat, nous avons affaire, au fil de cette trajectoire, à un cas qui bascule d'un courtage individuel vers un courtage collectif. Les projets qu'il initie avec les ressortissants tinghirois en Europe force une certaine légitimité sociale du leader en question en dehors de l'arène officielle et étatique, dans la mesure où ces derniers fondent leurs associations chacun dans leur part. En témoigne, à titre d'illustration, l'association Amazan (émissaire intermédiaire en amazigh) pour la promotion socioculturelle et développement basée à Barcelone, l'association Générations Tinghir-France (GTF- Paris), l'association Palmier et Savoir (Paris), Amitiés Abraysiennes Sans Frontières (AASF) de Saint-Jean de Braye, l'association Toudgha Dreux – France et l'association Toudgha (Pays-Bas). Le réseau IDD, basé à Paris, est un partenaire récent de la FADT.

Le bureau de la fédération compte neuf membres. Ils appartiennent tous à la tribu Ait Tedght. Deux d'entre eux maîtrisent le savoir technique et financier dans la gestion des projets de développement. L'un pour le savoir financier et la comptabilité au sein des associations et des communes, l'autre, dont nous traçons jusqu'ici la trajectoire, a des compétences techniques lui permettant de monter un projet du développement. La majorité des membres appartiennent au PJD. Selon lui toujours : « mes premiers germes du savoir technique sur le développement ont commencé par une série de formations organisées par le PJD. Donc, mes alphabets en l'espèce puisent dans l'organisation partisane. Mon appartenance au PJD est un choix de principe après ma formation universitaire. J'avoue volontiers que l'action politique est nécessaire pour le changement »<sup>6</sup>.

Dès lors que le courtage en développement est construit, il se nourrit, en effet, du militantisme développementaliste. Des manifestations de protestation contre l'enclavement de la région ont été organisées par la fédération. Quant à l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH) mise en place en 2005, qui d'emblée préconise « l'approche participative » entre les acteurs de la démocratie participative et ceux de la démocratie représentative, la fédération l'a boycottée et a gelé les rapports avec sa commission provinciale. Dans un communiqué, le conseil de coordination de FADT énonce l'interdiction de toute coopération avec le programme horizontal de l'INDH et la suspension de toutes relations avec les instances et les organes officiels. Selon AS, « malgré les activités aussi multiples que dynamiques, elles ne considèrent pas encore les associations comme un acteur principal »<sup>7</sup>. Le vocabulaire de motif porte sur la continuité des états d'exclusion sociale et de marginalisation socio-économique, le fait que les projets approuvés et sélectionnés par le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille sont annulés par la Direction des affaires sociales (INDH), enfin les imperfections au niveau de la gouvernance communale.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Communiqué de la FADT, le 30 septembre 2007.

Cependant, les rapports d'affrontement et de protestation contre la politique de l'INDH se transforment en rapports de coopération et de partenariat. Et la fédération, fief du courtage collectif en développement, se meut en intermédiaire patenté entre les instances de l'INDH et « les associations villageoises du développement qui sont membres ou non pas membres de la fédération »<sup>8</sup>, avance AS. La fédération est également membre du comité local du développement humain et de coordination locale de réparation communautaire. En dépit de ces processus de cohabitation avec les services déconcentrés, le registre de protestation contre la commune – de par les défaillances dans lesquelles sa gestion de la chose locale sévit pour l'essentiel – est *a contrario* continué. Au demeurant, la conquête de la notabilité associative du pouvoir municipal s'approche, graduellement, au fil de la trajectoire dressée à grands traits de ce leader associatif, qui table à la fois sur le courtage en développement et le militantisme développementaliste.

Du moment où les élections communales s'approchent, la fédération manifeste les mois qui précèdent cette échéance électorale. La manifestation porte sur les défaillances auxquelles se heurte le mangement municipal. Pour ce faire, elle a organisé une protestation collective à travers un sit-in le 08 février 2009 contre soi-disant les défaillances. Celles-ci tiennent de fait à la cession illégale des terrains, à la multiplicité de l'habitat non réglementaire, aux violations à la loi (l'urbanisme, la charte communale, le code parasismique et la protection de l'environnement) et aux dérives entachant à beaucoup d'égards les projets de développement rural et urbain. Face à ces problèmes, elles demandent l'ouverture d'une enquête précise par les comités nationaux et provinciaux. En plus, le communiqué insiste sur le rôle déterminant de la fédération dans d'autres causes militantes prochaines. Des jours avant cette manifestation, le leader en question, devenant un personnage public au gré des arènes médiatiques, participe à une émission de télévision sur 2M appelée en arabe « mobacharatan maakom » (En direct avec vous) portant sur le développement rural. La présentation se rapporte à l'arène politique de développement.

Lors des élections communales de 2008, les élus du PJD, parti islamiste jusqu'alors dans l'opposition, sont majoritaires dans le conseil municipal de Tinghir. Ayant des accointances politiques avec la FADT, s'ils n'y sont pas en doublement membres, ils président, en alliance avec ceux de gauche unifiée, le conseil municipal de Tinghir. Après l'assemblée générale de la fédération, tenue le 3 juillet 2010, un élu PJD, membre du conseil municipal en est également président. Mais le leader principal, réel et effectif a préféré rester comme conseiller, ne serait-ce que parce que le leader associatif ne se résume pas dans la présidence de l'organisation fédérative. En outre, ex-édiles, ex-présidents de commune ont rejoint également le bureau de la fédération.

Les rapports avec les autorités locales et provinciales après cette assemblée générale reviennent à l'état initial d'affrontement. Elles ont refusé de donner au bureau récemment renouvelé le reçu de dépôt légal. À cela, s'ajoute l'exclusion de la fédération dans le comité provincial du développement humain. Face à ces attitudes, la fédération proteste contre les responsables de cette nouvelle province

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

administrative. Les revendications sociales locales portent sur le secteur de la santé, l'espace de jeunesse, les problèmes d'urbanisme, la pollution de l'environnement, la corruption de l'administration locale. Pire encore, les protestations collectives de la fédération ont engendré ce que ses leaders appellent « la suspension de différentes activités du développement que fait la FADT à Tinghir »<sup>9</sup>. Elles concernent toutes les activités officielles de l'Etat, les programmes de l'INDH et de réparation communautaire, le transport scolaire et diverses actions sociales, culturelles et sportives. Cependant, la fédération a repris toutes ses activités dès lors que les autorités lui ont délivré son dépôt légal. Mais elle dénonce, malgré tout, la non intégration des associations, membres de la fédération, dans les dispositifs de gouvernance propres à l'INDH et maintient, ce qu'elle appelle, « les niveaux minimum de la mobilisation associative »<sup>10</sup>. Elle insiste, désormais, sur la nécessité de « concilier entre la voie contestataire, pour contrecarrer les états de la marginalisation et d'exclusion sociale, et la voie programmatique du développement, voies auxquelles la fédération s'est livrée pendant sa création »<sup>11</sup>.

Au fil de cette trajectoire individuelle et collective ici considérée, il semble que les figures de l'élite rurale, du leader associatif, du militant politique, du courtier du développement, du notable local s'entremêlent. Elles s'identifient par une ubiquité réticulaire (Blundo, 1998 : 38) entre différents réseaux et arènes, celles du « douar », de la « rue » et du « couloir », dans lesquelles divers modes de légitimation s'irriguent d'une façon mutuelle. Corrélativement, la représentation électorale, le discours idéologique, la compétence technique, la maîtrise des contacts stratégiques avec les bailleurs de fonds ainsi qu'avec les acteurs associatifs de la rente migratoire et, enfin, la construction d'un réseau relationnel sont autant des modes de légitimation des leaders associations dans l'arène du développement. L'enracinement dans le monde du courtage collectif du développement - qu'exemplifie jusqu'alors cette fédération du développement, autant pour des raisons idéologiques (légitimité du capital associatif, primauté du local dans le discours), que pour des raisons techniques (compétences, réseaux de relations) (Boucher et *al.*, 1990 : 41) est déterminant dans le processus de conquête du pouvoir municipal. Ce sont, en ce cas, les associations, de par les capacités dont ses leaders sont porteurs, qui maîtrisent, en dernier abord, les processus de mobilisation-participation autour du pouvoir municipal<sup>12</sup>. L'insertion dans les réseaux de coopération internationale d'aide au développement, à travers les associations de migrants est fort un mode, entre autres, d'émergence et de consolidation légitimant la conquête de la notabilité communale. En témoigne à titre illustratif, le projet « renforcement de la participation citoyenne aux affaires locales – Soutien aux institutions et à la société civile pour l'amélioration des

---

<sup>9</sup> Communiqué de la FADT, le 03 septembre 2010.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Inversement à la thèse de R. Balme dans son fameux article (Balme, p. 603-604).

conditions de l'hygiène et de l'environnement dans la vallée de Todgha (2010-2011) »<sup>13</sup>.

## **Agdal n'igra ou les enjeux du mimétisme associatif**

Quelle que soit la trajectoire (militante, notabiliaire, édilitaire, bureaucratique, généraliste), chaque leader associatif s'identifie et s'affilie à une structure, à un réseau fédératif qui en constitue un club du courtage collectif. Au Sud-Est du Maroc, l'instrumentalisation des leaders d'associations villageoises de développement par les responsables, les grands courtiers de réseaux supra-locaux ayant pignon sur rue est un fait. Mais force est de constater que la concurrence entre courtiers collectifs, dans l'arène régionale de développement, réduit leurs marges de manœuvre<sup>14</sup>. Par contre, celles de l'Etat apparaissent beaucoup plus importantes que les leurs, ce qui l'érige en un joueur pivot dans la distribution des projets de développement entre ces courtiers du développement et les bailleurs de fonds internationaux. L'Etat n'est-il pas le leader « associatif » omnipotent et le majeur courtier du développement qui contrôle les contacts stratégiques avec les bailleurs de fonds ?<sup>15</sup>. La singularité marocaine, due aussi à la spécificité de son régime politique en transition, est que l'univers du courtage collectif constitue en lui-même une configuration de pouvoir qui se trouve à la merci de toutes influences de l'Etat, par-delà les intermédiations que façonnent les leaders associatifs à travers les projets.

Toutefois, les segmentations politiques caractérisant la gauche au niveau national trouvent ses déclinaisons d'affrontement dans les arènes de développement à l'échelle locale. Nous avons constaté qu'une écrasante majorité des leaders de courtage en développement se nourrit du militantisme politique, et prend la culture politique des droits de l'homme ou de la démocratie de façon générale comme une autre manière d'aller au peuple, une autre façon de faire en vue de se repositionner dans l'arène politique du développement. À l'échelle provinciale de Zagora deux réseaux de courtage collectif, le RAZDED (Réseau associatif de Zagora pour le développement et la démocratie) et la FADD (Fédération des associations de développement du Dra), s'affrontent dans la course vers le financement. Au niveau d'Errachidia, le réseau, que chapeaute l'association Troisième Millénaire, est un rival du RADOSE (Réseau des associations de développement des oasis du Sud-Est) ; leur compétition porte sur le premier *acteur collectif* qui détient les ficelles de l'arène associative, en contrôlant les canaux de la rente du développement. Sur le plan supra-provincial, le RAZDED et le RADOSE entendent former une entente à l'échelle régionale du Sud-Est, tandis que l'ATMDAS forme un pôle régional

---

<sup>13</sup> Un projet qui s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre la FADT, l'association Amazan en Catalogne et la municipalité de Tinghir avec le support du fonds catalan de la coopération et du développement.

<sup>14</sup> Cela confirme les thèses de Gluckman, de Fallers et de Mendras expliquées par (Biereschenk et al., 2002 : 14).

<sup>15</sup> Dans son analyse du mouvement associatif marocain, Denoëux constate que l'Etat assume un nouveau rôle, celui d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les ONGs locales (Denoëux, 2002 : 35).

antagoniste. Le besoin d'émancipation (Blundo, 1995 : 77)<sup>16</sup> vis-à-vis de l'Etat – qui est de la sorte prédominant dans la sphère des projets – et des bailleurs de fonds guide les logiques conflictuelles entre leaders de forums du courtage collectif.

Forum du courtage collectif, le RAZDED a été créé le 17 mars 2007. Il est fondé sur la base de 40 associations et 41 d'autres qui appartenaient d'ores et déjà aux trois unions associatives à l'échelle des communes et des cercles de la province de Zagora<sup>17</sup>, en intervenant dans différents domaines. Selon un expert, la création de ce réseau est venue pour unifier les efforts et renforcer la volonté afin de former et de constituer un clan/coalition provincial des multiples organisations et institutions de la société civile au niveau de Zagora, dans la perspective de contribuer au développement global durable et instaurer les principes de la démocratie (Charafi, 2008 : 15). Démocratie et développement, militantisme et courtage en développement, éthique et technique configurent et reconfigurent les trajectoires des leaders du réseau. Les objectifs stratégiques dont il s'assigne sont :

- Renforcer des capacités du mouvement associatif et des autres acteurs locaux au niveau de Zagora.
- Permettre au tissu associatif d'être une force de proposition et de plaider dans le traitement des affaires publiques.
- Accentuer la réconciliation dans la conservation de la mémoire et de la réparation des dommages du passé.
- Accompagner les programmes du développement local durable dans ses dimensions économiques sociales, environnementales, culturelles et sportives,
- Contribuer à l'instauration de la démocratie, de la citoyenneté et des droits de l'homme.

Les principes qui structurent le réseau sont la démocratie, la transparence, la solidarité, l'indépendance et la participation.

Démocratie et développement, militantisme politique et courtage en développement, éthique et technique s'entrecroisent dans la construction d'un forum collectif du courtage. Les avènements militants corrélerent avec ceux du courtage en développement : c'est-à-dire lutter contre la pauvreté et réaliser le bien-être tout en promouvant les espaces d'expression et de libertés publiques. Les griefs et les revendications se sont exprimés, en ce cas, dans un vocabulaire politique et protestataire, mais qui empruntent une rhétorique à la fois juridique – liée à la culture des droits de l'homme – et développementaliste<sup>18</sup>. Du point de vue de production et de reproduction au développement, l'équation démocratie-développement est un appendice pour s'émanciper vis-à-vis des pouvoirs publics,

---

<sup>16</sup> Des différences existent généralement entre les arènes locales de développement dans l'Afrique de l'Ouest et celles de l'Afrique du Nord, y compris le Maroc. L'on songe à affirmer qu'elles sont loin d'être autonomes, mais dépendantes du pouvoir central qui est un acteur central dans la coopération en développement.

<sup>17</sup> Le chiffre d'associations membres du réseau est sujet à caution. Dans l'UDRAD, cité en haut et qui est membre du RAZDED, 16 sur les 48 associations sont actives (El Akzi, 2007 : 34).

<sup>18</sup> Inversement à ce que constate Cheynis dans sa thèse sur les organisations associatives à dimension nationale (Cheynis, 2008 : 399).

des bailleurs de fonds et des arènes locales que ces nouveaux notables, courtiers en développement à part entière, ciblent par le truchement des projets. Ici, l'on peut affirmer au moins que le couplage démocratie-développement peut produire au-delà des simples effets incantatoires, de réelles dynamiques sociales (Marchesin, 2004 : 510), celles qui émergent dans les univers transversaux qu'induisent les projets de développement.

La construction du RAZDED est déterminée par une logique du découpage communal dans le sens où il a fédéré les réseaux associatifs déjà constitués à l'échelle de la province de Zagora tel l'UDRAD. La thèse selon laquelle la recomposition politique associative, en termes de pouvoir, s'adjoint à une recomposition territoriale (Lima, 2005 : 299) se confirme en matière du leadership de courtage collectif en développement. De l'UDRAD au RADOZE, et au-delà, l'espace associatif se maintient dans l'espace communal et les deux espaces associatifs se moulent dans les structures communales telles qu'elles sont édictées d'une manière descendante par l'Etat. Parfois même, la création de tels réseaux associatifs /espaces associatifs est une stratégie du pouvoir central à l'échelle locale pour verrouiller les logiques sociales d'intervention des leaders associatifs dans l'arène du développement. En témoigne à titre d'exemple, la construction des espaces associatifs à l'échelle de chaque commune de Kelaat Megouna, de Ouarzazate, de Skoura, de Todgha El Oulya et de Boumalne. Au-delà de la terminologie utilisée (réseau, carrefour, espace, union), l'ensemble des réseaux créés pour cette occasion, lorsque les grands courtiers n'en contrôlent pas les initiatives en l'utilisant comme ticket d'accès aux projets, sont des organisations fantoches, voire des usines à gaz institutionnelles.

La multiplication des clubs de courtage collectif en développement et les espaces associatifs qui les animent ouvrent le débat sur les nouvelles manifestations du politique et ses transformations (Bourdarias, 2003 : 35). Des transformations qui s'opèrent par l'entrelacs complexe entre l'associationisation du communal et la communalisation de l'associatif. Au Sud-Est marocain et au sein du RAZDED, un certain nombre de leaders associatifs se reconvertissent en élus communaux, quitte à ne pas être vaincus dans les élections communales par d'autres notables qui, associatifs qui plus est, leur sont des adversaires. Les leaders potentiels ayant une gamme de capitaux sociaux au sein des réseaux redistribuent à leur clientèle, suivant une logique du *big men*, les ressources glanées au cours de leur activité du courtage (Dramé, 1998 : 223-224).

Les confrontations concrètes des leaders associatifs autour des enjeux communs, consistant à la constitution d'un interlocuteur relais fédérateur de l'ensemble des interventions de développement, est un constat. La création du RAZDED a engendré d'amples tensions et de luttes politiciennes d'influence sociale entre les courtiers associatifs antagonistes qui ont créé un réseau concurrent : fédération des associations de développement de Dra. Selon un leader levier de RAZDED l'apparition de ce genre de compétition est un effet du mimétisme s'expliquant, selon lui, par la métaphore de la symphonie des crapauds (*agdal n'igra* en tamazight) ; « dans chaque initiative associative il y des forces stagnantes et des

forces mouvantes. La fédération associative concurrente relève de la première catégorie »<sup>19</sup>.

Parallèle argumentation prévaut dans le RADOSE (le réseau des associations de développement du Sud-Est). Le réseau associatif du courtage collectif, quant à lui, n'a été créé ni par une action préméditée ni par celle programmée, mais désormais par le fait du hasard. Il a été créé lors d'un atelier de planification et de programmation d'appui au plan national contre la désertification et les effets de la sécheresse les 3 et 44 juillet 2003. Les objectifs de ce programme tiennent de fait à la planification et à l'ancrage institutionnel du PAN, le renforcement des capacités locales de gestion et de valorisation des ressources naturelles, l'atteinte d'un degré d'intégration intersectorielle, une concrétisation des aspects essentiels de l'approche participative et la promotion de la mise en place durable des modalités appropriées au financement du développement rural. La tenue de cet atelier qui a présidé à la naissance du club de courtage collectif en développement, puisqu'il met en réseau un ensemble de leaders associatifs dont la professionnalisation dans les projets se différencie par bien des aspects, s'argumente par le plan spatial du SAPAN. En prenant en compte les aspects d'intégration et de territorialisation, il a choisi trois sites expérimentaux pour entamer ses activités inaugurées par l'organisation d'une série d'ateliers thématiques dans la province de Tata, de Boulmane et d'Errachidia durant le mois d'avril 2003. Ces ateliers ont été couronnés par la mise en place d'un pacte provincial pour la conservation durable des ressources naturelles. Dans l'ultime objectif de pérenniser le comité provincial de coordination et leurs actions au-delà de l'an 2005, fin de la première phase du SAPAN, les associations qui ont participé à l'atelier ont proposé la création d'un réseau associatif régional. Ce sont donc les conditions dans lesquelles le réseau d'associations des oasis du Sud-Est (RADOSE) a été créé. Au demeurant, le dispositif développementaliste du SAPAN est la maxime fondatrice (Haering et *al.*, 1997 : 16) qui a milité pour la création de cette fédération des initiatives associatives dans le domaine de la préservation des oasis. L'existence de ce réseau doit davantage à la volonté initiale des responsables du SAPAN qui ont joué un rôle catalyseur.

La trajectoire d'apparition du réseau de courtage collectif révèle comment les leaders associatifs instrumentalisent et contournent, cependant, les principes sacro-saints de certains projets pour se repositionner dans l'arène régionale, associative et oasienne du développement. Contournement et instrumentalisation réciproques des « développeurs » ou « les coopérants » (Hermet, 2000 : 147) – qui ignorent probablement les enjeux politiques et les relations de pouvoir dans l'arène sociale du développement (Benidir, 2006) – par les intermédiaires associatifs. Voilà que le relais collectif régional, dont il est question ici, oblitère les enjeux politiques d'influence. Les objectifs du RADOSE excèdent à ceux tracés par le dispositif développementaliste du SAPAN.

L'équation démocratie-développement est, parallèlement, pour le RADOSE, une tendance sociopolitique mise en avant par les militants-courtiers en développement. Ainsi, le réseau tend à la mobilisation de différents acteurs pour contribuer à

---

<sup>19</sup> Entretien Abdellatif Kacem, Ouarzazate, le 10 février 2010.

l'amélioration des situations socio-économiques et culturelles de la population du Sud-Est et la préservation des oasis par le biais du partenariat et de la promotion du développement local. Il s'assigne comme objectifs :

- La promotion d'une culture développementaliste effective et complète.
- La lutte contre la pauvreté, atténuation des effets de sécheresse et protection des catégories vulnérables.
- Le renforcement des capacités des associations locales, des coopératives et des instances élues dans le domaine de planification, de gestion et de management.
- L'incitation de la population cible à participer dans l'élaboration et l'exécution des projets intégrés de développement.
- La participation et le partenariat avec les entrepreneurs, le secteur privé et les ONG dans la conception et la mise en œuvre des activités et des projets de développement tels ceux de la lutte contre le fléau de la désertification et la protection des ressources naturelles.

Les activités qu'ont promues les réseaux recouvrent différents domaines où rappelons-le – l'environnement, la démocratie et le développement constituent les ramifications d'un soi-disant courtage collectif. Elles portent sur les campagnes de formation et de sensibilisation en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles, sur le programme d'intégration économique dans la vallée de Ziz et de Guir, à Errachidia et à Gourrama. Le réseau a entrepris également des actions pour encourager la scolarisation dans le monde rural. À cet effet, un centre d'accueil en faveur de la fille rurale a été inauguré à Imilchil. En matière du genre-développement, il renforce les capacités et améliore la participation féminine à travers les formations au profit des comités locaux du développement humain et, en particulier, aux associations membres du réseau. De telles formations ont ciblé singulièrement les femmes-leaders. Bien qu'il soit relégué à l'avant dernier rang des activités, le développement de la démocratie, l'objectif idyllique que partage le leadership du courtage collectif, couvre des programmes de gouvernance, de citoyenneté et des droits de l'homme et la réparation communautaire et la préservation de la mémoire collective et l'action humanitaire.

À telle enseigne que l'on peut affirmer que « dites moi vos partenaires et vos activités, je vous dirai vos stratégies politiques dans l'arène du développement ». Ce faisant, le RADOSE qui fait partie du comité provincial du développement humain, tisse des partenariats avec tous les services déconcentrés et noue des ralliements associatifs avec le RAZDED cité en haut.

## **Confrontation et coalition**

Les affrontements des leaders de courtiers collectifs dans l'arène régionale du Sud-Est marocain se penchent sur les représentations sociales de la marginalisation et de la régionalisation. L'analyse des trajectoires sociales de compétitions et les enjeux politiques sur lesquelles ils s'affrontent ne nous mène ni à débusquer (Dahou, 2004 : 19) ni à encastrier les organisations fédératives de développement dans les mouvements sociaux. En se basant sur une sociologie du militantisme, elle nous incite au moins à chercher les raisons d'agir et les logiques d'action (Poncelet

et *al.*, 2006 : 85) des leaders de réseaux régionaux. De telles logiques d'action qui se dévoilent, chemin faisant, dans les nouvelles formes d'altérité se manifestant dans les oppositions et les compétitions entre courtiers collectifs. Nouvelles dans le sens où s'amalgameront anciennes et nouvelles configurations développementalistes : entre celles constituées d'acteurs, d'enjeux et de stratégies, d'une part et, d'autre part, celles se manifestant dans les représentations, les normes, les croyances, les discours officiels comme officieux, les valeurs et idéaux véhiculés dans les différents espaces publics locaux (Pirotte, 2011 : 479).

Cette nouvelle altérité, cette nouvelle focale, ne réside pas dans le style hybride du mouvement contre-mouvement quant à des revendications-contre revendications (Bailey, 1971 : 231) qu'elle induit. Désormais, il s'agit d'une course à bribe abattue, celle d'une arène entre leaders de courtiers collectifs en vue d'incarner la légitimité et la reconnaissance vis-à-vis du pouvoir central et des bailleurs de fonds : c'est-à-dire, la course, en courant à bribe abattue – selon la conception métaphorique d'arène – vers le seul meilleur interlocuteur/relais, voire le courtier de la rente étatique des projets du développement humain. La mise en fonction d'intermédiation privilégiée repose sur le dévoilement des états de marginalisation, d'exclusion et de *souffrance à distance* dans la région. En plus, la rhétorique de la régionalisation avancée du Sud-Est, comme exemple, est un enjeu politique.

Le cadre institutionnel, qui sert de toile de fond à de différents registres de confrontations entre leaders de clubs de courtage collectif, se décrypte à l'aune d'un double niveau. Le premier relève des objectifs et des finalités, puisqu'il s'inscrit dans la tension entre la poursuite des biens et des services d'intérêt collectif et la satisfaction d'intérêts individuels. Le second renverrait aux enjeux de pouvoir. Les leaders en affrontement sont à l'affût de nouvelles légitimées à travers le contrôle des flux de l'aide au niveau local. Ce cadre institutionnel à deux niveaux, que nous retiendrons de Blundo à propos du Sénégal (Blundo, 1995 : 118), se manifestent, dans le Sud-Est du Maroc, selon des logiques conflictuelles entre le RADOSE et l'ATMDAS (Association Troisième Millénaire pour le Développement de l'Action Associative du Sud-Est) autour de l'intermédiation effective de la société civile dans l'INDH. La rhétorique de la régionalisation est aussi un enjeu conflictuel entre le RADOSE et le RAZDED d'un côté et le PADDSE (Pôle Associatif pour le Développement Démocratique au Sud-Est) de l'autre qui, en outre, s'y ajoute. Bref, ces courtiers collectifs en compétition justifient leur position prééminente par la prétention des formes d'excellence, celle d'endossement de l'intermédiation des dispositifs développementalistes, en se référant à des modes différents de légitimation.

Dans les arènes politisées du courtage collectif, les leaders associatifs et militants recourent, à travers des séminaires revendicatifs du plaidoyer, à des motifs qui justifient bel et bien leur action de mobilisation<sup>20</sup>. Ces motifs sont des accomplissements normatifs qui lient action et situation. À en croire Danny Trom, dans la mesure où ils sont « actualisées dans une situation, ils (les motifs) co-accomplissent l'action. La connexion entre motif et action s'établit à travers un

---

<sup>20</sup> En ce qui concerne la voie éclectique entre la configuration développementaliste et la configuration discursive et rhétorique, voir (Benidir, 2010 : 88)

standard social de pertinence, d'intelligibilité et de recevabilité qui applique le contrôle à la situation » (Trom, 2001 : 114). Autrement dit, l'utilisation de ces motifs rentre jusqu'alors dans les stratégies rhétoriques et discursives. Cela leur permet d'intégrer les recrues ou les membres, ceux principalement des leaders d'associations membres du réseau associatif, ce qui augmente leurs capacités réactives d'influence sur l'espace fonctionnel de la gouvernance régionale ou provinciale du développement humain, où les projets multisectoriels se mettent en œuvre. A cet effet, le RADOSE a organisé, chemin faisant, le 11 septembre 2005 ce qu'il appelle le colloque provincial à Errachidia sous le slogan « L'INDH entre les ambitions de la conception et les exigences de l'efficacité ». Ont participé à ce colloque, donnant comme résultat ce qu'ils considèrent comme « l'appel d'Errachidia », une centaine d'acteurs qui représentent des instances syndicales, partisans, associatives et les services déconcentrés. Cet appel s'appuie sur les motifs suivants : « la province d'Errachidia a connu des situations de marginalisation, d'élimination et de pauvreté de ses infrastructures fondamentales (économiques, sociales et culturelles) ; elle est considérée comme une zone enclavée et reléguée au dernier rang au niveau de la pauvreté, d'analphabétisme et d'exclusion sociale<sup>21</sup>. Ses communes répondent à tous les critères que préconisent les programmes de l'INDH »<sup>22</sup>.

Du fait des trajectoires militantes qui les distinguent, les leaders du RADOSE recourent, signalons-le, à la co-association entre démocratie et développement durable. La revendication d'une position sociale d'intermédiaire entre populations et les dispositifs de l'aide au développement humain (Blundo, 1995 : 79) ainsi que la quête d'une érection privilégiée, d'une incontournable interlocution, intermédiation voire courtage, structurent les revendications de l'appel d'Errachidia. Ils plaident pour la nécessité de reconsidérer la province et la réparation communautaire de sa population, quant aux abus et aux états d'élimination et de marginalisation auxquels ils se heurtent, la nécessité de mettre en place un développement rural qui réalise les objectifs énoncés dans l'INDH, la participation de tous les citoyens (population de cette zone) ainsi que divers acteurs dans toutes les étapes de concrétisation de cette initiative – du diagnostic à l'élaboration des stratégies programmés, de l'exécution au suivi et à l'évaluation des réalisations selon les principes de transparence, d'équité et de démocratie – créer une agence de développement du Sud-Est à l'instar des agences du Nord, du Sud et de l'Est, créer un observatoire régional de la société civile en le dotant d'un rôle principal dans les instances provinciales et les comités locaux, lesquels vont être créés pour concrétiser l'INDH ; la sollicitation de la société civile pour unifier et coordonner les efforts en vue de former une force de proposition et d'influence et corriger les processus de développement en réalisant un véritable développement intégré et durable.

---

<sup>21</sup> Au terme de ces dénonciations publiques, on s'aperçoit comment, après le lancement de l'INDH, le leader associatif s'en approprie le discours rhétorique, standardisé et antipolitique qui la caractérise. L'accentuation faite à des mots-valises tels que la « pauvreté », « l'exclusion sociale » consiste à mettre ses argumentations au diapason des programmes qu'elle entend mettre en œuvre.

<sup>22</sup> Appel d'Errachidia, RADOSE, le 11 septembre 2005.

L'implémentation de l'INDH a renforcé donc la territorialisation des mobilisations (Bennani-Chraïbi, 2003 : 294) à l'échelle locale et régionale. Les nouvelles formes de participer, d'intercéder et d'endosser l'intermédiation populaire par le leadership associatif, qui a cumulé une gamme de savoirs et de connaissances dans les projets auparavant, ne tardent pas à s'y faire jour. Les leaders du RADOSE sont intégrés comme représentants, entre autres, de la société civile dans les nouveaux dispositifs de développement et certains d'entre eux ont accédé, par là-même, aux cercles de pouvoir villageois : le réseau fait partie du comité provincial du développement humain et de la coordination du projet de réparation communautaire (le président-adjoint est le représentant dans un certain temps de cette coordination à Errachidia, président de l'UNID à Bouanan<sup>23</sup> et président de la commune urbaine de Bouanan). Il est vrai que les leaders associatifs de ces réseaux cherchent davantage à se rapprocher des sphères du pouvoir que de s'en démarquer<sup>24</sup>.

En revanche, l'appel d'Errachidia, dans la version du RADOSE<sup>25</sup>, a suscité d'énormes controverses, d'amples affrontements entre les forces antagonistes du courtage collectif dans l'arène provinciale d'abord, et régionale ensuite. De telles confrontations ont eu lieu entre les militants politiques d'hier qui sont devenus les courtiers associatifs du développement d'aujourd'hui<sup>26</sup>.

Dans un tel contexte, plus propice aux configurations conflictuelles qu'harmonieuses ayant trait aux compétitions et aux coalitions, l'appel d'Errachidia, dont le RADOSE était pionnier, est à la merci des réactions de l'association rivale ; il s'agit de l'association de Troisième Millénaire, laquelle est devenue l'association Troisième Millénaire pour le Développement de l'Action Associative au Sud-Est (ATMDAS), en intégrant, par la suite, cette dimension géographique du Sud-Est dans sa dénomination. Dans le forum régional qu'elle a consacré à l'évaluation participative de l'INDH dans cette région en 2007, elle a invité quant à elle, *sa* clientèle associative qui rentre dans son giron ou qui est *ici et maintenant* les membres du RADOSE. Les recommandations révèlent une sorte de communication dans l'affrontement (Chauveau et *al.*, 1998 : 193-194) ou bien encore une communication conflictuelle (Mathieu et *al.*, 2001 : 370) entre courtiers associatifs qui sont sommés de coopérer suivant les dispositifs programmatiques du développement humain. En présence de 70 associations du Sud-Est (Errachidia, Ouarzazate, Tinghir et Midelt), elles mettent en branle et reconfigurent autrement

---

<sup>23</sup> Bouanan n'appartient pas à la province d'Errachidia mais plutôt à celle de Figuig selon la logique du découpage administratif. L'action fédérative des dynamiques associatives de développement la remettent en cause. L'union des initiatives de développement de Bouanan est membre du RADOSE basé à Errachidia. Néanmoins, dans le projet de régionalisation avancée, ce territoire a été rattaché à la province d'Errachidia dans la région de Drâa-Tafilalet), (CCR, 2011 : 34).

<sup>24</sup> Comme le décrit Pirotte à propos de ce qu'il appelle la course à la connaissance des dirigeants des ONGs béninoises auprès des pouvoirs publics, voir (Pirotte, 2005 : 34).

<sup>25</sup> Puisqu'un autre appel d'Errachidia a eu lieu mais initié par l'ATMDAS, l'organisation associative rivale du RADOSE.

<sup>26</sup> Parallèlement à ce que constate J. Siméant en affirmant que « les experts d'une époque [sont] parfois les savants-militants de la précédente », (2002 : 27).

l'intermédiation associative au sein des comités locaux et provinciaux du développement humain. En témoignent des plaidoyers, entre autres, qui sont favorables à la concrétisation de ces comités, en établissant une loi qui oblige les deux comités à faire participer les associations dans la gestion de la chose locale et expliciter la relation entre celles-ci et les instances gouvernementales. Le rapport sur l'évaluation participative de l'INDH dans le Sud-Est met en lumière la démarcation entre le discours et la réalité. Une telle démarcation entre un discours présentant l'INDH comme un chantier qui interpelle et fait participer toutes les forces vives, d'une part et, d'autre part, une pratique adoptant une gestion non participative qui exclue les autres partenaires de l'opération du développement. L'ATMDAS insiste sur l'absence des critères claires et les objectifs relatifs à la sélection des associations qui sont censées mettre en œuvre les chantiers de l'INDH, et ce, conformément à une approche transparente adoptant la méthode de compétition et de concurrence en vigueur.

Vu l'insertion progressive dans les chaînes internationales de l'aide au développement et, également, dans les dispositifs de la rente étatique du développement humain, l'AMTDAS se veut comme une force de proposition. L'ensemble des recommandations ici présentées révèlent la course des entités associatives de courtage collectif vers la conquête des positions d'intermédiaire au sein des programmes et les projets intersectoriels.

Parallèle conception vaut dans la concurrence à propos de la rhétorique sur la régionalisation. Chaque acteur collectif, chaque réseau régional se considère comme le seul qui incarne la légitimité émancipatrice à l'égard des bailleurs de fonds et des pouvoirs publics dans l'arène régionale et oasienne du développement. Ce sont la dimension *identitaire* du territoire du Sud-Est, le porte-parole de ses imperfections et de ses besoins, et les représentations que s'en font les courtiers collectifs et ses leaders qui sont, ici, à l'épreuve de la rhétorique.

Du point de vue des leaders d'espaces associatifs initiateurs de l'appel de Zagora (l'encadré 2), celui-ci revêt une connotation constructiviste. Il a mis le point sur la dimension régionale du Sud-Est en réunissant les espaces associatifs et les réseaux régionaux de développement qui se prolifèrent, pour une part, dans la zone<sup>27</sup>. La mise en récits dont ils font usage, à l'issue de cet appel, part du constat selon lequel les territoires oasiens du Dra et du Tafilalet relèvent des zones *en marge* des régions administratives – respectivement la région de Sous-Massa-Dra et celle de

---

<sup>27</sup> Selon un leader associatif, « l'idée de la régionalisation du Sud-Est remonte à un atelier organisé par le ministère de l'Agriculture sur les oasis dans le Sud-Est en 1999. En 2004, le forum social de Figuig a soulevé la question, en 2005, au sein du forum social thématique une équipe chargée de la question de l'eau dans les oasis a été fondée. Qui dit oasis dit automatiquement les zones où s'y trouvent telles Ghris, Dra, Dadès, Ziz, Guir, Todgha et Figuig », Entretien Abdellatif Kassm, Ouarzazate, le 09 février 2010. En 2000, cette région a été classée par l'UNESCO, réserve de la biosphère des oasis du Sud du Maroc (RBOSM). Elle est devenue une partie intégrante du patrimoine mondial de l'UNESCO de l'homme et de la Biosphère (MAB). Les réseaux associatifs de développement mobilisent cet arrière-plan et revendiquent, quoiqu'en affrontement, l'érection du Sud-Est en une région administrative.

Meknès-Tafilalet – dont ils font partie<sup>28</sup>. Et les acteurs d'ajouter, au regard de la mise en récits, que cette région se caractérise par l'absence du rôle des forces politiques, par une diversité politique, humaine, tribale et linguistique, par une homogénéité naturelle et géographique<sup>29</sup> ; bref, il s'agit des zones du Maroc « inutile ». Il faut remarquer, par ailleurs, que toutes les provinces qui sont censées appartenir à ce territoire du « Sud-Est » ont connu de graves violations des droits de l'homme durant les années de plomb. Les recommandations de l'IER les visent en termes de réparation communautaire et de la préservation de la mémoire collective. La création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes (ANDZO), aurait été, selon eux, une réponse partielle à leurs revendications. Plus trivialement, le discours royal sur « la régionalisation avancée et graduelle », qui entend rompre avec le « centralisme figé », semble mobiliser le courtage collectif des associations du développement dans l'arène régionale et oasienne. En plus, après la diffusion du rapport sur la régionalisation avancée, qui considère la région de Drâa-Tafilalet – espace fonctionnel<sup>30</sup>/arène autour duquel/de laquelle les courtiers collectifs se coalisent et s'affrontent - parmi les 12 régions du royaume, les réseaux associatifs régionaux se sont réunis pour une réflexion, un forum de débat, sur l'opportunité de cette proposition d'érection, ses avantages, ses inconvénients et ses perspectives. Ils comprennent le RAZDED (Zagora), la FADT (Tinghir), le RADOSE (Errachidia) et le réseau associatif du développement de Ouarzazate. Le débat est réparti sur trois thématiques de la régionalisation, des réformes constitutionnelles et politiques et, enfin, les potentialités économiques de la future région et perspectives de développement.

### ***Encadré 2 : Appel de Zagora***

Nous les représentants des associations, des espaces, des réseaux associatifs qui se sont réunis à Zagora le 11 avril 2009 lors d'une rencontre consultative, après la prise en considération des contraintes et enjeux auxquels sont confrontés les acteurs associatifs dans la zone du Sud-Est, et après la mise au point sur l'accumulation dans le domaine d'action associative dans la zone, et l'intérêt que nous accordons à la coordination les initiatives en vue de contribuer à améliorer les situations socio-culturelles de la population du Sud-Est et la nécessité de

---

<sup>28</sup> « Nous avons été lésés dans notre relation avec les chefs lieu de nos régions respectives, d'où l'état détérioré de nos infrastructures de base et des secteurs sociaux », fait remarquer Kacem Abdellatif, membre dirigeant RAZDED, entretien à Ouarzazate, le 09 février 2010.

<sup>29</sup> Notons que les acteurs en affrontement pensent ici *leur* territoire qui est bien différent du *territoire administratif*. Si ce dernier est présenté, selon eux, en tant qu'espace topographique inerte, le *leur* consiste en un bassin de vie, (et qui doit être) constamment traversé et animé par des débats cathartiques et mobilisateurs. Voir en ce qui concerne les représentations discursives du territoire régional (Haddy, 2004 : 151 ; 2011 : 10).

<sup>30</sup> Selon Nahrath et Varone, « un espace fonctionnel est inséparablement un espace de rivalités et un espace de régulation de ces rivalités. Soit un champ de rapports de forces, dont les limites sont définies par les protagonistes mêmes de ces tensions, et non pas selon des logiques sectorielles ou des découpages territoriaux préexistants » (2007 : 237). Les deux auteurs comparent ce concept à ceux de « champ » de Bourdieu, de « configuration » d'Elias. Pour notre part, l'« espace fonctionnel » s'apparente au concept d'« arène » chère à Bailey.

s'activer pour protéger notre environnement naturel et notre héritage culturel, et en concrétisant les recommandations de la rencontre de Ouarzazate qui avait eu lieu le 21 mars 2009, nous portons à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit :

- L'ouverture d'un processus de construction d'un cadre ouvert à toutes les volontés, expertises et capacités soucieuses de la zone du Sud-Est.
- Charger un comité pour préparer une journée d'étude à Ouarzazate pour diagnostiquer les situations du Sud-Est et construire les orientations stratégiques et un plan d'action.

Les cadres associatifs signés sont:

Le réseau associatif de développement d'Ouarzazate

Le RAZDED

Le RADOSE

L'espace associatif de Kelaat Mgouna

L'espace associatif de Tindout

Union des associations de Oued Guir

L'UDRAD (Agdez)<sup>31</sup>

La mobilisation des leaders associatifs dans les arènes d'alliance et de confrontation a trait à un dénominateur commun. À la fois « développeurs », militants et, approximativement, politiciens ; ils se caractérisent, ainsi, par des interférences dites progressistes, socialistes, mais aux allures tantôt hétérogènes, tantôt homogènes. Du point de vue de l'affiliation partisane, ils appartiennent à des partis tels que le PSU (Parti Socialiste Unifié), le PADS (Parti Avant-gardiste Démocratique et Socialiste), la VD (la Voie Démocratique connue en arabe par *Ennahj demokrati*) et l'USFP (Union Socialiste des Forces Populaires). D'où le difficile équilibre entre la logique politique et la logique fonctionnelle (Buclet, 2006 : 108) du développement.

Il n'en demeure pas moins vrai que la nouvelle composition et recomposition de l'espace a favorisé sa décomposition comme le décrit Aït Hamza (2002 : 178). De là, si la dimension institutionnelle du territoire est remise en cause, un lien existe entre l'émergence de contestations « fonctionnelles » des logiques sectorielles, d'une part, et l'émergence de phénomènes de différenciations territoriales/régionales, de l'autre (Nahrath, 2007 : 171-172). Il n'est pas étonnant si l'on constate ainsi que les leaders de courtiers collectifs du développement en affrontement qui, principalement impliqués dans la contestation des logiques sectorielles, sont également les artisans de la redéfinition et de la redistribution des ancrages territoriaux et du maillage administratif qui les encadre. Ce faisant,

---

<sup>31</sup> Notre traduction de l'arabe vers le français.

l'arène politisée d'affrontement entre eux se manifeste encore dans l'apparition d'un appel rival contrastant à celui de Zagora. Il s'agit de l'appel d'Errachidia dans lequel l'ATMDAS fédère une quarantaine d'associations villageoises et, par conséquent, crée un pôle associatif rival à celui dont l'appel de Zagora a tenté de créer ; il relève du Pôle Associatif pour le Développement Démocratique dans le Sud-Est (PADDSE). Selon le statut fondamental de ce pôle, l'objectif visé consiste en la coordination entre associations et coopératives du Sud-Est en vue de plaider autour des questions concernant cette région (province d'Errachidia, province de Tinghir, province de Figuig, province de Midelt et province de Ouarzazate). Les instruments d'action du pôle résident dans le renforcement des capacités des associations du Sud-Est ainsi que dans la communication et le plaider autour des questions qui touchent le développement local au Sud-Est, et ce, pour un développement démocratique participatif et durable<sup>32</sup>.

### ***Encadré 3 : Appel d'Errachidia***

En marge de la journée d'étude organisée par l'association de Troisième Millénaire pour le Développement de l'Action Associative du Sud-Est sur la participation politique des femmes et des jeunes le 25 avril 2009, une rencontre a eu lieu le 26 avril 2009 entre les associations, les réseaux associatifs et les coopératives du Sud-Est dans ses différents niveaux. Après une discussion à laquelle ont participé avec force les assistants et les représentants de diverses associations, réseaux et coopératives dans l'échelon du Sud-Est, l'assistance s'est mise d'accord sur :

- La considération de la zone du Sud-Est comme zone enclavée et qui se heurte à une marginalisation socio-économique et développementaliste compte tenu de la continuité des déséquilibres spatiaux que connaît le Maroc,
- La considération des zones, qui constituent la région du Sud-Est, celles qui se situent dans la marge des régions administratives auxquelles elles appartiennent.
- L'importance de l'élément humain quant à la réalisation d'un changement qualitatif en commençant par la dynamique associative actuelle.
- Les intérêts communs de tous les acteurs associatifs et sociaux traduisant la similitude des problématiques auxquelles est confronté le Sud-Est.

Si les participants ont insisté sur l'importance des efforts consentis par les acteurs civils, ils ont affirmé la nécessité de la coordination entre les intervenants géographiquement et thématiquement pour la construction d'un Sud-Est qui est à l'abri des efforts consentis par les instances civiles en vue de réaliser une transition quantitative. Dans ce cadre, les participants se sont mis d'accord sur la création d'un espace de coordination et de communication au niveau du Sud-Est qui s'appelle : le pôle associatif pour le développement démocratique du Sud-Est. Pôle qui est ouvert à toutes les initiatives (associations, coopératives, forums et réseaux) engagés et qui souhaitent contribuer à la construction d'un Sud-Est reflétant les

---

<sup>32</sup> Troisième clause du statut du Pôle Associatif pour le Développement Démocratique dans le Sud-Est (PADDSE).

ambitions de sa population.

Il a pour objectif :

- Un plaidoyer pour les grandes questions et les préoccupations qui sont communes à toutes initiatives de développement du Sud-Est,
- Un plaidoyer en faveur de la création d'une agence de développement du Sud-Est à l'instar des autres agences dans d'autres zones,
- La création des mécanismes de communication entre les acteurs locaux dans le Sud-Est et leurs homologues nationaux et internationaux,
- La contribution à l'encadrement et à la formation des acteurs locaux,
- L'appui des initiatives locales du développement démocratique dans le Sud-Est<sup>33</sup>

Voilà les leaders du courtage collectif en développement face à des stratégies hybrides mais qui s'imbriquent. Dans un bout de continuum, ils trouvent, dans la rhétorique de la marginalisation et de la régionalisation avancée, un répertoire discursif pour la quête d'une légitimité symbolique de reconnaissance par les pouvoirs publics. Bien que cela s'opère sur fond d'une configuration régionale conflictuelle, la « société civile rurale », dont le courtage associatif collectif, ici analysé, semble être un des effets politiques induits, est loin d'être un contre-pouvoir effectif vis-à-vis des autorités locales représentantes du pouvoir central à l'échelle régionale. Dans l'autre bout, l'émergence de celle-ci, comme milieu stratégique d'incubation des projets de développement régional, leur permet de remplir à la fois des fonctions de courtage - dit collectif - en développement et de prestation de services (Le Meur, 2000 : 93). De là, ils avivent, corrélativement, la tension entre logiques de politisation (par la mobilisation, le plaidoyer et la revendication) et logiques de dépolitisation (Catusse et Vairel, 2010 : 14) (par l'incarnation des intermédiations et la capacité d'intersession au sein des dispositifs développementalistes).

Stratégies rhétoriques et pratiques discursives d'affrontement et de coalition sous-tendent les organisations associatives du courtage collectif, abstraction faite de la forme que celui-ci peut revêtir. En somme, deux observations méritent notre attention en ce qui concerne la mobilisation du courtier collectif dans l'arène oasienne et régionale du développement.

Premièrement, en suivant le point de vue critique de la politique et de la pratique du développement cher à Long, les courtiers qui s'insèrent dans les réseaux, les espaces, les forums régionaux de développement sont en effet des *acteurs collectifs*. Acteurs collectifs car, autour de la rhétorique de la marginalisation de la régionalisation d'une part, et des fonctions de drainage de la rente du développement à l'échelle régionale, *via* l'intermédiation dans les projets, d'autre part, ils font référence à une forme de représentations et de catégorisations, d'enrôlement mutuel, d'affrontement et de cooptation des objectifs individuels et collectifs, lesquelles s'encastrent dans les pragmatiques et les sémiotiques de la vie

---

<sup>33</sup> Notre traduction de l'arabe vers le français.

quotidienne. La signification sociale qui est propre à leurs discours s'inspire de cet univers lié à la pratique sociale (Long, 2001 : 57 ; Mosse and Lewis, 2006 : 14).

Deuxièmement, quelle que soit la nature des organisations de courtage collectif, on remarque qu'une minorité active de *membres*, d'*acteurs individuels* ou de « personnes singulières » au sens de Max Weber<sup>34</sup>, a plus de poids et assure les fonctions de leaders. Il est question dès lors de leaders de courtiers collectifs<sup>35</sup> du développement local intégré. La preuve en est que la majorité de réseaux se transforme *de facto* en une autre ONG, étant donné que le mot « réseau », « forum » ou « union » aurait pu être un simple appendice pour capter, ne serait-ce qu'en chamaillant, la rente du développement et, partant, d'en endosser l'intermédiation. Cela étouffe même les processus collectifs sur lesquels repose leur création. Le fonctionnement est beaucoup plus prompt à la centralité dans la prise de décision et aux attitudes individuelles de certains membres qui incarnent, analytiquement, la figure du leader. Ils le sont en raison des ressources telles que la position formelle, la disponibilité, le standing social et la compétence d'intermédiation qui ressortent des pratiques d'intercession (Tozy, 2010 : 365). Par rapport au member-chip associatif faisant partie des réseaux supra-provinciaux, ces leaders-courtiers du développement ont certes des compétences distinctives telles l'accès à l'information, la possession d'un réseau professionnel et l'insertion ainsi que le soutien des responsables de la coopération au développement.

Devant la vitalité croissante des associations villageoises de développement, essentiellement promue par la configuration développementaliste et institutionnelle, l'échèle régionale semble être l'espace fonctionnel inédit de courtage en collectif en développement. Elle réunit des associations dans le cadre des forums et réseaux supra-locaux en y fédérant les initiatives. Ces réseaux de courtage qui s'y fondent sont la résultante de la logique de l'offre, celle d'un dispositif développementaliste (RADOSE) ou celle de l'Etat (la plupart des réseaux qui se sont créés à l'échelon communal au nom, très souvent, de l'appellation des espaces associatifs) et celle de la demande (le RAZDED, le réseau associatif de Skoura), tandis que les autres réseaux sont le produit d'une instrumentalisation réciproque entre l'offre et la demande. Il s'est avéré que leurs rôles ne se limitent pas seulement à la fonction de drainage de la rente, étatique et internationale, du développement au niveau local, tout en assumant des intermédiations attitrées, bien qu'en affrontement, dans l'implémentation des projets et programmes de développement (INDH, réparation

---

<sup>34</sup> Dans « Economie et société », il a affirmé : « on peut traiter certaines structures sociales (Etat, coopératives, sociétés par actions) exactement comme des individus singuliers... Par contre, pour l'interprétation compréhensive que pratique la sociologie, ces structures ne sont que des développements et ensemble d'une activité spécifique de personnes singulières », (Weber, 1971 : 91).

<sup>35</sup> À l'encontre de ce concept analytique, les appels des réseaux associatifs antagonistes ci-haut étudiés font référence souvent à l'expression de « *représentants* » des réseaux et des espaces associatifs. Dans son analyse des réseaux marocains du développement, T. Lacroix, opte pour l'expression de « médiateur ». Pour lui, les leaders des réseaux du développement se qualifient de « médiateurs » par la capacité d'obtenir du groupe des ressources propres, mais également un complément auprès des partenaires externes (ce qui renvoie jusqu'ici à la notion idéal-typique du courtier), conférant au groupe la capacité de conduire des projets plus importants que les opérations ponctuelles à caractère traditionnel.

communautaire et préservation de la mémoire collective, sauvegarde de la biodiversité et des oasis). Le courtier collectif est aussi un entrepreneur politique. Bien que les réseaux associatifs traduisent dans l'arène régionale des logiques d'affrontement et de coalition entre eux, leurs enjeux sociopolitiques diffèrent. Le RADOSE exemplifie le modèle d'un bureau d'études, qui élabore des plans de développement communal, et ce, en partenariat avec la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), combien même un des ses leaders est, en *straddling*, président d'une commune rurale. Toujours à Errachidia, l'AMTDAS, à travers le réseau (RADDSE) qu'elle « chapeaute », renforce les capacités de ses associations « clientes » et travaille en même temps dans le registre de la culture revendicative, celle en l'occurrence de plaider dont le leader potentiel du réseau se considère comme étant le pionnier dans la région. Le militantisme développementaliste est, pour les leaders de la FAD à Tinghir, une propédeutique de la conquête de la notabilité communale (Benidir, 2011 : 79). Du fait même de la nouvelle révision du découpage territorial et de la redéfinition des circonscriptions électorales, l'objectif ultime des leaders de la FAD, en particulier un de leurs leaders leviers et dont on a dépeint la trajectoire sociale ci-haut, est devenu une élite parlementaire au nom du PJD lors des élections législatives anticipées du 25 novembre 2011. La taille de la circonscription électorale s'adjoint au champ d'intervention du réseau associatif. D'où la pertinence de l'assimilation – ne serait-ce que pour paraphraser Jean-François Bayart (1989 : 157 et 192) - régionale des élites associatives locales. Enfin, pour les militants-courtiers du RAZDED au niveau de Zagora, la recherche des affinités entre développement territorial, réparation communautaire, mémoire collective s'en érige en un enjeu de taille. S'y ajoute la médiatisation internationale de leur réseau, compte tenu de leur insertion dans les rencontres transnationales sur la citoyenneté locale et la citoyenneté mondiale dans le cadre des séminaires mondialistes (forum de la citoyenneté).

## Références bibliographiques

- Aït Hamza, M. (2002), *Mobilité socio spatiale et développement local au sud de l'Atlas marocain (Dadès – Todgha)*, Passau (= Maghreb-Studien, 13).
- Bailey, G.-F. (1971), *Les règles du jeu. Etude anthropologique*, Paris, PUF.
- Balme, R. (1987), « La participation aux associations et le pouvoir municipal », *Revue Française de Sociologie*, 28/4, 1987, p. 601-639.
- Bayart, J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, Coll. L'espace du politique.
- Benidir, M., (2006), « Le dedans et le dehors : l'élite associative villageoise entre dispositif développementaliste et sphère politique », Working paper dans le colloque national « *Culture amazighe et développement humain dans les communautés rurales* », organisé par le Centre des Études Anthropologiques et Sociologiques de l'IRCAM, en collaboration avec le Conseil Municipal de Ouarzazate les 24 et 25 février 2006 à la Grande Maison Municipale de Ouarzazate.

- Benidir, M. (2010), « Leaders associatifs et élus locaux au Maroc : épreuves de face à face et controverses dans les arènes du développement », *Politique Africaine*, 120, p. 87-104.
- Benidir, M. (2011), « Entre notabilité et courtage. Les dynamiques associatives face au développement local dans le versant sud du Haut-Atlas (Ouarzazate) », *Revue marocaine de science politique*, 2, Novembre 2011, p. 69-101.
- Bennani-Chraïbi, M. (2003) « Parcours, cercles et médiations à Casablanca. Tous les chemins mènent à l'action associative de quartier », in Bennani-Chraïbi M. & Fillieule O. (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po., p. 293-352.
- Bierschenk, T. et al. (2000) « Les courtiers entre développement et État » in Bierschenk T. et al. (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Apad/Karthala, p. 5-42.
- Blundo, G. (1994), « Le conflit dans l'entente. Coopération et compétition dans les associations paysannes du bassin arachidier sénégalais », in Jacob J.-P. et Lavigne Delville, Ph. (dir.), *Les associations paysannes en Afrique. Organisations et dynamiques*, APAD-Karthala-IUED, Paris, p. 99-120.
- Blundo, G. (1995), « Les courtiers locaux du développement en milieu rural sénégalais », *Cahiers d'études africaines*, 137, XXXV-1, p. 73-99.
- Blundo, G. (1998), « Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire », *Bulletin de l'APAD*, 15, p. 21-47.
- Boucher, Y., et al. (1990), « Le militant, la compétence et l'éthique : les conditions de l'investissement chez les Verts », *Politix*, Vol. 3, N°9, p. 37-43.
- Bourdarias, F. (2003), « ONG et développement des élites » in « Les ONG médiations politiques et globalisation », *Journal des anthropologues*, n° 94-95, p. 23-52.
- Buclet, B. (2006), « Les réseaux d'ONG et la gouvernance en Amazonie », *Autrepart*, 37, p. 93-110.
- Catusse, M. et Vairel, F. (2010), « Question sociale et développement : Les territoires de l'action publique et de la contestation au Maroc », *Politique africaine*, 120, p. 5-23.
- Charafi M. (2008), *Planification stratégique participative du RAZDED*, Expertise réalisée avec le concours de la Fondation de France, Etudes pour l'expertise participative – FEP Maroc, rapport final.
- Chauveau, J. et al. (1998), « Communiquer dans l'affrontement : La participation cachée dans les projets participatifs ciblés sur les groupes ruraux défavorisés » in Deler J. et al. (dir.), *ONG et développement. Société, économie et politique*, Paris, Karthala, p.
- Chauveau J.-P. (1994), « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in Jacob J. et al. *Les*

*associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique*, Paris, APAD-Karthala-IUED, p. 25-60.

Cheynis, È. (2008), *L'espace des transformations de l'action associative au Maroc. Réforme de l'action publique, investissements militants et légitimité internationale*, thèse de doctorat de sciences sociales, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Commission Consultative sur la Régionalisation, (2011), *Rapport sur la régionalisation avancée/Livre I : Conception générale*, Royaume du Maroc, 47 p.

Dahou, T. (2004), « *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le Delta du Sénégal* », Paris-Dakar, Karthala – ENDA GRAF Sahel.

Denoeux, G. (2002), « Le mouvement associatif marocain face à l'État : autonomie, partenariat ou instrumentalisation », in Ben Néfissa S. et Hanafi S. (dir.), *Pouvoirs et associations dans le monde arabe*, Paris, CNRS-Éditions, p. 27-55.

Dramé, H. (1998), « Les courtiers de développement entre ONG et organisations paysannes. La cas de la Casamance (Sénégal) », in Deler J. et al. (dir.), *ONG et développement. Société, économie et politique*, Paris, Karthala, p. 215-226.

El Akzi, A. (2007), *Le rôle de la bonne gouvernance dans la concrétisation de l'action associative. Le cas des associations de l'union Dra pour le développement à Agdez*, Mémoire de licence en sociologie (en arabe), FLSH, Université Kadi Ayyad, Marrakech.

Faure, A. et Muller P., (2007), « Objet classique, équations nouvelles » [Introduction], in Faure A., Leresche J-Ph., Muller P., et Nahrath S., (dir.), *Action publique et changements d'échelles : Les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, p. 9-21.

Haddy, M. (2011), *La régionalisation au Maroc : des errances au projet sociétal*, Paris, Editions Cabrera et MDM Publication.

Haddy, M. (2004), « Réflexion sur la région et le développement régional », *REMALD*, n°54-55, Janvier avril.

Haering, J. Laville J.-L. et Sainsaulieu R., (1997), « Penser l'association : du projet au fonctionnement » (introduction) in Laville J.-L. et Sainsaulieu R. (dir.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Editions Desclée de Brouwer, Coll. « Sociologie Economique », p. 6-21.

Hermet, G. (2000), *Culture et développement*, Paris, Presses Nationales de Fondation de Science politique.

Lacroix, T. (2005), *Les réseaux marocains du développement. Géographie du transnational et politiques du territorial*, Paris, Presses de Sciences Po.

Le Meur, P.-Y. (2000), « Logiques paysannes au Bénin : courtage, associations, réseaux et marchés », *Autrepart* (13), p. 91-108.

Lima, S. (2004), « Les espaces associatifs face aux communes rurales. Recompositions spatiales, émergence des acteurs locaux et nouvelles perspectives pour le développement dans la région de Kayes (Mali) », in Charef M. et Gonin P. (dir.), *Emigrés et immergés dans le développement local*, Agadir, ORMES-

MIGRINTER, Editions Sud-Contact, Coll. « Mobilité et dynamique spatiale », p. 279-309.

Long, N. (2001), *Development Sociology: Actor Perspectives*, London and New York, Routledge.

Mahdi, M. (2002), « Le rôle de la société civile dans la gestion des mutations au niveau local au Maroc », in Elloumi M. (dir.), *Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée*, Paris-Tunis, IRMC-Karthala, p. 467-484.

Mahdi, M. (2005), « Anthropologie et demande sociale : À propos des communautés des pasteurs » in Rachik H. (coord.), *Le Maghreb dans les débats anthropologiques : Edmond Doutée, Robert Montagne, Clifford Geertz et Pierre Bourdieu et Ernest Gellner, Prologues*, n° 32, p. 102-109.

Marchesin, Ph. (2004), « Démocratie et développement », *Revue Tiers-Monde*, 45/179, p. 487-513.

Mathieu, P. Benali, A. et Aubriot, O. (2001), « Dynamiques institutionnelles et conflit autour des droits de l'eau dans un système d'irrigation traditionnel au Maroc », *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n° 166, p. 353-374.

Mongbo, R. L. (2000), « Le développement local et les courtiers. Concepts et réalités d'un phénomène local au Bénin », in Bierschenk T., Chauveau J.-P. et Olivier de Sardan J.-P. (dir.), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Apad/Karthala, p. 217-240.

Mosse, D. and Lewis, D. (2006), « Theoretical approaches to brokerage and translation in development », in Mosse D. and Lewis D. (eds.), *Development brokers and translators. The ethnography of aid and agency*, Kumarian Press, Inc, p. 1-26.

Nahrath, S. et Varone, F. (2007), « Les espaces fonctionnels comme changements d'échelle de l'action publique » in Faure A., Leresche J-Ph., Muller P., et Nahrath S., (dir.), *Action publique et changements d'échelles : Les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, p. 235-249.

Nahrath, S. (2007), « Entre transformations sectorielles et recompositions territoriales », in Faure A., Leresche J-Ph., Muller P., et Nahrath S., (dir.), *Action publique et changements d'échelles : Les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques politiques, p. 169-175.

Olivier de Sardan, J.-P. (1995), *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.

Pirotte, G. (2011), « Repenser la sociologie du développement entre dynamiques du dedans et dynamiques du dehors. Une réflexion à partir du projet de société civile au Bénin », *Cahiers d'études africaines*, n° 202-203, p. 473-490.

Pirotte, G. (2005), « Société civile importée et nouvelle gouvernance. Le nouveau secteur ONG au Bénin », in Quantin P. (dir.), *Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions*, Paris, Karthala, p. 27-45.

- Poncelet, M. et al. (2006), *Les ONG en villes africaines. Etudes des aces à Cotonou (Benin) et à Lubumbashi (RDC)*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Reynauld, J.-D. (1997), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
- Sadqui A. (2003), *Système d'irrigation par réseaux capillaires dans les oasis (SIRCO)*, L'association de développement d'Iaadouane, document inédit.
- Siméant, J. (2002), « Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants », in Hamman Ph., Méon J.-M et Verrier B. (dir.), *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, p. 17-53.
- Tozy, M. (2002), « Des tribus aux coopératives ethno-lignagères. Histoire d'une mutation en cours sur les hauts plateaux de l'oriental », in Mahdi M. (dir.), *Mutations sociales et réorganisations des espaces steppiques*, Casablanca, Konard Adenour, p. 19-38.
- Tozy, M. (2010), « Leaders et leadership. Configurations complexes, ressources politiques et influence potentielle des leaders dans le cas de l'Oriental marocain », in P. Bonte, M. Elloumi, H. Guillaume et M. Mahdi (dir.), *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux. Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien*, Casablanca, Editions La Croisée des Chemins.
- Trom, D. (2001), « Grammaire de la mobilisation et vocabulaires de motifs », in Cefai, D. et Trom, D. (dir.) *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*, Paris, [« Raisons pratiques, n°12 »], Editions de l'EHESS, p. 99-134.
- Weber, M. (1971), *Economie et société*, Paris, Plon.

## **Pratiques communautaires et développement local : cas du Moussem de Moulay Ali Ben A'mer dans le pays de Talsint (Oriental marocain)**

Mohammed Ben Brahim  
FLSH, Université Mohamed I. (Oujda. Maroc)

- اعتمادا على البحث الميداني و المعرفة المسبقة لمجال الأطلس الكبير الشرقي، ومن خلال نموذج المجال الترابي لتالسنت بالجهة الشرقية من المغرب، خلصت هذه الدراسة إلى:
- أن تثمين التراث المحلي المتمثل في بعض العادات و التقاليد، من قبيل اللقاء الموسمي لقبائل آيت سغروشن حول ضريح جدهم مولاي علي ابن عمرو، يساهم في تنمية المجال الترابي المعني ؛
  - ضرورة اعتبار واقع التراث المحلي، والوعي بأهميته أثناء إنجاز مشاريع إعداد التراب، واعتماده كمورد ضمن الموارد المحققة للتنمية المحلية والجهوية؛
  - تقديم بعض المقترحات المتعلقة بتثمين التراث المادي وغير المادي بمجال الجهة الشرقية من المغرب، في زمن العولمة و ما تمليه ظروف التنمية خلال هذه الألفية.

### **Avant-propos conceptuel**

Dans son acception universelle (Convention UNESCO, 1972), le patrimoine désigne les biens naturels ou culturels existant sur un territoire défini. Il s'agit de tout un répertoire de production culturelle historiquement accumulée pour constituer un ensemble de réservoirs référentiels des identités.

Le nouveau millénaire inaugure une nouvelle étape dans la prise en considération du fait patrimonial (Convention UNESCO, 2003), dans le domaine de la diversité culturelle et le développement durable.

Au Maroc, les mutations sociétales de ces dernières décennies ont conduit à l'accroissement des processus de différenciation, conférant aux espaces, ruraux et urbains, de nouvelles spécificités en les propulsant dans des dynamiques de recomposition. Le patrimoine et la revalorisation de l'héritage s'érigent en préoccupations collectives dans la construction des projets de territoire. Tout ce qui a trait au fait patrimonial et culturel semble gagner petit à petit en visibilité, déclinant de multiples images de réconciliation ou de compensation identitaire voire de « réveil identitaire », les manifestations se multiplient à cette fin ; le patrimoine est partout et en tout.

Ce qui rend le débat sur les spécificités du patrimoine et de la culture, un débat non propre aux seules disciplines des Sciences humaines.

Deux grandes tendances marquent les approches scientifiques du fait patrimonial dans ce changement :

## **1. L'approche « valeur économique »**

Greffé (1990) propose une évaluation de la valeur économique du patrimoine, au travers d'une analyse de la corrélation entre développement économique territorial et mobilisation du patrimoine. Il dissocie ce qu'il appelle « une demande de services » et une « offre de support ». « L'offre est au départ l'offre d'un support qui ne produit *a priori* qu'un seul service, le droit de regard ou, à la limite, le droit de visite ; elle ne devient offre de services et n'entre en adéquation avec la demande que si le détenteur du capital entreprend de l'organiser ».

Barrère *et al.* (2005) font l'hypothèse que le patrimoine peut être compris non pas en termes de coût, mais en termes d'externalités positives « de biens communs ». Le patrimoine est, ainsi, défini comme un « ensemble, attaché à un titulaire (individu ou groupe) et exprimant sa spécificité, ensemble historiquement institué d'avoirs transmis par le passé, avoirs qui sont des actifs matériels, des actifs immatériels et des institutions ».

## **2. L'approche « ressource »**

Le patrimoine est appréhendé comme une ressource territoriale spécifique et prend son sens dans les synergies qui se créent à l'échelle du territoire. Néanmoins, « les ressources ne sont pas également réparties dans l'espace, mais (que) tous les espaces ont "potentiellement" des ressources... à condition de les faire émerger et les valoriser au mieux » (Pecqueur, 2002).

La notion de ressource spécifique acquiert alors un nouveau statut qui l'inscrit au cœur de la dynamique territoriale, « il est à la fois, un facteur potentiel de la croissance économique, confronté à la conjoncture marchande et un élément fondateur de la dynamique socioculturelle locale qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité » (François *et al.*, 2006).

Pour notre propos, nous retiendrons que le développement territorial est un mouvement culturel, économique et social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire, ce qui est créateur de développement économique. Il met l'accent sur l'initiative, la créativité et l'innovation, et fait appel à la dimension patrimoniale comme étant le vecteur de développement et comme composante pour donner un élan à l'économie locale et régionale. Enfin, l'intégration des ressources patrimoniales d'un territoire dans une dimension temporelle participe à la construction d'une prospective territoriale, au travers des valeurs qui leur sont associées.

Dans ce cadre de références, on se propose, à travers le cas du Pays<sup>1</sup> de Talssint, dans la région de l'Oriental marocain, de montrer comment la culture et le patrimoine, s'appuyant sur des sentiments d'appartenance par des pratiques communautaires identitaires<sup>2</sup>, de type *moussem*, participent au développement local.

## Le Pays de Talssint

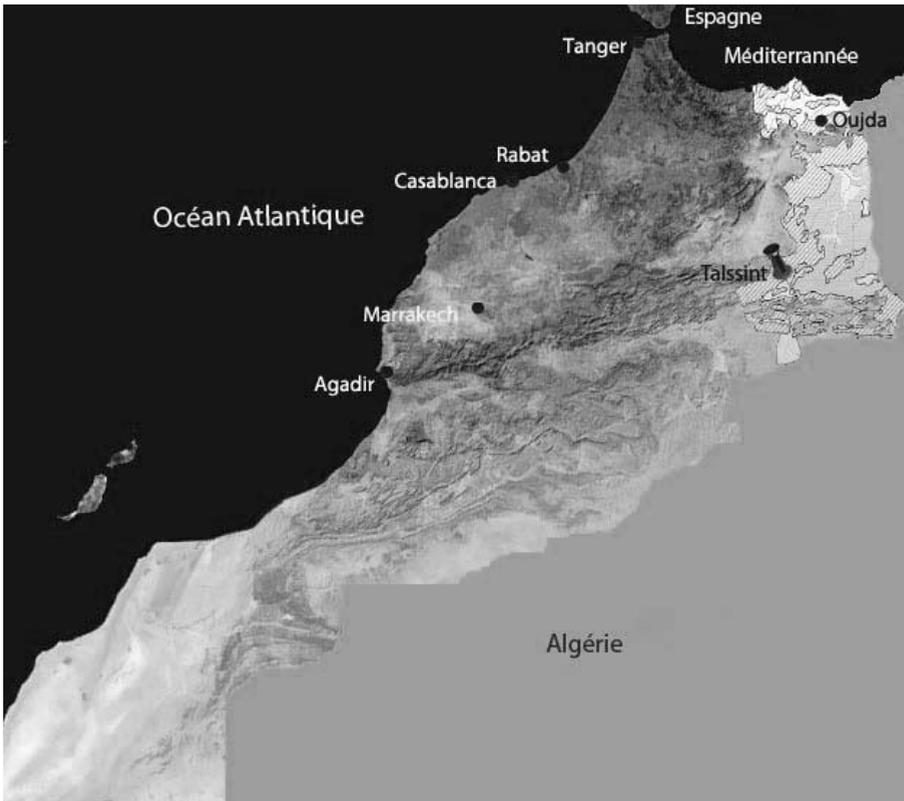
Aux confins du Haut-Atlas oriental et au sud des Hauts-Plateaux au nord, dans la région de l'Oriental, les conditions de climat, de relief et l'histoire ont créé des conditions de vie assez originales pour former une entité territoriale qu'on appelle le Pays de Talssint (figure 1).

C'est une étendue immense couvrant environ 26.000 km<sup>2</sup>, avec une densité inférieure à 7 ha/km<sup>2</sup>, où la steppe à alfa imprime au paysage une morne physionomie, favorable à la pâture des troupeaux de moutons et de chèvres. Elle regroupe, sur le plan administratif, trois communes rurales : Talssint, Boumerieme et BouIchaouen, avec 46 douars totalisant 33.338 habitants en 2009, dont 7098 habitants au centre administratif et chef-lieu de Talssint, dépendant de la Province de Figuig, dont le siège se trouve à environ 200 km au Sud-Est.

---

<sup>1</sup> Un pays est constitué de communes ou de groupements de communes. Il forme un territoire de projet caractérisé par « une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale. Le Pays de Talssint connaît un très faible investissement dans le domaine de la recherche scientifique ».

<sup>2</sup> L'identité, en tant que concept opératoire pour la recherche en sciences sociales, concerne toutes les formes d'interaction que l'homme entretient avec les cadres matériels et symboliques de sa propre vie qui les anime et constitue une construction permanente et collective.



*Fig. 1 : Carte de situation du Pays de Talssint.*

Le mot **Talssint**, **Talsint** ou **Talsinnt**<sup>3</sup>, en tamazight, est composé de « *Tal* » : tala : source et « *sin* »- isen: masculin de Tisent- sel, ce qui veut dire : la source salée. Le Pays de Talssint est d'ailleurs connu par ses sources, douces et salées, très dispersées dans le territoire, autour desquelles s'organise la vie des nomades comme celle des sédentaires.

C'est un pays au climat rigoureux, avec des hivers très rudes qui laissent de longues semaines la neige sur les hautes crêtes de montagnes, qui nourrit un grand nombre de sources ; dont l'économie rurale, des mauvais pays fidèles aux pratiques pastorales, est tournée chaque jour davantage vers la production de l'herbe et l'élevage du bétail, et le développement de la petite propriété ; avec une population laborieuse, hospitalière et trop réservée.

C'est un pays essentiellement villageois : aucune ville de taille moyenne ne ponctue son espace aussi étendu. Son unité réelle transparaît dans la dominante

---

<sup>3</sup> La plupart de nos noms de lieux étant antérieurs au XIXe siècle, leur sens s'est souvent obscurci ou effacé, au profit parfois de réinterprétations spontanées ou « savantes » plus ou moins fantaisistes. Il est vrai que dans le vaste domaine de la toponymie, les difficultés ne manquent pas.

pastorale qui est l'activité ancestrale des hommes ; c'est l'un des marqueurs forts de l'identité régionale.

Le Pays de Talssint est cependant connu par l'entité humaine qui le peuple : les Aït Seghrouchen du sud (Aït Hammou), figure vivante, redoutable, précise dans l'esprit des habitants du Sud-Est marocain et de l'administration française du Protectorat au début du XXe siècle contre laquelle elle marqua d'un sceau glorieux sa résistance pendant le premier quart du siècle dernier (1907-1934).

Enclavé et marginalisé par rapport au reste du Royaume, le Pays de Talssint a longtemps vécu replié sur lui-même, n'offrant à ses habitants qu'une alternative : vivre au pays ou tenter l'aventure en émigrant. Les réalités économiques expriment nettement cette individualité géographique : le marché de Talssint où descendent les produits du pays à la rencontre des produits du dehors montre une dépendance presque totale de la population envers ce qui vient de l'extérieur.

Cependant, ce pays qui se définit et se limite ainsi présente une véritable originalité, aussi bien dans les conditions du milieu naturel et d'exploitation que dans les conditions d'établissement et de peuplement ; c'est un territoire de sainteté et de convergence des repères identitaires multiples et variés. Il a été dès les temps préhistoriques une grande voie de passage ayant précocement fixé le peuplement. Il présente des paysages patrimoniaux très originaux, diversifiés et complexes qui lui confèrent une richesse inégalée. C'est un creuset de multiples identités qui font sa force et sa richesse et exercent un attrait important sur l'homme avide d'environnement naturel et d'exotisme, donc un terrain favorable aux revendications patrimoniales.

## L'âme seghrouchnie

Dans le Pays de Talssint, les hommes conservent le souvenir de coutumes, de traditions et de faits qui remontent plus loin dans l'histoire du pays, mais qui sont presque toujours tributaires de l'appartenance ethnique homogène des Aït Seghrouchen<sup>4</sup> : nom tiré d'une légende ayant pour héros le marabout Moulay Ali Ben A'mer<sup>5</sup>, ancêtre éponyme, descendant d'Idriss II : fondateur de la ville de Fès au IXe siècle.

Réputé pour sa haute science religieuse et sa sainteté, il réussit à grouper autour de lui les tribus de ce pays et celles de la région de Fès et de Taza, qui l'ont soutenu dans sa fuite et lui reconnaissent l'allégeance. Il mourut en 1191 (559 de l'Hégire).

---

<sup>4</sup> Ce sont des tribus amazighes qui appartiennent à la grande branche ethnique des Zénètes, descendants des grands nomades venus de l'Est, qui firent leur apparition en Afrique du Nord à la fin de la période romaine. Leur confédération s'est formée vers la fin du XVIe siècle.

<sup>5</sup> Les sources sont très peu bavardes sur le personnage de Moulay Ali Ben A'mer. Dans un tel milieu, légende et histoire ne font qu'un, alors que l'oralité et les hagiographies sont les principales sources historiques. On rapporte que ce Saint aurait desséché un chacal qui dévorait une brebis (*Sghr* : faire sécher ; *Ouchen* : chacal).

L'attachement de la confédération des Aït Seghrouchen à leur ancêtre est encore vivant, et le rôle qu'il joue dans la vie quotidienne est très important ; c'est un repère pour tout un chacun et un prolongement des tribus qui se réunissent chaque année pour l'honorer, au cours du *moussem* qui se tient près de Talsint. Il continue après sa mort à protéger sa communauté et même à faire des miracles. Moulay Ali Ben A'mer est invoqué par les Aït Seghrouchen dans toutes les circonstances, beaucoup de seghrouchnis portent le nom d'Ali ou d'A'mer en guise d'attachement à leur ancêtre et à sa protection ininterrompue.

Ce peuplement montre une profonde unité, soudée autour de la religion, de la ruralité, du conservatisme politique et des liens tissés au long de l'Histoire qui ont construit et pérennisé un réel et profond sentiment d'appartenance, reposant sur des traits socioculturels, sociopolitiques et économiques.

## **Le *moussem* de Moulay Ali Ben A'mer**

Au Maghreb, le *moussem* désigne probablement l'anniversaire d'un saint et, par extension, le pèlerinage célébré en cette occasion ; il est obligatoirement lié à un lieu<sup>6</sup>. C'est un phénomène durable, perpétuant une tradition qui remonte à plusieurs siècles, constant mais non figé puisqu'il a évolué à travers le temps<sup>7</sup>. La démarche pèlerine est partagée d'ailleurs par l'ensemble des religions monothéistes.

Au Maroc, au-delà de l'événement rituel : le pèlerinage, le *moussem* désigne la fête qui l'accompagne et la foire commerciale annuelle qui se déroule généralement sur les lieux du pèlerinage.

Le *moussem* de Moulay Ali Ben A'mer est une pratique intense dans tout le territoire<sup>8</sup> des Aït Seghrouchen et un exemple d'événement communautaire, empreint de mysticisme et d'ancestralité qui se tient annuellement en fin de saison d'été. Les festivités de sacralisation se déroulent dans les deux sites de Tameslemt et de Ghezouane, abritant tous deux le tombeau du Saint, ce qui lui vaut le qualificatif de « Saint au double tombeau ». Mais c'est à Ghazouane que se tient la grande procession du fait de la nature du site topographique, sous forme de dépression de col plus aérée (photo 1).

Il constitue l'occasion unique pour toutes les tribus de la confédération des Aït Seghrouchen de se retrouver, d'échanger des nouvelles, de resserrer les liens familiaux, de trouver une épouse ; bref, de se sentir part de la communauté. Le *moussem* se déroule en trois temps :

---

<sup>6</sup>La plupart des travaux (historiographie coloniale) ont abordé la question relative aux *moussems* et pèlerinage, à travers l'étude de la sainteté ou du soufisme, ou bien encore à travers celle des lieux sacrés ; le terme pèlerinage est parfois utilisé pour désigner le lieu et non la manifestation.

<sup>7</sup>Malgré l'arrivée de l'Islam au Maghreb, le pèlerinage à la Mecque n'a pas occulté la vivacité des *moussems* locaux. De même, le développement de la mystique musulmane, le soufisme, à partir du IX<sup>e</sup> siècle, a donné une impulsion définitive au culte des saints.

<sup>8</sup>Bien que l'autorité spirituelle de chaque saint au Maroc s'exerce généralement sur un territoire, l'influence de Moulay Ali Ben A'mer ne se limite pas au Pays des Aït Seghrouchen.

## Le temps du Saint ou pèlerinage

Le *moussem* se tient à date fixe, généralement la deuxième semaine de septembre<sup>9</sup>, c'est le moment qui offre, apparemment, un temps de répit aux paysans qui ont rassemblé leurs troupeaux et leurs récoltes, mais aussi préparé les produits à écouler sur le marché annuel.



Photo 1 : Site du moussem de Moulay Ali Ben A'mer

La sacralisation du lieu du Saint est d'autant manifeste que tout(e) seghrouchni(e) est appelé(e) à se rendre à son tombeau<sup>10</sup> (pèlerinage) pour lui rendre hommage (le rencontrer), obtenir une intercession, une guérison, en somme sa « baraka ». L'intercession comprend des actes de prière, des offrandes et des sacrifices.

Le campement<sup>11</sup> s'étale sur une superficie qui dépasse environ 2 km<sup>2</sup> afin de pouvoir héberger des centaines de pèlerins. Chaque jour apporte son cortège de nouveaux arrivants et les tentes se dressent toujours plus nombreuses, colonisant les moindres recoins, avec cependant une répartition bien orchestrée des différentes tribus. L'affluence atteint son record le jeudi, c'est-à-dire la veille de la grande

---

<sup>9</sup> Malgré le caractère fixe de la date du *moussem*, ce dernier fait toujours l'objet de concertation des différentes tribus de la grande confédération des Aït Seghrouchen.

<sup>10</sup> Le tombeau de Moulay Ali Ben A'mer reste un lieu saint pour tous les seghrouchnis, et sa visite s'effectue aussi en dehors de la période du *moussem*.

<sup>11</sup> L'adoption du mode de vie nomade, *via* le campement, s'inscrit dans la continuité de la personnalité du Seghrouchni. Mais la tente du pèlerin ne ressemble pas à celle du nomade : ici l'espace domestique s'ouvre sur le public.

procession. D'importants flux de circulation, de fidèles et de marchandises, de nuit comme de jour, sont engendrés mettant à disposition tous les moyens de déplacement (bêtes, camions, tracteurs, voitures, autocars, à pieds). Par sa dimension pèlerine, le *moussem* est un événement créateur de mobilité : c'est un événement « extraordinaire ».



*Photo 2. Offrande honorant le Saint Moulay Ali Ben A'mer*

L'offrande du sacrifice (photo 2), le matin du vendredi, dans le mausolée, constitue le summum de la cérémonie. Il s'agit du sacrifice d'un dromadaire ou d'un taureau, honorant le Saint et marquant le dévouement des Aït Seghrouchen à leur ancêtre.



Photo 3. Pèlerins effectuant le tour du mausolée portant l'étendard du Saint

La viande de ces offrandes est vendue aux pèlerins, par les desservants, en guise de dévotion. Mais, chaque famille des pèlerins est censée sacrifier un mouton ou une chèvre à cette occasion et préparer le repas du pèlerinage, qui est souvent offert aux invités et aux visiteurs.

La tradition veut que les pèlerins de chaque tribu portent une draperie ou tunique (*l'étendard du Saint*) en offrande avant leur départ. Le cortège, en tête duquel figure l'étendard, est mené par les jeunes hommes de la fraction, qui scandent le parcours de haltes auprès des pèlerins, au cours desquelles ils interpellent et offrent des vœux, en chantant et en invoquant le Saint au rythme des tambourins que laissent raisonner les chefs de fils.

Arrivés au mausolée, les pèlerins font le tour (*doura*)<sup>12</sup> du site avant de déposer l'étendard sur le tombeau du Saint. Les chants et les invocations se poursuivent sur la terrasse du mausolée. Cette emblématique procession qui entoure le site, marque l'identité et l'appartenance *seghrouchnies* (photo 3).

## Le temps du *Seghrouchni* ou fête *Bowdar*

A travers le camping, hommes et femmes chantent des cantiques honorant le Saint vénéré et passent de longues veillées à faire rythmer leurs tambourins (*bendir*), dans une ambiance de fête et de réjouissance familiales. Mais le cœur battant du *moussem* est ailleurs, avec les places réservées au sein du campement au chant et à la danse « *Bowdar* » (danse des pieds) que chaque tribu exhibe ordinairement, mais qui, le soir venant, entre en compétition sur la scène entourée d'une foule immense de fans et de supporters (photo 4).

<sup>12</sup> Ce rituel évoque le tour effectué par les pèlerins à la Mecque.



*Photo 4 : Danse de Bowdar*

Le chant « Bowdar » représente une consécration hautement investie par les seghrouchnis, qui excellent au cours de l'année à composer les poèmes et à perfectionner le chant et la danse afin d'être au rendez-vous cyclique du *moussem*. Ses thèmes illustrent la réalité quotidienne et passée, heureuse ou malheureuse.

Il rend grâce au ciel et à l'ancêtre éponyme Moulay Ali Ben A'mer, et rend hommage aux grands cavaliers et puissants guerriers que furent les Aït Seghrouchen, notamment à l'occasion de leur lutte contre l'occupant français, période très marquée de leur résistance armée qui reste au cœur de leur histoire chantée et dansée ; c'est d'ailleurs une danse guerrière en premier lieu.

Les poèmes composés à l'occasion sont de nature à redonner force et croyance dans la société seghrouchnie, mais aussi une manière d'organiser et d'éduquer le peuple.

## La foire commerciale annuelle



Photo 5 : Vue sur un aspect de la foire commerciale du moussem

Depuis longtemps, le *moussem* est une occasion de grande foire commerciale qui attire un nombre important de commerçants de l'extérieur du pays. Elle offre l'occasion au négoce et aux échanges de produits emportés par chaque tribu et par les commerçants étrangers ; on y vendait ou échangeait des produits agricoles, manufacturés. Elle s'est adaptée avec le temps, passant du commerce traditionnel basé sur l'échange à des formes plus diffuses, avec toujours un impact sur la physionomie économique locale.

Aujourd'hui encore, sur le site du Saint, les commerçants étalent leurs produits divers provoquant le désir du pèlerin et du visiteur (photo 5).

Le *moussem* est toutefois l'occasion d'un « souk de baraka » où tout ce qui s'y trouve est prodigieux grâce à la « baraka » qui émane du sanctuaire attenant. Les pèlerins se doivent de rapporter chez eux des fragments de la « baraka » du Saint en guise de souvenir de leur visite, et parfois de l'offrir à des proches qui n'ont pas pu se rendre au sanctuaire.

Pendant 5 jours, viennent s'y croiser non seulement les hommes mais également les biens, entraînant des transformations matérielles importantes et souvent durables. Le temps du *moussem* est celui de la rencontre et de l'échange, comme il est celui de la distraction et du défolement, par l'ambiance festive qu'il crée au sein de la communauté.

C'est un mélange d'euphorie et d'extase, baigné dans l'atmosphère irréelle créée par des centaines de tentes et une multitude de lumières qui donnent au gigantesque campement l'allure d'une ville.

## **Le *moussem* de Moulay Ali Ben A'mer et les enjeux de développement**

Autour du *moussem* se jouent des enjeux qui dépassent le seul registre culturel et sacré. L'attention portée à la séquence sacrale, qui forme sans doute le noyau dur de l'événement, occulte souvent les multiples registres du social, de l'économique et du spatial, qui sont également concernés et transformés.

Pour une société nomade à forte mouvance, le temps des fêtes n'est pas si fréquent, le *moussem* est donc l'occasion de fêtes et de divertissement, lequel participe à créer le lien social qui cimente la société seghrouchnie.

En dehors du centre administratif de Talssint, dont la création remonte à l'installation de l'administration française du Protectorat, les agglomérations de Ghezouane et de Tameslemt semblent devoir leur développement et leur maintien au *moussem*. Bien entendu, le centre de Talssint a su en profiter dans la mesure où il abrite le marché (souk) hebdomadaire régional où sont drainés les produits de l'extérieur, avant la tenue de l'événement. Il constitue d'ailleurs un pendant éco-organique de l'événement en matière de stock de marchandises et de produits à écouler sur le site du Saint.

- L'afflux de plusieurs centaines de fidèles et de visiteurs repose lui-même sur une mobilisation financière importante qui transforme momentanément la physionomie économique locale, malgré le pouvoir d'achat limité de la majorité de la population, concerne, en particulier les montures d'animaux, l'artisanat, les produits alimentaires, l'habillement, le matériel agricole, les équipements pour les tentes, les ustensiles de cuisine et les produits fabriqués, de tout genre (de plus en plus de matériel électronique, audio vidéo<sup>13</sup> et jouets pour enfants, mobilier pour habitat semi-nomade...), sans oublier la restauration.
- De nombreuses activités au centre de Talssint sont liées à la présence du sanctuaire de Moulay Ali Ben A'mer et produisent des biens destinés aux pèlerins et aux visiteurs, notamment l'habillement, en particulier féminin et d'enfants, la bijouterie, les produits de beauté, etc. De nombreux commerçants de Talssint doivent leur fortune à la présence du sanctuaire, « on arrive à faire la moitié du chiffre d'affaire pendant la semaine du moussen », déclara un vieux commerçant dont la famille est originaire du Tafilalet, au sud du Haut-Atlas oriental, d'où provenait une grande variété de produits échangés sur le site du sanctuaire, qui continuent d'ailleurs à remplir les étalages du marché hebdomadaire.
- La présence du sanctuaire de Moulay Ali Ben A'mer, par bien des aspects, semble avoir façonné l'histoire des localités de Ghezouane, Tameslemt et Talssint, même si des sources précises manquent pour étudier en détail la force du lieu. Néanmoins, comme nous l'avons constaté ces dernières années, sur le temps court (une semaine), le *moussem* façonne une nouvelle

---

<sup>13</sup> Aujourd'hui, la facilité avec laquelle les événements collectifs, tels que la procession et les festivités Bowdar, peuvent être saisis par l'image, grâce à la vidéo, permet de prolonger ces moments de « bien ensemble » et de divertissement.

localité où s'entremêlent les territoires du sacré et du profane. Mais aussi où les frontières entre l'urbain et le rural s'estompent ou se déplacent. Le monde urbain (Talssint en particulier) sort de ses limites de ville pour s'installer temporairement dans un espace rural, auprès du modeste sanctuaire du Saint patron. D'ailleurs, la forte concentration de la population et l'étalement de l'aire occupée par les pèlerins et les visiteurs poussent l'autorité territoriale (collectivité de Talssint) à le gérer comme une agglomération urbaine, faisant émerger un « espace public temporaire ». Elle s'implique ainsi étroitement au déroulement de l'événement, en participant à la coordination de ses actions : approvisionnement en électricité, en eau, contrôle de l'organisation du trafic et de l'ordre public, de la santé publique, et de plus en plus à intégrer des activités annexes (expositions, activités culturelles, etc.).

- Sur un autre registre, celui du développement humain, la présence des sanctuaires du Saint à Ghezouane et à Tameslemt a donné naissance à des centres d'enseignement religieux dont le plus réputé à l'échelle régionale reste celui de Tameslemt, qui date du XVII<sup>e</sup> siècle (source orale), auquel sont référenciés de notables théologiens et hommes de sciences coraniques. Il continue encore de nos jours à former des « foqha », qui viennent d'ailleurs de plusieurs localités de la région de l'Oriental et du sud de l'Atlas. La prise en charge de ces deux centres d'enseignement et de formation relève de la zaouia de Ghezouane qui collecte les offrandes lors du *moussem* et des visites de fidèles au cours de l'année.

Ces enjeux et ces dimensions sont vécus en interrelation étroite avec le sacré. A travers eux, peuvent se lire certaines évolutions spatiales, sociales, économiques et politiques qui affectent le territoire ; le *moussem* marque et différencie le territoire qu'il contrôle, ce qui définit réellement un nouveau substrat paysager et un capital patrimonial à mettre au profit du développement local.

A l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui dans le reste du Maroc, où les *mousssem* se réduisent de plus en plus à des pôles touristiques de divertissement, la vigueur des Aït Seghrouchen fait que la dimension sacrée se maintienne avec une tendance vers l'adaptation avec les circonstances du moment.

## **Conclusion : perspectives de valorisation du patrimoine du Pays de Talssint**

Notre réflexion ponctuelle et thématique sur un aspect du patrimoine culturel (matériel et immatériel) du Pays de Talssint, les réalités et les enjeux qu'il couvre, permet de prendre conscience de l'étendu du champ patrimonial de l'étude et de sa complexité, mais aussi de l'urgence de sa mise en valeur en tant que ressource spécifique territoriale.

Aujourd'hui encore, le *moussem* de Moulay Ali Ben A'mer manifeste une vitalité indéniable. Il possède un fort pouvoir mobilisateur de fidèles qu'il réunit autour d'un lieu (sanctuaire) et d'une activité (*Bowdar*), tous deux chargés de sens, et convoque la société seghrouchnie à vivre temporairement ensemble tout en revitalisant collectivement la communauté. La disparition de ces pratiques

communautaires ne semble pas pour demain, et l'attachement à leur ancêtre éponyme et à leurs traditions, les Seghrouchnis le démontrent avec beaucoup de conviction.

En termes pratiques, et sur le long terme, la collectivité territoriale de Talsint entend bien promouvoir davantage et mettre en valeur cet événement cyclique qui constitue une ressource spécifique territoriale et une source de revenu local durable.

Mais, la mise en valeur de ce patrimoine ne peut être cernée et appréciée que si elle est mise en relation avec les autres facettes du patrimoine du Pays et de toute la région de l'Oriental marocain, en quelque sorte adopter une approche territoriale qui complètera l'approche thématique déclinée dans ce travail. Or pour l'heure, le patrimoine de la région de l'Oriental est insuffisamment perçu et n'a pas encore fait l'objet d'un effort systématique et concerté d'identification, de consignation et de documentation, à même de décliner des projets de territoires où la ressource patrimoniale constitue, à elle seule, l'objet du développement.

Chez les acteurs du tourisme, il semble que le concept de patrimoine culturel reste encore à découvrir et l'intérêt de cette problématique reste à saisir, malgré l'incitation au développement du tourisme basé sur le patrimoine « approche du tourisme par la culture » déclinée par le ministère du Tourisme dans sa stratégie pour la décennie 2010-2020.

Dans un contexte de concurrence généralisée entre les territoires, la qualité et l'innovation apparaissent comme des moteurs essentiels de la compétitivité. Ainsi, en prenant part aux dynamiques territoriales, le patrimoine acquiert un statut et une force renouvelée. Il permet aux territoires d'asseoir leur légitimité.

Il est essentiel de favoriser la recherche et la réflexion afin de développer une meilleure connaissance et une appréciation globale des attributs et caractéristiques des paysages patrimoniaux, de leurs diversité et composantes socioculturelles qui ont contribué à façonner ces paysages.

## Références bibliographiques

Barrère C., (2005), « Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine » in Barrère C., Barthélemy D., Nieddu M., Vivien F.-D. (dir.), *Les dynamiques économiques du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, p. 109-120.

Greffe X., (1990), *La valeur économique du patrimoine. La demande et l'offre de monuments*, Paris, Anthropos-Economica.

François H., Hirczak M., Senil N., (2006), « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, p. 683-700.

Pecqueur B., (2002), « Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activités ? », *Revue Montagnes Méditerranéennes*, n°15, Mirabel, p. 123-129.

## Agdal et lghorm : institutions conservatrices des ressources et des paysages dans le Sud-Est marocain

Mountasser M.<sup>1</sup>, Mahdad E.<sup>1</sup>, Ouhajou L.<sup>1</sup> et Hammoudou M.<sup>2</sup>

1- FLSH, Ibn Zohr, Département de Géographie (Agadir, Maroc)

2- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (ORMVAD)

تتميز الجماعات الفلاحية التقليدية بالجنوب الشرقي المغربي بحرصها الشديد على صيانة الموارد الطبيعية والمنشآت البشرية المختلفة. فهي تولي دائما عناية بالغة للحفاظ على الأثرية والمياه والغطاء النباتي الطبيعي، وتحرص في نفس الوقت على صيانة مختلف المنشآت البشرية، خاصة المرتبطة منها بالسقي : السدود التحويلية والسواقي والخطارات...

لذا عملت " مجالس الدواوير" المسماة "بالجماعة" على سن قوانين ووضع طرق تدخل ضمن الأعراف التقليدية، تهدف من خلالها إلى الحفاظ على التنوع البيئي وصيانة المشاهد الفلاحية والريفية بصفة عامة.

وتعتبر الأنظمة المسماة محليا ب"أكدال" و"الغرم" مظهرا جليا لمهارة الجماعات الفلاحية بالبوادي المغربية الجنوب أطلسية التي لازالت تتناقل جيلا عن جيل. لكن، يلاحظ حاليا، نتيجة عوامل متعددة، نوع من تلاشي هذه الأنظمة التقليدية، وأحيانا عدم انتظام الاشتغال بها، الشيء الذي يؤثر سلبا على أنظمة الإنتاج النباتي والحيواني وعلى استدامة استعمال الموارد الطبيعية. ومن هنا تأتي أهمية الوقوف على تشخيص الوضعية الراهنة، وتحديد المشاكل المطروحة خاصة، وذلك بهدف رسم سبل تجاورها في إطار إستراتيجية عامة للتدخل تمكن من إنعاش هذه المؤسسات التقليدية اعتمادا على مقاربة تشاركية تسعى إلى الانخراط الفعال لكل الأطراف المعنية.

Partout dans les contrées du Sud-Est marocain (figure n°1), les populations locales ont toujours été sensibles à la question de la préservation des ressources du milieu naturel, des paysages culturels et des divers Etablissements humains. Aussi dans le cadre du droit coutumier propre aux collectivités traditionnelles locales, les assemblées villageoises qui prennent ici des appellations différentes comme la *jmaâ*, « lejmaât », « taqbilt », « Aït tqbilt »..., ont-elles institué des pratiques conservatrices de leurs terroirs et territoires et, de tout temps, veillé à transmettre leurs savoirs et savoir-faire en la matière aux générations futures. Ces pratiques ancestrales sont le fruit d'une longue expérience et d'une adaptation aux conditions naturelles et écologiques contraignantes du milieu aride et semi-aride et à une conjoncture socio-économique spécifique aux populations oasiennes et montagnardes, dont la majorité tire encore l'essentiel de sa subsistance des activités agro-sylvo-pastorales. C'est le cas des institutions nommées *lghorm* et *agdâl*.

Cependant, chez les communautés rurales de cette région, comme c'est d'ailleurs le cas chez d'autres collectivités traditionnelles à travers le Maroc, l'effritement des

structures organisationnelles anciennes a conduit à un certain dysfonctionnement des systèmes d'organisation socio-économique. Depuis la réforme des *jamaâ* en vertu du dahir du 1<sup>er</sup> choul 1370 (6 juillet 1951), un certain relâchement de cette institution a été constaté. Chez les tribus du versant sud du Haut-Atlas, les assemblées villageoises dites « taqbilt », ont perdu une grande partie de leurs prérogatives sans pour autant qu'elles soient remplacées par des institutions juridiques capables d'assurer le bon fonctionnement des affaires socio-économiques au sein des villages.

Aujourd'hui, les populations sont exposées à de nombreuses contraintes d'ordres juridique, économique et social, lesquelles sont de nature à entraver les actions initiées aussi bien par les concernés que par les organismes étatiques ou autres intervenants dans l'objectif d'assurer à moyen terme les bases d'un développement durable. A ce propos, nous devons noter que cette durabilité souhaitée repose d'abord sur la question de conservation des ressources du milieu, et c'est là d'ailleurs l'un des objectifs ultimes du Projet de Conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le Versant Sud du Haut Atlas<sup>1</sup>.

Dans cette approche, nous allons tenter de faire, d'abord, un état des lieux des pratiques anciennes de conservation des ressources du milieu chez deux tribus de cette zone et préconiser, ensuite, des pistes d'action pour leur relance.

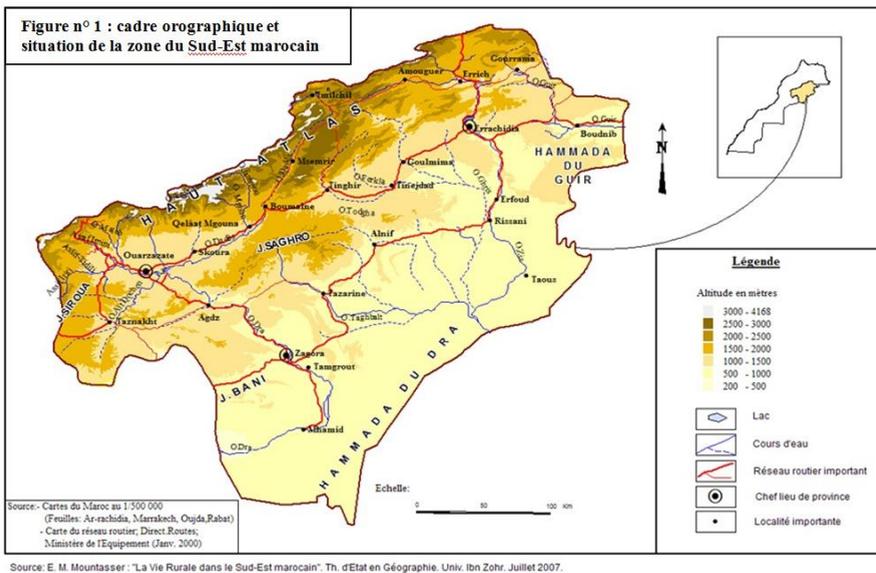


Fig 1 : cadre orographique et situation de la zone du Sud-Est marocain

<sup>1</sup> C.B.T.H.A : Projet initié par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et le ministère marocain de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts dans l'objectif de promouvoir la pérennité de l'Environnement et des Ressources Naturelles au profit des communautés du versant sud du Haut Atlas central du jbel Saghro (Province d'Ouarzazate) dans une démarche intégrant la gestion des terres pastorales et la conservation de la biodiversité dans un écosystème reposant sur le pâturage.

## 1. Institutions de lghorm et d'agdal

### 1.1. Définition des concepts agdal et lghorm

Il s'agit de deux institutions qui relèvent du droit coutumier propre aux populations du Sud-Est marocain dans leur ensemble. Chez les collectivités du Sud-Est, de nombreux termes vernaculaires sont utilisés pour désigner l'interdiction de transgresser les propriétés collectives et privées : *agdal*, pl. *igudlan*, *izmaz*, *lghorm*, *linçaf*, etc.

Cependant, il faut souligner que d'une manière générale, les populations locales utilisent deux termes vernaculaires amazighes pour désigner cette pratique : *l'agdal* et *lghorm*. Le premier est, semble-t-il, plus authentique *agdal* prononcé plutôt *awdal*, le *g*. étant allégé dans le parler amazigh local pour devenir *we* et le second *lghorm* paraît emprunté à la langue arabe.

1. **L'agdal** : ce terme est utilisé pour désigner la pelouse, la prairie, le pâturage d'été, mais surtout, le pâturage collectif mis en défens pendant une période déterminée de l'année, généralement à partir du premier *ibril* dit encore *ivril filahi* relatif au calendrier Julien (13 avril du calendrier grégorien) au 17 *mayyu* (30 mai). Et parfois du 17 *ibril* (le premier du mois de mai du calendrier grégorien) au premier *ghucht* (13 août) comme c'est le cas pour les pâturages dits *Inoughran* dans le territoire des Mgouna.

Partout dans le versant sud du Haut-Atlas, le terme *agdal* renferme l'idée de fermeture, de mise en défens et parfois même de sacré. Aussi, nul n'ose-t-il généralement transgresser le règlement coutumier et les habitudes communautaires ancestrales de peur de commettre un sacrilège et par là d'être exposé à l'impact néfaste de cette « profanation » désignée localement par le terme *amuttel*.

D'après nos enquêtes sur le terrain, les territoires des collectivités du Sud-Est (Aït 'Atta, Aït Yafelman, les Mgouna, les Aït Ouazouguet, les Imeghran et autres) comportent de nombreux pâturages d'été.

Traditionnellement, le territoire des Mgouna, à titre d'exemple, comporte trois pâturages collectifs auxquels s'applique le concept d'*agdal*. A ces pâturages, il faudrait ajouter les parcours situés dans le territoire des Aït Hamd : les trois premiers parcours se situent dans la haute montagne à partir de 1900 m d'altitude. Il s'agit des pâturages nommés : *Inoughran*, *Idis* et *agdal n-Ouzighimt*.

Quant au quatrième, *agdal-n-Aït Hamd*, il est relativement récent car son institution ne date que des années cinquante du siècle dernier. En effet, la situation géographique du territoire des Aït Hamd, en moyenne montagne, fait que ces parcours ouverts à la veine pâture accueillent traditionnellement chaque année des dizaines de troupeaux et de transhumants qui venaient attendre l'ouverture des pâturages traditionnels de haute montagne soumis à la mise en défens à partir du mois de *mayyu* (mai). Cette situation engendre une forte pression sur le territoire des Aït Hamd dont les ressources pastorales sont limitées. Aussi, pour remédier à la situation néfaste de surpâturage auquel ce parcours est exposé, la fraction concernée ; en l'occurrence, les Aït Hamd, a-t-elle demandé aux autorités

compétentes, et ce, au début des années cinquante, à ce que ces terrains fassent partie des pâturages collectifs mis en défens à l'image des trois pâturages traditionnellement connus des Mgouna. L'objectif de cette pratique dite de mise en défens est la conservation et la régénération des plantes pastorales exposées à une surexploitation durant la période estivale.

Le territoire des Imeghran, quant à lui, comporte plusieurs pâturages collectifs mis en défens pendant une certaine période de l'année comme c'est le cas à « Azaghar-n-Iguer », « Tigutine », « Tarkedit », « Tignousti », « Azrif », etc.

2. **Lghorm** : il s'agirait probablement, sur le plan linguistique, d'un emprunt à l'arabe, car les termes authentiques berbères (amazighs) ne commencent pas par El ou L. Aussi, ce terme serait-il dérivé du verbe arabe *gharima* qui signifie : « faire payer une taxe, une amende ». Le substantif arabe, prononcé *gharamah* (غرامة), désigne la sanction, l'amende, la taxe.

Il s'agit d'une pratique ancestrale dont l'objectif est de protéger les cultures, les récoltes, la flore sauvage que l'on retrouve dans les terrains en friche le long des oueds, et les ressources en eau.

C'est une institution qui continue encore aujourd'hui à faire ses preuves. Elle s'insère dans le cadre de lois et règlements qui relèvent du droit coutumier dit *tiâqqidine* ou *izerfane*, comme c'est le cas chez les Aït 'Atta. L'objectif visé est de remédier aux préjudices causés aux propriétés de la collectivité dans son ensemble. Le terme *lghorm* signifie donc châtiment, correction, sanction (*izmaz*)<sup>2</sup>.

Jusqu'à la veille de l'indépendance, selon nos interlocuteurs au niveau local, ce système est appliqué avec toute la rigueur nécessaire pour maintenir l'ordre. A l'entrée principale des *qsur* ou *igherman*<sup>3</sup>, les femmes, nous expliquent-ils, étaient soumises comme à la douane, à une sorte de contrôle systématique nommé *titif*. Cette opération a pour objectif de vérifier si elles n'ont pas dissimulé dans leurs fardeaux ramenés des champs, des fruits ou autres produits « prohibés ». Ainsi, pour effectuer cette opération, les femmes doivent obligatoirement rentrer des champs avant le coucher du soleil sinon elles sont passibles d'amendes car l'on considère qu'elles ont transgressé la coutume<sup>4</sup>.

Dans le passé également, quand l'eau se faisait rare, le choix même des cultures était soumis à la décision des assemblées de villages de sorte que l'on autorisait ou interdisait la pratique de telle ou telle culture selon les disponibilités en eau d'irrigation.

---

<sup>2</sup> Dans un acte (*rasm*) qui date de 1951 et que nous avons pu trouver dans le village Aït Hammou chez les Aït Seddrate de la montagne, une clause de l'institution *lghorm* stipule : « Tout refus de s'acquitter de l'amende susvisée (un rial par tête de bétail...) sera passible d'emprisonnement au lieu dit Aqqa-n-Imider ».

<sup>3</sup> *Qsar* (arabe) pl. *qsur* et *ighrem* pl. *igherman* (amazigh) sont des termes vernaculaires utilisés dans le monde oasien pour désigner les villages fortifiés, munis ou non de murailles d'enceinte. Le terme *ighrem* est utilisé aussi pour désigner le grenier collectif. Diminutif *tighremt* ; en arabe *qasba* : châtelet familial, est une demeure qui se distingue des autres habitations par sa hauteur et ses tours d'angle.

<sup>4</sup> Ont dit : « casser lghorm ».

## 1.2. Etat des lieux

### a. Etat actuel de la pratique : survivance et relâchement

D'après nos investigations sur le terrain, la pratique est toujours maintenue. Il faudrait même souligner que les villageois tiennent fort à cette institution ancestrale dont la finalité est de veiller à préserver l'intérêt commun de l'ensemble de la communauté, la *meslaha-n-taqbilt* pour reprendre l'expression utilisée par certains de nos interlocuteurs et « luqr » pour d'autres<sup>5</sup>.

Dans les *qsur* des hautes vallées comme c'est le cas des villages de la fraction d'Ouzighimt dans le Mgoun, la pratique de *lghorm* est même introduite récemment avec le développement de l'arboriculture. Les populations de cette zone appliquaient plutôt le système de l'*agdal*, réservé, comme nous l'avons vu, à la protection des pâturages d'été. L'application du système dit *lghorm*, dans les villages de cette fraction de haute montagne, remonte juste aux années quatre-vingt du 20<sup>ème</sup> siècle, période de l'introduction du pommier dans la zone. Le piétinement des terrasses de cultures et la destruction des murettes de soutènement par les animaux transhumants qui séjournent dans la zone durant la période estivale et les autres préjudices apportés aux champs et cultures par des randonneurs (touristes), etc. ont incité les villageois résidents à instituer la pratique de *lghorm* qu'ils étalent même au domaine forestier avoisinant.

Selon nos investigations, le système *lghorm* est encore vivace dans une grande partie des localités villageoises. *La vivacité de cette institution s'explique par une conscience de plus en plus grandissante des populations locales vis-à-vis de la dégradation du milieu.* Il s'agit là d'un atout pour les équipes du projet C.B.T.H.A<sup>6</sup>, lesquelles œuvrent en partenariat avec les populations de la zone d'action du projet dans la perspective de la mise en place des mécanismes de conservation des milieux naturel et culturel.

Plus intéressant encore est le fait que la pratique de *lghorm* est parfois étendue pour concerner non seulement les vergers et les lits majeurs des oueds, mais aussi l'ensemble du territoire du village (friches, forêts ou terrains de parcours réservés à l'élevage semi-sédentaire des populations *qsuriennes*...).

Dans le même ordre d'idées, nul n'avait le droit auparavant de procéder à la moisson ou à la cueillette de fruits sauf décision commune prise à l'échelle de la *jmaâ* car la moisson d'une céréale dans un champ peut porter préjudice aux parcelles de cultures des voisins : solidarité oblige !

Après l'indépendance, cette mesure connaît une nette régression, mais elle reste encore vivace dans les villages de la zone amont jusqu'à nos jours. Dans ces localités de haute montagne, la récolte de noix a toujours été et demeure soumise à la décision de la *taqbilt* qui généralement autorise la récolte des noix à partir de la *mi-chutanbir* (26 septembre). C'est également le cas dans certaines localités de la

---

<sup>5</sup> *Luqr* : terme utilisé pour désigner le respect mutuel des intérêts des uns et des autres.

<sup>6</sup> C.B.T.H.A, *supra* (note 1)

moyenne montagne où le système fonctionne encore aujourd'hui (réglementation de la cueillette des figes, amandes et autres récoltes).

Inversement, nous avons enregistré des cas de relâchement de la pratique et même d'abandon. Ces cas remontent au début des années quatre-vingt-dix du siècle dernier.

## **b. Abandon ou relâchement de l'institution : facteurs explicatifs et conséquences socio-spatiales**

### **- Raisons de l'abandon du système ou de son dysfonctionnement**

Diverses raisons peuvent être énumérées, quant à l'abandon ou au dysfonctionnement de la pratique de *lghorm* dans les agglomérations villageoises du Sud-Est marocain :

- ✓ Installation fort importante de nouveaux venus dans les villages concernés, notamment dans la zone avale non loin des centres urbains ou des bourgs ruraux surtout le long de la route nationale n° 10 (Skoura, Qalaâ des Mgouna, Boumalne-Dadès, Tinghir...). Il faut rappeler ici que, dans le passé, toute nouvelle installation d'étrangers était soumise aux délibérations de l'assemblée villageoise dite *jmaâ* ou *taqbilt* à laquelle revient la décision d'accorder ou de refuser la « naturalisation » des étrangers au village.

Depuis la régression du rôle des assemblées villageoises (*tiqbilin*), suite à l'effritement des structures sociales traditionnelles, nous avons également constaté l'abandon du droit de préemption dit *chufâa* anciennement appliqué quand il s'agit de transaction de biens quelconques. Désormais, chacun est libre de vendre, de louer ou de céder ses biens à qui il voudra quand il voudra. Aussi l'achat de terrains à construire ou d'habitations par des étrangers aux communautés anciennement établies dans les villages des basses vallées est-il suivi de l'installation de nombreux foyers originaires notamment de zones de moyennes et de hautes montagnes<sup>7</sup>. Il est à noter que ces nouveaux venus ne possèdent généralement pas de terres agricoles. Dans certains villages, le nombre « d'étrangers » récemment installés n'est pas négligeable puisqu'il atteint parfois 25 % de l'ensemble des foyers et comme beaucoup d'entre eux sont en possession de quelques têtes de bovins et surtout d'ovins, ils manifestent une certaine résistance quant à l'application du système *lghorm*. Il serait utile de noter ici que certaines associations tentent de maîtriser la situation en ayant recours à l'application du droit de la *chufâa*. C'est le cas de l'association « Rifaq Aït Mghar pour le Développement » dans la moyenne vallée du Mgoun. Dans son statut intérieur, la clause n° 5 stipule que « nul n'a le droit de céder ses biens quant il s'agit de transaction (vente) aux étrangers à la "qabila" (collectivité) ».

---

<sup>7</sup> Il s'agit ici d'un mouvement migratoire local des populations de zones difficiles d'accès (hautes et moyennes montagnes) lesquelles souffrent d'enclavement et de sous-équipement en matière d'infrastructures de base (routes, électrification, équipements d'éducation et de santé...).

- ✓ Proximité des centres urbains. Cette proximité explique en partie l'installation « anarchique » de nouveaux venus « étrangers » à la communauté et ce qui s'ensuit comme perte du sens d'appartenance communautaire. Là, il s'agit d'une forte croissance démographique à l'échelle restreinte des douars que nos interlocuteurs qualifient par l'expression amazighe : « tbbussi tmazirt », qui veut dire que de la situation n'est plus maîtrisable.
- ✓ Le désintéressement des jeunes envers l'activité agricole débouche, dans de nombreux cas, sur l'abandon du maraîchage jadis pratiqué dans les jardins situés à la lisière des habitations<sup>8</sup> et par conséquent l'abandon de la pratique de *Ighorm*.
- ✓ L'extinction progressive des anciennes générations fortement attachées aux formes traditionnelles d'organisation sociospatiale et aux valeurs de solidarité communautaire.
- ✓ Pour de nombreux villageois, la principale cause de l'abandon réside dans la sécheresse qu'a connue la zone durant ces dernières années.
- ✓ Le relâchement de l'esprit communautaire et l'absence de la relève dans les domaines de gardiennage et de suivi du système traditionnel de conservation des ressources ont aussi joué un rôle déterminant.

Concernant le dysfonctionnement de l'ordre anciennement établi, qui consiste en la réglementation de la cueillette et des récoltes, le relâchement de l'institution s'explique par des raisons internes relatives à l'organisation communautaire. D'après nos interlocuteurs, les raisons explicatives de ce dysfonctionnement sont :

- ✓ L'ouverture de plus en plus ample sur le monde extérieur. Le cas de la commercialisation des noix avec l'arrivée précoce de certains commerçants acheteurs, étrangers provenant d'ailleurs, incite certains villageois, à court de liquidité, à saisir cette opportunité pour écouler leurs produits sur le marché.
- ✓ L'« individualisme » de certains exploitants fait que ceux-ci moissonnent leurs champs avant la prise de décision commune pour le cas, par exemple, de la récolte du maïs pour éviter les éventuelles pertes liées aux intempéries (crues, tempêtes).
  - **Conséquences : dégradation des ressources naturelles, détérioration des paysages agraires et situations conflictuelles**

Pour ce qui est des conséquences de ce dysfonctionnement, les villageois déplorent cet état de fait parfois par simple nostalgie d'un temps révolu mais généralement pour des raisons concrètes dont les principales sont :

- **La dégradation générale du couvert végétal**
  - *Le rétrécissement de l'aire de nombreuses plantes notamment pastorales ou médicinales*, suite à l'exploitation irrationnelle par déracinement s'observe par tout. L'aire de la graminée dite (*Stipa tenacissima*)<sup>9</sup> est en régression continue.

---

<sup>8</sup> Ces potagers sont nommés *urtan* pl. *urti*, terme amazighe à rapprocher de l'horticulture.

<sup>9</sup> En amazigh, cette plante est appelée *awri* ou *aggri*, selon les parlers locaux.

Le prélèvement de cette plante menace de sa disparition totale. Au village Agouti dans le Mgoun « il y a une quinzaine d'années, nous raconte-t-on en 2004, on prélevait cette graminée sur place, à proximité immédiate du village ». Aujourd'hui, les femmes, en quête de cette plante, doivent parcourir une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau avant d'y arriver<sup>10</sup>. Au total, en utilisant les bêtes de somme (ânes et mulets) dans leurs déplacements, cette corvée demande aux femmes plus de 48 heures d'absence de leur domicile.

- *Le déracinement des plantes épineuses que l'on utilise comme combustible.* Dans de nombreux cas, les femmes sont maintenant obligées de parcourir de longues distances pour chercher du bois de feu.



*Clichés n° 1 et 2 : Transport de plantes pour combustion prélevées dans les parcours.  
Corvée exécutée par les femmes et les jeunes filles (Tinezdamin)*



*Cliché n° 3 : Transport de bois de chauffe et de foin prélevé dans les terrains de parcours. Bêtes lourdement chargées en direction des villages (Prise de vue 1982)*

---

<sup>10</sup> Actuellement, le prélèvement de cette plante se fait généralement dans le lieu-dit « timassinin ».

- *La coupe abusive de bois vert exploité pour divers usages* (bois de feu, charbon de bois, constructions, commercialisation, etc.). Les conséquences environnementales de cette exploitation sont lourdes : rétrécissement de l'aire des forêts et ce qui s'ensuit, comme la disparition de la faune sauvage...



Cliché n° 4 : Forêt de genévrier en dégradation très avancée (Haut-Mgoun, sept. 2006)

#### - **L'aggravation de l'érosion hydrique et de la dégradation des sols**

L'un des effets immédiats de la pression humaine sur les ressources du milieu à travers les défrichements, déracinements de plantes, prélèvements abusifs du bois et autres plantes pastorales, braconnage, etc. consiste en :

- L'accentuation de la vitesse des eaux de ruissellement :

On assiste, ainsi, à des crues dévastatrices des cours d'eau. Ces crues à caractère violent emportent des champs entiers et entraînent la destruction de divers Etablissements humains...). Selon nos interlocuteurs, dans les deux villages d'Agouti et de Lhot (Moyen Mgoun) à titre d'exemple, mais aussi, d'après les témoignages de plusieurs personnes-ressources dans la zone, des dizaines de noyers ont été emportés par l'oued, suite à la coupe intensive de laurier-rose qui poussait dans les gorges de l'assif El Qati, situées entre les villages Agouti et Rbat. Aussi les communautés villageoises concernées ont-elles décidé en 1998 de réprimer sévèrement tout délit se rapportant à la coupe de laurier-rose dans la « Taghia » du lieu-dit Tamri jusqu'au seuil des *qsur* Agouti. Le texte de l'accord établi par les notables des deux villages, le 5 janvier 1998, prévoit une amende de 1000,00 dhs à l'encontre de tout contrevenant car la protection des champs et des vergers situés à l'aval dépend étroitement du couvert végétal de la « Taghia ».

- La disparition de nombreuses espèces végétales et animales :

La pression anthropique sur les ressources du milieu est telle que l'aire de nombreuses espèces végétales, a beaucoup régressé durant ces dernières décennies. De nombreuses espèces d'oiseaux (18% du fond avien du versant sud

du Haut-Atlas central et du Jbel Saghro) sont considérées comme vulnérables et donc menacées de disparition<sup>11</sup> à cause du braconnage. Citons à ce propos l'aigle royal, appelé localement *tamedda* et l'outarde houbara. Le percnoptère d'Égypte est également un rapace connu dans la région ; toutefois, l'utilisation abusive de cadavres empoisonnés pour lutter contre le chacal a conduit à sa vulnérabilité.

Parmi les trente-sept espèces de mammifères recensées, deux ont totalement disparu de la région : le lynx caracal et le porc-épic. Certaines sont devenues rares et en danger d'extinction comme le mouflon à manchette, les gazelles de Cuvier et Dorcas, la panthère et l'hyène rayée. D'autres espèces sont considérées comme vulnérables. Il s'agit ici du chacal doré, de la loutre encore présente dans certains endroits comme c'est le cas dans le Dadès-aval (territoire des Imassine) et dans le Mgoun. Il en est de même pour le chat ganté.

Le même phénomène est observé quant aux amphibiens. Plusieurs espèces de reptiles sont actuellement rares et donc menacées d'extinction comme c'est le cas du cobra de l'Afrique du Nord, de la fouette queue, du lézard du Haut-Atlas, etc.

#### - **Dégradation des paysages agraires**

- Abandon relatif des cultures maraîchères et fruitières.
- Les clôtures d'une grande partie des jardins potagers appelés *urtan* sont en ruine alors qu'elles étaient soigneusement entretenues jusqu'à une date récente.
- La conséquence immédiate des deux situations susvisées est le recours aux marchés pour s'approvisionner en fruits et légumes provenant notamment de la plaine du Souss. Ce recours accentue la dépendance des populations locales vis-à-vis du monde extérieur.

#### - **Conflits sociaux divers**

- Fréquence de litiges entre paysans à propos des larcins commis.
- Fréquence de litiges essentiellement dus aux prélèvements de ligneux, coupe de bois et autres combustibles ou plantes pastorales.
- Heurts entre transhumants et sédentaires à cause du piétinement des cultures et larcins, notamment aux alentours des abreuvoirs du bétail.

### **c. Prise de conscience de la dégradation de l'environnement**

Outre ces effets négatifs du relâchement ou de l'abandon du système, la prise de conscience des populations quant aux problèmes engendrés par le relâchement du système est un constat qui mérite d'être souligné.

Durant ces dernières années, l'on assiste à l'émergence d'associations qui œuvrent dans l'objectif de sauvegarder des ressources du milieu, notamment en puisant dans le savoir-faire local. Soucieuses de l'avenir de leurs territoires sur le plan

---

<sup>11</sup> Projet de Conservation de la Biodiversité Transhumance dans le Versant Sud du Haut-Atlas. « Répertoire de la Biodiversité », p. 24.

environnemental, celles-ci militent, entre autres, pour relancer les anciennes pratiques conservatrices des paysages naturels et culturels.

## **2. Gestion du système : assemblées villageoises, principal organe de gestion et de prise de décision**

### **2.1. Les assemblées villageoises : un rôle déterminant**

Comme par le passé, que ce soit pour l'*agdal* ou pour *lghorm*, la décision de la mise en place du système est avant tout prise par l'assemblée de village. Cette décision est annoncée généralement dans les mosquées après la prière de vendredi ou encore par les représentants des transhumants en concertation avec les *imgharen* de fractions<sup>12</sup>.

Pour ce qui est de l'*agdal*, chaque année, selon les conditions climatiques, les transhumants, à travers leurs représentants et en concertation avec les *imgharen* de fractions, décident de la date d'ouverture des pâturages collectifs. La mise en défens est prolongée quand l'année est bonne et écourtée, quand celle-ci s'avère moins bonne ou jugée mauvaise. Notons que lors des « vaches maigres » (années de sécheresse), il est généralement décidé de ne pas procéder à la fermeture de ces pâturages. La décision est annoncée dans les lieux publics, notamment dans les mosquées et les *souq* (marchés hebdomadaires) où l'on a généralement recours au crieur public.

Il en est de même pour *lghorm*, pratique selon laquelle des restrictions sont décrétées quant à l'exploitation même de ses propres biens. Une fois la décision d'instituer la pratique est prise par l'assemblée des villageois, elle est annoncée par le crieur public dans la mosquée du village. C'est à la *jmaâ* que revient également la désignation du préposé et la décision de statuer sur les rares affaires concernant le refus de règlement des amendes par certains contrevenants. Aussi la *jmaâ* veille-t-elle au respect du (ou des) préposé(s) chargé(s) de veiller sur la mise en œuvre du système.

Nous devons souligner ici que les deux institutions, « agdal » et « lghorm », fonctionnent encore aujourd'hui et un système de sanction des infractions est généralement établi en commun accord entre les représentants des lignages pour le cas de « lghorm » et par les représentants de transhumants pour le cas des « agdal ». Les clauses sont généralement écrites et le *rasm* (acte) de l'institution est généralement remis au préposé appelé « anghrim ou encore aghrram ». Cet acte est gardé par le préposé durant son mandat qui est en principe d'une année renouvelable.

---

<sup>12</sup> *Amghar* pl. *imgharen* (amazigh) = *cheikh* pl. *chioukh* (arabe) : chef de la tribu, administrateur responsable du canton ; agent représentant de l'autorité locale. Nom d'action : *timmughra* = *chiakha*.



***Traduction des clauses du texte de l'accord établi par les notables de la fraction***

*Clause n°1*

« Quiconque aurait coupé ou mis le feu à un grand arbre sera passible d'une amende de 10.000 Rial (500,00 dhs) »

*Clause n°2*

« Quiconque aurait coupé des troncs d'arbre dans l'objectif de les revendre paiera 200 Rial (10,00 dhs) pour chaque pièce et tout refus de règlement à l'amiable sera sanctionné par le paiement de 400 Rial (20,00 dhs) pour chaque poutre. »

*Clause n° 3*

« Toute coupe de grande poutre "Issoutar " coûtera 5000 Rial (250,00 dhs) pour chaque pièce et toute personne ayant coupé des plantes épineuses (bois de feu) dans le but de les revendre sera passible d'une amende de 5000 Rial (250,00 dhs). »

الرقم واحد ٤٨ / ١ / ١٩٥٨

رسم الحراسة صلاح تغي الناحية الكوتبي الفوقاني واللتخاني  
أيت محمد أمكونة قيادة قلعة أمكونة .

بناه على الإرتقاء القبيلتي الكوتبي الفوقاني واللتخاني برصعة عامة وبالأمم  
أعياده القبيلتي المذكورين برصعة خاصة الأتية ذكرهم في ما يلي :  
١- قبيلتي قد اتفقوا واجتمعوا جميعا ورشحوا المرشحين المسميين :  
٢- أيت لحسن أيشوايه إبراهيم ٣- أيت به عمرو صعبوا به إبراهيم ٤- وعلم محمد محمد  
بأنه يكونوا واقفوه على ملكة حراسة إبقاء الدفل وغيره في تغي الناحية  
القبيلتي المذكورين من الحدود المسمي تسمى الريادة الكوتبي الفوقاني واللتخاني  
لأنه إبقاء الدفل وغيره في تغي كلاً بمقايمة ملكة بلدة الكوتبي الفوقاني  
واللتخاني أثناء حمل الواد ، البلدتان كلهما واقفاه بجانب الواح وحمل الواد  
يلقى التقا ضرباً جبيراً . واه كل من سولت له نفسه بقطع الدفل في تغي  
ويضمد به طرف المرشحي فلانه سيخرب بخرامة قد بها ٢٥٥٥٥ الفريال ومن  
تعرض للمرشحي فلانه سيخاف طبقة اللقوانيه والقراوات الجارية به العمل  
وفي ما يلي أسماء الإعياد القبيلتي برصعة خاصة ؟

١	مقدم أيت به عمرو علي بن محمد
٢	أيت لحسن محمد به محمد
٣	أيت لحسن محمد به عدي
٤	أيت لحسن محمد به إبراهيم
٥	أيت به علي إبراهيم به علي
٦	أيت عدي به محمد
٧	أيت محمد به محمد
٨	أيت الحسين به سعيد
٩	أيت بنداود لحسن به يوسف
١٠	أيت علي محمد به إبراهيم
١١	أيت قاسي محمد به حمد
١٢	أيت محمد به عيد الواحد

Fig. 3 : Exemple de rasm de Ighorm

Contenu du texte de l'accord de « lghorm » établi entre les deux villages Agouti amont et aval – Fraction Aït Hamd (Qalâa des Mgouna, le 05 janvier 1998 :

Interdiction de toute coupe de laurier rose dans le lieu-dit Taghia dans l'objectif de limiter l'effet dévastateur des crues de l'oued.

## 2.2. Tissu associatif : essai de réorganisation

Tout récemment, comme nous l'avons déjà signalé, après la constatation d'un certain dysfonctionnement du système ou parfois même de son abandon, certaines associations villageoises de développement (Associations des Irrigants, ou autre organisation de développement) pour le cas des sédentaires et une Organisation Pastorale pour le cas des transhumants tentent de reprendre les choses en mains.

Notons que l'action de ces nouveaux organes est souvent exercée en coordination avec les assemblées traditionnelles de leurs villages respectifs.

D'après nos interlocuteurs dans certains *qsur* de la basse vallée du Mgoun, les conséquences du relâchement du système *lghorm* ont été catastrophiques pour l'ensemble de la communauté. La coupe et les divers prélèvements de ligneux le long de l'oued favorisent le sapement des berges en périodes de crues, l'érosion des sols et le ravage des terrains agricoles. Aussi la création de l'association « Rifaq Aït Mghar pour le Développement », selon leurs propos, a-t-elle pu sauvegarder et faire revivre l'institution. Le statut interne de cette association dénote une forte prise de conscience quant aux problèmes de la dégradation de l'environnement d'une manière générale. Sa première clause stipule :

- a. Chaque membre de la *qbila* (communauté villageoise) se doit de veiller à la protection du milieu naturel et des ressources, en évitant tout ce qui est de nature à générer la pollution dans toutes ses formes.
- b. La nécessité d'agir pour renforcer la solidarité sociale entre les membres de la communauté en cas de perte d'un membre de la famille, de maladie grave ou autre...
- c. La protection des ressources agricoles : « La responsabilité de surveiller l'ensemble des ressources agricoles de la communauté est partagée. Tout un chacun, membre de la communauté doit veiller à la protection de ces ressources ».

« Quiconque aura surpris un tiers dans une propriété d'autrui doit obligatoirement en aviser le bureau de l'association. Le contrevenant sera passible d'une peine pécuniaire de 10 dhs s'il est jeune et de 20 dhs s'il s'avère adulte ».

Dans ce paragraphe, il s'agit de réhabiliter le système *lghorm*. Aussi serait-il intéressant de mentionner ici, que, dès que le système est remis en place, le rétablissement de l'ordre s'ensuit nécessairement. Selon les propos de nos

interlocuteurs, les délits ont nettement régressé et le respect de la nature et des biens d'autrui est de nouveau instauré.

### 2.3. Durée de la pratique

Dans les villages où cette institution est encore vivace, la durée de la pratique diffère selon le champ des restrictions ciblé : protection des vergers, pelouses (*almu*) et des différentes espèces de ligneux poussant le long des rives des oueds ou encore des ressources forestières telles que le bois et les plantes pastorales, notamment le sparte (*lugeum spartium*) utilisé comme aliment pour les animaux en stabulation permanente chez les sédentaires et autres plantes généralement épineuses recherchées et déracinées dans les terrains de parcours pour servir de combustible, etc.

- Dans la majorité des douars, le système est appliqué entre le mois de mars soit au début du printemps et le mois de novembre vers la fin de l'automne. Autrement dit, cette pratique est instaurée chaque année après écoulement de la période d'arrêt du cycle végétatif (hiver) quand les activités reprennent dans les champs jusqu'à la fin des récoltes aussi bien des céréales que des fruits.

Cependant, il est à noter que, dans certains villages de haute et moyenne montagne, la pratique est gardée durant toute l'année.

- Pour ce qui est des aires réservées aux pâturages d'été (*agdal*), la mise en défens, comme nous l'avons déjà signalé, s'étale du mois de mars à la mi-août. Toutefois en période difficile (années de sécheresse), la mise en défens est plutôt courte. Ajoutons que parfois même, les parcours restent ouverts toute l'année.
- Dans une grande partie des villages, la coupe de bois vert qui pousse le long des oueds, fait l'objet de la pratique de *lghorm* durant toute l'année car cette coupe est de nature à amplifier l'effet dévastateur des crues.
- En ce qui concerne les prélèvements de bois et autres plantes dans les terroirs réservés aux parcours, rares sont les villages où cette pratique est réprimée.

### 2.4. Responsable chargé de la garde

#### a. Le préposé chargé de *lghorm*

Le responsable qui veille au respect de cette pratique porte diverses appellations selon les villages. Ce préposé désigné par l'assemblée du village (*jmaâ*) ou l'association villageoise est parfois nommé *anghram* (pl. *inghramen*), *anghrim* (pl. *inghrimen*), *aghrram* (pl. *ighrramen*) ou encore *bu-lghorm* (pl. *Id-bu-lghorm*).

Parfois, le préposé est désigné à tour de rôle parmi les lignages<sup>13</sup> qui composent la communauté villageoise concernée comme c'est le cas au *qsar* Taghreff dans la haute montagne du Mgoun (fraction d'Ouzighimt). Au mois de *Nniyer* (janvier

---

<sup>13</sup> *Ikhsan* sing : *ikhs* (terme amazigh) = *âdem* ; pl. *âdam* (arabe).

*filahi*) de chaque année l'assemblée nomme le responsable. Elle avertit le lignage à qui le tour d'assumer cette responsabilité, en vue de nommer la personne à qui cette tâche incombera pendant une année.

Pour de nombreux villages, c'est aux représentants des lignages que revient la décision de désigner la personne chargée d'assurer cette fonction et c'est à l'assemblée du village d'initier cette pratique et de veiller sur sa mise en œuvre.

La tâche du responsable consiste en la garde des vergers situés dans le terroir cultivé. Il s'agit, cependant, dans certains cas, du gardiennage du finage du village dans sa totalité de sorte que l'ensemble des ressources forestières et des parcours relevant du territoire villageois soit inclus et ainsi protégé. Un à quatre responsables sont chargés de cette tâche selon l'importance du finage du douar ou des quartiers à surveiller. Parfois, le responsable désigné « engage » lui-même des assistants pour l'aider à accomplir sa mission dans de meilleures conditions. D'ailleurs, il est à souligner que tous les membres de la collectivité, solidarité oblige, considèrent que l'institution est l'affaire de tous. Aussi toute personne adulte se doit-elle de surveiller les récoltes et les ressources du village et d'apporter son témoignage à l'égard des contrevenants pour tout larcin commis. Toutefois, il convient de mentionner ici que le témoignage des enfants, des jeunes adolescents n'est pas admis. Il en est de même pour celui des femmes sauf quand il s'agit de maîtresses de maison âgées et respectées en raison de leur rang social.

## **b. Les responsables des agdal**

Les responsables chargés de veiller à l'ordre dans les *agdal* sont localement désignés par le terme d'*imgharen-n-ugdal*.

Ces responsables, gardiens des pâturages sont désignés pour veiller au respect de l'institution. Chaque année, les transhumants en concertation avec les chefs de fractions décident des dates de la fermeture et de l'ouverture des pâturages et désignent les « imgharen » dont la mission est de veiller au respect des lois et règlements préétablis.

Les mêmes critères de choix des responsables de *lghorm* sont appliqués à ceux des *agdal*.

## **c. Critères de choix des responsables et durée de leurs mandats**

Les critères de choix des préposés sont :

- Disponibilité : il s'agit en général d'une personne disponible, ayant une connaissance fine du territoire, de ses habitants et des différents usagers des ressources du milieu ;
- Jeunesse et audace : homme généralement jeune et audacieux, capable d'affronter les contrevenants et leurs familles, de dissuader les femmes et les enfants, et de sanctionner les larcins commis.
- La personne désignée doit être honnête, sérieuse et confiante. Elle se doit de dénoncer les larcins perpétrés même ceux commis par ses proches.

Quant à la durée du mandat des responsables désignés pour veiller à l'ordre dans les *agdal*, tout comme celui des préposés chargés de pratique *lghorm*, elle est généralement d'une année également renouvelable.

#### **d. Rétribution du responsable**

Auparavant, la rémunération des responsables chargés de *lghorm* se faisait en nature (orge) après les récoltes. D'une manière générale, cette rétribution varie selon l'état d'aisance de chaque famille du village concerné. Elle est d'un quart de décalitre (*rbaâ*) à 4 *âabra* (1 décalitre) d'orge.

Cette tradition de rétribution en nature est encore conservée dans certains villages. Dans la quasi-totalité des localités étudiées, les préposés se contentent des revenus collectés suite aux infractions perpétrées et sanctionnées. Parfois, en plus des revenus de la collecte des délits sanctionnés, les préposés sont rémunérés par l'organe gestionnaire de la pratique, l'assemblée villageoise en l'occurrence, ou l'association du village. Le montant de cette rétribution varie d'une localité à l'autre, soit de 300 à 3000 dhs selon l'étendue du finage à surveiller et bien évidemment l'état d'aisance des propriétaires.

Dans certains cas, le préposé effectue cette tâche sans rémunération aucune. Celui-ci par solidarité œuvre dans le cadre du bénévolat pour le bien de la communauté. Aussi les « fonds » collectés des délits commis sont-ils versés à la caisse communautaire pour servir d'usage dans la réalisation de diverses actions communes.

En ce qui concerne la rétribution des préposés chargés de la surveillance des pâturages (*agdal*), auparavant le prélèvement d'une bête performante du troupeau de celui qui enfreint le règlement préétabli servait de festin pour le comité de mises en œuvre du système<sup>14</sup>. A l'heure actuelle, la moitié des pénalités payées en argent, lesquelles varient entre 500 et 2000 dhs, est partagée entre les *préposés* et l'autre moitié est versée soit à une caisse communautaire pour servir à financer des actions d'intérêt commun, soit à une caisse de la Commune rurale.

## **2.5. Infractions et sanctions**

Tout d'abord, il faut noter que les sanctions dans ce domaine sont à caractère dissuasif. Dans les pactes établis par les concernés, à savoir les *rasm*, les délits et les sanctions sont exprimés très souvent dans les détails. Plus qu'une amende à payer, dans une société où les valeurs d'entraide, de solidarité et de sens de véritable communauté sont ancrées, c'est plutôt l'honneur de la famille qui est remis en cause. Sortir de la norme sociale équivaut à la honte.

La valeur des sanctions varie d'un village à l'autre. Selon la nature et la gravité des délits perpétrés, les sanctions sont fixées entre 10,00 et 300,00 dirhams.

---

<sup>14</sup> La bête prélevée est désignée ainsi par le nom de *tamgdalt* ou *tamwdalt*, terme amazighe qui provient du vocable *agdal*.

Chez les éleveurs, le prélèvement de *tamgdalt* est un acte dévalorisant et déshonorant pour celui qui aurait transgressé le règlement coutumier relatif à « l'agdal ».

A l'heure actuelle, d'autres sanctions sont prévues par le droit coutumier. L'amende est payée généralement en espèce, et son montant oscille de 500,00 dhs à 1000,00 dhs, voire 2000,00 dhs. En cas de refus de régler l'amende prévue par les textes régissant l'utilisation de l'*agdal*, le contrevenant est amené à comparaître devant les autorités locales et la pénalité s'élève alors au double de la somme initialement réclamée.

## 2.6. Contraintes d'application des pénalités

Durant ces dernières années, l'application des pénalités devient de plus en plus difficile. Les principales raisons de cette situation sont :

- **La défaillance du pouvoir exécutif** : étant destituée de son pouvoir exécutif de jadis et ne disposant plus de ses prérogatives d'antan, la *jmaâ* dite aussi *taqbilt* se trouve actuellement dans l'incapacité de réprimer les délits. Notons que cet état de fait est de nature à remettre en cause la finalité de l'ensemble des institutions communautaires.
- **Le changement des attitudes des populations** : dans l'exercice de leur mission, les préposés dits *inghramen* sont parfois malmenés par des personnes refusant de se soumettre aux règlements communautaires. Aussi en l'absence d'un cadre juridique légal, il devient de plus en plus difficile de trouver des « bénévoles » pour assurer la tâche de gardiennage : « le respect n'existe plus », nous disent les villageois.
- **L'inexistence d'un cadre juridique légal** : dans des cas de refus de paiement, le contrevenant, comme stipulé dans la plupart des pactes relatifs à cette institution coutumière, est amené à comparaître devant les autorités locales (*qaïdat*) ou, le cas échéant, devant le juge. Toutefois, en l'absence de textes de lois, le jugement rendu consiste souvent en l'acquiescement des inculpés. Il s'agit là, il faut bien le souligner, d'un problème institutionnel auquel des réponses sont non seulement souhaitées, mais encore et éminemment attendues par les populations locales.
- **La non généralisation de l'application de l'institution au territoire tribal** : hormis les *agdal* traditionnels communautaires généralement tribaux ou intertribaux soumis à une réglementation ancestrale acceptée de tous, les terrains de parcours villageois sont souvent contestés par les ramasseurs notamment de plantes pastorales, des ligneux et de bois de feu.

Alors que les communautés villageoises instituent le système *lghorm* et tentent, tant bien que mal, de faire respecter la pratique et de dissuader les contrevenants, ces ramasseurs viennent perpétrer des délits dans les finages de leurs voisins sous prétexte que les ressources convoitées appartiennent à tous les membres de la tribu sans restriction.

- **L'inconscience quant aux problèmes environnementaux** : dans les contrées du Sud-Est marocain d'une manière générale, on assiste aux prélèvements abusifs des ressources naturelles...

Pour faire face aux besoins de cuisson et de chauffage, les populations veillent à se faire des réserves de ligneux et de bois de chauffe sous forme de tas de plusieurs mètres cubes déposés près des habitations et dans des aires spéciales dites *isras*. Dans de nombreux villages, il n'est pas rare de voir des réserves qui remontent à 15 ou 20 ans, voire à 40 ans.



*Cliché n° 5 : Tas de bois de feu déposé à proximité des habitations (isras)*

- **L'absence d'alternatives quant à la satisfaction des besoins énergétiques des populations locales** en matière de bois de chauffe et de cuisson. Ce problème concerne les ménagères en particulier, mais aussi les différents utilisateurs de bois ou de charbon de bois (ateliers de forgerons, hammams, fours à pain, fours à chaux dit *amgrouns*, etc.).

### **3. Perspectives d'avenir : vers la relance du système**

Dans le cadre des activités du Projet de conservation de la Biodiversité par la Transhumance dans le Versant Sud du Haut-Atlas, des campagnes de sensibilisation à la problématique du bois de feu et la relance du système traditionnel *lghorm* ont été organisées à travers la zone du projet. Quatre points essentiels peuvent être énumérés comme résultats des ateliers de travail participatifs que nous avons eu l'occasion d'animer au sein des communautés villageoises :

- ✓ Il s'agit d'abord d'une vision partagée quant à la dégradation des ressources du milieu. D'une manière générale, les ressources naturelles du milieu connaissent une nette dégradation durant ces dernières décennies.
- ✓ Partout, nous avons relevé une forte *prise* de conscience des populations quant à la nécessité de conserver les ressources naturelles et les paysages agraires. Toutefois, des dispositions doivent être prises et des mesures alternatives sont à

mettre en œuvre de manière concertée et consensuelle afin d'amener les utilisateurs qui contribuent à la dégradation du milieu, à changer de comportement, d'usage ou même d'activité.

- ✓ En raison du caractère collectif des terrains de parcours, l'application de la pratique traditionnelle de conservation des ressources du milieu au niveau du finage villageois s'avère inefficace. Autrement dit, cette institution appelée localement *lghorm* ne peut être efficace que lorsqu'elle sera généralisée sur l'ensemble des finages qui ne sont autre que les territoires tribaux.
- ✓ La généralisation de la pratique « lghorm » sur l'ensemble des territoires tribaux passe par la concertation et la participation de toutes les parties concernées, à savoir les « wakil »<sup>15</sup> des terres collectives ethniques, les autorités locales, les collectivités locales concernées, les associations de développement avec l'appui du Projet de Conservation de la Biodiversité ou autre organisme étatique de tutelle.

## Conclusion

Dans le cadre du droit coutumier propre aux collectivités rurales du Sud-Est marocain, des systèmes de conservation des ressources naturelles du milieu en vue d'assurer leur régénération ont été mis en place. D'ailleurs, l'organisation et l'aménagement des paysages agraires ont toujours été au centre des préoccupations des populations locales.

L'attachement de ces populations aux traditions anciennement établies explique la vivacité des systèmes de sauvegarde des paysages naturels et culturels tels que l'*agdal* et *lghorm*. Cependant, l'application de ces systèmes connaît aujourd'hui un certain relâchement et même des cas d'abandon.

Certes, les *jmaâ (taqbilt)* traditionnelles sont tombées en désuétude mais elles continuent tout de même à remplir une partie de leurs fonctions d'autrefois, notamment celles qui ont trait à la gestion des affaires villageoises, en perpétrant ainsi un savoir-faire ancestral indispensable pour une utilisation durable des ressources du milieu.

Par ailleurs, de nombreux facteurs d'ordre climatique, économique et social mais qui relèvent aussi des comportements et attitudes des individus et des groupes, viennent expliquer les cas de dysfonctionnement observés, relatifs aux mécanismes de gestion et d'application de ces institutions traditionnelles. Les conséquences environnementales de ce dysfonctionnement ne sont pas du tout enviables et les populations locales en sont plus ou moins conscientes. Ce qui explique leur attachement à la pratique des systèmes traditionnels de conservation des ressources, *lghorm* et *agdal*.

Pour remédier aux contraintes relevées sur le terrain, quelques dispositions sont à prendre :

---

<sup>15</sup> *Wakil* : terme arabe qui désigne le représentant des communautés ethniques.

1. Mise en place des programmes de sensibilisation continue, relatifs aux problèmes de l'environnement ;
2. Nécessité d'élaborer un cadre juridique légal précisant les responsabilités de tous les intervenants et les modalités de fonctionnement du système afin de soutenir les actions des collectivités traditionnelles en matière de droit coutumier relatif à la préservation de l'environnement.
3. Reconnaissance du droit coutumier des tribus concernées et nomination de juges communaux connaisseurs de ce droit coutumier.
4. Une étude détaillée serait nécessaire pour estimer les besoins énergétiques des utilisateurs de bois de chauffe et de cuisson. Le phénomène de prélèvement de plantes et de ligneux par les femmes et les jeunes filles dites « tinezdamin » est à étudier et des solutions alternatives doivent être envisagées de manière concertée et participative avec les populations concernées.
5. Les charbonniers, même si ceux-ci ne représentent, en termes d'effectif, qu'une petite minorité, ont un impact très néfaste sur l'environnement car ils font partie des agents « destructeurs de forêts ». Aussi des ateliers participatifs de réflexion sur le devenir de cette activité destructrice sont-ils à prévoir et à organiser.
6. La même remarque est valable quant aux fabricants de gypse (*amgrurs*). L'évaluation de leur consommation en énergie (bois et plantes diverses...) utilisée dans les fours à chaux est un préalable pour une solution adéquate.



Cliché n° 6 : Four à chaux (*qsar Hdida*, Sept. 2006)



Cliché n° 7 : Combustible pour four à chaux (Nov. 2004)

7. La généralisation de *Ighorm* sur l'ensemble des finages tribaux serait l'une des solutions à envisager pour appuyer les actions déjà entamées dans de nombreux villages aussi bien par les organes traditionnels (assemblées) que par certaines associations de développement. Cependant, il faut noter que cette généralisation doit être concertée et consensuelle pour éviter toute résistance éventuelle. Pour ce faire, des réunions de concertation doivent être tenues et regrouper tous les concernés.

## Bibliographie

- Ahda, M. (2007), *Etude Socio-économique des coutumes du Sud: Cas du droit coutumier de Tiydine (Aït Chaker)-Rteb*, Mohammedia, Imprimerie Al Mouttaqi, 103 p.
- Ahda, M. (2001), « Le Droit coutumier des Aït 'Atta d'Aoufous (Sud-Est marocain) », *Awal*, n° 24.
- Aït Hamza, M. (1993), *Les Mgouna : Etude des systèmes d'organisation communautaire*, Projet PHAC, (DAR-PNUD/ MOR/92/010), (Rapport), 69 p.
- Ait Hamza, M., Iraqi, A., et TAMIM, M. (1994), *Les Mgouna : Système d'action collective ; diagnostic et fonctionnement*, Projet PHAC, (DAR-PNUD/ MOR/92/010) (Rapport) 56 p.
- Ait Hamza, M (2002), *Etude sur les institutions locales dans le versant sud du Haut-Atlas*, MADRPM-FEM- PNUD, MOR/99/G33/A/1G/99, Rapport, 90 p. (pub Site PNUD Maroc.
- Aït Hamza, M. (2009), *Etude sur les structures et les tendances de la transhumance au Maroc*, Projet CBTHA, (ORMVAO- PNUD), 123 p, (Rapport).
- Cbth - ORMVAO (2003), *Recueil des pratiques et savoir locaux en matière de transhumance et conduite du cheptel*, Unité du Projet, 99 p.
- Chiche, J.: (2003), *Les conflits pastoraux sur le versant sud du Haut-Atlas*, (CBTH- ORMVAO), 302 p.
- Couvreur, G. (1979), « Conditions naturelles, peuplement et genre de vie dans le Haut-Atlas », *Méditerranée* n°1-2, t.35, Aix- En- Provence, p. 23-25
- El Alaoui, M. (2002), *Le Statut juridique des terres collectives au Maroc et les Institutions coutumières locales dans la zone du Projet CBTHA*, ORMVAO, PNUD, Unité du Projet, 97 p et annexe.
- Hammoudou, M. (1998), *Contribution à l'étude des interactions Ressources-usages dans le site de l'observatoire Issougui du projet Roselt (Maroc)*, Mémoire de fin d'études, Inst. Agro. Méditer, De Montpellier, (France).
- Meunier, J. (1947), *Les institutions traditionnelles des Draouas*, Paris, Rapport C.H.E.A.M.
- Mountasser, E. M. (1996), « L'élevage dans le territoire d'Ouarzazate », in *Bassin du Dra*, Pub. de la FLSH Agadir, p. 13-32.
- Mountasser, E. M. (2007), *La vie Rurale dans le Sud-Est marocain : Mutations Récentes et Nouvelle Formes d'adaptation*, Thèse d'Etat en Géographie, Univ. Ibn Zohr, Agadir, 601 p.
- Mountasser, E. M. (1996) : « L'Organisation spatiale et Gestion du patrimoine forestier : l'organisation socio-économique dans l'arganeraie (Sud marocain) », Avec la collaboration de M. Bouchlkha, in *Espace Rural dans le Souss : Héritage et changements*, Actes du colloque 15-16 mars, Agadir, Ed. Sud Contact, p. 39-54.

Mountasser, E.M., Bounar, A., Ouhajou, L., Aït Hamza, M. (2000), *Etude Socio-économique de la Réserve de Biosphère des Palmeraies du Sud Marocain*, MADRPM – ORMVAO / ORMVAT, 252 p.

Romieu (Capitaine) (1953), *Les Jma'as administratives. Evolution historique. Régime légal actuel (Dahir du 6 juillet 1951)*, Paris, Rapport C.H.E.A.M, 13 oct. 11 p. dactyl.

Taroq, M. (1985), *Système d'utilisation des ressources végétales aux frontières nord du territoire Aït Atta, (province d'Ouarzazate)*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> cycle agronomie, I.A.V. Hassan II, 71 p. et annexes.

## Savoir-faire local et développement durable : pistes de réflexion à travers l'exemple de l'Arganeraie

Mohamed Jadaoui  
Université Ibn Zohr, Agadir

لا شك أن غنى الثقافة المحلية قد ساهم في الاعتراف بغابة أرگان كتراث عالمي من قبل اليونسكو سنة 1998. فعلى مر التاريخ استطاع السكان المحليون استغلال هذا المورد الطبيعي من خلال تطوير أساليب تراعي ضرورة الحفاظ على التوازنات البيئية، مما جعل المختصين يعتبرون دعم وتطوير هذه الأساليب كفيلا بإعادة الاعتبار لهذا التراث الغابوي الذي عرف تدهورا حادا، خاصة خلال القرن الماضي.

ومن بين النتائج السلبية للضغط الذي عرفته غابة أرگان تقلص مساحتها بأزيد من 200 ألف هكتار في أقل من قرن، حيث خضعت لاستغلال بلا هوادة من قبل المعمرين، خاصة في صناعة الفحم الخشبي لتلبية حاجيات اقتصادياتهم من الطاقة إبان الحربين العالميتين الأولى والثانية. كما عانت هذه الغابة من اتساع مساحة الفلاحة العصرية على مستوى سهل سوس، وهو ما نجم عنه اختلال في أنماط الاستغلال التقليدية، وأدى إلى ارتفاع الضغط عليها لكونها مصدرا أساسيا لعيش ساكنة متزايدة.

إلا أنه، ومنذ حوالي 20 سنة، استأثر موضوع الحفاظ وصون غابة أرگان باهتمام الباحثين وفعاليات المجتمع المدني والسلطات العمومية والتعاون الدولي. وقد اعتبرت الخبرات المحلية إحدى المرتكزات الأساسية لإنجاح هذه العملية.

وفي هذا السياق، ستتطرق المقالة لمقاربتين مثنيتين للثقافة والخبرات المحلية التي تتيح استغلال مستدام لغابة أرگان، ويتعلق الأمر بمقاربة تسميات المنشأ (المؤشر الجغرافي المحمي) المثمنة لزيت أرگان، والتي تركز أساسا على الاعتراف بالخصوصية الثقافية لهذا المنتج، ومقاربة (منظومة الإنتاج المحلية) المرتبطة بتنظيم الفاعلين المحليين بتعبئة الرصيد التضامني الذي تزخر به الثقافة المحلية، وذلك من أجل تحسين جودة الإنتاج والرفع من تنافسية التعاونيات العاملة في هذا الميدان.

La dégradation des ressources naturelles atteint, de nos jours, un stade inquiétant à l'échelle des différentes régions marocaines. L'ampleur de l'exploitation que ces ressources ont subie au cours du siècle écoulé, conjuguée aux sécheresses récurrentes, a accentué le processus de dégradation dont les conséquences sont néfastes sur la déstructuration des territorialités des populations rurales et la déperdition des savoir-faire locaux.

Dans le Sud-Ouest marocain, l'Arganeraie qui s'étend sur une superficie de plus de 800.000 ha, présente l'un des meilleurs exemples de l'exploitation non durable des ressources naturelles. Or, de par ses valeurs écologique et socio-économique indéniables, cette forêt a constitué à travers l'histoire une ressource vitale pour les populations riveraines. Ces dernières ont su tirer profit de cette ressource en

développant des pratiques ingénieuses afin d'en assurer une exploitation optimale et durable. Elles ont mis en place un système de production basé sur le triptyque « orge- arganier- chèvre », dont l'arganier est le pivot.

Certes, ce système n'arrive plus à répondre aux besoins croissants des populations en quantité et en qualité, favorisés par la grandeur des mutations socio-spatiales, mais il représente, en substance, une source d'inspiration pour l'adoption des approches innovantes de promotion de la ressource en question. En d'autres termes, l'ancrage de l'arganier dans la culture locale représente un atout à même de réhabiliter ledit système et d'infléchir la tendance de sa dégradation.

Dans ce sens, les initiatives de sauvegarde et de promotion de l'Arganeraie enclenchées depuis les années 1990, notamment dans le cadre de la coopération internationale<sup>1</sup> accordent un grand intérêt aux savoir-faire locaux dans la valorisation de cette ressource. La richesse de la culture locale a facilité l'inscription de l'Arganeraie dans un processus de développement durable en commençant par sa reconnaissance par l'UNESCO comme patrimoine universel, en 1998, et en labélisant son produit phare « l'huile d'argane », reconnue comme produit « IGP » : Indication Géographique Protégée. Ajoutons à cela que l'organisation de la filière « huile d'argane » se renforce de plus en plus et donne lieu à l'émergence d'un Système Productif Local (SPL).

Partant de là, la présente contribution ambitionne de mettre en relief le rôle des savoir-faire et de la culture locaux dans la promotion du développement durable d'une ressource (disons aussi un territoire) ayant subi une dégradation alarmante, et ce à travers deux démarches innovantes : la démarche SPL qui s'appuie sur les solidarités locales pour mieux organiser le processus de production et la démarche IGP qui repose sur le principe de la valorisation de la culture et des savoir-faire locaux.

Pour mieux comprendre l'enjeu que représentent ces approches pour la promotion du développement durable, nous nous attelons dans un premier temps à mettre en exergue les particularités de l'Arganeraie en tant que système écologique et socio-économique, et à présenter quelques indicateurs par rapport à l'ampleur de la dégradation que l'arganeraie subit. Ensuite, nous abordons le contenu des démarches SPL et IGP et leur apport dans la valorisation des savoir-faire locaux, prélude au développement durable.

## **1. L'Arganeraie une ressource vitale exploitée à outrance**

L'arganier (*Argania spinosa* L. Skeel) est une essence endémique du Maroc. Il fait partie de la famille tropicale des sapotacées répandue au Maroc à l'ère tertiaire à la faveur d'un climat chaud et assez humide, ce qui lui vaut le surnom d'« arbre fossile » (De Ponteves E., Bourbouze A. et Narjisse H., 1990). Il couvre une bande

---

<sup>1</sup> Parmi les importants projets ayant porté sur la réhabilitation et le développement de l'Arganeraie, nous citons le projet de Conservation et de Développement de l'Arganeraie (PCDA, 1995-2002) qui s'inscrivait dans le cadre de la coopération maroco-allemande, et le projet « Arganier » (2003-2010) qui relevait de la coopération du Maroc avec l'Union Européenne.

côtière plus ou moins clairsemée dans le Sud-Ouest marocain. Sa limite orientale se situe, à partir de l'océan, vers 250 Km sur le Haut Atlas et 190 Km sur l'Anti Atlas (Peltier J-F., 1982). L'Arganeraie représente 7% de la superficie totale couverte par les forêts marocaines, et occupe la troisième place en termes de superficie après l'alfa et le chêne vert.

L'Arganeraie se présente comme un système complexe au sein duquel s'effectuent des interactions très diverses aux plans écologique et socio-économique. Dans cette optique, la notion du « système Arganeraie » a été employée, depuis plus d'une dizaine d'années par plusieurs chercheurs (De Ponteves E., 1989 ; Nouaïm R. et *al.*, 1991; Jadaoui M., 1999) et praticiens pour attirer l'attention sur la singularité de ce patrimoine : en plus de sa richesse biodiversitaire, l'arganier est profondément implanté dans la vie quotidienne des populations rurales locales et joue un rôle fondamental dans leur subsistance.

## 1.1 Intérêt écologique et socio-économique de l'Arganeraie

De par ses caractéristiques écologiques et économiques, l'Arganeraie représente l'une des formations végétales les plus typiques à l'échelle mondiale d'autant plus qu'elle occupe des latitudes, géographiquement et écologiquement, difficiles. Sa situation dans le Sud-Ouest marocain en fait le dernier rempart contre la désertification (Benziane M. et Khtouri, 1991 ; Raggabi et Amane, 1992).

L'arganier possède, en effet, des caractéristiques écologiques irremplaçables que nous pouvons résumer dans ce qui suit :

- ✓ une grande adaptation à l'aridité : pour ne retenir que les indicateurs de pluviosité, l'arganier occupe des zones variées où les précipitations vont de 166 mm/an à 519 mm/an ;
- ✓ une protection élevée du sol, surtout qu'il s'accommode à des substrats divers (Peltier J-P, 1982). L'arganier protège le sol contre l'érosion éolienne et hydrique. Sa dégradation implique l'accélération du processus de désertification ;
- ✓ une richesse biodiversitaire sans équivoque : l'arganier, lui même, est polymorphe et la flore qui cohabite avec lui est importante. Le 1/3 de la végétation du Maroc, dont plusieurs espèces endémiques, se trouve dans l'aire de l'Arganeraie. Les chercheurs ont recensé 100 espèces végétales au dessous de l'arganier (Nouaïm R. et *al.*, 1991).

Au niveau socio-économique, l'Arganeraie constitue une source importante de revenus pour les populations riveraines. Elle est largement exploitée sous différentes formes dont les principales sont les suivantes :

- ◇ *une ressource fourragère* : l'Arganeraie est une forêt à vocation pastorale. Elle offre deux types de parcours pour le cheptel ; d'une part, le feuillage, apprécié notamment par les caprins avec une valeur pastorale de 100 unités fourragères (UF) (Zitan A., 1989), et, d'autre part, la strate herbacée dont la valeur pastorale est de 200 UF (EL Otmani A., 1986 ; Nouaïm R. et *al.*, 1991 ; Benchekroun F., 1995). L'apport de l'arganier ne se limite pas aux

seuls parcours naturels. Les sous-produits de l'arganier, les résidus de l'opération d'extraction d'huile, servent de complémentation pour le bétail. La pulpe de l'arganier est d'un appoint alimentaire remarquable (EL Otmani A., 1988 ; Charouf Z., 1995). Le tourteau, concentré, est donné sous forme de complémentation aux bovins notamment ceux soumis à l'engraissement (El Otmani A., 1988 ; Benchakroun F., 1995) ; il est riche en glucides et protéines (Charouf Z., 1995).

- ◇ *une ressource énergétique* : le bois de l'arganier est excellent. Il est très dur et compact. Sa densité est de 0,9 à 1. Sa dureté lui a valu le nom de l'arbre de fer (Jaccard P. 1926 ; Nouaïm R. et al., 1991). Il est exploité principalement comme source d'énergie du fait qu'il donne un charbon de haute qualité. Les grandes pertes subies par l'Arganeraie sont dues à l'utilisation de son bois comme combustible. Les populations locales exploitent le bois de l'arganier dans divers domaines.
- ◇ *une ressource alimentaire, cosmétique et pharmacologique* : l'huile d'argane constitue depuis fort longtemps une source alimentaire importante pour la population. Elle est extraite de l'amande et possède des propriétés diététiques très intéressantes. Ses propriétés biologiques remarquables ont favorisé son utilisation dans le domaine de la pharmacopée et la cosmétologie (Nouaïm R. et al., 1991). Depuis plusieurs siècles, l'huile d'argane est utilisée dans la pharmacopée traditionnelle. Dans son ouvrage *Description de l'Afrique septentrionale* (p. 304), El Bekri désigne cette huile comme étant un aliment sain et agréable qui échauffe les reins et facilite l'écoulement des urines. L'huile d'argane se présente actuellement comme une filière de production de plus en plus organisée qui suscite l'intérêt de plusieurs acteurs publics et privés.
- ◇ *un arbre emblématique du Sud-Ouest* : l'arganier s'est enraciné dans les habitudes des populations riveraines. Selon Maghnia A. (1995), l'utilisation de l'arganier déborde, dans plusieurs cas, le cadre de production et de consommation matérielles dans le sens où il remplit la fonction symbolique d'un pouvoir surnaturel de protection de la vie. Dans certains endroits, l'arganier est « sacré ».

En plus de ces domaines d'exploitation, l'arganier a un rôle essentiel dans la promotion touristique ; c'est un patrimoine attractif. Les cultures sous arganier lui donnent l'aspect d'un verger pittoresque permettant une production importante de céréales et offrent, en même temps, des paysages d'une grande valeur pour la promotion du tourisme rural. Dans plusieurs zones, l'Arganeraie constitue un lieu de villégiature pour les habitants des villes. Par ailleurs, les produits de l'arganier (l'huile d'argane, « Amlou<sup>2</sup> ») sont de plus en plus demandés par les touristes, ce qui contribue à la revitalisation de l'économie locale.

Toutefois, la dégradation de l'Arganeraie implique une baisse de la productivité du milieu et une atteinte à la base économique de la région. Au plan écologique, cette

---

<sup>2</sup> Produit alimentaire préparé à base de l'huile d'argane, du miel et de la patte d'amande.

dégradation mène à la désertification, sur le plan socio-économique, elle conduit à la pauvreté et par conséquent à la migration.

## **1.2 La dégradation de l'Arganeraie : constat d'un développement non durable**

L'Arganeraie a connu de grandes pertes. Si le premier coup qu'elle a subi est d'ordre naturel faisant rétrécir son aire vers le Sud-Ouest marocain (Emberger L., 1925), l'action humaine est à l'origine de la déperdition de ce patrimoine. Ainsi, peut-on affirmer que l'arganier est victime de ses qualités économiques, que ce soit comme ressource fourragère et énergétique ou par rapport au sol qu'il prodigue pour l'exploitation agricole intensive au niveau des plaines et des dépressions.

Les superficies perdues par l'Arganeraie sont importantes. Les pertes ont été estimées entre 150.000 à 200.000 ha durant le siècle écoulé. L'Arganeraie couvrait au début dudit siècle environ un million d'hectares. De même, pendant une période de moins de 160 ans, la limite nord de l'Arganeraie s'est rétrécie de 200 km vers le sud. Et, en moins d'un demi siècle, la densité moyenne de l'Arganeraie est passée de 100 arbres/ha à 30 arbres/ha (Nouaim R. et *al.*, 1991).

Les surpâturages et les défrichements pour la fabrication du charbon de bois, pour la mise en culture et pour répondre au besoin d'une urbanisation accélérée, sont les causes principales de la dégradation de l'arganier. L'extension de l'agriculture constitue, hélas, la véritable menace de l'arganier. Elle gagne de plus en plus les principaux refuges de cet arbre au niveau des piémonts. Les agriculteurs chassés par le stress hydrique dont souffre la plaine du Souss, s'installent dans les zones amont offrant plus de possibilités pour l'agriculture intensive (présence des sols importants au niveau des cônes de déjection, en plus de la disponibilité relative de la ressource en eau). Encouragés par l'euphorie de « la promotion de l'investissement », discours désormais à la mode, ces agricultures procèdent à une mise en culture intensive au détriment de l'Arganeraie. Or, ce sont des investissements non durables compte tenu des caractéristiques du milieu et des résultats des exemples similaires au niveau du Souss aval (la crise du périmètre d'El Gardane).

Ce constat est d'autant plus inquiétant que les effets de la dégradation de l'Arganeraie sont multiples. Ils relèvent de deux ordres :

### **a) Les effets écologiques**

- au niveau de la phytodynamique, ces effets s'incarnent, selon le schéma<sup>3</sup> développé par BENABID A. (1995 : 120), à travers la présence de peuplements matorralisés, de peuplements dématorralisés, de peuplements sptéppisés, des peuplements thérophytisés, avec comme stade ultime la désertification ;

---

<sup>3</sup> Le processus de dégradation des formations forestières suit le cheminement suivant : Forêt climacique – Matorralisation – Dématorralisation – Steppisation – Thérophytisation – Désertification.

- la diminution de la biodiversité à cause de la destruction de biotopes entiers engendrant la disparition des espèces végétales et animales ;
- la dégradation des terres, accentuée par d'autres facteurs comme la nature de la lithologie, l'importance des inclinaisons et des précipitations ;
- la réduction de la capacité de rétention de l'eau dans le sol et son impact sur la régulation des ressources en eau ;

**b) Les effets socio-économiques :**

- la baisse de la productivité du milieu qui engendre une pauvreté des populations, lesquelles se résignent à l'émigration ;
- l'effritement des territorialités des populations et la déperdition des savoir-faire locaux de génération en génération.

Cependant, l'Arganeraie a bénéficié des programmes ambitieux de sauvegarde et de développement. Elle a été déclarée comme réserve de biosphère par l'UNESCO, un acquis dont la valorisation est susceptible de renverser la logique d'exploitation de ce patrimoine universel. Cette déclaration a été poursuivie par des initiatives portant essentiellement sur la valorisation de l'huile d'argane sur la base de la promotion des savoir-faire locaux. Ce qui représente vraisemblablement le gage d'une exploitation durable de la ressource et sa restitution au niveau des territoires où elle est fortement dégradée. Grâce à la mobilisation de la société civile et à l'engagement des acteurs locaux, les résultats s'annoncent prometteurs. Les démarches que nous présentons ci-dessous le prouvent.

## **2. Les savoir-faire locaux et la réhabilitation de l'Arganeraie**

Il ne fait pas de doute que l'ancrage de l'arganier dans la vie rurale du Sud-Ouest marocain, a donné naissance à un savoir-faire d'une richesse exemplaire. Ce savoir-faire s'est greffé essentiellement sur la production de l'huile d'argane dont les vertus nutritives et pharmacologiques sont connues depuis plusieurs siècles.

A vrai dire, de toutes les formes d'exploitation de l'arganier, l'extraction de l'huile d'argane est la plus respectueuse de l'environnement. Les zones d'Agdal (zones dont les usufruitiers sont nominativement connus parmi la communauté<sup>4</sup>), réservées en priorité à la collecte des noix d'argane sont les plus florissantes et renferment des arganiers atteignant leur optimum écologique, et ce, par opposition aux zones ouvertes aux différents usages (le *mouchâa*), dont particulièrement le parcours, qui se présentent sous forme de matorrals avec des stades de dégradation variés.

---

<sup>4</sup> Il s'agit d'une sorte de propriété privée régie par le droit coutumier en interférence avec le droit musulman. En effet, au niveau de ces espaces, comme c'est le cas à Ida ou Zal, les arganiers relevant des Agdal font l'objet des différentes transactions et d'héritage.

C'est ainsi que la majorité des études socio-économiques menées sur l'arganier que ce soit dans un cadre académique ou dans le cadre des projets de développement, insiste sur la valorisation de l'huile d'argane et les savoir-faire qui lui sont liés pour une meilleure réhabilitation de cette ressource. Dans ce sens, le Plan Cadre de la Réserve de Biosphère Arganeraie souligne la nécessité de favoriser la création des coopératives d'argane susceptibles d'augmenter et de valoriser la production en huile. Cette production est à même d'améliorer les revenus des populations rurales et de diminuer, par conséquent, la pression sur la ressource en minimisant l'impact des autres usages qui lui sont nocifs.

En effet, dans le sillage de la dynamique que connaît l'arganeraie, depuis la moitié des années 1990, avec le projet « PCDA », ensuite avec le Projet « Arganier », plusieurs initiatives sont nées en rapport avec la valorisation de l'huile d'argane. La particularité de ces initiatives réside dans l'implication des acteurs publics et territoriaux dans la promotion de la production de l'huile d'argane. Effectivement, le rythme de création des coopératives s'est accéléré et a interpellé les acteurs à encadrer la production de l'huile d'argane à deux niveaux :

- ✓ favoriser une organisation des coopératives d'argane pour augmenter leur compétitivité et faire bénéficier les territoires d'origines de la valeur ajoutée générée par la filière ;
- ✓ professionnaliser la production tout en adoptant une démarche qualité, basé sur un processus de labellisation.

Il s'agit en fait de deux enjeux majeurs pour promouvoir le développement durable de l'Arganeraie. Cette promotion ne peut se faire qu'à travers des démarches valorisant les savoir-faire locaux, en l'occurrence la démarche SPL et la démarche IGP. En quoi consistent ces démarches et comment valorisent-elles les savoir-faire locaux ?

## **2.1 L'Indication Géographique Protégée (IGP) : outil de valorisation et de protection de l'huile d'argane**

### **2.1.1 L'IGP : une démarche de reconnaissance du savoir-faire et de la culture locaux**

L'IGP est un Signe Distinctif d'Origine et de la Qualité (SDOQ)<sup>5</sup> mis en place en Europe depuis 1992. Elle consiste dans la dénomination d'une région ou d'un lieu déterminé servant à désigner un produit alimentaire qui en est originaire et en tire une partie de sa spécificité. La démarche IGP repose sur la valorisation d'un savoir-faire, d'une histoire et d'une culture liés à un produit sur un territoire donné. C'est une « démarche qualité » qui vise la capitalisation des procédés de production et de transformation traditionnels pour apporter une valeur ajoutée aux

---

<sup>5</sup> Les SDOQ ont pour intérêt la valorisation des produits agricoles. Ils regroupent un ensemble de démarches qui garantissent que des produits répondent à des caractéristiques particulières et contrôlées comme le « Bio », l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et l'Indication Géographique Protégée (IGP).

produits à la commercialisation. Cela dit, l'IGP est un outil de valorisation des produits de terroirs.

La reconnaissance d'un produit comme « produit IGP » repose sur des conditions de base liées à la notoriété du produit lui-même, au territoire d'origine et à la tradition locale. La traçabilité du produit est garantie : les règles de production, de transformation et du conditionnement obéissent à un cahier de charges que les acteurs se fixent eux-mêmes, en conformité avec la loi. Ceci implique la mise en place des procédures techniques et juridiques en vue de hisser la valeur d'un produit de terroir et sa protection juridique.

Les principes fondamentaux de l'IGP peuvent être résumés dans les points suivants :

- ❖ l'IGP caractérise et met en valeur les spécificités historiques et culturelles liées au territoire et au savoir-faire traditionnel de l'Homme. Elle concerne donc un territoire ayant une histoire ancrée qui mérite d'être valorisée. C'est une reconnaissance qui consacre une production existante ;
- ❖ l'IGP est une démarche qui obéit à un cahier de charges que les producteurs et l'ensemble des acteurs au niveau de la filière donnée se fixent pour garantir la qualité requise dans le respect de la tradition. Une fois reconnu IGP, le produit qui répond aux exigences du cahier de charges porte le label « IGP » ;
- ❖ l'IGP est une démarche juridique pour protéger un produit. C'est un outil régi par la loi nationale et internationale. Le signe est enregistré à l'OMPIC puis à l'UE et l'OMC. A ce moment là, tout usage usurpant est sujet à des poursuites judiciaires.

Force est de constater que l'IGP est une démarche au profit à la fois du producteur et du consommateur. Pour le premier, l'IGP est un moyen de valoriser sa production et d'améliorer son revenu ; pour le deuxième, c'est une assurance sur l'origine et la qualité du produit et de sa traçabilité. C'est une démarche gagnant/gagnant.

### **2.1.2 La mise en place de l'IGP « huile d'Argane » : intérêt et démarche**

Partant de ses principes, l'IGP est une véritable opportunité pour le développement durable de l'Arganeraie. Étant un produit issu d'un contexte socioculturel spécifique du Sud-Ouest marocain, l'huile d'argane est le premier produit à être reconnu comme IGP à l'échelle nationale. Non seulement parce que cette huile et ses dérivés sont des éléments identitaires de la région, mais surtout parce que le processus de production repose sur un savoir-faire féminin d'une grande valeur culturelle.

La reconnaissance de l'huile d'argane comme IGP est le fruit d'un travail fastidieux, piloté par le conseil Régional Souss Massa Drâa dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Région Aquitaine ; région pionnière en matière de promotion des produits de terroirs en France. Dans ce sens un groupe de travail

regroupant l'ensemble des acteurs concernés (acteurs publics, coopératives, associations, Chambre d'Agriculture, privés...) a été mis en place pour préparer le dossier relatif à la mise en place de l'IGP huile d'Argane notamment<sup>6</sup> :

- ❖ la constitution du groupe demandeur comme le stipule le texte de loi relative « aux Signes Distinctifs d'Origine et de la Qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques ». Dans cette optique, l'Association Marocaine de l'Indication Géographique de l'Huile d'Argane (AMIGHA) a été créée. Elle regroupe l'ensemble des intervenants dans la filière et se fixe comme objectifs principaux la reconnaissance de l'huile d'argane comme IGP et l'accompagnement des professionnels pour répondre aux exigences qu'induit cette reconnaissance ;
- ❖ l'appui au groupe demandeur pour la rédaction du cahier de charges. Ce dernier porte sur les points clefs suivants : la détermination de l'aire géographique de production, la traçabilité des amendons, les conditions de transformation, l'organisation des professionnels et la structuration de la filière, les aspects relatifs à la communication et au marketing, les conditions de contrôle, etc. Sur la base de ce cahier de charges, la Commission Nationale régie par la loi 25-06 a déclaré l'huile d'argane comme IGP.

L'intérêt de la reconnaissance de l'huile d'argane comme produit IGP réside tout d'abord dans la protection de l'authenticité de cette huile. Le nom du produit sera protégé contre la fraude et les usages usurpant par des opérateurs « non légitimes ». Cette reconnaissance implique :

- ✓ la protection de la propriété intellectuelle relative au savoir-faire ancestral greffé sur la production de l'huile d'argane à l'échelle du Sud-Ouest marocain ;
- ✓ la protection juridique des produits (huile d'argane et dérivés) en tant que spécificité du Sud-Ouest marocain. D'autant plus que d'autres pays commercialisent l'huile d'argane, et des entreprises étrangères sont allées même jusqu'à déposer la marque « Argane »<sup>7</sup> ;
- ✓ la reconnaissance des multiples vertus de l'huile d'argane et sa valorisation à sa juste valeur ;
- ✓ l'organisation et la structuration de la filière, surtout que chaque acteur a sa propre stratégie de commercialisation, d'où la multiplicité et l'anarchie des labels. L'exportation de la matière première et de l'huile en vrac fait perdre une proportion importante de la valeur ajoutée aux territoires d'origine.

---

<sup>6</sup> Soulignons que le groupe mis en place a travaillé sur la base des dispositions du projet de loi relatif aux Signes Distinctifs d'Origine et de la Qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et Halieutiques. Cette Loi (25-06) a été promulguée par le Dahir n° 1-08-56 du 17 jourmada I 1429 (23 mai 2008), BO n°5640-jourmada II 1429 (19-06-2008).

<sup>7</sup> Selon le journal « l'Economiste », n° 2102 du 06.09.2005, une entreprise a déposé la marque « Argane » à l'Institut Français de la Propriété Industrielle depuis 1983.

Ces deux pratiques sont désormais interdites par la loi, ce qui signifie que l'effort de valorisation doit se faire au niveau de l'aire de l'Arganeraie.

Il en découle que la démarche IGP est à même d'assurer une meilleure valorisation de l'huile d'argane et, par conséquent, lui assurer un bon positionnement sur le marché international. Les retombées de cette valorisation auront certainement un impact positif sur l'amélioration des revenus des populations rurales et, par conséquent, la préservation de la ressource. Cela dit, l'IGP ne permet pas seulement de maintenir les systèmes locaux de production, mais elle les revitalise avec comme corollaire la promotion du patrimoine agricole local, la préservation et l'amélioration de la biodiversité. L'IGP est en définitive un outil de développement durable.

## **2.2 La démarche SPL et la mise en valeur des solidarités locales**

La renommée internationale dont jouit l'huile d'argane a poussé un bon nombre d'acteurs à investir dans sa production et sa commercialisation. Dans un temps réduit, l'huile d'argane est devenue un véritable enjeu économique, incarné par la multiplicité des opérateurs qui y intervient. Le nombre de coopératives est passé de 02 en 1998 à 170 actuellement et le nombre d'entreprises productrices dépasse la soixantaine.

Toutefois, l'analyse de la chaîne de valeurs permet de constater que malgré l'évolution des prix de l'huile d'argane, ayant passé de 4 € en 1999 à 25 € en 2011, une proportion importante de la valeur ajoutée de la filière argane est accaparée par les intermédiaires. La mise en place de la certification biologique et l'amélioration du conditionnement ont permis une hausse conséquente des prix<sup>8</sup>, certes ; mais l'envahissement du terrain par les intermédiaires fait que la valeur ajoutée ne profite pas totalement au territoire. Les coopératives souffrent énormément de cette situation.

De ce fait, l'organisation des producteurs s'impose. Des initiatives ont émergé ces dernières années à travers la création des structures fédératrices comme : les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), l'Association Nationale des coopératives d'Argane (ANCA) et deux Unions de coopératives. Mais, ces structures n'arrivent pas à maîtriser les différents maillons de la filière pour éviter la fuite d'une importante plus-value.

Or, en puisant dans la culture locale, il est tout à fait possible de consolider la filière sur la base des synergies et des systèmes de solidarités ancestraux. Une démarche comme le SPL, ayant donné de bons résultats ailleurs (Italie, Inde, Brésil, France...) est susceptible d'assurer une meilleure organisation des acteurs au niveau de la filière, d'autant plus que le substrat socioculturel favorise la conduite d'une telle démarche. En effet, la capitalisation des relations socio-territoriales à l'échelle de l'Arganeraie favorise l'émergence d'une organisation en SPL. En quoi

---

<sup>8</sup> Par exemple, le prix d'un sac de 60 kg d'Afiach (noix d'argane) est passé de 35 Dh à 140 Dh. Une bouteille de 75 cl de l'huile d'argane se vend à plus de 150 Dh. Or, le prix du litre ne dépassait pas 80 Dh en années de crises et 35 Dh en années de bonnes récoltes.

consiste cette démarche ? Et quelle place pour la culture locale et les savoir-faire locaux dans sa mise en œuvre ?

### **2.2.1. La démarche SPL, quel contenu ?**

Le Système productif local est une démarche d'organisation des unités de production de petite et moyenne tailles sur un territoire donné pour en améliorer la performance et la compétitivité. Selon Courlet C. (2000 : 26-27 ; 2004 : 35), les éléments qui peuvent caractériser un SPL sont :

- ✓ la concentration et la spécialisation d'activités (productions et services) dans un lieu donné et fréquemment dans des entreprises de petite et moyenne tailles. Les SPL renvoient à des relations de collaboration à moyen et long terme entre ces entreprises qui réalisent des productions conjointes selon des procédures spécifiques de concertation. Ce modèle concerne aussi bien les secteurs traditionnels que les secteurs développés ;
- ✓ une division de travail et un réseau d'interdépendance entre les unités. Les raisons pour lesquelles celles-ci se partagent les différentes activités sont variées : elles vont de la recherche d'une production spécialisée – qu'une seule entreprise n'est pas capable de réaliser – au développement des économies d'échelles importantes. Le SPL se caractérise par la production des avantages réciproques dont jouissent les entreprises situées sur un même territoire ;
- ✓ le SPL se fonde sur les structures locales sociales, culturelles et institutionnelles. La persistance des traditions et le sentiment d'appartenance à une communauté ethnique, familiale ou religieuse peuvent être déterminants. Dans certains cas, l'identité socioculturelle fonctionne comme support d'un savoir-faire codifié et de relations de confiance, lesquels favorisent les arrangements productifs, les échanges d'information et d'équipement.<sup>9</sup>

L'intérêt de l'organisation en SPL se situe donc à plusieurs niveaux. D'une part, c'est un outil de développement territorial dans le sens où cette forme d'organisation consolide le réseau d'entreprises sur un territoire donné. Elle favorise la coopération pour la compétitivité sur la base de la mobilisation des acteurs publics et privés autour d'un projet collectif (Courlet C., 2004 : 38). De l'autre part, le SPL constitue pour l'Etat un outil novateur d'intervention. Ce dispositif lui permet de passer d'une logique d'aide individuelle aux entreprises (ou aux coopératives) à une logique d'aide collective, et d'une logique de soutien sectoriel à une logique de soutien territorial (Hannou E., 2004 : 58).

---

<sup>9</sup> Ces aspects sont développés par l'auteur en traitant du modèle des SPL au niveau des pays en développement.

### **2.2.2. Le SPL Argane : une opportunité pour consolider un modèle de développement territorial**

La filière Argane est l'une des filières productives qui se prête le plus à une organisation en SPL. L'ancrage des Systèmes de solidarité à l'échelle de l'aire de l'Arganeraie est un gage de réussite de cette organisation qui représente un enjeu pour le développement durable de la région. En effet, le travail coopératif y est une tradition ancienne qui se manifeste à travers les systèmes édifians de « Tiwizi » et « Tawla », témoignant de la richesse et de l'intensité des relations sociales entre les groupes communautaires.

Autrement dit, la clef de réussite de l'organisation en SPL de la filière Argane est bien évidemment la richesse de la culture coopérative locale. Cette culture se traduit par l'importance de l'organisation de cette filière qui se présente comme suit :

- ✓ 170 coopératives agréées ;
- ✓ 4 GIEs composés respectivement de 5, 6, 8 et 9 coopératives ;
- ✓ 2 unions de coopératives qui regroupent respectivement 26 et 11 coopératives ;
- ✓ une Association Nationale de Coopératives d'Argane ; créée en 2004 et regroupant 65 coopératives ;
- ✓ l'AMIGHA, créée en 2008 et au sein de laquelle sont représentés les acteurs publics et privés, les coopératives et les acteurs associatifs ;
- ✓ la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de l'Argane (FIMARGANE), créée en 2011 dans la cadre de la mise en œuvre du « Plan Maroc vert » ;
- ✓ la Fédération des ayants droit ; créée en 2011 ;
- ✓ six associations provinciales des ayants droit (Agadir Ida ou Tanane, Taroudant, Chtouka Ait Baha, Tiznit, Sidi Ifni et Esssaouira) ;
- ✓ l'Association de commerçants de l'huile d'argane, créée en 2011.

Malgré, la diversité des objectifs poursuivis par chacune de ces structures, des chevauchements existent et vont parfois jusqu'à devenir une source de malentendus. C'est ainsi que par sa souplesse, le SPL est une supra-structure qui peut rassembler l'ensemble des acteurs tout en conservant chacun sa posture dans le système. Mieux encore, basée sur la confiance, la communication, la coopération et la créativité, l'organisation en SPL est à même d'améliorer la capacité de négociation de ces acteurs vis-à-vis des pouvoirs publics intervenant dans le domaine de développement territorial. Ce, d'autant plus que parmi ses fondements un SPL repose sur la désignation d'un animateur ayant le rôle de facilitateur et d'interface avec les autres acteurs internes ou externes au système.

## Conclusion

A l'heure de la mondialisation, le retour aux savoir-faire locaux s'affirme comme gage du développement durable. Cette prise de conscience gagne de plus en plus de terrains à l'échelle mondiale et se traduit à travers la revitalisation des systèmes productifs traditionnels sur la base de la mise en place des démarches conciliant le besoin d'avoir des produits de qualité et respectueux de l'environnement, et la réhabilitation des savoir-faire en déperdition.

Dans le cas de l'Arganeraie, nous constatons que les deux démarches présentées dans ce papier, en l'occurrence l'IGP et le SPL, sont de nature à valoriser et à préserver cette ressource et promouvoir les savoir-faire ancestraux liés à son exploitation. Cela est d'autant plus vrai que les dynamiques en cours sont porteuses d'espoirs. En témoigne l'augmentation du chiffre d'affaire des coopératives productrices de l'huile d'argane de 45% entre 2004 et 2010 et l'effort consentis en termes de régénération de l'arganier : entre 2000 et 2007, 1294 nouveaux hectares ont été plantés avec le concours du « Projet Arganier », soit plus de 212000 arbres.

Ces dynamiques se renforcent à travers les objectifs ambitieux inscrits dans le « Plan Maroc Vert », entre autres, la réhabilitation de l'Arganeraie sur 200.000 ha et la réalisation d'une production en huile d'argane de 10.000 tonnes/an à l'horizon 2020, contre 4000 tonnes actuellement. En plus de ce gain en quantité de production, l'IGP est à même de hisser la valeur ajoutée générée par l'huile d'argane et d'en faire profiter les territoires d'origine.

## Bibliographie

Benabid, A. (1995), « Les problèmes de préservation des écosystèmes forestiers marocains en rapport avec le développement socio-économique », in A. Bencherifa et Will D. Swearingen (édit.), *l'Afrique du Nord face aux menaces écologiques*, Pub. de la FLSH, Série : Colloques et Séminaires, n° 50, Rabat, p. 109-124.

Challot, J.P. (1949), « L'arganier », *Revue du Bois*, 7-8, p. 7-12.

Charouf, Z. (1995), « Valorisation des produits de l'arganier », in *Actes des journées d'études sur l'arganier*, GEREPE, Essaouira, p. 63-71.

CONSEIL REGIONAL DU SOUSS MASSA DRAA (2006), *Etude relative à la mise en place d'une agriculture durable et la structuration des produits issus du terroir dans la région Souss Massa Drâa*.

Courlet, C. (2000), « Les Systèmes Productifs Locaux : de la définition au modèle », in *Réseaux d'entreprises et territoires, regards sur les Systèmes Productifs Locaux*, DATAR (France), p. 17-61.

Courlet, C. (2004), « Les expériences de développement local et la valorisation des savoir-faire locaux : l'exemple marocain et les enseignements pour la coopération euro-méditerranéenne », in M. Hattab-Christmann (Dir.), *Les Systèmes Productifs Locaux, une nouvelle logique de développement pour le Maroc ?*, Rabat, *Revue Critique Economique*, p. 29-40.

De Ponteves, E. (1989), *L'arganier, la chèvre, l'orge : Approche du système agraire de l'arganier dans la commune rurale de Smimou (Province d'Essaouira)*, Mémoire de fin d'études, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, 261 p.

De Ponteves, E., Bourbouz, A. et Nargisse, H. (1990), « Occupation de l'espace, droit coutumier et législation forestière dans l'Arganeraie septentrionale au Maroc », in *Les cahiers de la Recherche Développement*, n° 26, p. 28-43.

DREF-SO/GTZ, (1995-2002), *Rapports du « Projet Conservation et Développement de l'Arganeraie »*.

DREF-SO/GTZ (2001), *Synthèse du Plan Cadre de la Réserve de Biosphère Arganeraie*, Agadir, 73 p.

El Bekri Abou-Obeïd, (1911), *Description de l'Afrique septentrionale*, traduction française de M. G. De Slane, édit. Typographie Adolphe Jourdan, 2<sup>ème</sup> édition, Alger, 405 p.

El Kahlaoui E. (1999), *Formes d'utilisation des ressources naturelles et leurs impacts sur l'écosystème arganier : quelles perspectives de réhabilitation dans le cadre d'une réserve de biosphère ? Cas de la commune de Tafengoult*, Thèse de DES, FLSH, Rabat, 171 p.

El Otmani, A. (1986), « Contribution au développement de l'Arganeraie », in *actes des journées d'étude sur l'arganier*, Essaouira, p. 12-41.

- El Otmani, A. (1988), « Problématique de développement de l'Arganeraie marocaine », in *actes des journées d'étude sur l'arganier*, Essaouira.
- Emberger, L. (1925), « Les limites naturelles climatiques de l'arganier », *Bull. Soc. Sc. Nat. Maroc*, Tome V, p. 94-97.
- Hannou, E. (2004), « Les Systèmes Productifs Localisés et le développement des territoires au Maroc », In M. HATTAB-CHRISTMANN (Dir.), *Les Systèmes Productifs Locaux, une nouvelle logique de développement pour le Maroc ?* Rabat, *Revue Critique Economique*, p. 55-64.
- Jaccard, P. (1926), *L'arganier, sapotacée oléagineuse du Maroc*, in *Separat-Abdruck ans der*, Zurich, « *Pharmaceutica Acta Helvetiae* », n° 10, p. 3-7.
- Jadaoui, M. (1999), *Réconciliation Développement/Environnement à travers l'approche du système Arganeraie dans le pays des Ida ou Zal " Versant sud du Haut Atlas occidental"*, Thèse de D.E.S, FLSH-Rabat, 150p.
- Jaritz, G. (1997), « Production fourragère et environnement », In Jaritz.G et Bounejmate (édit.), *Production et utilisation des cultures fourragères au Maroc*, Rabat, INRA, p. 114-125.
- M.A.T.E.E/DAT (2005), *Rapports de l'étude relative au développement des bassins d'emplois : cas des Systèmes Productifs Localisés –SPL- au Maroc*.
- Maghnia, A. (1995), « Eléments préliminaires d'une monographie de quelques pratiques rituelles en rapport avec l'écosystème de l'arganier chez les Ait Yassin (Haha) », in *Actes des journées d'études sur l'arganier*, Essaouira, GEREPE, p. 24-35.
- M'hrit, O. (1987), « L'arganier une espèce fruitière forestière à usages multiples », *Séminaire sur les espèces ligneuses à usages multiples des zones arides méditerranéennes*, Institut agronomique méditerranéenne-Saragosse-Espagne, 27 p.
- Nouaïm R. et al. (1991), « L'arganier ; essai de synthèse des connaissances sur cet arbre, Physiologie des arbres et arbustes en zones arides et semi-arides », Paris, *Groupe d'étude de l'Arbre*, p. 373-388.
- Paris, P. (2006), *Les démarches d'appui aux Systèmes Productifs localisés*, Rapport inédit.
- Peltier, J-F. (1982), *La végétation du bassin versant de l'Oued Souss (Maroc)*, Thèse pour obtenir le grade de Docteur es-Sciences, Université Scientifique et Médicale de Grenoble, 201 p.
- Prugue, M. (2006), « Les valeurs économiques, sociales et territoriales des politiques d'origine », présentation faite à l'occasion des Assises des produits de terroir et d'origine, Agadir, le 08 décembre 2006 (inédit).



## **Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques dans l'oasis de Toudgha (Sud-Est, Maroc)**

Mustapha Haddache  
Institut Supérieur de l'Administration

*Traditional knowledge and acquaintances have gained more importance after the failure of applying the imported models of development from the west in developing countries. Traditional acquaintances are highly considered in the decision-making regarding the different fields like the management of natural resources, health services ...etc. The social distribution of water is one of the fields where traditional acquaintances played a fundamental role in a sustainable management of this scarce resource, especially in arid or semi-arid regions like the oasis of Toudgha. This oasis is known for its traditional acquaintances in water distribution. However, the aforementioned acquaintances were badly influenced by the socioeconomic transformations that the oasis has witnessed which eventually questions the sustainability of such acquaintances giving the ongoing changes of society ...*

L'utilisation des savoirs traditionnels dans les opérations du développement est un thème récent. L'intérêt de ce thème est apparu après la greffe des modèles occidentaux du développement dans le Tiers-Monde au début des années 1970. L'application des modèles occidentaux du développement a été vivement critiquée.

L'importance accordée aux savoirs traditionnels est apparue avec l'intérêt accordé aux questions environnementales. La compatibilité des savoirs traditionnels en matière de chasse, pêche, cueillette dans différentes régions du monde, avec les principes du développement durable a poussé les gens à les repenser autrement. Ainsi, plusieurs structures de recherche ont consacré leurs efforts pour des études dans ce sens.

Les savoirs traditionnels constituent la base de décision dans plusieurs domaines de la vie humaine. Dans ce cadre, la gestion des ressources naturelles est parmi les domaines qui regorgent d'un ensemble de savoirs traditionnels capitalisés au fil des années et des siècles.

La gestion communautaire de l'eau d'irrigation, eu égard aux techniques et aux savoirs qu'elle mobilise, mérite d'être profondément analysée et assimilée.

Depuis les civilisations antiques, l'homme tentait de ménager l'eau en sa faveur. Les hommes ont essayé de s'approprier cette ressource et la gérer pour des fins socio-économiques. Ce souci de gestion a toujours hanté l'esprit de l'être humain, surtout dans les oasis où les ressources en eau sont fortement rares.

La majorité des oasis présahariennes sont des endroits caractérisés par un climat aride : précipitations rares et températures désertiques. La nature du climat a poussé les gens d'alors à concevoir des techniques afin de maîtriser cette ressource, qui constitue, d'ailleurs, le socle de leur implantation. C'est ainsi que la gestion sociale de l'eau est née. Elle est le résultat du compromis entre contraintes physiques et réalités sociales (Aït Khouya, 2008).

L'oasis de Toudgha, faisant partie des régions présahariennes, connaît outre la rudesse du climat, la rareté des terres agricoles arables. Mais la population oasienne a su en faire face en agissant intelligemment sur ces facteurs (eau et sol).

Cette maîtrise de la gestion de l'eau s'incarne dans le patrimoine hydraulique matériel et immatériel local sous forme de *khetaras*, d'*Ougougs*, de pratiques et d'institutions que la société mobilise au niveau de ces espaces du Maroc présaharien.

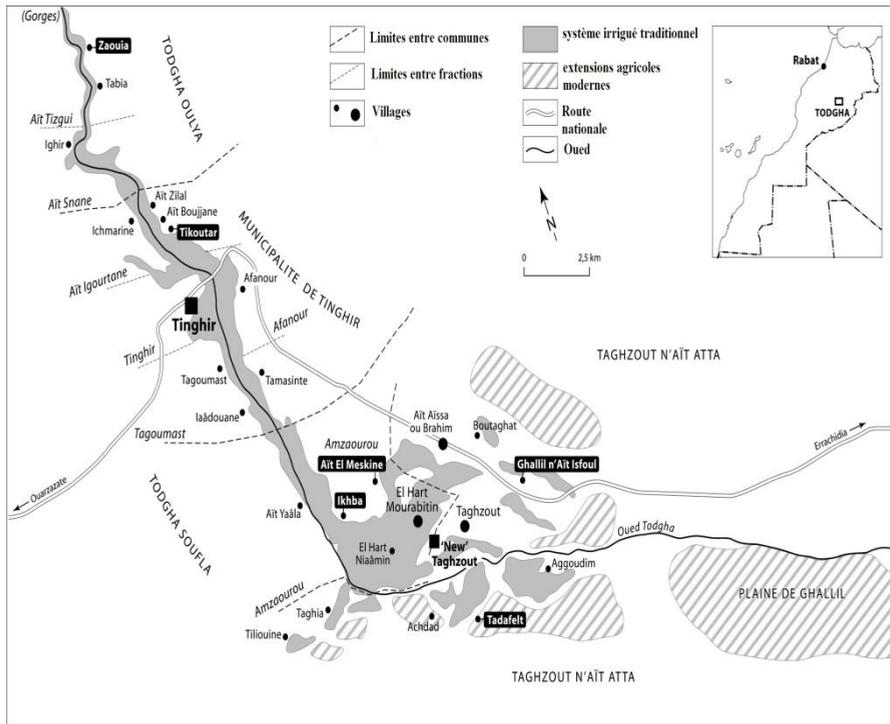
Malgré les échanges commerciaux que les oasiens entretenaient avec les zones sahariennes, leur économie reste essentiellement vivrière. Néanmoins, il faut remarquer que le déclin du traditionnel commerce caravanier et le glissement des activités vers les villes côtières a négativement influencé les oasis sud-atlasiques. Après l'intervention de la colonisation, les oasis sont incorporées à des économies précapitalistes monétarisées, ce qui a entraîné des changements sociaux, économiques, parfois contradictoires (Benchrifa, 1994). En plus de ces changements, les oasis ont connu des booms démographiques drastiques (11.05% entre 1994 et 2004 pour l'oasis de Toudgha). Cette augmentation de la population a posé un grand problème, vu la constance des ressources hydro-agricoles. Cela a accentué la recherche des activités en dehors de l'agriculture irriguée. Ces transformations ont influencé, d'une manière ou d'une autre, la gestion sociale de l'eau dans l'oasis de Toudgha. Il en résulte une montée du salariat et un renforcement du flux migratoire. Ces phénomènes ont restructuré le paysage oasien de Toudgha et posent la question de l'analyse de leurs effets sur la durabilité de la gestion sociale de l'eau ?

L'objectif de cette contribution, qui ne peut être exhaustive, est d'analyser les transformations qu'a connues l'oasis de Toudgha durant les dernières décennies et leurs effets sur la gestion sociale de l'eau.

## **Toudgha, oasis d'interaction entre l'homme et la nature**

L'oasis de Toudgha est encerclée là où les deux chaînes de l'Atlas : le Haut Atlas et l'Anti Atlas, sont le plus rapprochés. Faisant partie du bassin versant de Toudgha-Ferkla, elle s'étend sur une trentaine de kilomètres au long de ce qu'on appelle le sillon Sud Atlasique (ou sillon Pré-Africain). L'oasis de Toudgha se compose de quatre communes : Toudgha Al Oulya (Amont), Tinghir (Municipalité), Toudgha Assoufla (aval) et Taghzout n'Aït Atta (extrême aval). (Voir carte n°1 : limites entre les communes de Toudgha).

## Savoirs hydrauliques et mutations socioéconomiques dans l'oasis de Toudgha (sud est-Maroc)



*Oasis de Toudgha (De Haas, 2005).*

Le climat de l'oasis de Toudgha est un climat aride selon l'indice de De Marton ( $I = \frac{\text{Précipitations annuelles}}{(\text{Températures moyennes annuelles} + 10)}$ )<sup>1</sup>. L'hiver est froid avec moins de précipitations alors que l'été est sec (voir tableau ci-après). Il est à signaler que l'altitude joue un rôle déterminant. En amont (1450m d'altitude), il y a un microclimat humide avec moins d'évaporation, favorable à l'activité agricole et l'installation humaine. En aval (1100 m d'altitude), les précipitations deviennent de plus en plus rares avec une évaporation forte. Ce qui expose l'aval à l'érosion, voire l'apparition graduelle de la désertification surtout dans la région de Ghallil.

<sup>1</sup> De Marton distingue trois étages bioclimatiques en calculant un indice qui met en relation les précipitations annuelles et les températures moyennes annuelles selon l'équation suivante :  $I = P / (T + 10)$ . Si  $I < 10$ , le climat est aride ; si  $10 < I < 20$ , le climat est semi aride ; si  $I > 20$ , le climat est humide. Pour le cas de notre zone d'étude  $I = 142.73 / (18.1 + 10) = 5.08$  et par la suite  $I < 10$ , donc le climat est aride.

Mois	Température moyenne (en C°)	Précipitations moyennes annuelles (en mm)
Janvier	9.3	8.8
Février	10.9	13.5
Mars	14.3	8.2
Avril	17.2	10.8
Mai	20.65	7.8
Juin	25.1	4
Juillet	27.5	9.3
Août	26.7	1.5
Septembre	23.4	8.9
Octobre	18.9	24.03
Novembre	13.6	15.4
Décembre	10.3	14.2
Moyenne	18.1	142.73

*Températures moyennes et précipitations moyennes annuelles dans l'oasis de Toudgha entre de 1982/1983 et 2007/2008<sup>2</sup>*

Vu la rareté des précipitations, les températures caniculaires et l'évaporation forte, aucune agriculture sans irrigation n'est possible dans cette contrée. Les populations ont recours à l'oued, aux *khettaras* et au pompage individuel et collectif. Mais ces sources sont dépendantes des conditions climatiques. Le manque ou l'euphorie des précipitations influencent le régime de l'oued, les débits des *khettaras*, la nappe phréatique ; bref, le climat conditionne les ressources hydriques de l'oasis.

L'oasis de Toudgha se caractérise par la rareté et l'exiguïté des terres agricoles. Cela est dû à l'accroissement démographique et l'héritage ; surtout en amont (Toudgha Al Oulya) (voir carte ci-dessus), Là, la surface agricole utile est de 100 hectares et, dans sa totalité, elle est divisée en exploitations de 0 à 0.5 hectare alors que les grandes exploitations (catégorie de 2 à 5 hectares et plus) se trouvent essentiellement en extrême aval (plaine de Ghallil) (Centre de mise en valeur agricole-Tinghir, 2002). L'exploitation des terres agricoles est dominée par le faire valoir direct (94,62 % de la surface agricole utile) suivi de la location (3.79 % de la surface agricole utile). L'ancien système de métayage (*khemmassa*) a connu une grande régression à cause du développement du salariat.

En ce qui concerne le peuplement, selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, la population de Toudgha est estimée à 68 536 personnes (Haut Commissariat au Plan). Plus de la moitié se concentre autour du pôle urbain de Tinghir. En quarante ans, la population de l'oasis a doublé à cause de l'exode rural et le taux d'accroissement naturel (11.05 % entre 1971 et 2004), ce qui a orienté l'extension urbaine actuelle vers l'ouest de la ville. En ce qui concerne la composition ethnique, l'oasis est connue par la cohabitation de deux grandes fractions, les Aït Toudgha essentiellement dans les communes Toudgha Al Oulya

<sup>2</sup> Source : Direction Régionale de l'Hydraulique d'Errachidia, 2008.

(amont), Tinghir (Municipalité) et Toudgha Assoufla (aval). Alors que Aït Atta occupe la commune Taghzout n'Aït Atta (extrême aval). En plus de ces deux fractions, on peut signaler l'existence d'autres éléments. Les juifs étaient présents à Toudgha, mais leur effectif s'est amenuisé après la grande émigration des Juifs vers Israël dans les années 1960. Les Harratines étaient, auparavant, l'élément ethnique sur lequel se basait le travail oasien. Ils habitent, à des taux variés, dans la majorité des villages de l'oasis. Leur émigration en Europe leur a permis d'acquérir des terres agricoles et, partant, de dépasser leur statut inférieur proche d'un asservissement que d'une association (Ouhajou, 1996).

Dans l'oasis de Toudgha on peut constater plusieurs systèmes hydrauliques et par conséquent, des systèmes agricoles. En amont, l'irrigation se fait directement par la dérivation des eaux de l'oued à l'aide des *ougougs* (barrages traditionnels de dérivation) et des *seguias* (canaux traditionnels). La disposition en eau à volonté est pénalisée par la rareté des terres agricoles ce qui y exacerbe les prix du foncier. Tout en descendant vers l'aval, les autres fractions doivent suivre un tour d'eau hivernal et estival car le débit de l'oued n'est pas assuré toute l'année. Le tour hivernal commence au 15 septembre et finit le 15 mars. Dans ce tour, les eaux sont pérennes jusqu'à Lhart (le tour est de 41 jours). Le tour estival est plus court (22 jours) car les eaux pérennes s'arrêtent à Taguemast. Dans la commune de Taghzout n'Aït Atta, les populations ont recours aux *khettaras* (galeries drainantes) et des motopompes lorsque le débit des *khettaras* est faible. La nouvelle extension agricole de Ghallil est connue par l'utilisation des motopompes individuelles grâce aux mannes financières de l'émigration. Rappelons qu'on peut trouver des motopompes collectives dans toutes les zones agricoles de Toudgha, mais on ne les utilise que lorsque le débit de l'oued n'est pas suffisant (Mehdan, 2006).

## **Des savoirs traditionnels, un capital social en disparition graduelle**

Le patrimoine matériel (ouvrages hydrauliques) et immatériel (institutions et droit coutumier...) ne peuvent être construits sans ce qu'on peut appeler le capital social. Selon Robert Putnam et Francis Fukuyama, le capital social est ce que gagne un groupe lorsque la confiance règne entre ses membres (Mernissi, 2003). Les communautés font passer l'intérêt public avant les désirs individuels. Dans ce cadre, les populations de l'oasis de Toudgha étaient obligées de forger des cadres institutionnels pour faire face au climat d'insécurité qui y régnait à l'époque de la *siba*. Mais, aussi, pour gérer leur espace socio-économique.

L'institution la plus importante, dans ce cadre, est certainement la *jemaâ*. La *jemaâ* est une assemblée qui réunit les notables de la tribu. Ils ne sont pas élus mais choisis parce qu'ils sont influents, fortunés ... Les membres de la *jemaâ* sont issus des *ighssan* (lignages) de la tribu de telle façon à ce que chaque *ighes* (lignage) est représenté par un homme de confiance. Aït Hamza Mohamed résume la fonction de la *jemaâ* en disant : « La *jemaâ* doit veiller sur la bonne gestion, la défense et le développement de son espace socioéconomique. La *jemaâ* n'a pas un programme d'avance [...] cette fluidité dans l'action [...] fait sa force contrairement aux institutions modernes, rationnelles mais rigides » (Ait Hamza, 1999).

La *jemaâ* est un organe délibératif. L'exécution des décisions de la *jemaâ* est confiée à un organe unipersonnel : *amghar*. Ce dernier est désigné par la *jemaâ*. Il doit remplir quelques conditions : appartenance à la tribu, honorabilité, autorité morale, être présent durant toute l'année, surtout lors des moments les plus importants de la campagne agricole. Le rôle d'*amghar* consiste à veiller sur la construction des *ougougs* (barrages traditionnels de dérivation), l'entretien des *seguias* et *khetaras*.

Ce capital social a connu d'énormes transformations. A titre d'exemple, l'intervention des autorités locales pour modifier la répartition des eaux de l'oued de Toudgha, jadis, instauré par les autorités coloniales. Ce nouveau remaniement est venu après les conflits de 1974. A cet égard, peut-on dire que les institutions étatiques se sont substituées aux institutions traditionnelles dans la gestion des affaires communales ?

Les institutions de la *jemaâ* et *amghar* ont perdu beaucoup de leur éclat d'antan. On a assisté à des cas de villages qui n'ont pas réussi à élire un *amghar* et ont recouru à la création des associations des usagers de l'eau agricole (AUEA). La principale motivation avancée est que, actuellement, il est très difficile de travailler volontairement en assumant la responsabilité d'*amghar*. Alors, les populations ont procédé ainsi pour résoudre ce problème épineux lié à la monétarisation accrue de la vie sociale (Haddache, 2009).

Selon Robert Putnam, la confiance est une composante importante du capital social. L'autorité des AUEA est contestée par les populations car elles peuvent aboutir à des problèmes de confiance entre les communautés.

En somme, la gestion sociale de l'eau ne pourrait être construite sans la capacité de mobilisation des communautés villageoises. James Colman considère cette capacité de mobilisation de groupe comme une richesse, voire un capital (Mernissi, 2003). La gestion sociale de l'eau perd de son éclat au fur et à mesure que cette capacité de mobilisation se raréfie.

## **Migration internationale de travail et gestion sociale de l'eau**

L'oasis de Toudgha est connue par le phénomène de l'émigration internationale de travail. La première destination, au début, était l'Algérie. Après l'indépendance de l'Algérie, les Marocains ont changé la destination vers la France. L'émigration vers la France est caractérisée par la présence dans la mémoire des gens d'alors d'une personne qui s'appelle Félix Mora. Ce dernier représente les sociétés charbonnières du nord de la France et qui venait au Maroc, pendant plus d'une vingtaine d'années (1956-1977), pour recruter de la main d'œuvre sur place (Naim, 1997).

Durant les années 1990, et dans une situation d'imperfection des marchés, la famille avance de l'argent pour un membre et afin de quitter le bled. Cette décision est une occasion de diversifier les revenus de la famille et une assurance contre la crise, car l'agriculture est une activité risquée du fait qu'elle liée aux aléas climatiques. Ainsi les transferts des émigrés sont perçus comme une assurance contre l'incertitude (Haddache, 2009).

Après s'être installé, le nouvel émigré doit envoyer une part de son salaire à la famille. Ces transferts ont des retombées sur les familles qui les reçoivent. Les retombées les plus importantes sont le changement de mode de consommation, changement de l'habitat traditionnel, l'investissement durant les années 1970/ 1980 dans l'agriculture (investissement des premières générations des émigrés).

Ce dernier point nous intéresse beaucoup, il est matérialisé par l'achat des motopompes individuelles. Après leur retour, les émigrés ont investi massivement dans l'agriculture en achetant des motopompes et des lopins de terres. On même trouve des paysans qui ont vendu leurs parcelles irriguées par les eaux de la *khattara* pour se concentrer sur les exploitations irriguées à l'aide de la motopompe (Haddache, 2009).

L'investissement dans la terre agricole, considéré à l'époque comme un indicateur d'ascension sociale, a poussé les gens à équiper leurs puits par des motopompes. La région qui abrite la majorité des puits équipés par des motopompes est la région de Ghallil (bas Toudgha). En général, l'aval de l'oasis de Toudgha englobe 95% des superficies irriguées par pompage. Le pompage est considéré comme la meilleure façon pour assurer l'eau d'irrigation et pratiquer les cultures souhaitées, abstraction faite de leur avidité pour l'eau ou non. Cet individualisme pourrait sonner le glas des *khattaras* qui se basaient sur l'entraide communautaire. Cela est à craindre fortement car les paysans creusent beaucoup de puits pour irriguer une seule exploitation, d'ailleurs la moyenne est 1.35 puits par exploitation (De Haas, El Ghanjou, 2000). Ce qui peut sécher les *khattaras* de la zone elle-même et celles qui sont en aval de Ghallil, à savoir l'oasis Ferkla (Tinjdad).

## **Montée du salariat et pluriactivité des familles oasiennes**

Le système de *khemmassa* a subi une régression accrue durant les quarante dernières années. La régression de ce mode de faire valoir n'a laissé aucune solution pour les paysans que de recourir au salariat.

À une époque, les paysans cherchaient un *Khemmas* ou s'entraident, solidarité obligeait, dans les travaux agricoles. Le travail collectif régnait car toutes les familles sont dépendantes de leurs terres. Mais, vu la constance des ressources hydro-agricoles, l'accroissement démographique draconien et l'émancipation des groupes traditionnellement connus par le travail de la terre, les paysans n'ont qu'à chercher des travailleurs salariés.

Les opportunités offertes par l'émigration internationale de travail ont contribué à la montée de ce genre du travail. Étant donné que les parcelles représentent une valeur sociale intrinsèque à l'image de celui qui les possède, les émigrés cherchaient des travailleurs qui s'en occupent en contrepartie d'une somme d'argent. Ces arrangements ont sonné le glas du *khemmassa* qui régnait auparavant.

Il est à signaler que le système de salariat qui se développe dans l'oasis de Toudgha prend plusieurs formes. D'une part, il complète l'insuffisance des produits récoltés sur les parcelles. Les paysans sont dépendants du marché. Ainsi, le travail salarial les aide à acheter les produits qui ne produisent pas sur leurs parcelles. D'autre part, il y'a des gens qui venaient d'autres régions et qui travaillent entièrement comme

salariés auprès des moyens et grands propriétaires. Ce dernier cas de figure peut être trouvé dans la région de Ghallil où les gens font appel à la motopompe et qui sont généralement des émigrés qui n'ont pas de temps pour s'adonner à l'agriculture.

Le développement du travail salarial est le résultat de l'éclatement de l'esprit de solidarité qui liait les paysans. Devant les charges financières quotidiennes, les paysans doivent rémunérer une main d'œuvre pour travailler à leur place.

La croissance des revenus non agricoles évoquée dans tous les pays du globe est un indicateur général de la pluriactivité.

L'étude de ce phénomène de pluriactivité est délicate vu l'insuffisance et la singularité des études qui ont été faites sur l'emploi rural et la pluriactivité des familles rurales. Selon les enquêtes effectuées à travers les régions du Maroc, la pluriactivité s'exerce dans 92% des exploitations, 61% des actifs ruraux sont pluriactifs et que 37,7% des chefs des ménages ont une activité principale non agricole (Jennan, 1994).

Certes, l'insuffisance des revenus agricoles face aux besoins croissants des familles (effet de ciseaux en économie) incite à une diversification des activités et des revenus au sein des ménages. Mais, ce phénomène s'est développé à cause d'une multitude de raisons. Tout d'abord, la pauvreté de la majorité des paysans liée au manque d'accès à la terre causé par la concentration de la propriété. Pour le cas de Toudgha, plus de 73% sont des exploitations de moins de 5 ha (centre de mise en valeur agricole-Tinghir, 2002). Cette superficie est la même depuis belle lurette et si on prend en considération l'augmentation de la population et l'héritage, ces terres ne suffisaient pas pour répondre aux besoins de la population et, par conséquent, elle exerce d'autres activités non agricoles. Ensuite, l'émigration interne et externe et l'ouverture de la région sur le monde extérieur de l'oasis. Selon Hein De Haas, les revenus locaux agricoles et non agricoles représentent 13% et 44% du revenu total en 1999 contre 9,8% et 32,8% pour les revenus des migrants internes et externes (De Haas, 2005). Enfin, les facteurs naturels poussent les gens à diversifier et, parfois, à abandonner leurs parcelles. Durant la sécheresse qu'a connue le bas-Toudgha entre 1997 et 2007, les autorités locales dotaient chaque famille de quatre vingt litres d'eau par jour. Dans cet état de stress hydrique extrême, la majorité des gens, en âge de travailler, ont quitté la région vers les autres villes marocaines (Haddache, 2009).

Il en découle que cette pluriactivité forcée, dans la majorité des cas, aurait un impact sur la gestion sociale de l'eau, ce qui va influencer le maintien et la durabilité des savoirs traditionnels en la matière. Le nombre des *khattaras* qui continuent de fonctionner en comparaison avec le nombre d'antan est un exemple illustratif (Haddache, 2009).

## **La pression de l'urbanisme sur les ressources hydroagricoles**

Après l'époque de la « siba » et la « sécurisation » de la région par les autorités françaises (« pacification » selon la terminologie coloniale), les populations ont

déserté leurs *ighreman* (*ksours*). Ils ont bâti de nouvelles demeures et la ville s'étend sur le plan urbanistique vers l'ouest (photo n°2).



Photo n°1 : Vue aérienne de Tinghir en juillet 1949 (Archives de Vincennes-Paris).

Depuis, les ouvrages hydrauliques qui se trouvaient à l'ouest de Tinghir ont été ravagés par l'urbanisation. Parmi ces ouvrages « ensevelis », on peut citer la *khettara* de Tagoumast. Tagoumast fait partie de la municipalité de Tinghir (carte ci-dessus). Elle est dotée d'une *khettara* dont on ne peut pas déterminer la date précise de la construction. Néanmoins, cette *khettara* est d'une longueur de 2300 m. D'après les populations de la localité, cette *khettara* est abandonnée depuis belle lurette. Avant 1956, un filet d'eau coule dans la *khettara* mais il est insuffisant. Après l'indépendance, l'extension de l'urbanisme a sonné le glas de cette *khettara*. Par simple coïncidence, la source de cette *khettara* se trouvait là où on a construit le centre de mise en valeur agricole de Tinghir.



*Photo n°2 : Vue aérienne de Tinghir en 2009 (Google Earth)*

Ainsi, l'urbanisme a totalement dégradé un ouvrage hydraulique centenaire. La rareté extrême du foncier va modifier le paysage de l'oasis. En plus de la densité agricole qui va pénaliser l'exploitation agricole, la densité démographique est très élevée surtout dans le centre urbain de Tinghir. Les populations sont attirées par ce centre pour à maintes raisons, c'est pour cela qu'on y trouve une densité forte, presque 888 hab. / km<sup>2</sup> (Haddache, 2009). En comparant les photos n°1 et n° 2, on constate une pression sur le foncier autour du centre urbain, ce qui peut exacerber la pression sur les terres agricoles. De plus, la pression sur le foncier peut être conjuguée à une pression sur les ressources hydriques. L'alimentation en eau potable d'une ville qui se développe rapidement va accentuer une compétition entre les différents usages de l'eau en faveur de la consommation domestique, surtout lors des périodes de sécheresse. Ce qui va remettre en cause la durabilité de l'agriculture dans cette oasis.

## **Quel avenir pour la gestion sociale de l'eau dans l'oasis de Toudgha ?**

En guise de conclusion, la gestion sociale de l'eau est influencée par toute une panoplie de mutations institutionnelles et socio-économiques qu'a connues l'oasis de Toudgha et qui ne cessent de produire leurs effets.

Cette évolution peut nous amener à être pessimiste à propos de l'avenir de la gestion sociale de l'eau dans l'oasis de Toudgha car il est préférable d'être victime de pessimisme de la raison que de s'évanouir dans l'optimisme du simplisme. Les

mutations qu'a connues l'oasis de Toudgha ont influencé l'évolution de la gestion sociale de l'eau dans l'oasis. A titre d'exemple, l'intervention des autorités coloniales en 1936 et la confrontation du mode de production capitaliste avec le mode de production traditionnel ont brisé l'évolution propre des systèmes irrigués traditionnels.

Le développement de l'émigration, la recherche des activités extra-agricoles et l'ouverture de la région aux influences extérieures ont accéléré l'apparition de nouvelles structures et composantes alors qu'on assiste à la disparition graduelle de composantes des systèmes irrigués traditionnels.

On peut illustrer nos propos en faisant allusion aux mutations institutionnelles caractérisées par la disparition graduelle ou bien la perte d'éclat des institutions communautaires (*jemaâ* et *amghar*) et l'apparition des associations (AUEA et associations du développement). La morosité de ces institutions risque de pénaliser la durabilité de la gestion sociale de l'eau car l'autorité, qui émane de ces institutions, est le résultat d'un consensus bien négocié. On conclut avec Ostrom en disant que : « Pour fonctionner, un système irrigué a besoin d'un ensemble complexe, négocié, adaptable, de règles à différents niveaux d'organisation » (Ostrom, 1992).

En plus, l'influence de l'émigration et le mode de consommation occidental ont poussé les jeunes vers la recherche des activités génératrices de revenus car ils voient que la rentabilité économique de l'agriculture est faible et s'étale dans le temps en comparaison avec l'émigration et le travail salarié en général. Cette émigration s'inscrit dans le cadre d'une volonté de diversifier les revenus des ménages, vu l'insuffisance des rendements de l'activité agricole. Autrement dit, les ménages, en général, ont tendance à être pluriactifs. Cette pluriactivité a influencé la gestion sociale de l'eau, de fait qu'on a assisté à la disparition des techniques traditionnelles de mobilisation de l'eau en faveur des techniques modernes comme le pompage et au détachement des jeunes du travail agricole et par conséquent de la gestion sociale de l'eau.

Cependant, ces transformations ne peuvent être considérées comme les signes d'une crise irréversible. La gestion sociale de l'eau pourrait renouer avec l'histoire si en prend on considération sa compatibilité avec les principes du développement durable. Il suffit de renouveler la légitimité des institutions communautaires qui ont perdu leur pouvoir d'influence en faveur des institutions étatiques.

## Bibliographie

Aït Hamza, M. (1999), *Mobilité socio-spatiale et développement local au Sud de l'Atlas marocain (Dadès-Toudgha)*, Thèse de doctorat d'Etat, FLSH. Université Mohammed V – Agdal, Rabat.

Aït Khouya, B. (2008), *La gestion sociale de l'eau dans la vallée de Dadès : cas du périmètre Ait Ouffi-Tougha Zouli*, Mémoire de Diplôme des études supérieures approfondies en sciences économiques, Université Cadi Ayyad, FSJES.

Benchrif, A. (1994), « Problèmes de développement dans les oasis marocaines, quelles tendances récentes », in *Les mutations socio-spatiales dans les compagnes marocaines*, Université Mohammed V – Agdal, Pub. de la FLSH. Série : Colloques et Séminaires, n°28.

C.M.V, Tinghir, (2002), *Monographie de CMV de Tinghir*.

Direction Régionale de l'Hydraulique d'Errachidia. (2008), *Données climatiques de Toudgha*.

Haddache, M. (2009), *Gestion sociale de l'eau et mutations socio-économiques dans l'oasis de Toudgha*, Mémoire du Diplôme des Etudes Supérieures Approfondies, Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales.

Jennan, L. (1994), « La pluriactivité des familles en milieu rural marocain. Quelle approche ? quelle interprétation ? ». in *Développement des systèmes ruraux de la Chaouia et questions méthodologiques pour l'étude de l'espace rural marocain*, Actes du 3ème colloque des ruralistes marocains, organisé par la faculté des lettres et sciences humaines Ben M'sick.

Mehdan, M. (2006), *L'organisation sociale autour de l'eau dans l'oasis de Toudgha*, Thèse de doctorat, Université Hassan II, FLSH Mohammadia.

Mernissi, F. (2003), *ONG rurales du Haut Atlas les Ait-Debrouilles*, Rabat, MARSAM.

Naim, M. (1997), *La migration internationale de travail et les transformations socio spatiales dans les oasis présahariennes du Maroc. Le cas de la vallée du Toudgha*, Thèse de doctorat, Université de Nice.

Ouhajou, L. (1996), *Espace hydraulique et société au Maroc, cas des systèmes d'irrigation dans la vallée du Draa*, Pub. FLSH, Agadir.

Ostrom, E. (1992), “*Crafting Institutions for self-governing irrigation Systems*”, ICS Press, Institute for contemporary studies, San Francisco. [traduction de Philippe Lavigne Delville, 1996, *Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions*].

<http://www.hcp.ma/Recensement-general-de-la-population-et-de-l-habitat-2004>, 2 avril 2008.

<http://www.heindehaas.com/Publications>, 15 aout 2011.

<http://www.heindehaas.com/workingpapers>, 15 aout 2011.

## Les techniques de la construction en pisé

Mohamed Naim  
Faculté Polydisciplinaire de Safi

تعد تقنية البناء بالتابوت من أقدم التقنيات التي عرفتها واحة تودغة. حيث كانت التقنية الأكثر انتشارا في الواحة الى حدود الربع الأخير من القرن العشرين. لذا ظهرت العديد من فرق البناء بالتابوت في مختلف دواير الواحة ؛ مساهمة بشكل كبير في انتشار المساكن المبنية بهذه التقنية داخل وخارج الواحة من جهة، ومحافظة على هذا التراث المعماري العريق من جهة أخرى. لكن انفتاح المنطقة على الخارج واستفادة الواحة من مداخل الهجرة الدولية خاصة، جعل السكان يتخلون تدريجيا عن تقنية البناء بالتابوت، مقبلين بشكل ملفت للنظر على بناء مساكنهم بالطريقة العصرية باستعمال المواد المصنعة من اسمنت، وحديد وغيرهما.

إن التخلي عن البناء بالتابوت ليس، فقط، ضياعا لهذا السكن الأكثر تأقلا مع الظروف المناخية لواحة تودغة، بل اندثار للتراث المعماري وللذاكرة الجماعية.

La construction en pisé constitue une méthode très ancienne. Cette méthode s'est transmise de génération en génération. Son étalement sur plusieurs siècles a permis d'acquérir une compétence et une finesse incontestable dans le domaine de construction. Dans la vallée du Todrha, comme c'est d'ailleurs le cas de la majorité des oasis présahariennes, la construction en pisé demeure la plus dominante jusqu'au dernier quart du 20ème siècle. La fondation en pisé nécessite l'utilisation de plusieurs outils et matériaux, d'une part ; une équipe spécialisée dans ce domaine, d'autre part. De nombreuses équipes de construction ont vu le jour dans cette vallée. Ainsi, la population du Todrha participe, d'une façon directe ou indirecte, à la conservation et à la diffusion de ce savoir-faire aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de la vallée. Malheureusement, l'ouverture de la vallée sur le monde extérieur et les revenus migratoires accélèrent la régression de cette technique de construction en faveur de la technique de construction moderne.

Deux questions s'imposent : Quels sont les outils utilisés ? Quelles sont les différentes étapes suivies dans la construction en pisé ?

### 1. Différentes étapes de la construction des habitations en pisé

Depuis les années 1960, le recours à la construction en pisé ne cesse de céder la place à la technique de la construction moderne. La fondation en pisé constitue une technique très ancienne dans cette zone oasienne, comme c'est d'ailleurs le cas des

autres oasis présahariennes du Maroc. Cette technique nécessite une grande précision tant sur le plan de la fondation des murs et de la toiture que sur le plan de la fabrication des outils utilisés pour cette technique.

## **1.1. Caractéristique de la vallée du Todrha**

### **a. Situation géographique**

Le Todrha, au sens large, se compose de trois domaines naturels différents. En fait, ces différentes zones topographiques sont :

- Au nord, un domaine montagneux faisant partie du Haut Atlas central.
- Au sud, une autre zone montagneuse de l'Anti-Atlas (Jbel Saghro et Ougmate).
- Entre les deux massifs montagneux, se situe un bassin traversé par l'oued Todrha ; il s'agit de la dépression dite « sillon sud atlasique ».

La vallée du Todrha fait partie du sud intérieur du Maroc. Sur le plan administratif, elle appartient à la province de Tinghir.

### **b. Climat semi-aride**

La vallée du Todrha se caractérise par une situation thermique qui appartient à un climat saharien ou présaharien où la chaleur est forte en été et le froid relatif en hiver. La température dans cette zone dépasse 37°C pendant les mois de juillet et d'août. Par contre, elle atteint jusqu'à 0°C en janvier. Les précipitations se caractérisent par leur médiocrité et leur irrégularité d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre, généralement elle ne dépasse pas 150 mm en moyenne par an.

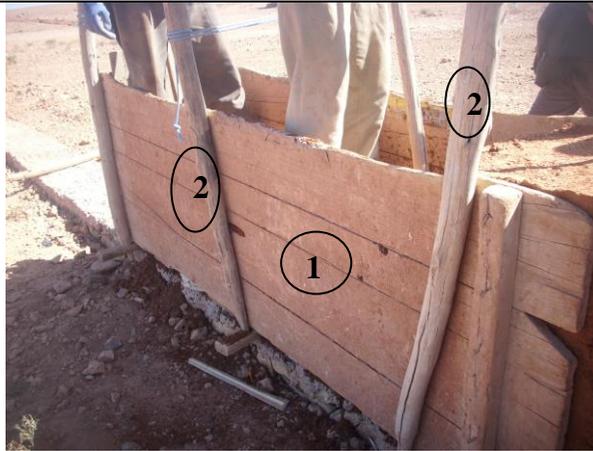
### **c. Groupe humain assez diversifié**

La population du Todrha se caractérise par sa diversité ethnique. Toutes les grandes familles amazighes Sanhaja et Zénata y sont représentées à côté des gens de couleur appelé Ihartane ou Haratine. Il y a lieu de signaler la présence de groupe humain qui serait d'ascendance juive, sans oublier les familles arabes « chorfa ».

Cette hétérogénéité de la population du Todrha est à l'origine, probablement, d'un riche patrimoine culturel et d'un savoir-faire très original, sur le plan de la construction, de l'artisanat, de l'agriculture, de l'aménagement hydro-agricole, etc.

## **1.2. Construction en pisé : outils utilisés et leurs rôles**

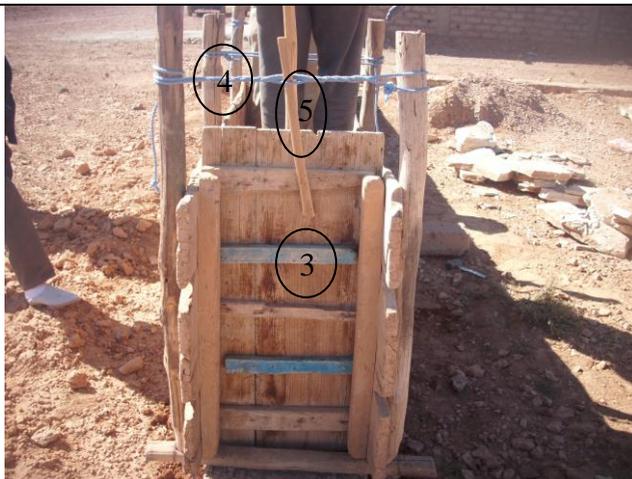
Pour construire en pisé, il est nécessaire d'utiliser plusieurs outils.



*Photo n°1 : Naim (M), 2011*

1-Deux planches en bois, dites « iflaw pl. iflwan » en amazighe (photo n°1, sous n°1). Chaque planche mesure 2 mètres de longueur, 40 à 60 cm de largeur et 80 à 90 cm de hauteur.

2-Six tiges en bois d'une forme ronde et pointue dans un seul côté, dites « lkwaym » en amazighe, servent à fixer et à serrer les deux planches, (photo n°1, sous n°2).



*Photo n°2 : Naim (M), 2011*

3-Deux petites planches en bois appelées « Lamjabht » en amazighe (photo n°2, sous n°3). Chaque petite planche mesure 40 à 60 cm de largeur et de 90 cm de

hauteur. Celles-ci se placent dans les deux francs ou les deux extrémités des planches dans le cas où « lluh » est isolé. Par contre, on utilise une seule lorsque le lluh en cours de remplissage est précédé d'un autre « amdday ou lluh » ou mur. Ce dernier remplace la seconde petite planche « lamjabht » .

4- Deux cordes dites « Tagatut pl. tīguta » en amazigh, servant à attacher « lkwaym » (photo n°2, sous n°4).

5-Petit bâton dit « zyak » en amazigh, sert à serrer la corde reliant la partie supérieure des deux tiges (lkwaym) placées dans les extrémités des planches, (photo n°2, sous n°5).



*Photo n°3 : Naim (M), 2011*

6- Damier en bois avec une manche d'une longueur de 1.2m dit « azduz ou l'mkirz » en amazigh (photo n°3, sous n°6).

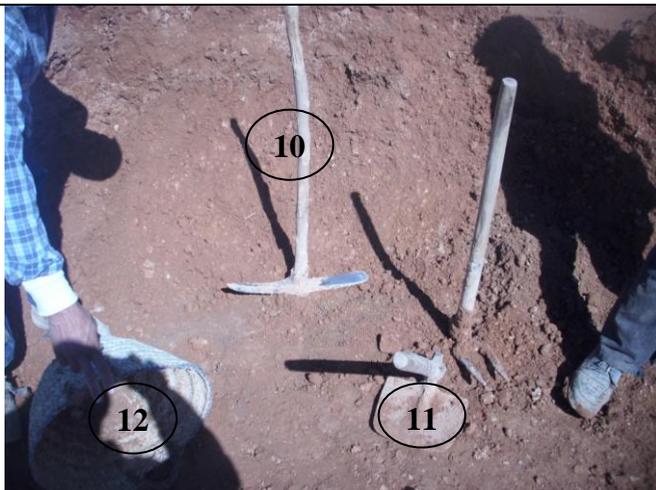
7- Trois bâtons en bois appelés « ckal » (pl. ckula) en amazigh (photo n°3, sous n°7). Chaque « chkal » porte un trou dans les extrémités. Ces bâtons servent comme support des deux planches, d'une part, et fixent les tiges « lkwaym », d'autre part.



*Photo n°4 : Naim (M), 2011*

8- Faucille appelée « Amgrt ou Tamgrt » en amazigh (photo n°4, sous n°8).

9- Batteuse dite « taxbat » en amazigh, sert à revêtir le « lluh » et le rendre dur et étanche (photo n°4, sous n°9).



*Photo n°5 : Naim (M), 2011*

10- Une pioche dite « aglzim n ubukt » en amazighe, sert à creuser la terre et la place des « chkoula » (photo n°5, sous n°10).

11- Sape dite « taglzimte ou talmashate » en amazigh, utilisée pour remplir les couffins avec de la terre humidifiée (photo n°5, sous n°11)

12- Deux à trois couffins dits « tazyawt ou taryalt » en amazigh (photo n°5, sous n°12).

13 - Tamis dit « busyyar » en amazigh. Il est utilisé pour obtenir de la terre fine destinée à la finition et au revêtement.

14 - Truelle dite « tamallast » en amazigh, le batteur s'en sert pour le revêtement des murs.

15 - Echelle en bois ou en métal, elle est utilisée dès que le nombre de louah en hauteur atteint la troisième série, soit plus de 2.5 mètres.

La totalité de ces outils sont fabriqués au niveau local. Ceci explique l'ancienneté et l'importance de l'activité artisanale dans cette vallée. Malheureusement, la fabrication de ces articles connaît une chute libre, en raison de la régression de la fondation en pisé. La fabrication de ces outils au niveau local témoigne d'un savoir-faire chez la population du Todrha transmis d'une génération à l'autre. Ce savoir-faire risque de disparaître à jamais si la population locale, les associations, les conseils communaux l'Etat, etc. ne prennent pas des initiatives pour assurer la continuité de cette mémoire collective, et ce en motivant les gens à construire en pisé, en expliquant à la population les avantages de ce type de construction, et en intégrant cette technique de fondation dans les écoles de formation professionnelle, etc.

### **1.3. Tâches de l'équipe de construction**

Cette équipe se compose, dans la majorité des cas, de 5 à 6 personnes, souvent, issues d'un même douar. La répartition des tâches entre les membres de l'équipe est précise.

a. Melam :

Il est le responsable de l'équipe de construction. Il s'occupe de la construction proprement dite. Celui-ci dame la terre à l'aide d'une dame en bois.



*Photo n°6 : Naim (M), 2011*

b. Batteur

« Axbbat », Juste, après le détachement des planches, le batteur comble les trous et s'occupe du revêtement de la façade avec une couche de terre très fine, pour rendre le mur plus dur et étanche.



*Photo n°7 : Naim (M), 2011*

c. Un à deux

ouvriers s'occupent du creusage de la terre, puis sa préparation et le remplissage des couffins.



*Photo n°8 : Naim (M), 2011*

Généralement, le groupe des constructeurs est homogène et d'une bonne entente entre eux. Ce groupe est payé par l'unité « amdday ou lluh », le prix de celui-ci varie d'une période à l'autre. Le prix de l'unité était de 7 à 10 dhs en 1970. Il était de 20 à 25 dhs en 1992 pour atteindre 45 dhs à 50 dhs en 2011. Les gains sont répartis entre les membres de l'équipe d'une manière équitable.

## **1.4. Matériaux utilisés dans la construction**

Les matériaux utilisés dans la fondation en pisé se composent principalement de la terre, des pierres, des poutres, des poutrelles, des roseaux, des branches ou du plastique, la gouttière. Tous ces produits proviennent de la vallée, excepté le plastique. Mais, depuis les années 1960, certains produits proviennent de l'extérieur de la vallée, tels que les poutres et les poutrelles en provenance de Sidi Yahia El Gharb. De même, les produits industrialisés sont importés des grandes villes marocaines, voire de l'étranger.

### **1.4.1. Préparation de la terre**

L'eau est versée sur de petites surfaces dites « tifarttene » (sing. « tifarht ») en amazigh. Elles sont d'une dimension de de 2 à 3m<sup>2</sup> entourées de levées de terre. La procédure doit normalement se répéter 2 ou 3 fois au minimum et s'étaler sur 5 à 8 jours. Dès que la terre est bien humidifiée (Photo n°8), le propriétaire fait venir l'équipe de constructeurs.

### **1.4.2. Constitution de moule : assemblage d'outils nécessaire**

Pour former ou constituer le moule, il faut réunir les éléments suivants :

- Premièrement, on pose les trois « ckula » par terre ou sur le mur. L'espace entre les « ckula » est d'environ 1 mètre. Ensuite, on pose les planches sur ces « ckula ».
- Puis, on maintient les planches à l'aide des tiges en bois, trois de chaque côté.

- Assemblage de toutes ces pièces donne une sorte de grand moule parallélépipédique appelé « amdday » ou « lluh », mesurant 80 à 90 cm de hauteur, 2 mètres de longueur et 40 à 60 centimètres de largeur, soit un volume de (1,08 m<sup>3</sup> en moyenne de terre). Ainsi, le mælam commence l'opération de la fondation.



Photo n°9 : Naim (M), 2011

### 1.4.3. Etape de la fondation des murs

La méthode de fondation des murs s'effectue de la façon suivante :

A - Lorsqu'il s'agit de la première série de « lwah », les constructeurs posent tout d'abord les pierres dites « Trhati » en amazighe, dans la partie inférieure de l'édifice, environ 20 à 40 cm, permettant aux murs de résister aux eaux de pluie et à l'humidité en général.

B - Les pierres sont posées de telle sorte que le mælam puisse retirer les tiges « ckula » placés d'une manière transversale sous les planches.

C - Puis, les ouvriers commencent à verser des couffins de terre soigneusement humidifiée. Quant au mælam, il dame la terre jusqu'à ce que le moule soit bien rempli et bien damé.



*Photo n°10, 11, 12, 13 et 14 : Naim (M), 2011*

Dès que le louh est rempli, le melam détache les cordes, bouge un peu les tiges verticales et retire la tige transversale. Ensuite, il reconstitue le moule à nouveau et répète la même procédure signalée ci-dessus, puis commence à mettre des pierres ; ensuite, verse de la terre et la dame jusqu'à ce que le moule soit rempli. Ainsi, on obtient une série de « lluh », jusqu'à ce qu'on arrive à la hauteur voulue.

Généralement, la mise en place de la toiture de maison commence à partir du quatrième « lluh » de hauteur, soit 3.5 mètres. Juste après le détachement des planches, le « batteur » s'occupe de combler les trous de l'échafaudage et revêtement de la façade avec une couche de terre très fine, pour rendre le mur plus dur et étanché. Les niveaux supérieurs (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages) s'effectuent de la même procédure.

#### 1.4.4. La toiture de l'édifice

Une fois la construction des quatre murs achevée (soit 3,50 mètres de hauteur, équivalent de 4 lluh) de chaque chambre et/ou couloir ou autres, on passe à l'opération de la mise en toiture.

Les poutres sont posées transversalement par rapport aux murs, espacées de 1 à 1.4 m. le nombre de poutres est déterminé par la longueur de la chambre ou du couloir, ou du hall. Ensuite, une deuxième couverture transversale aux poutres est formée de poutrelles d'une longueur de 2 à 3 mètres, ces dernières sont espacées approximativement de 30 à 40 cm. Toutes ces poutres et poutrelles sont fixées à l'aide d'un mortier d'argile.

a. Poutres dites « lekud, sing. Lekad » en amazigh (Photo n°15 sous n°1).

b. Poutrelles dites « tigajda, sing. tagjdite » en amazigh (Photo n°15, sous n°2).

c. Roseaux dits « Iyanimn sing. Ayanim » en amazigh (Photo n°15, sous n°3)..



Photo n°15 : Naim (M), 2011

d. Branche d'arbres (laurier, feuilles du palmier, etc.) ou plastique.



*Photo n°16 : Autres forme de tissage des roseaux Naim (M), 2011*

Sur l'ensemble, l'équipe de construction tisse une couverture formée de claies de roseaux, renforcée ensuite par des branches d'arbres ou de plastique. Cette dernière a pour objectif d'empêcher l'infiltration, surtout, des eaux de pluie à l'intérieur de la maison ou la chambre. Parfois, les roseaux sont remplacés par des poutres ou des planches. Ensuite, une dalle à base de terre très humide, vient couvrir le tout. Enfin, un enduit d'argile mélangé avec de la paille et de l'eau constitue une couche bien soignée permettant l'étanchéité.

La terrasse est légèrement inclinée vers le côté où se dirigent les eaux de pluie. L'évacuation de ces eaux se fait à l'aide de gouttières fabriquées en bois, souvent le bois de palmier dattier. Mais, depuis les années 1960, les habitants utilisent des gouttières en tôle, ou construit à l'aide du ciment sur le mur.

Pour mieux protéger la surface des murs de la terrasse, les crêtes de ceux-ci sont coiffées par des roseaux saillant vers l'extérieur et couvert d'un mortier d'argile mélangé, souvent, avec de la paille ( photo n°17, sous n°1).

## Les techniques de la construction en pisé



Photo n° 17 : Naim (M), 2011.

Gouttière dite « mizab » en amazigh. Elle sert à l'évacuation des eaux de pluie ou autres. Avant, les artisans le fabriquaient à base de troncs d'arbres (photo n°20, sous n°1). Mais, depuis les années soixante, les gens ont recours aux produits industriels, les gouttières fabriquées en zinc (photo n°21, sous n°2).



Photo n°18 : Naim (M), 2011



Photo n°19 : Naim (M), 2011

## 2. Mutations de la construction dans la vallée

L'habitat familial dans la vallée du Todrha a subi et continue de subir des transformations remarquables à tous les niveaux. Ces changements concernent les matériaux de construction, le type d'habitat, de la structure de la maison et son rôle socio-économique.

Depuis la fin des années 1970, l'utilisation de ces matériaux industriels a évolué rapidement au détriment des matériaux locaux. Ces derniers sont considérés par la plupart des gens comme des produits dévalués comparativement aux nouveaux matériaux compétitifs introduits sur le marché, et sont laissés aux familles aux revenus faibles. A ce propos D. Noin écrit : « les maisons des émigrés se distinguent nettement des autres par l'emploi du ciment, parfois de la chaux, elles prennent une allure assez différente des maisons de pisé plus ou moins dégradées de ceux qui n'ont pas d'argent » (Noin, 1970). M. Naciri ajoute : « la construction en tabia, murs en terre, est donc dévalorisée socialement d'abord, et techniquement » (Naciri, 1988).

La maison construite en matériaux modernes ou industriels représente pour le migrant et l'ensemble de la société un symbole de l'ascension sociale et de différenciation. Ces matériaux industriels représentent aussi bien un facteur de transformation de l'habitat que de rejet de la technique de construction traditionnelle.

Le rejet des matériaux de construction locaux et des techniques de construction traditionnelle a des conséquences négatives sur la vallée du Todrha, comme c'est d'ailleurs le cas de plusieurs des oasis présahariennes du Maroc :

- la régression permanente de l'architecture locale ;
- la disparition des habitations mieux adaptées au climat sub-saharien.

Conscient des avantages de la construction traditionnelle, l'Etat marocain s'en préoccupe. Depuis le colloque de Marrakech, en décembre 1979, sur « l'habitat, l'urbanisation, l'environnement et l'authenticité architecturale marocaine », l'Etat veut sauvegarder l'authenticité de l'habitat dans le milieu urbain et rural, en incitant les gens à employer les produits et techniques de construction locaux (J.P. Ichter, 1980). Malheureusement, au niveau du Todrha, jusqu'à présent aucune véritable initiative des autorités locales, des conseils communaux, de l'agence urbaine et des associations... pour la valorisation de ladite technique de fondation.

La construction en pisé demeure la technique la plus adaptée aux conditions climatiques et bioclimatiques de l'oasis. L'épaisseur des murs en pisé est de 40 à 60 cm. Cette épaisseur favorise une isolation thermique. On a pu relever des écarts importants au niveau des températures à l'intérieur d'une maison en pisé et d'une autre en ciment. Pendant une journée de décembre, la chaleur enregistrée dans la première était de 16°C et dans la seconde 9°C, quant à la chaleur extérieure, elle n'excédait pas 6°C (Naim, 1996). Les habitations traditionnelles se caractérisent par une bonne isolation aussi bien pendant les périodes froides que les périodes chaudes. X. Thyse (1983) a effectué une étude dans le Sahel tunisien sur les effets

et le comportement des matériaux de construction par rapport à la chaleur solaire reçue par les différents types :

- la brique séchée au soleil absorbe environ 0,22 calories par cm<sup>2</sup> et par minute ;
- la brique cuite absorbe environ 0,48 calories par cm<sup>2</sup> et par minute ;
- le ciment absorbe 0,8 calories par cm<sup>2</sup> et par minute.

## Conclusion

L'habitat dans la vallée du Todrha connaît des mutations importantes tant sur le plan des matériaux que sur le plan architectural. Ainsi, on peut dire que la vallée tourne le dos aussi bien aux techniques locales mieux adaptées aux facteurs bioclimatiques qu'à l'héritage culturel. Ces mutations entraînent la disparition d'un patrimoine architectural, d'un savoir-faire et d'une mémoire collective de la population du Todrha.

L'activité touristique contribue d'une manière directe ou indirecte à la valorisation du patrimoine local. En effet, on assiste, actuellement, à une fièvre de reconversion de l'habitat traditionnel en activité touristique après avoir perdu sa fonction initiale. Aujourd'hui, on compte plus d'une vingtaine d'habitat en pisé, dans l'oasis du Todrha, ayant bénéficié de cette réaffectation pour assurer une activité touristique (les hôtels, les maisons d'hôtes, les restaurants, le commerce relatif aux produits touristiques (bazar)).

Face à cette situation, il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder cette technique de construction et ce type d'habitat, telles que :

- la sensibilisation et la motivation de la population ;
- la création des centres de formation ;
- la réhabilitation des maisons en pisé.

## Bibliographie

Hensens, J. (1969), « Habitat rural traditionnel des oasis présahariennes. Le qsar, problème de rénovation », Rabat, *B.E.S.M.*, n°114.

Ichter, J.P. Hass H. (1967), « Les ksour du Tafilalt », Rabat, *Revue architecture et urbanisme*, n°5.

Mountasser, EL M. (1986), *Collectivités traditionnelles et espaces montagnards dans les zones d'arrière-pays atlasiques méridionaux : le cas de Ayt Sedrat du Dadss*. Thèse de 3ème cycle, Aix-Marseille II, 2 tomes.

Naciri, M. (1988), « Les Ksouriens sur les routes : Emigration et mutation spatiale de l'habitat dans l'oasis de Tingdad (Maroc) », Paris, in *Habitat, Etat, Société au Maghreb*, CNRS.

Naim, M. (1996), *La migration internationale de travail et les transformations socio-spatiales dans les oasis présahariennes du Maroc : le cas de la vallée du Todrha*.

Noin, D. (1965), « Types d'habitat dans les campagnes du Maroc », Rabat, *R.G.M.* n° 8.

Thyssen, X. (1983), *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*, Marseille, CNRS.

## Culture et développement. Ressources, savoirs et savoir-faire locaux

Ahmed Skounti

Entretien réalisé par Mohamed Aït-Hamza

Ahmed Skounti, titulaire d'un doctorat en anthropologie sociale de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de Paris, est enseignant-chercheur à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (INSAP) et professeur associé à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech. Il est expert consultant de l'UNESCO sur les questions liées à la Convention du patrimoine mondial (1972) et à la Convention du patrimoine culturel immatériel (2003). Il a notamment participé à la rédaction de cette dernière et représente le Maroc aux sessions des comités intergouvernementaux des deux conventions depuis 1998 pour la première et 2007 pour la seconde. Il a plusieurs publications dans les domaines du patrimoine, de l'anthropologie, de l'art rupestre, de l'écriture et de la littérature amazighes.

*Que signifie pour vous le concept culture dans sa relation avec les ressources, les savoirs et les savoir-faire locaux ?*

La notion de culture, au sens où on l'entend aujourd'hui, est toute récente au Maroc. Une histoire de la notion de culture reste donc entièrement à écrire. La culture a longtemps été perçue, au Maroc, comme un produit, sinon de luxe du moins d'une petite minorité disposant de temps pour réfléchir aux choses du monde et de la vie. L'équivalent en arabe est d'ailleurs *thaqafa*, terme polysémique qui réfère à l'apprentissage, à l'intelligence, à l'éducation et à la civilité, toutes choses propres à des personnes disponibles et aisées ou entretenues par la communauté ou par le prince. Il y a également une certaine idée d'élévation de l'esprit au-dessus des choses matérielles de la vie. Or, une acception anthropologique de la culture en donne une tout autre définition. Il s'agit de l'ensemble des productions matérielles et immatérielles d'une société, qu'elles soient modestes ou élaborées. L'un des néologismes amazighes qui ont été proposés pour dire le mot culture est *idls* □□□□, avec cette idée de jeunes pousses de céréales ou de végétation. Il est au plus près de cette idée de culture au sens pratique. Le mot *tussna* □□□□□□, plus intellectuel, a finalement été consacré, par exemple dans la dénomination de l'Institut Royal de la Culture Amazighe. Cet ensemble qu'est la culture est à la fois universel, dynamique et, d'une certaine manière, transcendant. Universel parce qu'il n'existe pas de société sans culture ; dynamique parce que les cultures changent constamment ; transcendant car une partie de la culture, du moins, nous est inculquée dès la prime enfance et nous nous y conformons sans nous en rendre compte. Cet ensemble met en rapport les générations : il comprend des choses et/ou

des éléments hérités, acquis, produits, réunis ou transmis. Nous baignons ainsi quotidiennement, à tout moment, dans la culture sans nous en rendre compte. Les événements culturels d'aujourd'hui, plus ou moins institutionnalisés, n'en forment qu'une partie. La culture aujourd'hui, au sens anthropologique, est donc en rapport direct ou indirect avec un environnement, réel ou virtuel, des ressources, tangibles ou intangibles, des savoirs et des savoir-faire partagés totalement ou partiellement. L'inventaire des ressources de cet environnement est important à conduire. Hélas, il montre souvent qu'elles font l'objet d'un consumérisme effréné, d'une déperdition incontrôlée, mettant en péril la viabilité de la vie pour les futures générations. L'inventaire doit être élargi aux savoirs et savoir-faire qui ont été accumulés tout au long des millénaires et des siècles passés. Ils concernent la vie et la mort, les rapports entre les humains et leur milieu, avec leurs semblables, proches et lointains. Ils concernent également la transformation de l'environnement et de ses ressources pour s'abriter, se vêtir, se nourrir, se désaltérer, se reproduire, échanger et s'affronter. Tout cela fait partie de la culture. Chaque société a élaboré une façon particulière d'agencer des choses et des éléments. Aujourd'hui, les savoir-faire locaux sont mis à mal parce que des savoir-faire technologiques autrement plus puissants leur font concurrence. Ils ne peuvent continuer à exister que s'ils sont pris en charge de manière consciente dans des cadres formels ou non formels renforcés de transmission. Les jeunes qui passent par l'école ne les connaissent pas, à moins de les programmer dans les centres de formation professionnelle. Un exemple : le métier de berger est menacé. Son savoir-faire doit être documenté pour être inclus à un avenir proche dans un cursus formel de transmission. La notion de « local » est en train de changer depuis près d'une décennie. La dimension globale induite par le virtuel doit être prise en compte. On parle aujourd'hui davantage de glocalisation que de globalisation.

*D'aucuns considèrent la culture comme levier du développement durable. Que pensez-vous de cette conception ?*

La culture peut être un levier de développement durable de deux manières complémentaires. La première, par sa contribution au PNB d'un pays, est quantitative. Cette estimation n'a jamais été faite de manière exhaustive au Maroc. On ne sait pas dans quel ordre de grandeur la culture contribue au développement de l'ensemble du pays, des régions et des communes urbaines et rurales. Il s'agit, par exemple, de réunir toutes sortes de données quantitatives et qualitatives pour avoir une estimation de la contribution de la culture au sens large au développement. Prenons une ville comme Marrakech : cela concerne les recettes générées par les monuments historiques et les musées ouverts au public mais aussi l'appui des pouvoirs publics aux activités culturelles en subventionnant les associations, en facilitant la création d'entreprises privées qui génèrent des emplois dans toutes sortes de domaines de la culture, etc. Sans compter les bénéfices indirects que sont les boutiques ouvertes (un peu de manière anarchique d'ailleurs) à proximité des monuments et des musées, l'attractivité difficile à estimer de la Place Jamaâ El Fna, les emplois fixes et saisonniers et l'impact économique des

festivals, entre autres. Il existe donc un moyen de se livrer à une évaluation économique de la culture à Marrakech comme ailleurs. Et à partir du moment où on a fait cette estimation, on aura une idée plus ou moins précise sur les possibilités d'amélioration, le nombre approximatif de postes existants ou à créer, les besoins en termes d'infrastructures et d'équipements, de formation ou de formation continue, etc. La deuxième manière est qualitative. Elle se résume en une assertion simple : plus et mieux on sait d'où l'on vient (y compris au sens géographique), plus et mieux on sait où l'on va. Des individus ayant une bonne connaissance de leur culture et s'y sentant à l'aise sont à même de contribuer à leur épanouissement personnel et, partant, à celui de leur milieu immédiat et de leur pays dans son ensemble. Etre à l'aise dans sa culture y compris en ce que cette culture laisse aux individus le droit de la critiquer, d'en sortir pour mieux y revenir.

*Durant votre expérience du terrain, vous avez, sans doute, observé des manifestations vivaces du savoir-faire local ; lesquelles ont le plus attiré votre attention ?*

Je suis émerveillé par la créativité des artisans (même si je n'aime pas beaucoup le mot artisanat qui est en vérité une industrie). Dans le haut Ghéris (Haut-Atlas oriental) où je suis né, j'ai pu voir des métiers qui se sont adaptés pour ne pas disparaître : des *imzilin* □□□□□□ ou ferronniers qui se sont transformés en mécaniciens, réparant les camions qui s'usaient sur la piste récemment goudronnée de la vallée. Par contre, les fabricants de pilons de pierre polis du village d'à côté, qui perpétuaient un savoir-faire qui remonte au néolithique, ont quasiment renoncé aujourd'hui à leur métier. Ces pilons, difficiles à fabriquer mais d'une réelle beauté, servent encore aujourd'hui à broyer les noyaux de dattes comme aliment pour le bétail. Les maîtres pilonneurs du petit village d'Aït Lhami alimentaient de leur production l'ensemble du Sud-Est. Paul Pascon en avait rendu compte dans un article succinct au lendemain de l'Indépendance. A Marrakech, on ne peut ne pas s'émerveiller devant tant de créativité des artisans à laquelle les politiques publiques, la rénovation des maisons de la médina et la demande ont insufflé une seconde vie : objets d'ameublement, objets usuels, objets de décoration, tous ont fait leur mue pour se mettre au goût du jour. Je pense, par exemple, à ces miroirs fabriqués avec des cadres en caoutchouc. Car la créativité, c'est aussi le recyclage, un métier vieux comme l'humain. Ce que l'on peut regretter est que cela ne soit pas accompagné de recherches de terrain pour documenter les transformations et comprendre leur orientation et leur signification. On parle souvent d'authenticité comme s'il s'agissait d'une potion intacte logée quelque part au fin fond de la culture. Ceux qui comprennent le vrai sens de l'authenticité sont ces maîtres artisans qui, lorsqu'ils sont reconnus, accompagnés, encouragés, se livrent toujours à la recreation.

*Comment, à votre avis, peut-on valoriser les savoirs et les savoir-faire locaux amazighes et les capitaliser pour un développement durable efficient ?*

C'est exactement à cette question que s'attaque aujourd'hui la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* adoptée par l'UNESCO en 2003. Etant l'un de ses rédacteurs et impliqué aujourd'hui dans sa mise en oeuvre, je conçois parfaitement la portée d'un tel instrument normatif international. Le Maroc a ratifié cette convention en 2006. Elle lui offre un cadre idoine pour sauvegarder des savoirs et des savoir-faire, à la fois ceux encore pratiqués ou ceux mis à rude épreuve par toutes sortes de concurrences. Un premier pas vers la sauvegarde des savoirs et savoir-faire est un inventaire systématique, un recensement qui puisse renseigner à la fois sur l'étendue des savoirs et savoir-faire à l'échelle des régions et au niveau national ainsi que sur celle des menaces qui pèsent sur un certain nombre d'entre eux. Ensuite, il faut s'attaquer à la sauvegarde. On s'aperçoit assez souvent aujourd'hui que les procédés, les cadres et les méthodes de transmission traditionnels sont fragilisés, mettant en difficulté la passation de savoirs et de savoir-faire aux générations actuelles et futures. Par exemple, comment un puisatier peut-il aujourd'hui transmettre son savoir et savoir-faire ? Comment un potier ou une tisseuse peuvent-ils passer leur savoir et savoir-faire à de plus jeunes ? Comment s'expliquer que les conservatoires de musique n'enseignent pas les genres dits « populaires » ou « folkloriques » de la musique ? Qu'un instrument comme le luth du Moyen-Atlas □□□□□ ne soit pas au programme ? Afin de garantir cette continuité, il faut prendre en charge autrement ces savoirs et savoir-faire en les introduisant dans des cadres formels d'apprentissage de type professionnel. Il en va de même pour tous les autres domaines abandonnés à leur sort faute d'une vision holistique de la culture. Ensuite, il importe de reconnaître les détenteurs de ces savoirs et ces savoir-faire. Dans le cadre du programme *Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteur de développement au Maroc (2008-2012)*, mis en place par le gouvernement et le système des Nations Unies, j'ai coordonné en 2010 la préparation d'une étude sur la mise en place d'un système de Trésors humains vivants dans notre pays. Ce système, originaire du Japon et adopté par de nombreux pays à l'invitation de l'UNESCO, permet de reconnaître des détenteurs de savoirs et savoir-faire et de les faire bénéficier de droits (couverture médicale, retraite, allocation périodique...) en contrepartie d'enseigner leur savoir et/ou savoir-faire à un ou des jeunes apprentis. L'étude est prête depuis bientôt deux ans. Elle comprend un projet de loi, un mécanisme institutionnel et un scénario de financement. Si elle est mise en oeuvre, elle pourrait donner davantage de visibilité aux savoirs et savoir-faire que l'on range aujourd'hui dans le vaste domaine du patrimoine culturel immatériel.

# Comptes rendus



Collectif (2012), *Arts et architecture amazighes du Maroc* ; Institut Royal de la Culture Amazighe, Editions La Croisée des Chemins, Casablanca, 275 pages.

*Arts et architecture amazighes du Maroc* est le titre d'un bel ouvrage de 275 pages que l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) vient de publier. C'est une œuvre collective considérable aussi bien par la nature de son sujet que par la qualité des illustrations qu'elle nous livre. En effet, les textes dûment documentés sont accompagnés d'une abondante et riche iconographie, principalement en couleurs. Cette nouvelle production de l'IRCAM rappelle, certes par son thème et aussi par l'image qui illustre sa couverture, un autre ouvrage publié en 2002 et réédité récemment sous la signature de Salima Naji : *Art et architectures berbères au Maroc*. Cependant ce dernier livre est exclusivement consacré à l'architecture. En outre, les arts amazighes, tous genres confondus, demeurent un domaine de recherche dont l'importance n'interdit pas la répétition des initiatives ayant pour but de préserver ce patrimoine de l'extinction. Le Directeur de la nouvelle publication, le Professeur Ahmed Boukous, Recteur de l'IRCAM, n'a d'ailleurs pas manqué de pointer dès les premières pages du livre le danger que court cet héritage : « L'art rural est mis en péril par une conception marchande de la culture qui s'impose partout de façon irréversible » (p.13).

La lecture des six thèmes de l'ouvrage, confiés à un groupe d'auteurs avertis, permet de revisiter ce champ de recherche, ô combien important ; un domaine où la diversité et la pluralité sont à l'honneur. L'histoire du Maroc, plusieurs fois millénaire, ainsi que la variété de ses régions sont en effet les garants d'un patrimoine considérable dont de multiples facettes sont encore ignorées ou mal connues. L'exercice est donc de taille !

L'aspect académique est souligné dès le premier chapitre consacré à l'art rupestre. Mustapha Nami, archéologue, explore d'une façon soutenue ce patrimoine marocain ancestral et inestimable. Les 300 sites recensés à ce jour se répartissent du Haut-Atlas (Oukaïmeden, Ygour) à l'Anti-Atlas, puis de Figuig, Saguïet El Hamra à Oued Ed-Dahab. Partout dans ces régions des sites préhistoriques permettent d'attester que les zones présahariennes et sahariennes étaient jadis couvertes de verdure et de troupeaux de bovidés et d'éléphants. Les images permettent de relever des figurations, des représentations zoomorphes, des épigraphies... autant de signes et symboles qui rappellent les trésors archéologiques de sites de grande valeur (Foum Echenna, Tizgnt, Tamanart...). Des vestiges archéologiques sont savamment exposés au lecteur par le texte et la photo, interpellant les consciences à en approfondir la connaissance et en entreprendre la sauvegarde.

Par ailleurs, l'approche habile de Catherine Cambazard-Amahan, archéologue et historienne de l'art du bijou, ouvre des horizons quant aux origines et influences d'un travail particulier unissant esthétique et savoir-faire. Une riche collection de bijoux et d'autres objets illustre un texte bien documenté. Aucun détail n'échappe à l'auteur : les ressources métallurgiques minérales et organiques variées (argent, étain, cuivre, plomb, galet, pierre de quartz, ambre, coquillage, nacre...), le travail

au voisinage des mines comme Day dans le Tadla, Iggli et Igherm dans le Souss, Ifrane dans l'Anti-Atlas et les artisans juifs et musulmans... De précieuses informations sont livrées comme ingrédients principaux servant à mieux comprendre le socle d'un art qui a influencé son voisinage comme il a lui-même subi l'influence d'apports divers venus l'enrichir. Les parures niellées, ciselées, estampées, cloisonnées, filigranées... confirment une richesse singulière. Nous sommes en présence de véritables portraits avec parures et objets divers, le tout instruit d'une description minutieuse des différentes techniques utilisées par des artisans habiles. Devant une telle variété, l'auteur n'a pas omis de souligner la dimension dynamique de cet art. C'est ainsi que la bijouterie rurale et l'orfèvrerie citadine ne peuvent être dissociées. Le bijou amazighe s'est développé aussi bien dans le Todgha et Guelmim qu'à Marrakech, Essaouira et Fès.

Quant à l'anthropologue Ali Amahan, il fait découvrir au lecteur, dans la troisième partie consacrée au tapis, de belles pièces de tapis fabriqués à la main dans la pure tradition. L'art du tapis, aussi dynamique que celui du bijou, se développe sur un vaste territoire. L'auteur soutient que « *le tapis marocain est d'abord amazighe en dépit de toutes les influences qu'il a reçues[...] le tapis produit dans les zones amazighophones, même les plus reculées, n'a jamais cessé de s'enrichir des apports extérieurs* » (p. 134). C'est un savoir-faire répandu aussi bien dans les grands ensembles citadins que dans les milieux ruraux. Mais si Ali Amahan rappelle que le style du tapis amazighe se caractérise surtout par un décor favorisant lignes, losanges, rectangles et carrés, on remarquera toutefois sur les mêmes photos exploitées par l'auteur des représentations humaines ou animales (voir les tapis des Ait Sadden, Ait Abd Hamid, Marmocha). Le tapis marocain offre une large diversité, puisque chaque région, urbaine ou rurale, se distingue par son propre style, ses techniques, la composition de ses décors, la texture de ses nœuds, les couleurs employées, etc. Toutes ces caractéristiques se sont perpétuées, d'une génération à une autre, pour nous léguer les traces d'une mémoire séculaire.

La décoration du tapis exceptionnellement géométrique n'est pas sans évoquer celle de la poterie. L'échantillonnage choisi par l'anthropologue El Khatir Aboulkacem-Afulay nous le rappelle. *Hallab*, couscoussier, cruche, *guedra*, jarre... autant d'objets exposés au milieu d'un texte agrémenté de mots en tiffinaghe que l'auteur a utilisés pour la terminologie de la poterie amazighe. Selon lui, cet art plonge ses racines dans l'histoire antique de l'Afrique du Nord. Ainsi, la poterie amazighe atteste un nombre de croyances et de pratiques anciennes. Les Amazighes sont dépositaires d'une culture et d'un savoir-faire ancestral dont la production et la reproduction constituent une dynamique constante. On relèvera, cependant, que la grande majorité des objets présentés dans l'ouvrage date surtout du XXe siècle.

La cinquième partie est illustrée dès la première page par l'image d'une magnifique porte en bois. Pour l'auteur, l'archéologue Hafid Mokadem, la porte demeure l'élément essentiel de l'art du bois. Cet objet du quotidien, aux multiples formes et aspects, révèle la complexité des sociétés amazighes du Maroc. Le chercheur nous fait découvrir la diversité des portes extérieures et intérieures. Il passe au peigne fin plusieurs détails, de la richesse du type de bois employé selon les régions, (noyer, cèdre, amandier, olivier, thuya, arganier, genévrier, acacia, chêne vert...) à une décoration chaque fois innovante. Il souligne à ce propos que

le trait caractéristique le plus marquant des portes du Sud réside dans une décoration originale basée sur trois techniques capitales : application de pièces de bois, sorte de marqueterie sommaire, gravure ou incision et peinture. A ces techniques on peut ajouter un quatrième procédé : le cloutage. Au fil des pages, le lecteur découvre une variété d'illustrations de portes de greniers, de *kasbah* et de *tighermin*, etc., ou de plafonds. On ne manquera pas de noter l'impact des procédés décoratifs de l'art amazighe rural sur des œuvres citadines : « *les techniques et les formes décoratives amazighes ont aussi marqué de leur sceau certains aspects de l'art urbain, au cœur même des villes impériales* » (p. 222).

Quant à l'auteur de la contribution sur le « Patrimoine architectural », l'anthropologue Mustapha Jlok, également coordinateur de l'ouvrage, il invite par son texte et surtout par l'image à se pencher davantage sur l'originalité de l'architecture amazighe. Il nous décrit les *igherms*, les *tighermins* et les *agadirs* (greniers collectifs). Il rappelle leurs structures et leurs organisations spatiales. Toutefois, l'auteur s'attarde abondamment sur la technique de l'architecture en terre et ses façonnages et procédés comme caractéristique majeure du patrimoine architectural amazighe. Les belles photos des *kasbah* et des *igherms* sont exclusivement celles de constructions en terre. Pourtant, en explorant les images des *agadirs*, refuges et surtout magasins collectifs de stockage, c'est la prépondérance de la pierre qui s'impose comme principal matériau de construction. La population amazighe a su exceller dans le maniement des matériaux à portée de main dans l'environnement immédiat. De terre ou de pierre, l'architecture amazighe marque bien nos paysages par sa pluralité et sa diversité.

Les six contributions dont nous avons fait état brièvement renseignent utilement à la fois l'initié que le profane tout en enrichissant la bibliothèque marocaine dans un domaine qui en a tant besoin. Bien entendu, quelques regrets peuvent toujours être exprimés. Les arts et l'architecture amazighes du Maroc qui ont déjà fait l'objet de publications antérieures méritent et nécessitent d'être approchés de façon novatrice dans la globalité des arts marocains. On ne peut pas en effet, aborder un tel sujet sans évoquer les différents groupements des Amazighes concernés ; les arts et l'architecture sont un produit de sociétés plurielles. Par ailleurs, on ne peut pas non plus omettre, quand il s'agit des arts et de l'architecture amazighes, toute la production officielle des grandes dynasties amazighes (almoravide, almohade, mérinide ...) dont un pan important est d'essence citadine.

Ces quelques réserves n'empêchent aucunement d'apprécier la valeur de ce livre. Il appelle à ouvrir les horizons de la recherche scientifique sur les patrimoines marocains. Et tout lecteur y trouvera à la fois une source d'informations et d'émerveillement sur la pluralité et la qualité des objets et des lieux remarquables. *Arts et architecture amazighes du Maroc* est un beau livre qui invite au voyage et à la redécouverte d'un patrimoine dont la réappropriation et la protection doivent commencer par le texte et l'image. C'est un appel subtil d'une institution qui œuvre vaillamment afin de restituer sa place à une partie fondamentale de notre patrimoine.

Mina EL MGHARI  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat.



Varia



## Morphological haplology in amazigh\*

Karim Bensoukas  
CLESD, FLHS, UM5-Agdal, Rabat.

*L'allomorphe « zéro » du morphème de l'intensif verbal en amazighe a, jusqu'ici, échappé à l'attention des chercheurs. Le préfixe [tt+] n'est pas réalisé phonétiquement en situation de contact avec un morphème qui contient un élément consonantique dont les traits sont identiques ou similaires à celui de l'intensif (le [ttu+] du passif et le [ss+] du causatif). Ceci est dû à un processus de dissimilation induit par une haplologie morphologique. Tout en rendant compte de l'intensif de certains verbes simples, notre analyse simplifie la morphologie de l'intensif et propose une solution à un problème de la morphologie de l'amazighe qui a longtemps résisté à un traitement adéquat.*

### Introduction

Intensive verb formation involves up to three basic processes, some of which apply in tandem, illustrated here with data from Tashlhit: (i) gemination (*nkr/nkkr* 'to wake/get up'), (ii) tt-prefixation (*bbi/ttbbi* 'to cut, bite'), (iii) vowel epenthesis (*skr/skar* 'to do'), (iv) gemination and vowel epenthesis (*gn/ggan* 'to sleep'), and (v) tt-prefixation and vowel epenthesis (*knkr/ttknkar* 'to pick a bone'). Since the early days of Amazigh linguistics, this state of affairs has been the source of the commonplace statement in the literature that the formation of the intensive form of verbs (henceforth the intensive) is a complex phenomenon (see Abdelmassih, 1968; Basset, 1929, 1952; Bensoukas, 2001a; Boukhris, 1986; Dell and Elmedlaoui, 1991; Derkaoui, 1986; Elmountassir, 1989; Iazzi, 1991; Jebbour, 1996; Lahrouchi, 2001, 2010; MacBride, 2004 among others.)

More specifically, the intensive in Amazigh presents a highly complex case of allomorphy revolving around affixation, internal gemination and vowel epenthesis. As far as affixation and internal gemination are concerned, Bensoukas (2001a) argues that the intensive morpheme consists of an abstract consonantal mora, the prefixation of which is concomitant with a very intricate allomorphy: stem-internal gemination or tt-prefixation. Combining with both gemination and tt-prefixation, vowel epenthesis is an independent process which is argued to be morphologically motivated (Bensoukas, 1994, 2001a, 2006/7; Jebbour, 1996; Lahrouchi, 2001). The intensive that differs from the base on the basis of epenthesis solely (*skr/skar* 'to

---

\* In preparing this paper, I benefited from fruitful discussion with El Mehdi Iazzi, Abdallah Boumalk and Rachid Laabdelaoui.

do’) reveals the third manifestation of the intensive morpheme, a ‘zero’ allomorph, as it were. As far as we know, this facet of the allomorphy has so far not received attention in the literature.

The aim of this paper is to investigate the ‘zero’ allomorph in the intensive on the basis of facts from Tashlhit, a Moroccan Amazigh dialect. The hypothesis underlying the treatment is that the intensive prefix [tt+] fails to be realized when it co-occurs with another morpheme that contains a coronal obstruent, be it similar or identical continuancy-wise. Accordingly, our treatment generally falls within the purview of dissimilation (Alderete, 2003; Alderete and Frisch, 2007; Bye, 2011; Suzuki, 1998; Walter, 2007 to cite but a few). More specifically, we will claim that this facet of the allomorphy is driven by morphological haplology (Ackema and Neeleman, 2005; de Lacy, 1999; Dressler, 1977; Menn and MacWhinney, 1984; Nevins, 2010; Plag, 1998; Stemberger, 1981; Yip, 1995, 1998 among others).

The morphological classes relevant to the analysis are primarily, though not exclusively, the causative and passive. The intensive [tt+] fails to be realized phonetically in this case either because it co-occurs with a morpheme whose consonantal make-up is identical (passive [ttu+]) or similar (causative [ss+]). With a few provisions, the analysis extends to the intensive of some simple verbs, gaining width in terms of data coverage. The results obtained (i) simplify intensive morphology by reducing its complexity to a tri-partite allomorphy- gemination, tt-prefixation and the non-realization of the morpheme- and (ii) shed light on a long-standing problem in the treatment of the verb morphology of Amazigh.

## 2. Tashlhit intensive verb forms

### 2.1 Verb stems in Amazigh

In the verbal system of Amazigh, the intensive is one of three basic stems, the aorist, the intensive and the perfective, also referred to as stem I, stem II, and stem III, respectively (Galand, 1977).

The perfective form of the verb displays an opposition between an affirmative stem and a negative one in most Amazigh dialects (referred to here as stem III’). The intensive/stem II has a negative counterpart (stem II’) in a limited set of dialects. The overall system is thus based on a five-way opposition as the items in (1) illustrate. On the basis of verb stem oppositions, we restate the same grouping as in Bensoukas (2007) for the Amazigh varieties:<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> In this paper, we use IPA symbols, except for emphasis, which is transcribed with a dot underneath the consonant symbol in question. Gemination is indicated by doubling the consonant.

**(1) Verb stems in Amazigh**

a- Five verb stem varieties (e.g. Ait Oulichek Tarifit, Figuig Tamazight)

Stem I	Stem II	Stem II'	Stem III	Stem III'	
azu	ttazu	ttizu	uzi/a	uzi	'to skin'

b- Four verb stem varieties (e.g. Imdlawn Tashlhit, Ait Attab Tamazight, Zemmour Tamazight)

Stem I	Stem II	Stem III	Stem III'	
azu	ttazu	uzi/a	uzi	'to skin'
nkr	nkkr	nkr	nkir	'to get up'

c- Three verb stem varieties (e.g. Tashlhit of Agadir and Tiznit)

Stem I	Stem II	Stem III	
azu	ttazu	uzi/a	'to skin'
nkr	nkkr	nkr	'to get up'

The varieties of Amazigh differ on the basis of negative stems in a two-layered fashion. While stem II' is attested in Tarifit varieties and the variety of Figuig, for example, stem II is used in the remaining varieties in both affirmative and negative contexts. The other negative opposition, stem III/III', is being neutralized in some Tashlhit dialects, where stem III is used in both affirmative and negative contexts.<sup>2</sup>

**2.2 Intensive formation in Amazigh simple verbs**

There is consensus among Amazigh scholars that intensive formation uses three basic processes. As a matter of fact, the intensive may be obtained by geminating one of the consonants of the base, as in (2a). This process is limited to a set of verbs that have some defining structural properties that set them apart from the verbs undergoing the remaining processes. Geminating verbs are typically native forms that are short, consisting of two or three root elements. If a verb is not subject to gemination, it is more likely to undergo tt-prefixation, as in (2b) below. The third process consists of epenthesis of a vowel as in (2c).<sup>3</sup> Each of the gemination process and tt-prefixation one may combine with vowel epenthesis as in (2d) and (2e), respectively.<sup>4</sup>

<sup>2</sup> This issue is dealt with in Bensoukas (2007), where it is suggested that the negative forms display a morphological change in progress. See also Bensoukas (2010a), in which these aspects are considered in more detail.

<sup>3</sup> The epenthetic vowel surfaces most of the time as the least marked vowel, namely *a*, or a copy of the vowel of the base (Basset, 1929; Bensoukas, 2001b, 2002, 2004b and references therein.) Other possible epenthetic segments are [u] in some Tashlhit cases like *srm/srum* 'to whittle', in addition to [i] in other dialects of Amazigh as in *frfr/tfrfir* 'to flutter'.

<sup>4</sup> The combination of gemination and tt-prefixation has been reported as not productive. The intensive *ttgga* (>*g* (to be)) is the counterexample par excellence. We assume that *g* is

(2) Intensive verb formation processes

a- Gemination			b- tt-prefixation			c- Vowel epenthesis		
krz	kkrz	‘to plow’	ddz	ttddz	‘to press’	skr	skar	‘to do’
frn	ffrn	‘to sort’	asi	ttasi	‘to take’	zri	zraj	‘to pass’
mgr	mggr	‘to harvest’	ini	ttini	‘to say’	ʃfi	ʃfaj	‘to cut (olives)’
knu	knnu	‘to bend’						

d- Gemination+v-epenthesis			e- tt-prefix+v-epenthesis		
gn	ggan	‘to sleep’	xdm	txdam	‘to work’
fl	ffal	‘to let’	knkr	tknkar	‘to pick a bone’
ut	kkat	‘to hit’	bbaqqi	ttbaqqaj	‘to explode’
ɖr	ttar	‘to fall’	ktitf	ttfktitif	‘to shiver’
sy	ssay	‘to buy’	mmurri	tmmurruj	‘to sightsee’

Such a situation is very challenging with respect to positing a unitary morpheme for the formation of the intensive. Ideally, the explanatory effort should focus, at the morphological level, on establishing one unitary morpheme and explain the processes involved by considering them ensuing from the interaction between morphology and phonology.

### 3. Morphological haplology in Tashlhit

In the formation of the intensive of (over-)derived verbs, tt-prefixation is the predominant process. It should be stressed from the outset that (over-)derived verb forms do not have recourse to morphological gemination, a process used exclusively by short, native roots in simple verb morphology (see (2) above).

In Tashlhit, haplology occurs in two situations both involving contact between two [coronal] affixes: (i) featural identity, as in the combination of intensive [tt+] and passive [ttu+]; and (ii) featural similarity, as in the combination of intensive [tt+] and causative [ss+]. Two pieces of evidence uphold the haplology analysis. First, when the two morphemes are different feature-wise, haplology fails to take place. This is the case of the reciprocal/reflexive morpheme [mm+], which co-occurs with intensive [tt+]. Second, haplology fails to take place when the similarity/identity is between a prefixal element and a radical one. We start this section with a general overview of morphological haplology. Then, we present our analysis of Tashlhit facts.

#### 3.1 Morphological haplology: An overview

Although no consensus seems to hold regarding the formalization of haplology, this morphological process is generally considered in the literature as a

---

underlyingly vowel final, and, on comparative grounds, also contains a geminate *gg*. In the present analysis, tt-prefixation and gemination are in ‘complementary distribution’.

dissimilatory operation that applies when two morphemes that are similar or identical come into contact.

Stemberger (1981:792) defines morphological haplology as follows: “An affix of the shape Z does not appear if, e.g., the stem to which it is added ends in Z. Often the first Z must also be a morpheme or the affix will be added as usual.” The possessive form of English regular plurals is a case in point, where only one *s* appears finally, as in the example *the boys’ bikes/ \*the boys’s bikes*. However, when the sequence of *s*’s or *z*’s is not morphemic, no haplology takes place, as shown in *the cheese’s flavor*. After arguing against formalizing haplology as deletion and no addition, Stemberger (1981:806) describes it as vacuous rule application. The rule is not totally vacuous, in the sense that although there is no phonological material added, the morphological structure is affected.

According to Menn and MacWhinney (1984), while tolerance of the repetition of morphemes seems to be the norm, the accidental repetition of morphemes can trigger (i) haplology (deletion or non-addition), (ii) avoidance (blocking of derivation) or (iii) suppletion. Menn and MacWhinney (1984:529) propose the repeated morph constraint:

“\*XY, where X and Y are adjacent surface strings such that both could be interpreted as manifesting the same underlying morpheme through regular phonological rules, and where either

(a) X and Y are both affixes, or

(b) either X or Y is an affix, and the other is a (proper subpart of a) stem.”

More recent accounts of haplology are provided in the model of Optimality Theory (Prince and Smolensky, 1993/2004). Yip (1995, 1998) considers haplology as an effect of identity avoidance and formulates a set of Obligatory Contour Principle (OCP) constraints (see McCarthy, 1986 and references therein), one of which is OCP(Affix). Each co-occurrence of identical elements results in the violation of the constraint \*REPEAT. In an essentially similar fashion, Plag (1998) also considers haplology as an effect of OCP constraints. In a different spirit, de Lacy (1999) argues that haplology is a coalescence process. When two input elements are subject to haplology, neither of them deletes; rather, they are simultaneously realized, just like two segments that coalesce and surface as one.

Having provided general information about haplology, we now deal with the facts of Amazigh.

### **3.2 Affixal verb morphology: Derived/overderived verbs**

Amazigh affixed verbs, referred to in the literature as ‘derived’ verbs, are generally classified into three major categories: (i) the causative (caus.), (ii) the passive (pass.), and (iii) the reflexive/reciprocal (refl./ recip.). In case a verb undergoes multiple affixation involving one of these, it is referred to as ‘over-derived’. Examples of these are provided in (3) and (4):

(3) Amazigh derived verb forms

a- Caus.			b- Pass.		
nkr	ssnkr	‘to wake up’	skr	ttuskar	‘to do’
afk	ʃʃafk	‘to come’	bdr	ttubdar	‘to mention’
zri	zzri	‘to pass’	mɗl	ttumɗal	‘to bury’
nɜm	ɜnɜm	‘to escape’	ara	ttjara	‘to write’
c- Recip./refl.					
kl	mmkl	‘to spend the day’			
rg	mmerg	‘to crack’			
rɗu	mmerɗu	‘to accept’			
sllm	nsallam	‘to greet’			

(4) Over-derived verb forms:

Base	Recip.	Caus./Recip.	Caus./Recip./ Caus.	
rg	mmerg	smmrg	-	‘to crack’
rɗu	mmerɗu	smmrɗu	-	‘to accept’
sllm	nsallam	snsallam	-	‘to greet’
afud	ssifd	msifd	-	‘to go away’
afk	ʃʃafk	mʃafk	ʃmʃafk	‘to come, agree’

Morphologically, all these verb forms involve prefixation, and the affixes themselves are subject to interesting allomorphies targeting their featural content and weight.<sup>5</sup> Although derived verbs may be subject to further derivational processes, hence over-derivation, the possible combinations of morphemes are constrained (see Jebbour, 1992).

With this background in mind, we move on to the haplogizing morphology of Tashlhit.

### 3.3 Morphological haplogy in Tashlhit intensive verb forms

Two cases will be examined, depending on whether what causes haplogy is morpheme identity (intensive and passive) or similarity (intensive and causative) regarding featural content.

We start with the passive verb forms, in which the intensive (Int.) [tt+] is realized as a zero allomorph. Examples are in (5):

(5) Haplogy in intensive passives: Identical morphemes feature-wise

---

<sup>5</sup> The causative morpheme displays an alternation affecting its anteriority and voicing, resulting in the variants [s(s)], [z(z)], [ʃ(ʃ)], and [ɜ(ɜ)]. The reflexive/reciprocal morpheme has the variants [m(m)] and [n(n)], the latter depending on whether the root contains a labial consonant. The passive has the variants [ttu], [ttaw], and [ttj]. For analyses of some of the alternations above, see Bensoukas (2004a), Boukous (1987, 2009), Elmedlaoui (1992/1995), Jebbour (1996), and Lasri (1991), among others.

Root	Pass.	Int. pass.	
mgr	ttumgar	ttumgar/*tttumgar	‘to harvest’
asi	ttjasaj	ttjasaj/*ttttjasaj	‘to take’

One might argue that what is taking place here is an assimilatory process followed by some kind of simplification through deletion, given that a sequence of two geminates that are similar is difficult to articulate. While this remains a possible description of facts, we discard it on the basis of what happens in the causatives as we will see immediately.

The intensive morpheme fails to be realized when the causative affix is involved, regardless of whether the causative is derived or over-derived, as in (6a) and (6b), respectively:

(6) Haplology in intensive causatives: Similar morphemes feature-wise

a- Root	Caus.	Int. caus.	
nkr	ssnkr	ssnkar/*ttsnkar	‘to wake up’
bbaqqi	sbbaqqi	sbbaqqaj/*ttsbbaqqaj	‘to explode’
zri	zzri	zzraj/*ttzzraj	‘to pass’
ħjfm	ʃħjfm	ʃħjfam/*ttʃħjfam	‘to be embarrassed’
ʒʒu	ʒuʒʒu	ʒuʒʒu/*ttʒuʒʒu	‘to smell good’

b- Refl.	Caus. refl.	Int. caus. refl.	
mmerg	smerg	smerga/*ttsmerga	‘to crack’
mxassr	smxassr	smxassar/*ttsmxassar	‘to go bad’
nħubbu	snħubbu	snħubbu/*ttsnħubbu	‘to love’

Here again, we notice that the intensive [tt+] is not realized. Together with the passive cases in (5) above, this reveals the generality of morphological haplology in Tashlhit.

To sum up, when the prefix in a complex verb form is a [ttu+] or a [ss+], the inflectional [tt+] is not realized.<sup>6</sup> The allomorphy affecting the intensive morpheme is thus reduced to a two-way allomorphy: [tt+]/∅.

### 3.4 Non-haplologizing verb forms

The aim of this section is to adduce further evidence for the morphological haplology analysis of the facts above. We will show that haplology does not affect one of two different morphemes feature-wise, nor does it apply when one of the contiguous coronals belongs to the root.

---

<sup>6</sup> One exception we are aware of is the verb *ssudu* > *ddu* ‘to go’. In Tashlhit, this verb is no longer perceived as a causative, but rather as a plain verb meaning mount (*ssudu lkar* ‘to take the bus (literally ‘to make the bus go)’), and *ssudu ajjis* ‘to go on horse-back’). This verb has the corresponding intensive *ttsudu*.

First, when the derivational prefix is different feature-wise from the intensive prefix [tt+], both affixes co-occur. This is the case of the intensive reciprocal/reflexive forms exemplified in (7):

(7) Intensive reciprocals- Different morphemes: No haplology

Root	Recip.	Int. recip.	
rg	mmrg	tmmrga	‘to crack’
xsr	mxassar	ttxassar	‘to go bad’
ħubbu	nħubbu	ttnħubbu	‘to love’

As is clear in (7), the combination of a labial affix and a coronal affix does not trigger morphological haplology. Note that the coronality of the nasal in *ttnħubbu* is due to labial dissimilation (see section 5.2.1 below); also there does not seem to be any evidence for the fact that the dissimilated nasal participates in haplology, irrespective of its coronality.

Second, we examine what happens in situations where the [tt+] prefix co-occurs with a radical coronal sound regardless of its continuancy.

(8) Morpheme and radical- Similar/identical feature-wise: No dissimilation

	a- Root initial t		b- Root initial s/z/ʃ/ʒ		
ttu	tt-ttu	‘to forget’	skkiws	ttskkiwis	‘to sit’
tts	tt-tts	‘to sleep’	ssu	ttssu	‘to lay’
tʃf	tt-tʃf	‘to have’	zzig	ttzzig	‘to hold’
			ʃtutl	ttʃtutl	‘to crawl’
			ʒʒi	ttʒʒi	‘to heal’

In the roots that are t-initial, the [tt+] prefix is retained, and so is the case in those that are s-initial. It is noteworthy that in roots that are t-initial, two pronunciations are possible: The [tt+] is retained separate from the [t] of the root, or it is totally assimilated to the initial [t].

In this connection, a very informative pair of verbs with identical phonetic forms is non-derived *ssu* ‘to lay’ and causative *ssu*, derived from *su* ‘drink’. The causative form *ssu* is decomposable into the root *su* ‘to drink’ and the causative prefix, hence the initial phonetic geminate, as opposed to the radical one in *ssu* ‘to lay’. As expected, *ssu* ‘to lay’ with a root geminate has a corresponding intensive with a [tt+], *ttssu*, whereas the intensive causative is *sswa* / \**ttssu* / \**ttsswa*.

To sum up, a requirement in Tashlhit haplology, a contact dissimilation process, is the fact that the segments with similar/identical features be affixes. The prefixes concerned are the intensive, passive and causative morphemes, whose consonantal make-up contains the feature [coronal].

## 4. Apparent exceptions

There are two apparent exceptions where the affixes involved are both coronal, but their contact does not result in haplology: (i) some derived feminine nouns in the Construct State and (ii) clitic pronouns involving a coronal consonant.

### 4.1 The Construct State of the noun

The phrase ‘Construct State’ (CS) is used in Amazigh studies to refer to a form of the noun with a special case marking. The noun is said to be in the CS when it is a postverbal subject, the object of the verb, the object of a preposition or the complement of a numeral (Basset, 1932; Chaker, 1988; Chaker and Mettouchi, 2009; Elmoujahid, 1982; Guerssel, 1983; Jebbour, 1991; Saib, 1982 among others). Otherwise, the noun is said to be in the Free State (FS). König (2008:7) refers to this type of case system as accusative, where the nominative is both morphologically and functionally unmarked and is used in citation. Examples with the noun *afullus* ‘chicken’ are listed in (9):

- (9) a- iɣfa afullus ‘he ate the chicken’  
 b- iɣfa ufullus ([iɣfa wfullus])/  
 cf. afullus iɣfa ‘the chicken ate’  
 c- taɣart n ufullus ([uwfullus]) ‘the leg of the chicken’  
 d- jan ufullus ([jaw(w)fullus]) ‘one chicken’

In the most straightforward instance of CS morphology, the initial vowel [a] of masculine singular nouns is replaced by [u], as in (10a). In a class of special nouns, the masculine singular vowel is maintained in the CS, whose vowel appears as a glide [w] instead, as in (10b).

#### (10) Masculine singular Construct State

a- FS	CS		b- FS	CS	
afunas	ufunas	‘bull’	anu	wanu	‘well’
afullus	ufullus	‘chicken’	ajjis	wajjis	‘horse’
afrux	ufrux	‘boy’	aggas	waggas	‘injury’

A totally different behavior is displayed by feminine nouns in the CS. Feminine nouns, which normally appear in the FS with a [t+...+t] circumfix to the masculine form, obtain their CS form by simply deleting the initial vowel, both in the singular and the plural forms:

(11)

Fem. sg.		Fem. pl.		
FS	CS	FS	CS	
tamyart	tmyart	timayarin	tmyarin	‘woman’
tafunast	tfunast	tifunasin	tfunasin	‘cow’
tafruxt	tfruxt	tifrxin	tfrxin	‘girl’

Note that a class of feminine nouns that quite resembles that of the masculine nouns in (10b) keeps the initial vowel in the CS form. In this case, neither is the CS vowel realized, nor is the initial vowel deleted:

(12)

Fem. sg.		Fem. pl.		
FS	CS	FS	CS	
tadgalt	tadgalt	tadgalin	tadgalin	‘widow’
targant	targant	targinin	targinin	‘Argan tree’

With this background in mind, let’s consider a particular behavior of feminine nouns with respect to morphological haplology. After the deletion of the nominal vowel, nouns in CS may exhibit a succession of two morphemes of the like prohibited in the verb forms above. In a class of locative and instrument deverbal nouns, the prefixal part of the feminine circumfix [t+...+t] becomes adjacent to the locative/instrument prefix [s(s)+]. Examples are:

(13) Der. form	FS	CS	
t+a+s+ <i>aru</i> +t	tasarut	tsarut	‘key’
t+a+s+ <i>uk</i> +t	tasukt	tsukt	‘passage (street)’
t+a+s+ <i>krf</i> +t	taskrft	tskrft	‘fastening’
t+i+ss+ <i>gni</i> +t	tissgnit	tssgnit	‘needle, syringe’

Here, we are in front of an interesting, as well as challenging, situation: Both the [t+] and [s(s)+] are prefixes, the former inflectional and the latter derivational. The question that needs to be addressed now is why these forms are acceptable, notwithstanding the repetition of morphemes with similar coronal obstruents.

Two options, at least, are available to explain this behavior. The first option is based on a serial derivation. We might consider haplology as being specific to the level where affixation takes place. The feminine [t+] and instrument/locative [s(s)+] are not adjacent at that level, being separated by the nominal vowel. In the CS, what serves as a base is not the pieces of inflection and derivation that these nouns contain; rather, it is the whole feminine noun in the FS, a surface form. At the level at which the vowel is deleted, the morphological, haplological restriction is no longer operative.

Another option, which we think explains more, is based on the analysis of the CS morpheme in Bensoukas (2010b). The feminine morpheme is argued there to have so much strength as to preclude the CS morpheme, which is compulsory in all other cases. Interaction of various Optimality Theory alignment constraints (see McCarthy and Prince, 1993) explains the fact that the nominal initial vowel gets deleted, but not the prefixal part of the feminine morpheme. A similar argument may be invoked to explain why haplology fails to apply in this case, since both the locative/instrument affix and the feminine one are compulsory in this type of nouns. Finally, bear in mind that one way of avoiding contact between the two morphemes is to keep the vowel, as is the case in the FS of the noun. This option is not sustained.

## 4.2 The behavior of clitic pronouns

Another class of items which would otherwise call for the haplologizing operation is that of clitic pronouns. These are presented in (14a), illustrated with the verb *skr* ‘to do’. The pronouns that are relevant are provided with examples in (14b) on the basis of the verb *ssnkr* ‘to wake up (caus.)’.<sup>7</sup>

(14) Pronouns:

a-				Sg.		Pl.
	1 <sup>st</sup> p.	masc.	+y	skry	n+	nskr
	2 <sup>nd</sup> p.	masc. }	t+...+t	tskrt	t+...+m	tskrm
	2 <sup>nd</sup> p.	fem. }			t+...+mt	tskrmt
	3 <sup>rd</sup> p.	masc.	i+	iskr	+n	skrn
	3 <sup>rd</sup> p.	fem.	t+	tskr	+nt	skrnt
b-						
	2 <sup>nd</sup> p. sg.			tssnkrt		
	2 <sup>nd</sup> p. pl.			tssnkrm/ tssnkrmnt		
	3 <sup>rd</sup> p. fem.			tssnkr		

This class of affixes is important in the sense that haplology may be restricted to a certain domain. While haplology obviously applies in the domain of proper affixation, it seems to be inapplicable at the morphosyntax interface, where clitics are allegedly analyzed. A similar situation has been pointed out for the behavior of these pronouns with respect to another dissimilation process affecting phonological features (see Elmedlaoui, 1992/1995; Bensoukas, 2004a), in which clitics again resist a general phonological process which applies to morphemes proper. This definitely calls for a proper understanding of the interfaces between phonology, morphology, and syntax as far as these elements are concerned.

Also relevant is data in which two clitics occur at the end of a verb.<sup>8</sup> In (15), the object feminine, singular, clitic pronoun *tt* is separated from the subject pronoun by an inserted *s*. This operation does not apply if the subject clitic is not a geminate *tt* or is any consonant other than *t*.

(15)	1 <sup>st</sup> p. sg.	/fl-y-tt/	→	[flytt]	‘I left her’
		/ut-y-tt/	→	[utytt]	‘I hit her’
	2 <sup>nd</sup> p. sg.	/t-fl-t-tt/	→	[tfltsst]	‘you left her’
		/t-ut-t-tt/	→	[tuttsst]	‘you hit her’
	3 <sup>rd</sup> p. pl.	/fl-n-tt/	→	[flntt]	‘they left her’
		/ut-n-tt/	→	[utntt]	‘they hit her’

The set of data in (15) is interesting in more than one respect. The inserted consonant deserves phonological analysis in itself, in that a consonant is inserted to

<sup>7</sup> It should be stressed that in case a clitic pronoun *t* co-occurs with a *s*, both are retained. If, however, the *t* co-occurs with another *t*, the *t* is either assimilated or maintained (as in the case of the passive *ttjasaj/ttjasaj* ‘she was carried’).

<sup>8</sup> I would like to thank El Mehdi Iazzi for having brought this case to my attention.

split a consonant cluster. Additionally, the inserted consonant splits two elements that would otherwise haplologize. To make the situation more complicated, the inserted consonant is similar to the clitics feature-wise, which gives us exactly the opposite of what is expected under haplology. This is not an isolated phenomenon in the language, since another dissimilation process eliminating one of two round features co-exists with the opposite process of copying round features. More research is in order to elucidate all these aspects of the grammar of the language.

## 5. Extensions

In this section, we will point out possible extensions of our analysis. One is related to the morphology of simple verbs. This case is very intriguing in that haplology seems to have moved from the realm of derived verbs to that of non-derived ones. The second extension is related to the larger array of dissimilation phenomena in Tashlhit, which may be analyzed as cases of avoidance of repetition.

### 5.1 Simple verb morphology

In Tashlhit, some simple verb forms obtain their intensive by just epenthesis of a prefinal vowel. Behaving this way, these verbs align with the derived forms that involve the causative morpheme. Examples are provided in (16):

(16)	Verb	Intensive	
	skr	skar	‘to do’
	srm	srum	‘to whittle’
	sti	staj	‘to choose’
	zri	zraj	‘to pass’
	zli	zlaj	‘to separate’
	ffi	ffaj	‘to cut (olives)’

One might argue that some of these verbs are causatives obtained from nouns. *skr* for instance, is quite related to *kra* ‘something’, and is morphologically analyzable just like *sawl* ‘to speak’, obtained from *awal* ‘speech’, and *sunfs* ‘to breathe’ obtained from *unfus* ‘breath’. However, this analysis does not account for all the other items.

The verbs in (15) have sometimes been referred to in the literature as pseudo-causatives. These are problematic in that they are expected to behave like short verbal bases and be subject to gemination or tt-prefixation.<sup>9</sup> A possible explanation for their behavior is to consider that the phonological make-up of the initial root *s* in these verbs results in interpreting it somehow as a causative morpheme that induces haplology in case intensive morphology is involved. However, this fails to apply to forms like *skkiws* ‘to sit’. It seems to us that a diachronic approach will be

---

<sup>9</sup> A certain amount of variation is involved cross-dialectally, especially with the alternative intensives *zrri* and *zlli*, for example.

quite illuminating in this respect and may help explain why the items in (15) are aligning with the class of causatives, while *skkiws* and other verbs like it are not.

## 5.2 Tashlhit dissimilation phenomena: The overall context

In this section, we will survey a few dissimilatory phenomena in Tashlhit that are not necessarily of a purely morphological nature, namely the dissimilation of the labial and round features, degemination, and morphological neutralization. We suggest that however unrelated these phenomena may be, they are related to haplology at a more subtle level, all being cases of avoidance of repetition.<sup>10</sup>

### 5.2.1 Featural dissimilation

In Tashlhit, dissimilation affects the labial consonant *m*, labialized consonants, and round vowels. We deal with each in turn.

We start with labial dissimilation, which has received a lot of attention in the literature (Alderete, 1997; Bensoukas, 1999, 2004a; Boukous, 1987, 2009; Elmedlaoui, 1985, 1992/1995; Lasri, 1991; Selkirk, 1993, 1995 among others). This process takes place when *m* co-occurs within the stem domain with *b*, *f*, or another *m*, forcing the *m* on the left to lose its labiality, in compliance with the OCP (McCarthy, 1986 and others). The labial on the left coincides with the agentive noun morpheme (AN) or the reciprocal morpheme as is illustrated by the following items:

(17) a- Dissimilation of the agentive noun morpheme:

	UR	AN	
(i)	/krz/	amkraz	‘to plow’
	/y <sup>w</sup> ffu/	amy <sup>w</sup> ʃaf	‘to cheat’
	/aws/	amawas	‘to help’
(ii)	/mgr/	anmgar	‘to harvest’
	/g <sup>w</sup> mr/	ang <sup>w</sup> mar	‘to hunt’
	/frn/	anfran	‘to sort out’
	/dfr/	andfur	‘to follow’
	/ʃdb/	anʃdab	‘to injure’

b- Dissimilation of the reciprocal morpheme:

---

<sup>10</sup> While there are mentions of syntactic OCP and syntactic haplology in the literature (see for example Neeleman and de Koot, 2006), we unfortunately are not aware for the time being of any syntactic phenomena in Amazigh that yield to such analysis. Syntactic haplology would reveal yet another aspect of the avoidance of repetition and make the presentation even more complete.

	UR	Recip.	
(i)	/ʕawn/	mʕawan	‘to help’
	/rg/	mmerg	‘to crack’
	/hada/	mhadat	‘to be near’
(ii)	/fts/	nfattas	‘to chop’
	/hubbu/	nhubbu	‘to love’
	/sllm/	nasallam	‘to greet’
	/xalf/	nxalaf	‘to change’

In addition, Tashlhit displays a process of round velar dissimilation that has also received extensive treatment (Bensoukas, 1999, 2006; Clements, 1991; Elmedlaoui, 1985, 1992/1995; Jebbour, 1985; Lasri, 1991; Selkirk, 1993). The Tashlhit consonantal system contains five labialized consonants:  $k^w$ ,  $g^w$ ,  $x^w$ ,  $y^w$ , and  $q^w$ . The data below illustrates the alternation these sounds exhibit when they occur with other round segments:

(18) Round velar consonant dissimilation in Tashlhit:

a-	Aorist	Perfective	
	knu	$k^w$ ni	‘to bend’
	gnu	$g^w$ ni	‘to sew’
	xlu	$x^w$ li	‘to become crazy’
	ag <sup>w</sup> l	ugl	‘to hang’
	ak <sup>w</sup> z	ukz	‘to recognize’
	ag <sup>w</sup> i	ugi	‘to refuse’
b-	Singular	Plural	
	taglut	tig <sup>w</sup> la	‘oar’
	aɣjjul	iɣ <sup>w</sup> jjal	‘donkey’
	agru	ig <sup>w</sup> ra	‘frog’
	ax <sup>w</sup> s	uxsan	‘teeth’
	aɣ <sup>w</sup> i	uɣa	‘calves’
	amddakk <sup>w</sup> l	imddukkal	‘friends’

Underlying round velar consonants in Tashlhit surface phonetically as their corresponding non-round counterparts whenever the word they occur in contains the vocoids  $u$  or  $w$ , a dissimilatory process.

Finally, we address the issue of vowel dissimilation. A class of simple verbs in Tashlhit form their perfective form by simply applying an ablaut operation that merely changes an initial or medial vowel  $a$  to  $u$ . The relevant class of verbs is the one that has an initial vowel  $a$ , as the items in (19a) show. An oft-overlooked case of rounding dissimilation is related to a class of verb roots with an initial  $a$  that is immediately followed by the vocoid  $w$ . When ablaut is involved, the vowel  $a$  changes to  $i$  rather than the expected  $u$ , as in (19b):

(19)

Aorist	Perfective
--------	------------

a-	amz	umz	‘to catch’
	add	udd	‘to press’
	aqr	uqr	‘to tread on’
b-	awi	iwi / *uwi	‘to take’
	awz	iwz / *uwz	‘to stay up’
	aws	iws / *uws	‘to help’
	awn	iwn / *uwn	‘to go up (a hill)’

Although the number of verbs like those in (19b) is limited, this is a clear case of round vowel dissimilation in Tashlhit, which makes the picture of dissimilating features even more complete.

### 5.2.2 Degemination

Affecting the intensive, degemination is one of the salient aspects of the morphophonology of Tashlhit. Examples are in (20):

(20)

	Aorist	Int.	
a-	gganti	ttgantaj	‘to fall over’
	mmay	ttmay	‘to fight’
	lluzzu	ttluzzu	‘to disperse’
	ddullu	tt dullu	‘to be mean’
	bbaqqi	ttbaqqaj	‘to explode’
b-	add	ttadd	‘to press’
	azzl	ttazzal	‘to run’
	qrrs	ttqrras	‘to await’

As illustrated in (20a), when the geminate affix [tt+] is attached to the verb root, a root-initial geminate consonant is degeminated via a process of contact dissimilation and accordingly surfaces as the corresponding singleton consonant. Other stem geminates that are distant from [tt+] are spared, as (20b) shows.

Dissimilatory degemination is interesting in other respects. For instance, a treatment of the degemination process should be undertaken in the overall mold of intensive aorist formation. Worthy of investigation is the relationship between this degemination and the gemination process that is so specific to this verbal form.<sup>11</sup>

### 5.2.3 Morphological neutralization

<sup>11</sup> Degemination is even more intricate in three respects. First, some root-initial geminates eschew degemination: for example, the verb *bbi* ‘to cut’ has an intensive *ttbbi* rather than the degeminated form *\*tbbi*. Second, contiguous geminates are tolerated when they belong to different words, and two non-contiguous geminates may also co-occur in a single word (cf. *all ffi* ‘to lift and pour’ and *mmatti* ‘to get up’). Third, while dissimilatory phenomena in the language generally target affix elements (Bensoukas, 2004a; Selkirk, 1995), degemination rather targets radical ones.

Like in mainstream Amazigh dialects, there is an opposition between four stems in Tashlhit verb morphology, as illustrated in (1) above. For the sake of illustration, we provide further examples in (21):

(21)

<b>Stem I</b>	<b>Stem II</b>	<b>Stem III</b>	<b>Stem III'</b>	
azzl	ttazzal	uzzl	uzzil	'to run'
azn	ttazn	uzn	uzin	'to send'
ffim	ttffiam	ffim	ffim	'to understand'
ini	ttini	nni/a	nni	'to say'
ftu	fttu	fti/a	fti	'to go'

Negative stem III' morphology is marked overtly on the verb either through prefinal vowel insertion or final vowel change. In either case, the quality of the vowel is that of *i*.

In some Tashlhit dialects, stem III' is absent (Agadir and Tiznit varieties, for example (see Derkaoui, 1986; El Mountassir, 1989). In this case, the forms under stem III' in (21) are realized in third person as *uzzl*, *uzn*, *ffim*, *na*, and *fta*, which reveals a full degree of syncretism between stems III and III'. The claim in Bensoukas (2009) is that this process consists in the neutralization of the expression of negation by the morphology of the perfective stem. Accounted for in the literature as a redundancy effect, the total absence of negative morphology is argued to be the result of a dissimilation process in Tashlhit. Since negation is expressed overtly and forcefully by the compulsory particle *ur*, then the morphology of the verb is (unnecessarily!) marked.

To sum up, there is plenty of evidence that shows that haplology is not an isolated case of dissimilation in Amazigh. In fact, featural dissimilation, degemination and morphological neutralization show that dissimilatory phenomena permeate the grammar of the language.

## 6. Summary and remaining issues

The aim of this paper has been to investigate a process of haplology that occurs in the verbal morphology of Amazigh. The *tt*-prefix of the intensive does not co-occur with morphemes that are identical or similar to it in terms of their featural make-up, namely the passive and the causative morphemes. While the process is itself interesting, it also helps in elucidating one of the aspects of intensive formation that has resisted proper analysis for quite some time, namely the non-realization of the intensive morpheme in specific contexts. The allomorphy the intensive morpheme exhibits is thus reduced to *tt*-prefixation/gemination and zero morphology. By the same token, a group of simple verbs whose intensive does not show the [tt-] prefix may be explained along the same lines.

A full appreciation of morphological haplology in Amazigh requires a more general picture of dissimilation in the language as well as across languages. For this purpose, a large array of dissimilatory phenomena in Tashlhit has been sketched. One pending task is to check what all these dissimilatory phenomena

have in common. Another important aspect of haplology is to see how it works in the different dialects of Amazigh, in Morocco and elsewhere, to see how general the process is. The prediction made in this paper is that, at least in the Moroccan dialects of Amazigh, haplology, as has been described above, is an undeniable fact. Whether the specifics of the process are the same cross-dialectally remains to be investigated. Other dialects of Amazigh, Kabyle or Touareg for example, might be very illuminating in this respect. Dissimilation is also a current theme investigated by various scholars (Alderete and Frisch, 2007; Bye, 2011; Nevins, 2010 among others), and it would be very informative to see how the Tashlhit data fits in the overall picture of dissimilation cross-linguistically. These two issues we leave for future research.

Remaining issues which our analysis has not covered include the following. First, although the intensive morpheme is not realized phonetically in haplogizing verb forms, the verb still has the meaning of the intensive. An account of how this comes to happen is necessary. Second, in haplogizing intensives, the only means of distinguishing the intensive from the derived base form is the prefinal vowel, where one exists. Otherwise, the base and intensive of these derived verb forms are syncretic. Third, why not keep the intensive morpheme and haplogize the others? One possible answer is that the intensive particle is obligatory in most Amazigh dialects, and the morphological marking is redundant, which is not the case for the passive and causative morphemes. Finally, the very process of intensive formation, which induces haplology, also induces internal gemination, which is a case that somehow results in identity. In this, haplology is like all the other dissimilation phenomena in the language, which seem to coexist with opposite processes. If haplology is considered along with round dissimilation and copying of the round feature, on the one hand, and the neutralization of negative morphology in Tashlhit and its reinforcement in Tarifit, on the other, quite a few answers are required.

## References

- Abdel-Massih, E. T. (1968), *Tamazight Verb Structure: A Generative Approach*, Bloomington: Indiana University Publications.
- Ackema, P. and A. Neeleman. (2005), « Word-formation in Optimality Theory », In Steckauer, P. and R. Lieber (eds.) *Handbook of Word-formation*, p. 285-313, Dordrecht: Springer.
- Alderete, J. (1997), « Dissimilation as Local Conjunction », *NELS* N° 27, p. 17-32.
- Alderete, J. (2003), « Phonological Processes: Dissimilation », In Frawley, W. (ed.) *International Encyclopedia of Linguistics*, 2<sup>nd</sup> Edition, 323-324, Oxford: Oxford University Press.
- Alderete, J. and S. A. Frisch. (2007), « Dissimilation in Grammar and the Lexicon », In de Lacy, P. (ed.) *The Cambridge Handbook of Phonology*, 379-398, Cambridge: Cambridge University Press.

- Basset, A. (1929), *La Langue Berbère. Morphologie. Le Verbe- Etude de Thèmes*, Paris: Librairie Ernest Leroux.
- Basset, A. (1932), « Sur l'Etat d'Annexion en Berbère », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris* N° 33/2, p. 173-174.
- Basset, A. (1952), *La Langue Berbère*, First published for the International African Institute; reprinted in 1969 by Dawson's of Pall Mall, London.
- Bensoukas, K. (1994), *Tashlhit Agentive Nouns- An Optimality-Theoretic Approach*, D.E.S dissertation, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat.
- Bensoukas, K. (1999), « Labial Alternations in Tashlhit Revisited: A Constraint-Based Analysis », Ms. Mohammed V-Agdal University, Faculty of Letters, Rabat.
- Bensoukas, K. (2001a), *Stem Forms in the Nontemplatic Morphology of Berber*, Doctorat d'Etat thesis, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat.
- Bensoukas, K. (2001b), « Markedness and Epenthetic Quality in Tashlhit Imperfective Verbs: An OT Approach », *Linguistic Research*, N° 6.1, p. 81-123.
- Bensoukas, K. (2002), « The Emergence of the Unmarked in Berber Epenthetic Vowel Quality », Ms. Mohammed V-Agdal University, Faculty of Letters, Rabat.
- Bensoukas, K. (2004a), « Markedness, Faithfulness and Consonant Place in Tashlhit Roots and Affixes », *Langues et Littératures* N° 18, p. 115-153.
- Bensoukas, K. (2004b), « On the Unity of the Morphology of Moroccan Amazighe: Aspects of the Imperfective Form of the Verb », In Ameer, M. et A. Boumalk (eds.), *Standardisation de l'Amazighe*, p.198-224, Rabat: IRCAM.
- Bensoukas, K. (2006), « The Emergence of the Unmarked in Tashlhit Round Velar Consonant Dissimilation », In Allati, A. (ed.) *La Linguistique Amazighe: Les Nouveaux Horizons*, p. 76-118, Tétouan: Publications of the Faculty of Letters, Tétouan.
- Bensoukas, K. (2006/2007), « Variable Syllable Weight in Amazighe », *Languages and Linguistics* N° 18&19, p. 31-58.
- Bensoukas, K. (2007), « Quelques Réflexions sur la Standardisation des Thèmes Verbaux en Amazighe », In Ennaji, M. (ed.) *La Culture Amazighe et le Développement Humain, Défis d'Avenir*, 75-87, Fès: Editeurs Revue L & L.
- Bensoukas, K. (2009), « The Loss of Negative Verb Morphology in Tashlhit: A Variation Approach », *Asinag* N° 2, p. 89-110.
- Bensoukas, K. (2010a), « The morphology and Syntax of Negation in Amazigh: Synchronic Variation and Diachronic Change », To appear in Proceedings of the conference *Faits de Syntaxe*, Rabat: IRCAM.
- Bensoukas, K. (2010b), « Construct State Allomorphy in Amazigh: What can Alignment Explain? », Ms. M5-Agdal University, Faculty of Letters, Rabat.
- Boukhris, F. (1986), *Le Verbe en Tamazight: Lexique et Morphologie. (Parler des Zemmours)*, Third Cycle thesis, Université Paris III, Ecole Pratique des Hautes Etudes (4ème Section).

Boukous, A. (1987), *Phonotactique et Domaines Prosodiques en Berbère*, Doctorat d'Etat thesis, Université Paris VIII- Vincennes, Saint-Denis.

Boukous, A. (2009), *Phonologie de l'Amazighe*, Rabat: IRCAM.

Bye, P. (2011), « Dissimilation », To appear in van Oostendorp, M., C. Ewen and E. Hume (eds.) *The Blackwell Companion to Phonology*, Oxford: Wiley-Blackwell. Available at: <http://www.hum.uit.no/a/bye/Papers/bye2011oeh.pdf>; last retrieved on September 12, 2011.

Chaker, S. (1988), « L'Etat d'Annexion du Nom », *Encyclopédie Berbère* V: 686-695. Available at:

[http://www.centrederechercheberbere.fr/tl\\_files/docpdf/annexion.pdf](http://www.centrederechercheberbere.fr/tl_files/docpdf/annexion.pdf); last retrieved on December 7, 2009.

Chaker, S. and A. Mettouchi. (2009). « Berber », In Brown, K. and S. Ogilvie (eds.) *Concise Encyclopedia of Languages of the World*, p. 152-158, Oxford: Elsevier.

Clements, G. N. (1991), « Place of Articulation in Consonants and Vowels: a Unified Theory », *Working Papers of the Cornell Phonetics Laboratory*, N° 5, p. 77-123.

de Lacy, P. (1999), « Morphological Haplology and Correspondence », To appear in de Lacy, P. and A. Nowak (eds.) *University of Massachusetts Occasional Papers: Papers from the 25<sup>th</sup> Reunion*, Amherst, MA: GLSA.

Dell, F. and M. Elmedlaoui. (1991), « Clitic Ordering, Morphology and Phonology in the Verbal Complex of Imdlawn Tashlhiyt Berber (Part II) », *Langues Orientales Anciennes- Philologie et Linguistique* N° 3, p. 77-104.

Derkaoui, C. (1986), *Etude du Verbe et de ses Modalités dans le Parler Tachelhit*, Third Cycle thesis, Université Paris V, René Descartes.

Dressler, W. U. (1977), « Phono-morphological Dissimilation », In Dressler, W. U. and O. E. Pfeiffer (eds.), *Phonologica* 1976, 41-48.

El Mountassir, A. (1989), *Lexique du Verbe en Tachelhit (Parler d'Inezgane-Maroc)*, Doctoral dissertation, Université Paris V, René Descartes, Sciences Humaines, Sorbonne.

Elmedlaoui, M. (1985), *Le Parler Chleuh d'Imdlawn (Maroc)- Ségments et Syllabation*, Third Cycle thesis, Université Paris VIII, St Denis.

Elmedlaoui, M. (1992/1995), *Aspects des Représentations Phonologiques dans Certaines Langues Chamito-sémitiques*, Doctorat d'Etat thesis, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat (published by: Publications of the Faculty of Letters and Human Sciences, Rabat.)

Elmoujahid, E. (1982), « Un Aspect Morphologique du Nom en Tamazight: L'Etat d'Annexion », *Langues et Littératures* N° 2, p. 47-62.

- Galand, L. (1977), « Continuité et Renouveau d'un Système Verbal: Le Cas du Berbère », *Bulletin de la Société Linguistique de Paris*, Tome LXXII, Fascicule 1, p. 275-303.
- Guerssel, M. (1983), « A Phonological Analysis of the Construct State in Berber », *Linguistic Analysis* N° 11, p. 309-330.
- Iazzi, E. (1991), *Morphologie du Verbe en Tamazight- (Parler des Ait Attab, Haut Atlas Central)- Approche Prosodique*, D.E.S. thesis, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat.
- Jebbour, A. (1985), *La Labiovélarisation en Berbère- Dialecte Tachelhit- (Parler de Tiznit)*, C.E.U.S memoir, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat.
- Jebbour, A. (1991), « Structure Morphologique du Nom et Problème de la Voyelle Initiale des Noms en Tachelhit, Parler de Tiznit (Maroc) », *Etudes et Documents Berbères* N° 8, p. 27-51.
- Jebbour, A. (1992), « Quelques Constats sur la Combinatoire des Affixes Verbaux en Berbère », *Etudes et Documents Berbères* N° 9, p. 37-53.
- Jebbour, A. (1996), *Morphologie et Contraintes Prosodiques en Berbère (Tachelhit de Tiznit)- Analyse Linguistique et Traitement Automatique*, Doctorat d'Etat thesis, Mohammed V University, Faculty of Letters, Rabat.
- König, C. (2008), *Case in Africa*, Oxford: Oxford University Press.
- Lahrouchi, M. (2001), *Aspects Morpho-Phonologiques de la Dérivation Verbale en Berbère (Parler Chleuh d'Agadir). Contribution à l'Etude de l'Architecture des Gabarit*, Doctoral dissertation, Université Paris VII.
- Lahrouchi, M. (2010), « On the Internal Structure of Tashlhiyt Berber Triconsonantal Roots », *Linguistic Inquiry* N° 41, p. 255-285.
- Lasri, A. (1991), *Aspects de la Phonologie Non-Linéaire du Parler Berbère Chleuh de Tidli*, Doctoral dissertation, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III.
- MacBride, A. I. (2004), *A Constraint Based Approach to Morphology*, Ph.D. dissertation, UCLA.
- McCarthy, J. J. (1986), « OCP Effects: Gemination and Antigemination », *Linguistic Inquiry* N° 17, p. 207-243.
- McCarthy, J. and A. Prince (1993), « Generalized Alignment », In Booij, G. and J. van Marle (eds.), *Yearbook of Morphology*, p. 79-153, Kluwer: Dordrecht.
- Menn, L. and B. MacWhinney (1984), « The Repeated Morph Constraint: Toward an Explanation », *Language* N° 60, p. 519-541.
- Neeleman, E. and H. van de Koot (2006), « Syntactic Haplology », In Everaert, M. and H. van Riemsdijk (eds.), *The Blackwell Companion to Syntax*, Vol. IV, 685-710, Oxford: Blackwell.
- Nevins, A. (2010), « Morphophonological Dissimilation, Morphosyntactic Dissimilation and the Architecture of Exponence », Ms. To appear in Trommer, J. (ed.) *The Handbook of Exponence*. Available at:

[http://www.ucl.ac.uk/psychlangsci/research/linguistics/People/linguistics-staff/andrew\\_nevins/tabbed-box/nevins-publications/dissim-chapter](http://www.ucl.ac.uk/psychlangsci/research/linguistics/People/linguistics-staff/andrew_nevins/tabbed-box/nevins-publications/dissim-chapter); last retrieved on September 12, 2011.

Plag, I. (1998), « Morphological Haplology in a Constraint-based Morphophonology », In Kehrein, W. and R. Weise (eds.) *Phonology and Morphology of the Germanic Language*, p. 199-215, Tübingen: Niemeyer.

Prince, A. and P. Smolensky. (1993/2004), *Optimality Theory: Constraint Interaction in Generative Grammar*, Ms. Rutgers University and University of Colorado at Boulder. [Published by MIT Press, Cambridge, MA.]

Saib, J. (1982), « Initial Vowel Syncope and Reduction in Tamazight-Berber Nouns », *Langues et Littératures* N° 2, p. 159-184.

Selkirk, E. (1993), « [Labial] Relations », Ms. University of Massachusetts, Amherst.

Selkirk, E. (1995), « Language-Particular Violation of a Universal Constraint: The OCP from the Perspective of Optimality Theory », Paper read at Table Ronde, Marrakech, 13-15 January 1995.

Stemberger, J. P. (1981), « Morphological Haplology », *Language* N° 57, p. 791-817.

Suzuki, K. (1998), *A Typological Investigation of Dissimilation*, Ph.D. dissertation, The University of Arizona.

Walter, M. A. (2007), *Repetition Avoidance in Human Language*, Ph.D. dissertation, MIT.

Yip, M. (1995), « Repetition and Its Avoidance: The Case of Javanese », Ms. University of California, Irvine. [Rutgers Optimality Archive # 83]

Yip, M. (1998), « Identity Avoidance in Phonology and Morphology », In Lapointe, S., Brentari, D. and P. Farrell. (eds.), *Morphology and its Relation to Phonology and Syntax*, p. 216-246, Stanford: CSLI publications.



## La métaphore nominale dans l'œuvre poétique de Matoub Lounès

Rachida Fitas

Département de langue et culture amazighes  
Université Mouloud Mammeri. Tizi-Ouzou

*The political and social aspects of the Poems of Matoub Lounès have been extensively investigated. One major contribution of the present study is to highlight their poetic features. In so doing, it examines the structure of their metaphor. The analyses reveal several kinds of metaphor. The most important one is the noun metaphor.*

Au niveau de sa réception, on s'accorde à affirmer que la poésie chantée de Lounès Matoub (1956-1998)<sup>1</sup> est grandement caractérisée par l'expression métaphorique. La critique journalistique le rappelle à chaque sortie de nouvel album ou dans les nombreux hommages qu'on rend au poète-chanteur assassiné. Les études qui sont consacrées à ses textes (Mokhtari, Sediki, Salhi) notent, chacune dans sa propre perspective, cette dominante dans la poétique matoubienne.

Une étude portant sur le fonctionnement syntaxique et isotopique de 1158 expressions métaphoriques de ce poète-chanteur révèle que la figure de la métaphore se décline en plusieurs types, allant de la métaphore verbale, la plus dominante, aux métaphores adjectivales et participiales en passant par la métaphore nominale.

---

<sup>1</sup> Né en 1956 à Taourirt Moussa Ouamar, Matoub Lounès fait ses premiers pas dans le monde de la chanson au milieu des années 70, il commence à chanter publiquement dans des fêtes animées au village avant de se produire en France dans des cafés fréquentés par les émigrés puis sur scène en concert. La production de Matoub Lounès s'étale sur une vingtaine d'années de 1978 à 1998. Il débute sa carrière artistique dans la chanson protestataire, il chante la cause identitaire et proclame ses origines. Bien que cette phase de mobilisation soit dépassée vers la fin des années 80, la question identitaire continue à constituer l'une des thématiques les plus récurrentes du répertoire de ce poète-chanteur. Son combat ne se limite pas à la lutte identitaire, Matoub Lounès aborde d'autres thématiques tant en rapport avec les événements historiques, politiques et sociaux qu'a connue l'Algérie qu'en rapport avec son vécu personnel lié aussi aux situations qu'a traversées le pays. Le répertoire de Matoub Lounès contient 218 textes édités répartis en 32 albums. Le nombre de chansons compris dans chaque album varie ; chaque album contient au moins 5 chansons réparties en 32 albums

L'objet de cette étude est de rendre compte précisément du fonctionnement syntaxique<sup>2</sup> d'un type de métaphore : la métaphore nominale. Il faut dire que la singularité et l'originalité, conséquences de l'assemblage inhabituel des registres des noms au plan sémantique, justifient la limitation et le choix de ce type métaphorique. Par ailleurs, ce type connaît une certaine diversité notable.

Le type de la métaphore nominale regroupe toutes les expressions métaphoriques véhiculées par un substantif. Il y a, d'une part, des métaphores qui mettent en présence le comparant (Ca) et le comparé (Cé), ils sont tous les deux exprimés et appartiennent à la même catégorie syntaxique. Elles sont en fait des métaphores *in presentia*. D'autre part, il y a des métaphores dont le comparé n'est pas mentionné ; il y a substitution anaphorique nominale du terme qui porte la métaphore. Ce sont donc des métaphores *in absentia*.

## 1. Les métaphores nominales *in presentia*

Ces métaphores unissent deux noms, elles diffèrent selon l'outil syntaxique qui constitue la relation R. Elles se répartissent dans trois cadres.

### 1.1. Les métaphores attributives ou prédicatives (N1 est N2)

Cette construction est fondée sur une phrase nominale à auxiliaire de prédication spécifique *d* (c'est). Le comparant qui représente le terme métaphorique (Tm) est le prédicat nominal, le comparé qui représente le terme propre (Tp) est une expansion nominale primaire. Le comparé est nécessairement exprimé ; il peut être soit une expansion référentielle dans un énoncé neutre telle que *temsalt-ik* (ta destinée/ton affaire) dans l'exemple suivant :

- (1) *D taréagant temsalt-ik*  
                   N<sub>1</sub>        N<sub>2</sub>  
                   Ton affaire est amère  
                   (Amère est ta destinée/ton cas est désespéré)

soit un indicateur de thème<sup>3</sup> comme le montre cet exemple :

- (2) *Ddunit, d lakul*  
                   N1        N2  
                   La vie est une école

<sup>2</sup> « Toute figure implique une syntaxe : il n'y a pas de figure hors contexte entretenant avec un terme propre une relation sur le mode de la synonymie », écrit J. Gardes-Tamine *Métaphores et syntaxe*, Paris, Langage, n° 54, 1979, cité par E. Bordas (2003 : 20).

<sup>3</sup> L'indicateur de thème est un concept proposé par L. Galand en 1957 (voir bibliographie). C'est une fonction syntaxique en expansion qui désigne le constituant de la phrase antéposé au syntagme prédicatif caractérisé par une rupture intonative représentée à l'écrit par une virgule qui le détache du reste de l'énoncé. Il correspond à l'expansion nominale de la phrase neutre comme le montre l'exemple (1).

Le nom *ddunit* (la vie) qui est le thème sur lequel porte la métaphore est mis en relief dans cet énoncé à thématisation<sup>4</sup> en position d'indicateur de thème ; il est mis en relation avec le prédicat *lakul* (école) actualisé par l'auxiliaire de prédication spécifique, la copule *d* (c'est/est).

La métaphore en construction attributive se réalise également en énoncé à rhématisation<sup>5</sup>, en voici quelques exemples :

(3) *D kemm i d lferê-iw*  
           N<sub>1</sub>    N<sub>2</sub>  
 C'est toi mon bonheur/ma joie  
 (Tu es mon bonheur)

(4) *D lbaâtel i d leslaê-is*  
           N<sub>1</sub>    N<sub>2</sub>  
 C'est l'injustice qui est son arme  
 (L'injustice est son arsenal)

Le Tm qui est prédicat dans une phrase neutre, N<sub>1</sub> de l'exemple (1) et dans un énoncé à thématisation, N<sub>2</sub> de l'exemple (2), devient précativoïde dans un énoncé à rhématisation, *lferê-iw* (mon bonheur) de l'exemple (3) et *leslaê-is* (son arme) de l'exemple (4). Les termes rhématisés *kemm* (toi) de l'exemple (3) et *lbaâtel* (l'injustice) dans l'exemple (4) se trouvent encadrés par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* (c'est) et sont suivis du morphème *i*.

Mais le Tm peut aussi bien se positionner en expansion précativoïde. Cette construction se réalise avec un syntagme précatif verbal (S.P.V), notamment avec les verbes dits opérateurs, en énoncé neutre comme le montre l'exemple (5), en énoncé à thématisation exemplifiée en (6) ci-dessous ou en énoncé à rhématisation comme c'est le cas dans l'exemple (7) :

(5) *Ad am-yu\$al d aEdaw lemri*  
           N<sub>1</sub>    N<sub>2</sub>  
 Le miroir deviendra ton ennemi

(6) *Xas teméi truê d iceqfan*  
           N<sub>1</sub>          N<sub>2</sub>  
 Même si la jeunesse est partie en tessons

<sup>4</sup> La thématisation est la mise en relief des éléments thématiques du message (ce dont parle le locuteur qui fait l'objet du discours : le thème). Elle s'obtient par le déplacement de cet élément connu du locuteur et de l'interlocuteur en tête de l'énoncé suivi d'une courte pause.

<sup>5</sup> La rhématisation est la mise en relief des éléments rhématiques (ce que le locuteur affirme sur le thème), c'est-à-dire les éléments de la phrase qui apportent l'information nouvelle. Elle consiste à déplacer l'élément rhématique en tête de la phrase accompagné d'une courbe mélodique. La thématisation et la rhématisation rentrent dans le cadre de la visée communicative, c'est-à-dire l'organisation de la répartition de l'information (les éléments thématiques et les éléments rhématiques) dans une phrase.

(7) *D ttar i uwi\$ d aεwin*

N<sub>1</sub> N<sub>2</sub>

C'est la vengeance que j'ai emmenée pour viatique

Dans les exemples cités en haut, les Tm *aεdaw* (ennemi) en (5), *iceqfan* (tessons) en (6) et *aεwin* (viatique) en (7) en position d'expansion à noyau prédicatoïde nominal sont mis respectivement en relation avec les Tp *lemri* (miroir), *teméi* (jeunesse) et *ttar* (vengeance) par l'auxiliaire de prédication *d* (c'est) qui pose un rapport entre le Ca et le Cé et permet une transmutation traduisant une réalité autre que celle communément admise des termes *lemri*, *teméi* et *ttar*. C'est ainsi que N<sub>1</sub> *aεdaw* de l'exemple (5) apporte une qualification à N<sub>2</sub>. Le poète établit un rapport d'analogie entre *aεdaw* (l'ennemi) et *lemri* (miroir) que l'on fuit car le premier inspire de l'aversion et le second reflète une image désagréable.

Cette configuration ne se limite pas à ce type de verbes, le corpus contient aussi des expansions prédicatoïdes nominales porteuses de métaphores prédictives introduites par d'autres verbes comme le montrent les exemples suivants :

(8) *Iûaê-ak-id lêif d arbib*

*Ad tεicev yid-s ur teb\$iv*

Tu es dévolu à la misère par le sort

Tu vivras avec malgré toi

(9) *Yesber i lêif d ujedder*

*Fell-as, \$ellin-d d abruri*

Il a supporté misère et injures/dénuement

Qui se déversent sur lui comme des grêlons

L'exemple (8) réunit le Cé *lêif* (misère) et le Ca *arbib* (enfant issu d'un premier mariage) dans une métaphore à structure prédictive par la copule *d* (c'est). L'association de ces deux réalités se base sur les sèmes communs au Ca et au Cé. *Lêif* (la misère) qui rend la vie pénible est échu par le sort tout comme un enfant issu d'un premier mariage. Le second vers le confirme d'ailleurs et permet d'éclairer le sens de la relation : la contrainte<sup>6</sup>.

Le terme comparant est dans une relation d'attribution par rapport au comparé qui fait l'objet de la comparaison, celui-ci est assimilé au terme qui sert de point de comparaison, le comparant, ainsi dans :

<sup>6</sup> Notons à ce niveau que A. Rabhi (2008 : 297) parle de l'atténuation du statut des métaphores attributives en construction prédicatoïde nominale introduite par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* (c'est) due à certains verbes, tels que : *err* (rendre) et *u\$al* (devenir). Selon lui, ce type de construction peut être considéré comme métaphore seulement si cette atténuation est négligée.

(10) *Zzher-iw, d ukrif*

Ma chance est paralysée

On attribue l'état de paralysie au Tp *zzher-iw* (ma chance), les termes perdent ainsi leur sens propre habituel puisque *zzher* (la chance) est une notion abstraite qui ne peut pas être atteinte, par une infirmité, et privée de l'usage de ses membres, la paralysie touche évidemment l'humain ou en terme générique l'être vivant. On retient du sens associé, l'idée de désavantage, du handicap. On pourrait paraphraser de manière banale la signification de cette comparaison en disant tout simplement :

(11) *Ur sei\$ ara zzher*

Je n'ai pas de chance

## 1.2. Les métaphores prépositionnelles (N1 de N2)

Dans cette construction le Tp et le Tm s'articulent autour de la préposition *n* (de). Ce type de métaphore procède par combinaison paradigmatique à l'intérieur d'un syntagme nominal :

(12) *La tett\$ar tala n usirem*

La source de l'espérance s'assèche

(13) *Seg ubuqal n lbaitel, yeswa*

Il a bu /il s'est abreuvé du pot de l'injustice

Rien ne lie *tala* (source) et *asirem* (espérance), *abuqal* (pot) et *lbaitel* (l'injustice), dans les exemples (7) et (8) ci-dessus, sinon la relation syntaxique créée, leur identité ne préexiste pas à la figure, elle n'est que le résultat d'une identification produite par le cadre syntaxique lui-même.

Le sens nu de la séquence *la tett\$ar tala* (la fontaine se tarie) désigne une source qui cesse de couler, l'ajout d'un complément déterminatif *n* (de/du) dans

(14) *La tett\$ar tala n taddart*

La fontaine du village s'assèche

détermine le nom *tala* (source/fontaine) et annonce l'indication d'un lieu, ce qui ne sort pas du langage habituel mais le complément déterminatif *asirem* (espérance) de l'exemple (12) est inapproprié dans son sens propre par rapport au nom qu'il détermine *tala* (source) ; il « transgresse » le langage ordinaire et engendre une nouvelle image qui permet une seconde lecture de l'énoncé. Par cette nouvelle union des termes, les mots se donnent un sens métaphorique. La confrontation Ca-Cé permet l'interprétation de la figure ; on comprend qu'il n'y a plus d'espoir et qu'on est dans une situation d'abattement profond.

Cette métaphore à cadre déterminatif permet une diversité de montages étant donné la multiplicité des sens de la préposition *n* (de) qui crée un lien très étroit



- (18) *Ēennaci, lêiv itekkan,*  
N<sub>1</sub> N<sub>2</sub>  
*Llsas-is, iban,*  
*Ēer loiha-s, abrid, isekkeô*

Hanaci, ce mur solide  
De bonne fondation  
On ne peut pas passer (il est infranchissable)

Cette incise directement reliée à l'énonciation, est en général mise en relation sémantique avec le reste de la proposition qu'elle peut, par exemple, expliquer :

- (19) *Tulawin, adrar n ûûber,*  
*Xas iéri iæmmeô,*  
*S nneqma, bdant ti\$ratin*

Les femmes, montagne de courage/patience  
Bien qu'elles aient les larmes aux yeux,  
Poussent des youyous à contrariété

Cette métaphore met le terme comparé *tulawin* (les femmes) en rapport direct avec le terme comparant *adrar n ssber* (montagne de patience) au moyen d'une apposition. Les deux réalités désignées sont réunies dans une relation de co-présence pour signifier que les femmes dont il est question sont dotées d'un grand courage et d'une aptitude à surmonter les dures épreuves.

Cette construction détachée est parfois associée à une apostrophe au sens de l'interpellation introduite par la particule interpellative *a* (ô) comme en témoignent les exemples (20) et (21) ci-dessous :

- (20) *A lhemm, aêbib n ddunit,*  
*Terriv ûrima i talwit*

Ô peine, amie de la vie  
Tu as mis la bride à la paix (Tu as séquestré la paix)

- (21) *A tamurt-iw, a dduê n teméi-w*  
*Acimi i d-lule\$?*

Ô mon pays, le berceau de ma jeunesse  
Pourquoi suis-je donc venu au monde?

Dans l'exemple (21), le poète s'adresse à son pays et lui demande des explications comme à une personne, ce qui donne un effet de personnification, tout comme l'exemple (20) où le poète s'adresse à *lhemm* (peine/soucis) et l'humanise en lui prêtant un mouvement : *terriv* (tu as mis).

Cette configuration basée sur le lien syntaxique d'apposition est moins représentée dans les textes matoubiens, elle se limite aux quelques exemples présentés plus haut.

Il est à noter que l'expression des différents types de métaphores n'est pas saturable. En effet, il y a lieu de constater que deux types de métaphores peuvent se rencontrer dans un même énoncé, l'exemple (19) où le Tp *tulawin* (les femmes) comparées à une montagne de courage/patience/résignation est une métaphore fondée sur une double structure de détermination et d'apposition. L'exemple suivant l'illustre :

(22) *Ddunit, d iger n twa\$it*  
 La vie est un champ de malheur

L'expression métaphorique de l'exemple (22) est à la fois prédicative et déterminative, on voit bien que l'on attribue à *ddunit* (la vie) le fait d'être un malheur, un coup de sort marqué par la copule *d* (être). Quant au cadre déterminatif, il se manifeste à travers le syntagme *iger n twa\$it* (champ de malheur) marqué par le fonctionnel *n* (de). Le malheur constitue un champ, la figure traduit ainsi l'idée d'immensité et le caractère considérable de l'intensité du malheur. La vie est comparée, dans cet énoncé, à une étendue de terrain cultivée en malheur.

Ces trois configurations sont fondées sur une relation contextuelle entre le Ca et le Cé, ils sont explicitement exprimés. Cette relation est établie par un lien grammatical<sup>9</sup> sous la forme d'une prédication, d'une détermination ou d'une apposition qui porte sur un substantif. De ce fait, ces configurations sont dites *in presentia*.

## 2. Les métaphores nominales *in absentia*

Les métaphores nominales *in absentia* sont des substitutions ; elles consistent en l'ellipse du Cé qui est toutefois décodé à travers le contexte :

(23) *Kker ay uzyin*  
*Ur ttsetêi ara*  
 [...]
   
*Ulac wi k-yifen*  
*D tafzimt n lfeîta*  
  
 Lève-toi bel homme  
 Ne sois pas timide/ne te gêne pas  
 [...]
   
 Personne ne te surpasse/tu es le meilleur  
 C'est une broche en argent

---

<sup>9</sup> E. Bordas (2003 :17) souligne que ce type de métaphore est repérable à une forme grammaticale qui la signale.

L'expression *d tafzimt n lfeïña* (c'est une broche en argent) de l'exemple (23) ci-dessus n'a de valeur métaphorique qu'en contexte, elle n'est pas explicitée par un complément explicatif : une expansion référentielle ou un indicateur de thème qui représente le Cé. L'interprétation métaphorique de ce passage est préparée par ce qui le précède. Cette formulation métaphorique où le Cé est absent fait référence à un système sémantique qui connote un idéal esthétique : la beauté, le charme, l'élégance.

La métaphore nominale *in absentia* peut revêtir des formes syntaxiques diverses. Elle se manifeste en :

## 2.1. Construction prédicative nominale

L'exemple (23) présenté plus haut en donne l'illustration à travers le référent *tafzimt* (broche en argent) substitué au terme *uzyin/tfazev deg ûûifa* (tu es beau).

Il en va de même pour l'exemple (24) ci-après où le terme Cé est absent dans l'énoncé mais on peut le déceler à travers le contexte dans lequel apparaît l'expression métaphorique, il s'agit en fait d'un compliment adressé à une jeune fille :

(24) *D taerjunt n ttmer*  
*Gar tullas i d-teêlelli*  
C'est un régime de dattes  
Entre les filles elle rayonne

## 2.2. Expansion référentielle

La métaphore nominale *in absentia* se manifeste également en expansion référentielle. Il y a substitution du Cé par le terme *itbir* (le pigeon) dans l'exemple (25) ci-après :

(25) *Yu\$al-d yitbir \$er lœcc*  
Le pigeon a rejoint son nid

En effet *itbir* (pigeon) ne désigne pas ici un oiseau plumé au bec droit, aux ailes courtes et larges, un oiseau migrateur qui retourne à son nid. La lecture du poème nous permet de saisir le nœud métaphorique de cet exemple, il s'agit en fait d'un émigré/exilé qui revient au pays natal/à sa demeure. La métaphore est rendue claire par la présentation préalable du thème qui fait l'objet de comparaison dans le poème<sup>10</sup>.

L'exemple (26), ci-dessous, constitue une métaphore nominale *in absentia* qui se manifeste également en expansion référentielle :

---

<sup>10</sup> Texte *Yaw ad t-nemmagret* (Allons l'accueillir) de l'album intitulé *Ruê ay aqcic* (Tu peux partir ô mon garçon), sorti en 1979.

(26) *Ansi i a\$-id-kkant lwafee*  
*Yesnusuyen itran ass-a*  
*Si lakul n Lezzayer yeêfan*

Mais d'où proviennent ces reptiles  
Qui consomment les étoiles à présent  
De l'école algérienne broyée

Le terme *lwafee* (les reptiles) ne fait pas référence aux vertébrés qui ont la peau cornée et très épaisse mais il rend l'image de « gens nuisibles ».

### 2.3. Expansion directe

La métaphore nominale *in absentia* se manifeste aussi en expansion directe dans le référent *itran* (les étoiles) de l'exemple (26) cité précédemment. Le terme *itran* (étoiles) n'a pas son signifié propre, c'est-à-dire astre qui brille dans le ciel nocturne mais celui d'intellectuel. Le transfert sémantique se fait par analogie entre les deux termes du point de vue des valeurs connotatives attribuées aux intellectuels assimilés à des êtres qui éclairent par leur savoir scientifique.

### 2.4. Expansion indirecte

La métaphore nominale *in absentia* se manifeste également en expansion indirecte comme le montre l'exemple (25) cité plus haut dans le référent *læecc* (le nid) substitué au terme *tamurt/axxam* (pays/chez soi).

Par ailleurs, il est à noter que ce type de construction est peu représenté dans l'œuvre de ce poète-chanteur. La métaphore nominale *in absentia* se limite aux quelques exemples cités plus haut.

## Conclusion

Les métaphores analysées révèlent que les métaphores nominales regroupent deux catégories. D'une part, des métaphores *in presentia* qui unissent deux noms, elles procèdent par alliance des termes, elles se répartissent en trois configurations : la métaphore prédicative, la métaphore prépositionnelle, la métaphore appositive. D'autre part, les métaphores *in absentia* ; ce sont des substitutions anaphoriques dont le terme C<sub>é</sub> est absent de l'énoncé. Ce type de construction peut revêtir des formes syntaxiques diverses. Elle se manifeste en construction prédicative nominale, en expansion référentielle, en expansion directe et en expansion indirecte. Il y a lieu de remarquer que la métaphore de construction prépositionnelle est la plus productive des métaphores nominales, il faut aussi souligner que l'association des noms qui forment ce type de construction est l'un des plus originaux et inhabituels sur le plan sémantique, en voici quelques exemples illustratifs : *abuqal n ddunit-iw* (le vase de ma vie), *i\$uraf n walla\$-iw* (les meules de mon cerveau), *agelzim n zzman* (la hache des temps/du destin). Il est intéressant de mesurer, par le biais de la comparaison avec des corpus de littérature

traditionnelle, la nature de l'originalité des métaphores nominales matoubiennes et, dans une perspective complémentaire, de marquer la poétique de ce poète-chanteur.

## Références bibliographiques

Bordas E. (2003), *Les chemins de la métaphore*, Paris, PUF.

Cadiot P. (2002), « Métaphores prédicatives nominales et motifs lexicaux », in *Langue française*, Vol. 134, numéro1, p. 38-57. Persée <http://www.persée.fr>

Fromilhague C. (1995), *Les figures de style*, Paris, Nathan.

Fromilhague C. (1996), *Introduction à l'analyse stylistique*, Paris, Dunod (2<sup>ème</sup> édition).

Galand L. (1957), « Un cas particulier de phrase non-verbale : L'anticipation renforcée et l'interrogation berbère » in *Mémorial A. Basset*, Paris, Maisonneuve, p. 27-37.

Gardes-Tamine J. (1992), *La stylistique*, Paris, Armand Colin (3<sup>ème</sup> tirage).

Gardes-Tamine J. (1996), *La rhétorique*, Paris, Armand Colin.

Gardes-Tamine J. (1996), *Dictionnaire de critique littéraire*, Paris, Armand Colin.

Matoub L. (2003), *Mon nom est combat. Chants amazighs d'Algérie*, traduction et présentation par Yalla Seddiki, Paris, La Découverte.

Molino J., Gardes-Tamine J. 1992), *Introduction à l'analyse de la poésie, I- Vers et figures*, Paris, PUF.

Mokhtari R. (1999), *Matoub Lounès : témoignages artistiques. Essai*, Alger, Editions Le Matin.

Rabhi A. (2009), *Analyse linguistique et stylistique de l'œuvre poétique de Lounis Aït Menguellat : textes kabyles et traduction française*, Thèse de Doctorat, Université de Provence, France.

Salhi M. A. (2007), « Esquisse d'analyse de l'univers de la douleur dans la poésie chantée de Matoub Lounès », *Studi magrebini*, Napoli, Nuova Serie, volume V.



## Clitic Placement in Amazigh

Naïma Omari  
Al Quaraouiyine University, Agadir

*L'objet de cet article est d'examiner quelques aspects de la syntaxe des clitiques en amazighe, plus précisément des clitiques accusatifs en tachelhit. Cette étude est menée dans le cadre du programme minimaliste (MP) tel qu'il est préconisé dans Chomsky (1992, 1995). Nous adhérons à l'analyse selon laquelle les clitiques (CLs) sont générés en tant que tête de leur propre projection maximale CLP. Notre hypothèse est que la syntaxe des CLs est déterminée par les propriétés morphosyntaxiques de la catégorie fonctionnelle Temps (T), d'une part, et par les caractéristiques morphologiques du CL, d'autre part.*

### Introduction

The object of this paper is to examine clitic placement in Amazigh, concentrating on third person accusative clitics (CLs). The discussions are based on data from the Tashelhit variety, spoken in the southwest of Morocco. We will argue that not only morphological features (in the abstract morphosyntactic sense discussed in Chomsky (1992, 1995), but also purely phonological properties of CLs, function as triggers for CL placement. The paper is constructed as follows. First, we consider the distribution of direct object pronominal CLs in Amazigh. Second, we present some general properties of Amazigh clause structure, with particular reference to those that are relevant for our discussion of the syntax of CLs. Third, we identify the categorial status of CLs in Amazigh. We will argue that CLs are generated as heads of the functional category CLP (Omari, 2001; Ouali, 2011). Fourth, we raise the questions of why CLs get placed where they do, approaching their syntax from a minimalist (Chomsky, 1992, 1995) and antisymmetric (Kayne, 1994) perspective. Finally, we offer an explanation for the flexible ordering which CLs manifest with respect to negation (Neg). We will show that the interaction of Neg and CL placement can be described in an attractive way if a relaxed version of the shortest move requirement is adopted.

### 1. Distribution of Clitics

As illustrated by the contrast in (1a) vs (1b) below, CLs may follow the verb (V) in Amazigh:

- (1) a. *i - sɣa -tn.*  
 he - buy+ Perf -them  
 "He bought them."  
 (1) b. *\*tn - i - sɣa.*  
 them- he - buy+ Perf

The order is not available in the presence of the head elements tense (T), aspect (Asp), Neg, and complimentizer (C), as the ungrammaticality of the (b) examples in (2-5) demonstrates:

- (2) a. *rad - tn i - sɣ.*  
 Fut - them he- buy+A  
 "He will buy them."  
 (2) b. *\*rad i - sɣ - tn.*  
 fut he – buy+ A- them  
 (3) a. *ar -tn i - ssay.*  
 Asp-them he- buy+Imperf  
 "He is buying them."  
 (3) b. *\*ar i - ssay - tn.*  
 Asp he- buy+Imperf- them  
 (4) a. *ur - tn i - sɣi.*  
 not- them he- buy+ Perf  
 "He did not buy them."  
 (4) b. *\*ur i - sɣi - tn.*  
 not he- buy+ Perf - them  
 (5) a. *is - tn i - sɣa?*  
 C - them he- buy+ Perf  
 "Did he buy them?"  
 (5) b. *\*is i - sɣa - tn?*  
 C he- buy+ Perf- them

Given the above contrast, we wonder what the source is of the flexible order of CLs in Amazigh. By contrasting the paradigm with the minimal pair in (6), (7) and (8) below, we will demonstrate that T is relevant for CL placement<sup>1</sup>:

- (6) a. *rad - tn i - sɣ.*  
 Fut - them he- buy+A  
 "He will buy them."  
 (6) b. *\*rad i - sɣ - tn.*  
 Fut he- buy+A- them  
 (7) a. *ur rad- tn i - sɣ.*  
 Neg Fut- them he- buy+A  
 "He will not buy them."  
 (7) b. *\*ur -tn rad i - sɣ.*  
 Neg-them Fut he- buy+A  
 (8) a. *is rad - tn i - sɣ?*  
 C Fut -them he-buy+A  
 "Will he buy them?"  
 (8) b. *\*is -tn rad i - sɣ?*  
 C -them Fut he-buy+A

Concerning the order of CLs with respect to Neg, there is clear evidence that it is not a fixed one. This is illustrated by the following examples:

- (9) a. *is rad- tn ur i - sɣ.*  
 C Fut- CL Neg he- buy+A  
 "He WILL not buy them."  
 (9) b. *ur rad- tn i - sɣ.*  
 Neg Fut- them he- buy+A  
 "He will not buy them."  
 (10) a. *is - tn ur i - sɣi.*  
 C - them Neg he- buy+Perf.  
 "He DID not buy them."  
 (10) b. *ur - tn i - sɣi.*  
 Neg- them he- buy+Perf  
 "He didn't buy them."

<sup>1</sup> Ouhalla (1988) states that when there is more than one potential host for the CL, there is rigid order of preference which is based on hierarchical terms expressed by the Clitic Placement Condition (CPC). This condition requires that CLs be attached to the highest head in the clause at the S-structure level. Data in (7&8) illustrate that CPC is too strong.

(1-10) clearly demonstrates that CLs interact with the verb and the functional elements of the clause. In the next section, we will briefly consider the distributional properties of these functional elements.

## 2. Aspects of Amazigh Clause Structure

V in Amazigh consists of the stem (the root and its vowel and/or consonantal melody) and an agreement affix. We will assume, following Chomsky (1992, 1995), that V is lexically generated with its associated inflectional properties and later moves to the relevant functional heads for feature checking purposes<sup>2</sup>. In expressing sentential negation, the particle *ur* heads its own maximal projection NegP above TP. The two main Cs *ad* and *is* are inserted under the head C above Neg<sup>3</sup>. The clause structure adopted here is represented in (11) (cf. Boukhris, 1998; Omari, 2001; Ouali, 2011 among others)<sup>4</sup>:

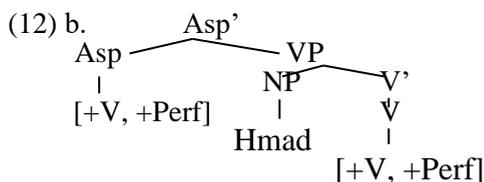
(11) [CP [NegP [TP [AspP [vP [VP...]]]]]]

In what follows, we will focus on the different feature specifications which characterize the elements that head the functional projections Asp and T in order to make predictions about head movement.

### 2.1. Aspect

Amazigh expresses a binary aspectual distinction, namely imperfectivity and perfectivity. We take this to mean that there is a category Asp(ect), immediately above V, with a categorial feature [+V] and a syntactic feature [+/-Perf(ective)], as part of the syntactic representation of sentences like (12) and (13) (cf. Omari, 2011):

(12)a. i -mmudda hmad.  
he-travel+Perf Hmad  
“Hmad travelled.”

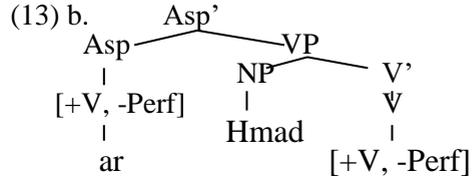


<sup>2</sup> Within the derivational approach, V is neither inflected for T/Asp nor for Agr; it picks up its inflected forms through syntactic movement. However, within the minimalist approach, the inflected forms of V are not created derivationally; V is lexically generated with its associated inflectional properties. The functional categories, such as T and Asp, have their own features to which the features encoded in V must correspond to. The function of these features is to license the morphological properties of V taken from the lexicon.

<sup>3</sup> See Boukhris (1998) and Omari (2001) for a discussion of the syntax of Neg and C in Amazigh.

<sup>4</sup> Omari (2001) argues that Agr is not itself a functional head. Rather, Agr is a relation between a head and its specifier in which features of the head and specifier must match. V agrees with its subject in its base position.

(13) a. *ar i -tmuddu ħmad.*  
 Asp he-travel+Imperf Hmad  
 "Hmad is travelling."



When the verb is specified for [+Perf], it carries the morphological feature of the perfective stem, (12). When it is specified for [-Perf] it carries the morphological feature of the imperfective stem and is preceded by the aspectual morpheme *ar*, (13). Following Boukhris (1998) and Omari (2011), we assume that AspP is headed by a null morpheme in the context of sentences with perfective interpretation, and by *ar* in the context of sentences with imperfective interpretation. Concerning V-movement, there is clear evidence that it takes place overtly. For example, if the postverbal subject in Amazigh<sup>5</sup>, as in (12) and (13) above, is in the specifier of VP, as predicted by the VP-internal subject hypothesis (cf. Koopman and Sportiche, 1991 among others), then this lends support to our claim that V has overtly moved over the subject to Asp to check the corresponding features [+V, +/-Perf].

## 2.2. Tense

Amazigh distinguishes two general classes of tense: future and non-future. This latter class includes present and past<sup>6</sup>. This opposition results from the observed fact that future is morphologically realized by the verbal particle *rad* while past and present are not:

(14) *rad i -mmuddu ħmad.*  
 Fut he-travel+A Hmad<sup>7</sup>  
 "Hmad will travel."

(15) a. *i -mmudda ħmad.*  
 he-travel+Perf Hmad  
 "Hmad travelled."

(15) b. *ar i -tmuddu ħmad.*  
 Asp he-travel+Imperf Hmad  
 "Hmad travels/ is travelling."

<sup>5</sup> Amazigh is a pro-drop language. The subject may or may not be represented by an overt NP. The usual order is VSO as in (i):

(i) *i -mmudda ħmad.*  
 he-travel+Perf Hmad  
 "Hmad travelled."

This language also exhibits SVO order. In this case, NPs occur before V when they are topicalised or focussed, as shown in (ii) and (iii) respectively:

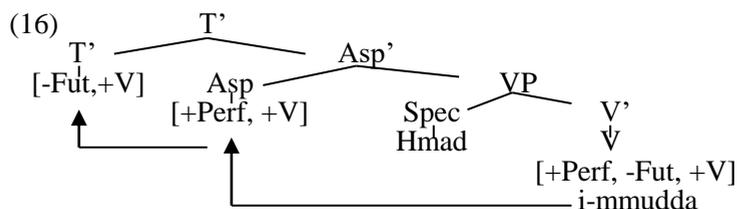
(ii) *ħmad i -mmudda.* (iii) *ħmad ad i -mmuddan.*  
 Hmad he-travel+Perf Hmad that he-travel+Perf  
 "Hmad, he travelled." "It was Hmad who travelled."

<sup>6</sup> Omari (2011) provides a detailed analysis of T and Asp in Amazigh.

<sup>7</sup> The A(orist) stem in Amazigh is defined as a verbal form that expresses the verbal action without reference to its aspectual or temporal values (cf. Boukhris, (1998)).

As argued in Omari (2011), when T is specified for the feature [+Fut], as in (14), the tense morpheme is a free particle: There is no need for overt V-movement to T; the free particle *rad* is base generated under T and will check the relevant feature.

In (15a), where no tense particle projects, V is allowed to occupy tense via a stepwise raising operation. We take this to mean that the feature [-Fut] is strong, and so necessitates explicit checking. The two stages of the derivation are given in (16):



As for (15b), since we are claiming that the feature [-Fut] is strong, this requires that checking take place in the overt syntax. Following Omari (2011), we argue that the verb *i-ttmuddu*, though a potential checker, is not attracted to T by the main features it can check, namely [+V] and [-Fut]. *Ar*, being of a verbal nature, blocks the potential landing site of the main verb due to the Minimal Link Condition (MLC) (Chomsky, 1995). *Ar* is closer to T, and it can enter into a checking relation with T. Thus, the MLC prohibits T from attracting V.

So far, we have presented some aspects of Amazigh clause structure<sup>8</sup>. In the following section, we return to the main topic of this work and discuss the structural analysis of CLs.

### 3. Structural Analysis of CLs

Most analyses of CL placement agree that CLs are heads (cf. Borer, 1983; Rouveret, 1987; Kayne, 1991; Sportiche, 1992; Boukhris, 1998; Omari, 2001; Ouali, 2011, among others). More controversy surrounds the question of what the correct structural analysis of constructions with CLs is: Are CLs generated in their surface position or moved from the argument position? The analyses taking the former option are generally referred to as “base generation analysis” (Borer, 1983; Rouveret, 1987). The analyses taking the other option are generally referred to as “Movement analysis” (Kayne, 1991). We will assume Sportiche’s (1992) analysis which treats them as involving both movement and base generation. As argued in Sportiche, there are strong arguments for both the movement and the base generation analyses. One direct evidence in favour of each type comes from examining the clitic-doubling construction.

<sup>8</sup> See Omari (2001) for two related issues in the grammar of Amazigh clause: Agreement and word order.

The movement approach is supported by the complementarity of distribution between CLs and their associated phrasal arguments. This is exemplified in (17), from French:

- (17) a. Marie lit le livre.  
 Mary read the book  
 “Mary reads it.”  
 c.\*Marie le lit le livre.  
 Mary it read the book
- (17) b. Marie le<sub>i</sub> lit e<sub>i</sub>.  
 Mary it read  
 “Mary reads the book.”

The CL *le* in (17b) is base-generated as a phrasal argument and is adjoined by a movement operation to an appropriate head upward. The ungrammaticality of (17c), which contains no phonological break between the verb and the doubled element “Marie”, indicates that the doubled NP cannot appear in the position from which the CL has moved. CLs in Amazigh exhibit the same behaviour as their counterparts in French:

- (18) a. i - sɣa iẓẓign.  
 he- buy+Perf the-flowers.  
 “He bought the flowers.”  
 c.\*i -sɣa - tn iẓẓign.  
 he-buy+Perf- them the-flowers
- (18) b. i - sɣa - tn.  
 he- buy+ Perf - them  
 “He bought them.”  
 d. i - sɣa - tn , iẓẓign.  
 he-buy+Perf-them, the-flowers

(18a–c) show that, significantly, the CL and the direct object lexical NP occur in complementary distribution: there is no clitic-doubling of non-pronominal direct object in Amazigh. In order to preserve the movement analysis in (18d), we assume that the doubled lexical NP is right-dislocated, since an obligatory phonological break occurs between it and the rest of the sentence.

The base generation approach is supported by the existence of clitic doubling constructions where the A-position associated with the CL is occupied by a pronoun, as exemplified below:

- (19) Prynais I ei dy ef. (Welsh)  
 buy-past I CL (3ms) house him  
 “I bought his House.”

- (20) ur - tn zri - ħ ntni. (Amazigh)  
 Neg- them see+ Perf- I them  
 “I did not see them.”

In this type of construction, no dislocation intonation separates the pronoun from the rest of the sentence, which means that the construction in question involves clitic doubling whereby the pronoun doubles the CL. This is confirmed by the inability of the pronoun to occur as the argument of V:

- (21) \*Prynais i dy ef. (Welsh)  
 buy-past I house him
- (22) ur \*(tn) zri - ħ ntni. (Amazigh)  
 not \*(them) see+ Perf- I them

(21) and (22) show that the existence of the lexical pronoun forces the presence of the CL. Coordination facts provide further reasons to assume that the CL is a base-generated head. It is a well-known fact that coordination operates only between elements with identical structural and categorial identity.

- (23)\*zri            -h- tt<sub>i</sub> [t<sub>i</sub> d hmad ].  
 see+ Perf -I- her<sub>i</sub> [t<sub>i</sub> and Hmad ]  
 “I saw her and Hmad.”

(23) illustrates that *-tt*, which is an X<sup>o</sup>-element, must be assumed to be base generated in its surface position since it cannot enter into a coordination relation with *hmad*, which behaves as a maximal projection. This seems to argue against generating the CL in argument position. Thus, both the movement analysis and the base generation analysis of cliticization phenomena are supported by some of the data. For this reason, Sportiche treats cliticization phenomena as involving both movement and base generation and assimilates the syntax of CLs to that of other functional heads, and we will follow him in this respect. As argued by Sportiche, associated with CLs are full noun phrases in the argument position, which may be overt in clitic doubling constructions or empty in all other constructions, and which move to the Spec position of CLP (or Clitic Voice, as Sportiche terms it) for licensing which relates to an interpretive property which he identifies as specificity. At some point in the derivation, these elements, being arguments, will also need to check Case/ agreement features in Spec-CLP. The proposed structure is given in (24):



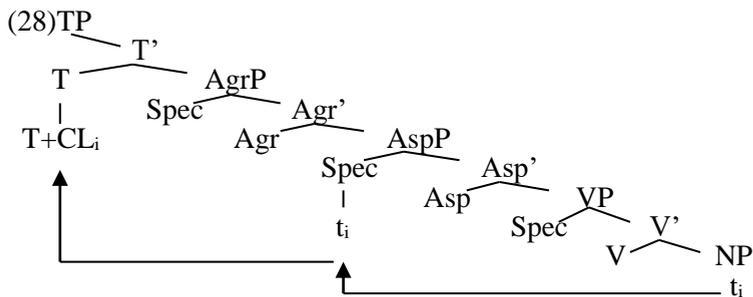
(24) accommodates cases involving an independent pronoun ((19) and (20)). In cases where the CL does not coexist with another lexical element ((17) and (18)), Spec,CLP is occupied by an empty pro-like element.

With a structural analysis of CLs now proposed, let us consider the question of why CLs get placed where they do.

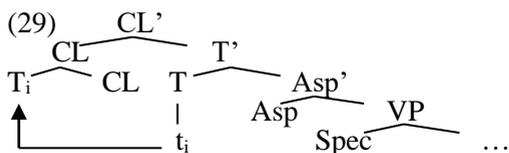
#### 4. Matters of placement

In what follows, we will show that the occurrence and the distribution of CLs in a clause are subject to well-defined principles based on feature checking requirement as well as on a purely phonological requirement. From a syntactic perspective, the main motivation for CL placement arises from the specific referential nature of CLs (cf. Uriagereka, 1995). The CL, which takes TP as a complement, attracts T to check the morphological feature [+Ref(erential)] inside it in overt syntax. From a morphophonological perspective, the factor that triggers CL placement is the phonologically enclitic nature of the CL. Specifically, the CL must move to an X<sup>o</sup> at PF to avoid being stranded as an affix.





The structure in (28) above featuring rightward adjunction of the CL to T is questionable in the light of the MP, since it is difficult to conceive of rightward CL-movement as being triggered by feature checking considerations. Moreover, the Linear Correspondance Axiom (LCA) as proposed by Kayne (1994) has the effect of ruling out (28): T cannot serve as an adjunction site for CLs. This is because movement of CLs to adjoin to an inflectional head to which the verb moves for feature checking results in multiple adjunction, an illicit configuration, since linear order cannot be derived from hierarchical structure. The only possible representation is therefore as follows<sup>10</sup>:



As the structure (29) shows, rather than considering the CL to move to T, we take them to head the phrase that complements NegP and takes TP as a complement. The CL attracts T to check the morphological feature [+Ref] inside it. In its movement upward, T left-adjoints to CL, in tune with Kayne's LCA which eradicates rightward movement operation. The adjoined element (T) in (29) asymmetrically c-commands the element adjoined to CL; and hence must occur to its left. This follows from the definition of c-command assumed by Kayne. In the adjoined structure,  $[_{CL}T, CL]$ , T c-commands CL, but CL does not c-command T

<sup>10</sup> In Ouali's (2011) analysis, CLs are functional heads that morphologically merge with any available higher head. When no such a head is available, V to T movement takes place at PF. The proposed structure is as follows:

(i) [CP [NegP [TP [CLP<sub>Dat</sub> [CLP<sub>Acc</sub> [AspP [VP]]]]]]]]

It is the grammaticality of (ii) that runs counter to this analysis:

(ii) ma ad -as -t ur ifkin?

Who that-him-it Neg he-give+Perf

"Who did not give it to him?"

If Neg in (ii) is the higher phonologically overt head that is available to act as a host for the object CLs, it is not clear how C can host them.

because CL does not exclude T. As a result, T must precede CL, and right adjunction is not allowed.

## 4.2. Morphological Factors

So far, we have assumed that CL is generated as the head of CLP, basically following Sportiche (1992). We will follow Sportiche (ibid) and Zwart (1993) in assuming that CL can undergo additional head movement. This movement is triggered by purely phonological requirement. Specifically, CL must move to an X<sup>o</sup> at PF to avoid being stranded as an affix. The affixal nature of the CL in Amazigh is illustrated by the ungrammaticality of examples like (30-33):

(30) \*tn - i - sya.  
 them- he - buy+ Perf

(31) \*tn rad i - sy.  
 them fut he – buy+ A

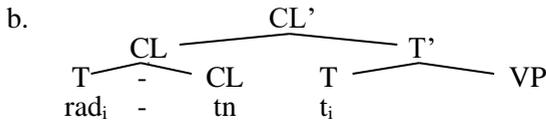
As a way of making the trigger for CL-movement more precise, we adopt Wilder and Cavar’s (1994) proposal that the enclitic property of clitic forms can be represented as a “prosodic subcategorization” forming part of its lexical specification:

(32) [[Φ]<sub>w</sub>] CL]<sub>w</sub>  
 (Wilder and Cavar, 1994: 66)

This subcategorization is satisfied if the clitic form attaches to a constituent with the status of a phonological word in prosodic structure. Where the syntax delivers a string already containing a word preceding CL, then phonological cliticization onto the immediately preceding word ensures that the lexical requirement (32) is satisfied in the PF-representation.

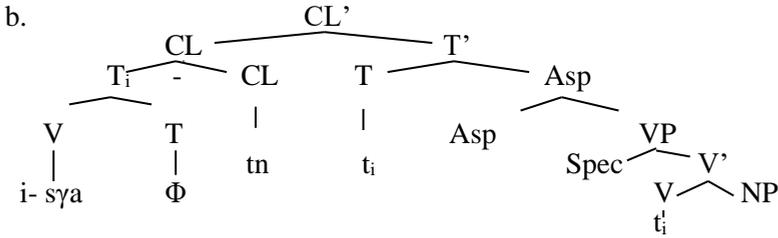
With this in mind, let us consider how this proposal fares well with the Amazigh data above. Given our assumption that T left-adjoints to CL for feature checking purposes, it ends up in a position where it qualifies as a potential host for CL. Thus, in the presence of the Fut marker *rad* in T, CL must obligatorily incorporate into it so as to satisfy (32), as shown in (33):

(33) a. rad-tn i -sy.  
 Fut-them he-buy+A

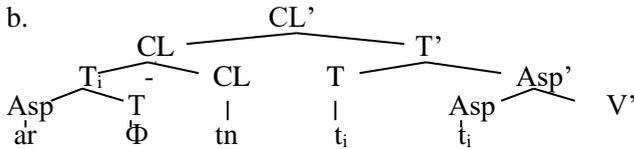


As far as present and past tenses are concerned, the tense element is not endowed with a lexically realized affix. In this case, the V-category is raised to T, as depicted in (34) and (35):

(34) a. i - sya -tn.  
 he-buy+Perf-them

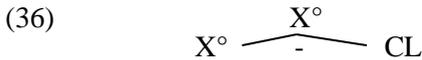


(35) a. ar- tn i- ssay.  
 Fut-them he-buy+A



The factor that triggers V-raising and Asp-raising to CL, in (34) and (35) respectively, is the phonologically enclitic nature of CL: CL cannot stand in string initial position. We attribute this to the fact that (32) requires the PF-form of CL lean on a phonologically independent element immediately to its left in the string. That (32) is the sole trigger for V-raising to CL in (34), for example, is suggested by the fact that V-raising is blocked in the case where other material stands before the CL: an overt T (33), Neg(4), or C(5) stands before the CL, enabling (32) to be fulfilled without resort to V-raising to T.

One important aspect of CL placement in (33-35) is the directionality of CL adjunction. When CL in Amazigh moves to a head, it always yields a structure as in (36):



(36) suggests that CL-placement in Amazigh must be analyzed as right adjunction. This is problematic, considering that we have adopted Kayne's generalization that adjunction always takes place to the left handside. This puzzling aspect of the analysis can be maintained if CLs are exempt from the LCA. In other words, still assuming Kayne's hypothesis that syntactic adjunction invariably takes place to the left, the structure (36) suggests that CL-placement is not a morphosyntactic adjunction operation.

On this view, we obtain an interesting formal consequence. In its movement upward, T checks an m-feature [+Ref], hence its left adjunction to the head CL. The situation is different for cliticization to a head, assuming that CL does not

move to check m-features: CL has no morphological structure that needs to be checked, hence its right adjunction.

To sum up, the distribution of CLs is deduced from the hierarchy of the functional elements of the clause structure. It is determined by well-defined principles based on feature checking as well as a phonological requirement of CLs. Nevertheless, it remains to account for the fact that the order of CLs and the functional head Neg is not a flexible one. This will be the main concern of the next subsection.

### 4.3. Negation and Clitics

The crucial cases illustrating CL placement in the context of Neg are reproduced below for convenience's sake:

- |   |  |
|---|--|
| <p>(37) a. <i>is rad- tn ur i - sy.</i><br/>                 C Fut- CL Neg he- buy+A<br/>                 “He WILL not buy them.”</p> | <p>b. <i>is - tn ur i - syi.</i><br/>             C -them Neg he- buy+Perf<br/>             “He DID not buy them.”</p> |
| <p>(38) a. <i>ur rad- tn i - sy.</i><br/>                 Neg Fut- them he- buy+A<br/>                 “He will not buy them.”</p>    | <p>b. <i>ur - tn i - syi.</i><br/>             Neg- them he- buy+Perf<br/>             “He didn't buy them.”</p>       |

In (37a & b), X<sup>o</sup>-movement is non-local, i.e. skipping an intervening Neg-position. We turn presently to the question of whether head skipping should be allowed by the theory. We will adopt the relaxed version of the “Shortest Move” requirement (cf. Dikken and Brockuis, 1993; Dikken, 1996; Terzi, 1996; Fergusson, 1996; Omari, 2001), refining the notion of ‘potential landing site’.

T in (37) has a modality reading; it expresses intention (willingness) and determination. This implies that T movement across Neg in the overt syntax is motivated by the checking of a matching [+Intentional] feature, which we consider to be generated in Mod above NegP. This PF-null Mod<sup>o</sup> is required to account for the elimination of the [+Int] feature in T<sup>o</sup>; therefore, T-movement to Mod<sup>o</sup> is the result of an abstract morphological trigger. From the point of view of the relaxed version of the Shortest Move principle, according to which non-local head movement is legitimate if the position skipped does not check features of the moved head, there is nothing to prevent T from skipping the head *ur* (cf. Omari, 2001). In other words, Mod has a [+Int] feature which must be checked in the course of the derivation by a matching [+Int] feature. T is the one to check this feature, hence Mod attracts it. Since Neg does not have a [+Int] feature, it does not prevent Mod from attracting T. This solves the head-skipping immediately: Neg is not a position in which the T's features can be checked. Accordingly, the derivations of (37 a&b) are represented in (39) and (40), respectively:



## 5. Conclusion

In this paper, we offered an analysis for the distribution of accusative clitics in Amazigh. We showed that CL is generated as the head of CLP, basically following Sportiche (1992). We argued that CL placement in a clause is subject to well-defined principles based on feature checking requirement as well as on a purely phonological requirement. From a syntactic perspective, the main motivation for CL placement arises from the specific referential nature of CLs. The CL, which takes TP as a complement, attracts T to check the morphological feature [+Ref(erential)] inside it in overt syntax. From a morphophonological perspective, the factor that triggers CL placement is the phonologically enclitic nature of the CL. Specifically, the CL must move to an X<sup>o</sup> at PF to avoid being stranded as an affix.

The proposed analysis accounts for the flexible order of CLs and the functional head Neg. We showed that that the relevant facts require a certain qualification of Chomsky's (1992/1995) system. In the suggested analysis, we have proposed that CL placement in the context of Neg is not problematic from the minimalist point of view, if a relaxed version of the Shortest Move requirement is adopted, according to which non-local head movement is legitimate if the position skipped does not check features of the moved head.

## References

- Belletti, A. (1994), "Case Checking and Clitic Placement", *Geneva Generative Papers*, Vol 1, N° 2, p. 101-118, University of Geneva.
- Borer, H. (1983), *Parametric Syntax*, Foris Publications, Dordrecht.
- Boukhris, F. (1998), *Les clitiques en berbère tamazight: Approche minimaliste*, Ph. D. Dissertation, Mohamed V University, Rabat.
- Cavar, D. and C. Wilder (1994), "Word Order Variation, Verb Movement, and Economy Principles", *The Editorial Book of Studia Linguistica*, p.46-86.
- Chomsky, N. (1992), "A Minimalist Program for Linguistic Theory", *MIT Occasional Papers in Linguistics*, N° 1, MIT.
- Chomsky, N. (1995), *The Minimalist Program*, Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Cinque, G. (1996), "The 'Antisymmetric' Program: Theoretical and Typological Implications", *Journal of Linguistics* 32 (2), p. 447-464.
- Dikken, M.D. (1996), "The Minimal Links of Verb (Projection) Raising", Abraham, W. et al (eds.) *Minimal Ideas*, Amsterdam, Benjamins.
- Dikken, M.D. and H. Broekhuis (1993), "Locality in Minimalist Syntax", *HIL Manuscripts* 1:3, p. 1-15.

- Fergusson, K.S. (1996), "Shortest Move and Object Case Checking", in Abraham, W. (et al) (eds.), *Minimal Ideas*, p.97-111, Amsterdam: J. Benjamins.
- Grimshaw, J. (1997), "The Best Clitic: Constraint Conflict in Morphosyntax", in Haegeman, L. (ed.) *Elements of Grammar*, Kluwer Academic Publishers: Dordrecht.
- Jamari, A. (1992), *Clitic Phenomena in Arabic*, Ph.D. Thesis, SOAS, University of London.
- Jang, Y. (1997), *Tense and Complimentizer Feature Checking*, Cambridge, Mass.
- Kayne, R. (1991), "Romance Clitics, Verb Movement, and PRO", *Linguistic Inquiry*, 22, p. 647-686.
- Kayne, R. (1994), *The Antisymmetry of Syntax*, Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Koopman, H. and D. Sportiche (1991), "The Position of the Subject", *Lingua* 85, p. 221-258.
- Labdellaoui, R. (1997), *binyatu l - εanaasiri ssarfıyyati fı lloyati l?amaaziyyati: Haalatu ttataabuqi bayna lfiεli wa lfaaεili*, D.E.S. Thesis, Oujda.
- Makhad, H. (1996), *Tense and Aspect in Berber*, D.E.S. Thesis, Rabat.
- Omari N. (2001), *The Syntax of Negation in Tashelhit: A Comparative Approach*, Doctorat thesis, Mohammed V University, Rabat.
- Omari, N. (2011), "Some Aspects of Amazigh Clause Structure", *LINCOM Studies in Afroasian Linguistics* 32.
- Ouhalla, J. (1988), *The Syntax of Head Movement: A Study of Berber*, Ph. D. Thesis, University College London.
- Ouhalla, J. (1989), "Clitic Movement and the ECP: Evidence from Berber and Romance Languages", *Lingua* 79, p. 165-215.
- Ouali, H. (2011), *Agreement, Pronominal Clitics and Negation in Tamazight Berber: A Unified Analysis*, Continuum Studies in Theoretical Linguistics.
- Rouveret, A. (1987), *La syntaxe des dépendances lexicales: identité et identification dans la théorie syntaxique*, Thèse d'Etat, Paris VII.
- Sadiqi, F. (1998), "The Syntactic Nature and Position of Object Clitics", in Ennaji, M. (ed.) *Languages and Linguistics* 1, p. 25-47.
- Shlonsky, U. (1997), *Clause Structure and Word Order in Hebrew and Arabic: An Essay in Comparative Semitic Syntax*, Oxford: Oxford University Press.

Shlonsky, U. (2004), “Enclisis and Proclisis” in Rizzi, L. (ed.) *The Structure of CP and IP*, p. 329-353, Oxford: OUP.

Sportiche, D. (1992), “Clitic Constructions” ms., UCLA, published in L. Zaring & J. Rooryck (eds.) (1995), *Phrase Structure and the Lexicon*, Kluwer Academic Publisher, Dordrecht.

Terzi, A. (1996), “The Linear Correspondence Axiom and the Adjunction Site of Clitics”, in Di Sciullo, A.-M. (ed.), *Configurations*, p.185-199, Cascadilla Press, Somerville.

Uriagereka, J. (1995), “Aspects of the Syntax of Clitic Placement in West Romance”, *Linguistic Inquiry* 26, p. 79-123.

Wilder, C. and D. Cavar (1994), “Long Head Movement? Verb Movement and Cliticization in Croatian”, *Lingua* 93, p. 1-58.

Zwart, J.-W. (1993), *Dutch Syntax: A Minimalist Approach*, Doctorat Dissertation, University of Groningen.

## De l'espace comme signe identitaire dans le roman kabyle. Cas de Tafrara de Salem Zenia

Nabila Sadi

Département de langue et culture amazighes  
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

*Identity is one of the most recurrent themes in Kabyle novels. This study is devoted to the analysis of space in its relation to the question of identity in the novel Tafrara Salem Zenia. Identity was considered as a process of literary creation. One of its manifestations is reflected in the space modality. The exploration of this latter was approached through the study of the name of the places, the different descriptions of spaces as well as their relationship with the diverse characters. The aim is to show how space, through the various elements which compose it, is able to engender a whole speech about identity.*

La présente étude se penche sur la question de l'identité dans le roman *Tafrara*<sup>1</sup> de Salem Zenia. L'identité est considérée, ici, comme une matière structurante de la poétique de ce roman. Cette dernière s'alimente de l'identité comme d'une source qui finit par marquer plusieurs de ses composantes narratives. L'une d'entre-elles est l'espace narratif dont plusieurs définitions ont été enregistrées : selon M. N. Njeukam, l'espace narratif « se conçoit comme un volume plus ou moins vaste et plus ou moins délimité où se situent les objets de l'univers du récit<sup>2</sup> ». Pour G. N. Fischer, l'espace est : « un lieu, un repère [...] où peut se produire un évènement et où peut se dérouler une activité » (Fischer, 1981 : 125). H. Mitterrand va encore plus loin en confirmant l'existence d'un « énoncé romanesque de l'espace »

---

<sup>1</sup>. S. Zenia, *Tafrara*, Béjaia, Tira, [2.E], 2010, 208 p. S. Zenia est à la fois journaliste, poète, romancier et militant de la cause berbère. Il est l'auteur de trois recueils de poésie : *Les rêves de Yidir [Tirga n Yidir]*, publié en 1993 : *Tifeswin-printemps*, publié en 2004 : *Iij aderyal*, publié en 2008 et d'un recueil de contes *Yella Zik-nni*, publié aussi en 2008. Il est aussi auteur de deux romans : *Tafrara*, publié en 1995 (réédité en 2010) et *Iyil d Wefru*, publié en 2002. Pour plus d'informations sur la bio-bibliographie de l'auteur, voir la préface de M. A. Salhi pour le recueil de poésie de S. Zenia, *Iij aderyal*, Pen català/eaccent editiral, 2008, p.11-24 ou la présentation que fait S. Chemakh de cet auteur dans *Dictionnaire Biographique de la Kabylie (DBK) Hommes et Femmes de Kabylie*, Volume 1, S. Chaker (dir), Edisud, Aix-en-Provence, 2001

<sup>2</sup>. M.-N. Nouago « L'espace et le temps romanesques : deux paramètres poétiques de lisibilité de l'échec de la quête de la modernité dans l'aventure ambiguë de CHIKH HAMIDO KANE ». [http://www.editions-harmattan.fr/auteurs/article\\_pop.asp?no\\_10125&no\\_artiste=16894](http://www.editions-harmattan.fr/auteurs/article_pop.asp?no_10125&no_artiste=16894).

(1980 :189), où celui-ci (l'espace) figure dans le texte en qualité de circonstant des actions narrées, mais aussi en tant que vecteur d'un discours traduisant une vision ou une idéologie particulière. C'est cette figuration de l'espace qu'il sera question de problématiser dans ce travail. Plus concrètement, il s'agira de voir comment le thème de l'identité se formalise dans *Tafrara* à travers les différents éléments constitutifs de l'espace narratif (tels les toponymes et les propriétés descriptives). Ce dernier sera aussi interrogé dans ses rapports avec les personnages pour pouvoir repérer son impact sur leur identité. L'espace est envisagé comme un élément actif, ayant la capacité d'engendrer l'action et d'être investi d'une dimension idéologique, voir identitaire. C'est ce dont il sera question de voir tout au long de ce travail.

*Tafrara* est l'histoire de *Yidir*, un jeune habitant du village d'*Agwni* dont la vie, notamment au début de l'histoire, ne semblait pas lui réserver un destin particulier. Ce n'est qu'après avoir reçu une lettre contenant l'alphabet du *tifineγ* (par le biais de son ami *Meqqran*) que *Yidir* se retrouve investi d'une prise de conscience qui le plonge corps et âme dans la lutte pour la reconnaissance de son identité qu'il va payer de sa vie à la fin de l'histoire. La lutte de *Yidir* est aussi de conquérir sa bien aimée *Σeloeyya*. Cette dernière est une veuve dont l'âge dépasse celui de *Yidir* de quelques années. L'histoire d'amour, unique et inhabituelle, qui réunit ces deux personnages était perçue d'un mauvais œil par les habitants du village, vu qu'elle représentait une sorte de violation des mœurs et des valeurs du groupe. *Yidir* finit, toutefois, par prendre *Σeloeyya* pour épouse malgré les réticences de ses parents. Voilà en somme, un bref résumé de l'histoire de *Tafrara*. Il s'agit, à présent, de déconstruire cette catégorie de l'espace pour tenter de mettre en relief la dimension identitaire que véhicule chacune de ses composantes, à commencer d'abord par les toponymes.

## **1. Toponymes et désignations des espaces dans Tafrara**

Les toponymes contribuent à former le cadre spatial et participent dans la logique du récit. Cela veut dire qu'ils ne sont pas des éléments isolés, détachés du reste du tissu narratif mais qu'ils participent à apporter une certaine cohérence, une logique au monde représenté. Tout comme le nom propre, le toponyme est régi par le souci

de résumer en lui l'espace qu'il désigne et devient de ce fait pleinement motivé<sup>3</sup>. La fonction de « situation » (Bouvier, 2003 : 165) prend alors le dessus et devient à l'origine de la création de plusieurs toponymes. Ainsi, le toponyme d'*Ilmaten* qui vient de « *Alma/prairie* » (Dallet, 1982 : 454), situe les limites géographiques de cet espace. Il apparaît, dans le texte, dans sa forme plurielle « *Ilmaten/ prairies* », ce qui fait de cet espace un lieu très vaste. Il en est de même pour le toponyme d'*Agwni* qui signifie « plateau » (*Ibid.* : 263), ce qui situe cet espace dans un endroit élevé en montagne, chose confirmée par le texte :

« Agwni, yaεreq deg wedrar, ala netta i yeñurfin weêd-s. Yettaki-d s walluy n yijij yeggan s uγelluy-is. » (p.11)

« Agwni est perdu en pleine montagne, il est situé dans un coin isolé. Le soleil se lève et se couche, chaque jour, sur le village d'Agwni »<sup>4</sup>

L'opposition entre *Agwni* et *Ilmaten* correspond à l'opposition entre « plaine » et « montagne ». Ces deux toponymes délimitent, à la fois, les frontières des espaces qu'ils désignent, mais aussi les frontières de deux groupes culturels. Ils ont fini par donner naissance à deux ethnonymes correspondant aux groupes humains qui y habitent. Dans *Tafrara*, il est question des « *At Ugwni/ les habitants d'Agwni* » et des « *At Ilmaten / les habitants d'Ilmaten* ». Les *At Ugwni / habitants d'Agwni* tirent leur identité de cet espace. En effet, *Agwni* est représenté dans le texte comme se situant à un endroit perché, isolé en pleine montagne, ce qui rend les habitants de cet espace d'un caractère très renfermé, et très à l'écart du monde extérieur. Les « *At Ilmaten/ habitants d'Ilmaten* » tirent en partie leur identité de leur espace qui est situé sur la plaine, ce qui fait de lui un lieu ouvert au monde extérieur. Aussi, les *At Ilmaten* sont considérés par les *At Ugwni* comme étant très libérés, et très relâchés vis-à-vis des mœurs. Cela a été le cas lorsque les *At Ilmaten* avaient décidé de scolariser leurs filles, chose à laquelle n'adhèrent pas les *At Ugwni* :

---

<sup>3</sup>. A. M. Kristol, affirme que le nom propre, au moment de la dénomination, est toujours motivé. Et que c'est généralement cette fonction qu'il a de nommer, qui fait qu'il finit par être pris dans un processus de désémantisation. Bien que la première fonction du nom soit de désigner un être ou un lieu, elle n'est pas la seule qu'il puisse assumer. Parfois, le nom propre peut devenir pleinement motivé et se doter d'une signification. J. Molino avance que, pour parler de la signification du nom propre, il faudra distinguer entre trois niveaux différents qui sont, les stratégies de production, les stratégies de réception et le niveau neutre d'existence des noms propres. La motivation au moment de la production d'un nom propre peut ne pas être apparente lorsque celui-ci est pris isolément. Et au moment de la réception, chacun peut percevoir une motivation différente quant au choix de ce nom. C'est là qu'il faudra rappeler qu'en littérature, le choix des noms propres n'est guère arbitraire puisque les romanciers manifestent un souci constant pour le choix des noms des personnages ou des espaces. Cette motivation peut se déceler au moment de l'analyse lorsqu'on parvient à rétablir la fonction littéraire de ces noms propres dans le texte. Voir J. Molino, (1982) et A. M. Kristol, [En ligne], 11 | 2002, mis en ligne le 21 juillet 2005, Consulté le 21 décembre 2011. URL : <http://rives.revues.org/121>.

<sup>4</sup>La traduction des différents passages de *Tafrara* a été faite par nous-même

« Sut Yilmaten γôant akk, d ayemmi ur sliken di tselqab n At Ugwni. Win yekkren γer wayev ad s-yini : " Ilmaten yefkan tullas-nsen ad γôent, ur γur-sen nnif wala tirrugza" ». (p.12)

« Les femmes d'Ilmaten, sont toutes instruites, c'est pour cela qu'elles font toujours l'objet des critiques des habitants d'Agwni. Ils se disent : "les habitants d'Ilmaten qui ont scolarisé leurs filles n'ont ni point d'honneur, ni virilité" ».

Si les toponymes ont donné lieu à des ethnonymes, le contraire est aussi valable. Il arrive qu'un ethnonyme fournisse de la matière à la création d'un toponyme (Cheriguen, 2008 : 41). C'est le cas du toponyme « Tamurt n Yezwawen » formé selon le principe de composition (nom+nom) qui permet de révéler l'ethnonyme complet de *Izwawen*. C'est aussi le cas du toponyme *Tamazya* formé à l'aide d'une dérivation nominale à partir de l'ethnonyme *Imaziyen*. Si ces remarques mettent en évidence le lien qui existe entre l'homme et son espace, elles traduisent aussi le rapport qui existe entre l'identité de l'homme et l'identité de son espace. Comme le cite F. Cheriguen : « [...] C'est toujours par la désignation toponymique que les lieux, en tant qu'espaces délimités existent et s'affirment pour les hommes » (*ibid.* : 41-48). L'identité de l'homme et l'identité de son espace s'influencent mutuellement. Le sujet construit l'espace tout en étant construit par lui. Il suffit, parfois, d'énoncer un toponyme pour que des traits caractéristiques de ses habitants se mettent en place. Le toponyme n'est plus alors qu'un simple indicateur de lieu mais il entretient une relation consubstantielle avec le groupe qui y habite, ou y a déjà habité. C'est le cas, par exemple, des toponymes de *Tamurt n Yezwawen* et *Tamazya* qui contribuent davantage à marquer leur identité ainsi que celles des groupes qu'ils abritent. Dire et nommer son espace, c'est dire son identité, lui permettre de s'énoncer toutes les fois où cet espace est cité. La désignation toponymique devient un « enjeu possessif » (*ibid.* : 42), et un outil de différenciation identitaire. Comme l'énonce J. C. Bouvier : « Il n'en reste pas moins que les toponymes et anthroponymes, aussi limitée soit d'un point de vue quantitatif, leur place dans la communication linguistique quotidienne, sont des indices très précieux de cette quête constante de l'identité culturelle » (*op.cit.* : 166). Nommer un espace et le présenter comme marquant une identité particulière, c'est d'abord reconnaître l'existence de cette identité et, ensuite, souligner sa spécificité par rapport à d'autres identités.

## 2. Description des espaces dans Tafrara

La constitution des espaces dans *Tafrara* se base, le plus souvent, sur le principe d'« hétérotopie » (Nouago, *op.cit.*), c'est-à-dire qu'un espace est décrit toujours par opposition à un autre. Il est possible de constater que le texte déploie tout un champ lexical exprimant la beauté d'Agwni, contrairement à *Tamanayt*, par exemple, qui se charge d'un ensemble de sèmes négatifs (bruit, air pollué, odeur nauséabonde, etc.). Ainsi, le couple *Agwni* vs *Tamanayt* permet d'actualiser l'isotopie de la « beauté » vs « non beauté ».

« Tifirellas n yillel tezzint γef iyerruba, ma yella kra ara d-leqqvent. Zzhir maččçi d izli. I tikkelt tamenzut i iwala tamaneγt. Qqaren-as techeê, netta ur

iwala cbaêa-s. Ur tt-yessin. Almi i t-id-sukken Berwageyya, i rsent wallen-is fell-as. " Da tura i ixeddem baba ! Tif-itt tmurt. Da ula d azwu ur yelli, ɣas yella azgen deg-s d awwu " i yeqqar weêd-s, weêd-s. » (p.139)

« Les hirondelles au-dessus de la mer voltigeaient autour des bateaux cherchant à picoter. C'est pour la première fois qu'il voyait "tamaneɣt/la capitale". On lui décrivait sa beauté, mais lui n'a rien vu de cela. Ce n'est qu'après sa sortie de Berwageyya, qu'il l'ait vu. "c'est donc ici que mon père travaille! Tamurt est plus belle. Il n'y a pratiquement pas d'air pur, même là où il y'en a, la moitié n'est que fumée" c'est ce qu'il se disait tout seul. »

Le couple *Tizi Wezzu/ Bgayet* vs *Tamanayeɣt* s'opposent sur la base de leurs propriétés culturelles. Les deux espaces *Tizi Wezzu* et *Bgayet* sont frappés d'une première détermination : « *d tamanayeɣt n Yezwawen/ c'est la capitale des Izwawen* ». *Tizi Wezzu* est défini, en premier lieu, par sa dimension culturelle. Ces deux espaces *Tizi Wezzu* vs *Tamanayeɣt* tendent à instituer, à leur tour, l'isotopie du « local » vs le « national ». Cette opposition devient plus pertinente lorsqu'on confronte les espaces de « *Agwni, Ilmaten, Tizi Wezzu, et Tizi n At Σica* » aux espaces « *Tamanayeɣt, Bab-zzwar, Berwageyya* ». Ces deux pôles s'opposent sur la base du sème différentiel de la « beauté ». Le premier pôle se charge d'un ensemble de sèmes positifs exprimant la beauté des espaces contrairement au second pôle surchargé de sèmes négatifs et dévalorisants. Ces deux catégories s'opposent aussi par leurs propriétés culturelles, puisque la première est relative à l'espace des *Izwawen* tandis que la seconde peut être considérée comme un espace étranger à la culture des *Izwawen*. Cela est même confirmé par l'usage que fait le narrateur des toponymes, lorsqu'il parle de *Tamurt* au sens de « pays des *Izwawen* » et de *Tamurt* au sens large de « pays *Lzzayer* ». Pour éviter l'interférence de sens entre ces deux espaces, nous parlerons de *Tamurt I* pour le premier et de *Tamurt II* pour le second.

Si l'on met en avant les propriétés sensorielles de ces deux espaces, il est possible de constater que pour *Tamurt I*, tout un arsenal de sèmes positifs exprimant la beauté de l'espace est mobilisé. Du côté du code olfactif, il y a une mise en évidence de l'odeur enivrante de cet espace. Du côté du code visuel, il y a une énumération des éléments qui constituent cet espace : « *idurar/montagnes, igenwan/cieux, etc.* », mais aussi une description des couleurs qui font toute sa beauté : le blanc pour exprimer la beauté de cet espace, le vert pour signifier la vie qui le peuple, etc. :

« Igenni yezzegzew d ayen kan, akken tezzegzew tmurt s ddaw-as. Mlalen idurar d yigenwan ansi i d-uɣalent wallen. Amzun s-yenni i d-tuɣal tmurt ; amzun s-yenni i d-fflen di sin . » (p.07)

« Le ciel bleuissait de la même manière que l'était "Tamurt" qui se trouvait en dessous. Les montagnes et les cieux se croisaient aux points de l'horizon. Comme si c'était de là que provenait Tamurt, de là qu'ils se déversaient tous les deux ».

Lorsque nous passons au second pôle, c'est-à-dire *Tamurt II*, il est plus difficile de retrouver toutes ses propriétés pour la simple raison que les éléments descriptifs le concernant se font beaucoup plus rares. Parmi les rares passages où il est décrit, cet

espace se charge de plusieurs sèmes négatifs : « saleté, odeur nauséabonde, air pollué, absence de confort, etc. ». Au niveau des propriétés culturelles, l'accent est directement mis sur l'identité de *Tamurt II* : elle est arabe. Il y a donc, une opposition entre l'espace « *Azwaw/Amaziɣ* » et l'espace « arabe ». Ce qui permet de révéler une autre isotopie : celle du Moi vs l'Autre <sup>5</sup> :

« Ur yelli wi bnan ɣef aya... Afen-d, am wid i d-yekkren si targit, ziɣ Lezzayer-nsen d taɛrabt ; tella d taɛrabt ; ad tuɣal d taɛrabt ; ad teddu s taɛrabt ; ɣer taɛrabt s weqlaqal... arway amenzu d wa. » (p.42)

« Nul ne s'attendait à cela... comme quelqu'un qui s'était réveillé brusquement d'un rêve, finalement leurs pays Lzzayer est arabe, il était arabe, il deviendra arabe, il avancera avec l'arabe, vers l'arabe, au trot... c'est la première calamité ».

Le foisonnement des descriptions relatives à *TamurtI* équivaut à une valorisation de l'identité de l'*Azwaw*. L'attribution de propriétés sensorielles positives, à travers les couleurs, les sons, des odeurs, s'inscrit dans la même perspective. Ce caractère identitaire dont se dote cet espace n'est mieux observable qu'une fois mis en opposition avec l'espace *TamurtIII*. La confrontation identitaire de ces deux catégories se concrétise par la nomination d'une capitale pour *Tamurt n Yizwawen* qui est *Tizi Wezzu* et *Bgayet*. Nommer une capitale pour un espace, c'est avant tout l'instituer. La revendication identitaire passe, dans *Tafrara*, par la mise en avant d'un espace<sup>6</sup> qui lui est propre. Mais opposer *Tizi Wezzu* qui est la capitale des *Izwawen* à *tamanayt* qui est la capitale de *Lzzayer*, c'est avant tout accorder la primauté au « local » sur le « national », et mettre en avant l'identité culturelle par rapport à l'identité nationale. Mais cette répartition différenciée de la description des espaces et de leurs différentes propriétés ne fait que souligner davantage la différence entre « identité du Moi » et « identité de l'Autre ». Le jeu de la confrontation identitaire n'est plus l'enjeu des personnages uniquement, mais aussi celui de leurs espaces.

### 3. Identité des espaces et identité des personnages

L'espace et le personnage entretiennent plusieurs rapports dont la dynamique peut se traduire au niveau des différents déplacements des personnages. Ce qui serait intéressant, c'est de décrire la topographie de l'action, de repérer les fonctions de ces espaces dans leur rapports avec le personnage, pour essayer de dégager la

---

15. Le Moi et l'Autre sont deux catégories identitaires redondantes dans le texte *Tafrara*. Au niveau du discours du narrateur, la catégorie du Moi est représentée par le bon *Azwaw* et l'*Amaziɣ*. Le premier est principalement identifié par son attachement aux traditions et aux valeurs culturelles tandis que le second se réfère principalement à sa langue (*Tamazigt*) et à son espace (*Tamazɣa*) pour se définir. Au niveau du personnage, la catégorie du Moi est identifiée par des noms et des portraits valorisants par opposition à la catégorie de l'Autre (représentée par le mauvais *Azwaw* et l'arabe) à qui sont assignés des noms et des portraits à très forte charge négative.

16. L'espace est l'un des critères objectifs sur lequel se base la définition de l'identité. Cf. D. Cuhe, (1998 : 86).

valeur symbolique et idéologique liée à sa représentation. Il s'agit, à présent, de voir comment l'espace, le personnage et l'action se déterminent et se combinent pour produire une typologie des lieux. Le héros de cette histoire est *Yidir* qui habite à *Agwni*, aux côtés de sa mère. Il grandit à *Agwni* et se scolarise au lycée d'*Ilmaten* où plusieurs grèves ont eu lieu suite aux différents événements survenus à *Tizi Wezzu*. A *Agwni*, il y a *tamadayt* qui est l'endroit où *Yidir* et ses amis ont l'habitude de se retrouver pour se reposer et aborder tous types de sujets : grèves, situation politique du pays, combat identitaire, etc. Après avoir échappé une première fois au ratissage des policiers, *Yidir* se retrouve la seconde fois embarqué à la prison de *Berwageyya*. A sa sortie de prison, il revient à *Agwni* pour poursuivre ses études. Il obtient son baccalauréat et part s'installer à *Bab-zzwar* pour y poursuivre des études supérieures. A « *tasdawit/université* », il découvre un autre monde où les valeurs universelles prennent leurs pleines significations. Mais un jour, une bagarre se déclencha à la cité *Bab-zzwar* et *Yidir* se retrouve entraîné une seconde fois au commissariat de police pour y subir un interrogatoire et une torture des plus atroces. Il succombe à ses blessures à *Lzzayer*, et il fut rapatrié à *Agwni* pour y être enterré, dans sa terre natale.

Voilà de manière générale, les principaux déplacements effectués par *Yidir*. Ces différents mouvements mettent en évidence la présence de plusieurs zones qui ne se croisent qu'à travers les différents déplacements des personnages. A partir du moment où les personnages prennent existence dans un espace donné, ils ne peuvent rester insensibles au monde qui les entoure. A partir de là, il serait intéressant de repérer l'impact que peuvent avoir ces espaces sur la psychologie des personnages, leurs actions mais surtout sur leurs identités. En étant attentif aux différentes actions que suscitent ces espaces et à la manière dont les personnages les consomment, il est possible d'élaborer la typologie des lieux suivante :

### 3.1. Les lieux familiers

Les personnages de *Lwennas* et de *Yidir* sont ceux qui effectuent les principaux déplacements entre *Agwni* et *Tamanayt*. À travers toutes ces navettes, les personnages finissent par produire leurs propres discours sur ces espaces. Pour *Yidir*, « *adrar/la montagne* », est le seul espace où il peut réellement se reposer. Lorsqu'il y passe du temps, il finit par se sentir léger, vivant et libre. Cet espace lui procure un bien être car, tout en lui, lui rappelle et lui affirme son identité : l'odeur enivrante, la couleur jaune du genêt, etc.

« Akken kan ara yekcem di tasmuvi n umadaɣ, tafekka-s ad tifsus. Ccna n yegvav yessefsuy-it. Ad iteddu ad itekkes, da d taseña, da d tajeooigt ara yeoo ddaw tanzarin-is alamma tsallew. Yebded yer yiwen n useklu d azuran, yeffel nnig wiyav di teɣzi, d tazanet. Ijebd-d lmus, injeô fell-as isekkilen n tfinay, yura fell-as isem-is. Ad t-yeoo d izen i wid ara d-yawin abrid-nni deffir-s, ad t-id-afen. » (p.33-34)

« Dès qu'il commence à ressentir la fraîcheur de la forêt, son corps devient plus léger. Le chant des oiseaux l'allège. Il marche, et cueille une branchette par-ci, une fleur par-là, qu'il place sous son nez jusqu'à ce qu'elle se fane. Il s'est mis debout face à un gros arbre, plus grand que tous les autres, c'était

un chêne. Il avait pris un couteau de sa poche, et avait inscrit en lettres tifiñiay, son nom. Il allait le laisser tel message pour tous ceux qui allaient emprunter le même chemin après lui, pour qu'ils le trouvent ».

Cette vitalité que lui procure cet espace s'estompe au fur et à mesure que *Yidir* s'en éloigne. Un sentiment de malaise le gagne dès qu'il quitte *Agwni* pour rejoindre *Bab-zzwar*. Les mêmes sentiments d'inconfort et d'instabilité sont ressentis par *Lwennas* lorsqu'il se retrouve sur son lieu de travail, à « *Tamanayt/* la capitale ». Ce malaise que ressent *Lwennas* est aussi la résultante d'un manque de liberté. Le lien établi entre les personnages et leurs espaces est crucial. Dès que les personnages quittent leurs espaces, ils se sentent déstabilisés, mal-à-l'aise, étouffés. Ce rapport fusionnel entre les personnages et leurs espaces est rendu par l'image de la « terre-mère ». Un rapport privilégié qui s'intensifie surtout lorsqu'ils se retrouvent en terre d'exil :

« Tamurt ur telli fell-as tatut, Imaziyen ddren i wakal-nsen. D ilellyen deg wakal-nsen, s wakal-nsen. Tamurt deg wulawen i tezga. γas teččça-ten lγerba, γas mmyen timura n medden, du leqrar akal-nni i ten-id-yurwen ad sen-yessiwel. D akal n lejjud ad sgunfun degs, asgunfu aneggaru, asgunfu ameylal. » (p.09)

« Tamurt ne peut être oubliée, les Imaziyen vivent pour leurs terres. Ils sont libres dans leurs terres, grâce à leurs terres. Bien que l'exil ait pris toute leur vie, et qu'ils se soient implantés dans des pays étrangers, mais leurs terres finissent toujours par leur faire appel. C'est dans la terre de leurs ancêtres qu'ils trouveront le repos, le dernier repos, le repos éternel. »

### 3.2. Les lieux de souffrance

Dès les premières pages du roman, le narrateur tend à mettre en valeur la beauté de l'espace *tamurt*, notamment à travers la description valorisante des trois espaces : *Agwni*, *Ilmaten*, et *Tizi n At Σica*. Mais le rapport des personnages à cet espace n'est pas toujours aussi idyllique. Car la beauté de ces espaces ne cache pas les séquelles des différents sacrifices qu'ils ont dû consentir, ni la réalité d'un peuple qui a toujours été aliéné. Les personnages dans *Tafrara* sont décrits comme étant marginalisés par un espace qui est pourtant le leur. Cette situation est parfaitement rendue par l'image de rupture du lien maternel :

« Tamrawt yid-sen, γef uvar, leêêun deg ubrid, war awal, sikkiden kan anda srusen ivarren-nsen. Isebbaven llexsen, ixmir yuli-ten almi d adrar ufud. Teddun, ggumman ad awven. Seg wasmi meééiyit nitni d yiwen ubrid i ttawin. Ur tbeddel fell-asen, ur ten-id temmuqel tmurt i ten-id-yefkan, ur sentezmir. » (p.21)

« Ils étaient une dizaine à marcher à pied, ils marchaient dans la rue, sans dire mot, ils regardaient seulement là où ils allaient poser leurs pieds. Les chaussures étaient mouillées, la boue leur arrivait jusqu'au tibia. Ils avançaient sans pouvoir arriver. Depuis leur plus jeune âge qu'ils empreintaient le même chemin. Rien n'avait changé, Tamurt qui les avait enfanté, leur a tourné le dos, elle ne peut les prendre en charge »

Cette « terre-mère » ne cesse de rejeter ses enfants qui, pourtant lui ont toujours été fidèles. Malgré tous les sacrifices consentis, le lien maternel établi entre *Tamurt* et ses enfants, se fond et se rompt petit à petit. Cette rupture entraîne un sentiment d'étrangeté. Les personnages de *Tafrara* finissent par se sentir étrangers dans un espace qui leur appartient. Cette perte de l'espace traduit implicitement la perte d'une identité. Si l'espace de *Lzzayer* dans sa totalité, est un espace aliéné où le peuple est privé de sa liberté et de son identité. La prison de *Berwageyya* est le lieu qui matérialise ce côté sombre et pourri de *Lzzayer*. La souffrance que subit *Yidir* à *Berwageyya* est autant morale que physique. *Berwageyya* est l'espace du déni des libertés, mais aussi, le lieu où les personnages sont privés de toute identité. C'est le cas pour le personnage de *Yidir* qui avait subi une torture des plus atroces pour avoir simplement parlé dans une langue autre que l'arabe à ses parents. Les personnages, à *Berwageyya*, ne sont pas privés uniquement de leur identité culturelle mais aussi de toute identité humaine. Les descriptions de *Berwageyya* brossent plusieurs scènes qui frôlent les limites du bestiaire. Cette souffrance qu'affligent les espaces aux personnages a des répercussions très fortes sur leurs psychologies. *Yidir*, qui a toujours mis en avant son principe de lutte pacifique, s'est retrouvé, à sa sortie de *Berwageyya*, complètement métamorphosé. L'idée de commettre un crime gagnait pour la première fois son esprit. Mais *Berwageyya* n'est que le prototype de ce que deviendra l'espace *Lzzayer* au fil du temps. Selon *Azwaw*, tout le pays est en voie de devenir une énorme prison où toute liberté sera occultée :

« Akka alamma tuyal akk Lezzayer d lêebs ameqqran. Ula d nning lkanun ad aɣ-yuɣal d lêebs, i iman- nneyɣ ; yal wa ad yettawi lêebs deg wallaɣ-is ; yal wa d ameêbus n yiman-is... » (p.127)

« Ce sera ainsi jusqu'à ce que *Lzzayer* devienne une énorme prison. Dans chaque maison, ce sera une prison pour nous, chacun portera une prison dans son esprit, chacun sera prisonnier de lui-même... »

La souffrance qu'infligent ces espaces aux personnages est avant tout identitaire. Elle équivaut à une occultation des droits et des libertés, mais elle est, surtout, reliée à un processus de déni identitaire. Ces espaces font violence sur les personnages pour en faire des êtres humains au second degré, c'est-à-dire des êtres dénués de toute identité.

### 3.3. Les lieux de luttes

Ce sont les lieux où les revendications identitaires et l'activité de militantisme trouvent leur plein essor. Ils sont de deux types : les lieux qui génèrent une lutte pacifique et ceux qui entraînent une lutte violente. Pour le premier type, il est illustré dans le texte par « *ayerbaz n Yilmaten/ école des Ilmaten* » qui a enregistré plusieurs grèves suite aux événements survenus à *Tizi Wezzu*. Cependant, *Tasdawit* (université) est le lieu où *Yidir* a pu toucher à plusieurs valeurs modernes, telle la liberté d'expression. C'est dans ce lieu que *Yidir* entend entreprendre sa lutte pacifique :

« Akken yebyu yili, iɣeblan d usirem n tmetti ufraren-d di tesdawit ; netta yemlal-iten, yennul-iten, dinna, nman-as-d di tmusni. » (p.183)

« Quoi qu'il en soit, les soucis comme l'espoir d'une société émergeaient de l'université ; il les avait rencontrés, il les avait touchés, là, il avait gagné en expérience ».

Le second type de lieux est celui de la lutte violente. L'exemple le plus frappant est celui de la rue ou plutôt des rues de *Tizi Wezzu* qui ont abrité de nombreux et violents affrontements dont les traces demeurent même après le refroidissement des heurts :

« Tamdint n Tizi-wezzu, tufa-d iman-is d tamaneyt n Yezwawen, nettat d Bgayet. Deg wass tetteyvuy d imdanen i d-iserrun deg idurar, tameddit tetteyima d tilemt, slid imezdayen-is. Di yal tiymert n izenqan n temdint, takemmict n yemsulta, Eussen. Deg iberdan, qqiment ccwami n tsegrarabin yeôyan di herwel-nni yezrin » (p. 75)

« La ville de Tizi-Wezzu est la capitale des Izwawen, elle et Bgayet. Dans la journée, des gens qui descendent de la montagne la peuplent. Le soir, elle redevient vide, seule avec ses habitants. Dans chaque coin des ruelles de la ville, un groupement de policiers qui guettent est là. Les rues portent les traces des pneus brûlés lors des agitations passées ».

Le narrateur fait jouer ces différents espaces et les dispose de sorte à produire certains effets sur les personnages. Cet « effet-espace » se décline en deux grandes catégories de lieux : les lieux euphoriques et les lieux dysphoriques. Certains espaces entraînent un sentiment de malaise chez les personnages. C'est le cas de l'espace « *ayerbaz/école* » où *Yidir* a l'impression de ne rien apprendre de son histoire et de son identité. C'est le cas aussi pour l'espace *Lzzayer tamanayt*, qui n'a procuré à *Lwennas* qu'inconfort et fatigue depuis le jour où il a dû s'y installer pour travailler. *Yidir* fait aussi une expérience dysphorique de l'espace *Bab-zzwar* qui entraîne en lui un sentiment d'angoisse et d'étouffement. Mais *Berwageyya* est le lieu qui le priva de tout droit, de toute liberté et surtout de toute identité. La « consommation » que fait *Yidir* de ce lieu est sans doute l'une des plus traumatisantes de l'histoire.

En contraste avec cette expérience dysphorique des espaces, une autre consommation des lieux, plus euphorique, est décelable au niveau de certains personnages. *Lwennas* retrouve son plein confort lorsqu'il est chez lui, et prend du mal à quitter son foyer pour retourner à *Tamanayt*. *Yidir* se sent aussi plus à l'aise et plus vivant lorsqu'il est à *Agwni*, à *Ilmaten* ou à *Tamadayt*. Mais ce sentiment euphorique gagna aussi *Yidir* lorsqu'il mit les pieds pour la première fois à l'université de *Bab-zzwar*, lieu des libertés d'expression. Les espaces dans *Tafrara*, aussi éclatés qu'ils soient se regroupent pour former cette double articulation des espaces en lieux euphoriques et lieux dysphoriques. Les espaces euphoriques sont ceux où les personnages ont la possibilité d'exprimer librement leur identité, par opposition aux lieux dysphoriques où l'identité des personnages se trouve complètement stigmatisée, voir niée. Dans ces espaces, les personnages se retrouvent privés de leur identité culturelle, linguistique et humaine. Ainsi à *Berwageyya*, *Yidir* fut interdit de s'exprimer en kabyle à ses parents, et fut traité et battu, de la plus sauvage des manières. A *Tamanayt* et *Bab Zzwar*, *Yidir* et *Lwennas* se sentaient constamment surveillés et privés de leur liberté pour la simple raison qu'ils furent des *Izwawen*. Cette catégorisation des espaces euphoriques vs dysphoriques

confirme davantage cette confrontation identitaire entre le Moi et l'Autre. A partir de là, il est possible de constater que la disposition de l'espace narratif en surface enclot tout un discours idéologique en profondeur. Etre attentif à ces micro-signes, c'est accélérer le pas vers la découverte de toute la charge identitaire qui les caractérise.

Dans *Tafrara*, l'espace constitue un véritable foyer de l'inscription de l'identité. Cet élément est modulé en fonction de ce contenu sémantique qu'il signifie de plusieurs manières, que ce soit au niveau de ses propriétés sensorielles ou au niveau de ses relations avec les autres modalités narratives (tel le personnage) dont il ne peut être nullement dissocié. Jaillissant à n'importe quel moment de la narration, l'espace, dans *Tafrara*, finit par raconter sa propre histoire, par signifier sa propre identité.

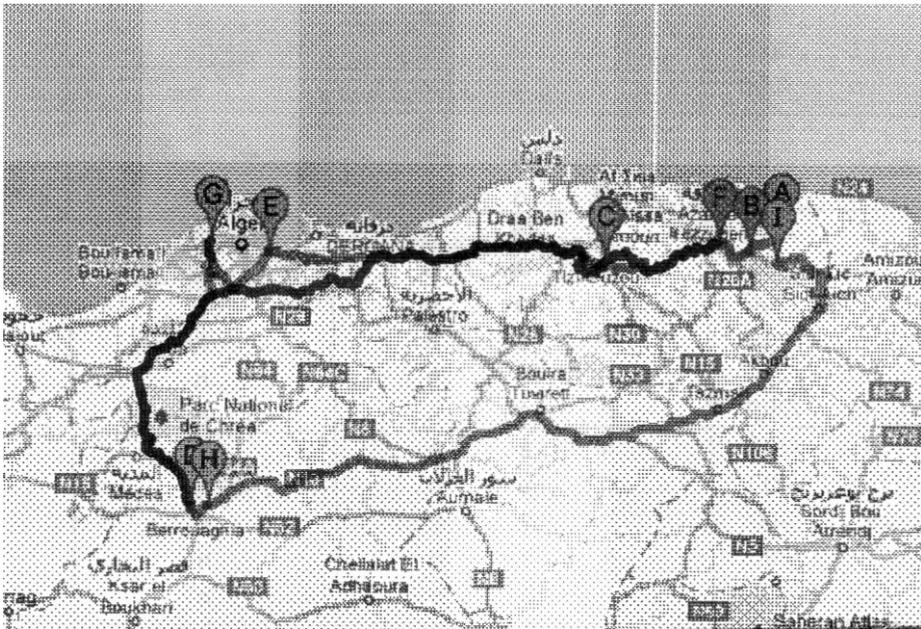


Fig. 1 : Carte traduisant les principaux déplacements du personnage de Yidir

A-B : Agwni-Ilmaten

E-F: TamaneSt- Agwni

B-C : Ilmaten-Tizi Wezzu

F-G: Agwni-Bab Zzwar

C-D: Tizi Wezzu- Berwageyya

G-H : Bab Zwwar- Berwageyya

D-E: Berwageyya- TamneSt

H-I : Berwageyya-Agwni

## Références bibliographiques

Aron P., Saint-Jacques D. et Viala A. (2004), *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Puf.

Bouvier J.-C. (2003), *Espaces du langage*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence.

Cheriguen F. (2008), *Essai de sémiotique du nom propre*, Alger, Office des Publications Universitaires.

Cuche D., (1998), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Alger, Casbah.

Dallet J.-M. (1982), *Dictionnaire Kabyle-Français*, SELAF, Paris.

Chaker, S. (2001), *Dictionnaire Biographique de la Kabylie (DBK) Hommes et Femmes de Kabylie*, Volume 1, Edisud, Aix-en-Provence.

Fischer N.G. (1981), *La psychologie de l'espace*, Paris, Puf.

Kristol A.M. (2002), « Motivation et remotivation des noms de lieux : réflexions sur la nature linguistique du nom propre », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 11 |, mis en ligne le 21 juillet 2005, Consulté le 21 décembre 2011. URL : <http://rives.revues.org/121>.

Mitterrand H. (1980), *Le discours du roman*, Paris, Puf.

Molino J. (1982), « le nom propre dans la langue », *Langages*, n°66, pp.5-20.

Nouago M.-N. « L'espace et le temps romanesques : deux paramètres poétiques de lisibilité de l'échec de la quête de la modernité dans l'aventure ambiguë de CHIKH HAMIDO KANE ». [http://www.Editions-harmattan.fr/auteurs/article\\_pop.asp?no\\_10125&no\\_artiste=16894](http://www.Editions-harmattan.fr/auteurs/article_pop.asp?no_10125&no_artiste=16894)

Zenia S. (2008), *Ilij aderyal*, Pen català/eaccent editiral, p.11-24

Zenia S. (2010), *Tafrara*, Béjaia, Tira, [2.E], 208 p.

## Critères d'identification (typographique) du vers kabyle

Mohand-Akli Salhi  
Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou

في الانتقال التدريجي بالشعر القبائلي من مستويات التقليد الشفوي البحت، إلى مستويات النسخ والتدوين، برزت عدة فئات من الناسخين، وهو ما أدى إلى ظهور أنماطاً طوبوغرافية كثيرة، تتماشى والخلفية الثقافية والمعرفية لكل ناسخ. ويلاحظ أن هذه الأنماط، بما فيها الأكثر شيوعاً، لا تقوم على معايير مدروسة.

يسعى هذا المقال إلى طرح المعايير التي نراها أكثر ملاءمة للتدوين الطوبوغرافي للبيت الشعري خصوصاً وللقصيدة القبائلية عموماً.

Le questionnement sur l'identité typographique du vers et du poème kabyle est récent. Il date de la fin des années soixante-dix. La première à s'interroger sur cette identité est, à notre connaissance, Nadia Mecheri-Saada (1979). Dans son mémoire de maîtrise (en musicologie) consacré aux chants traditionnels de Grande Kabylie, elle réfute la spatialisation, en vers simple généralement de sept syllabes, adoptée par les transpositeurs qui l'ont précédée. Elle commence d'abord son argumentation par constater que le passage de l'oral à l'écrit, dans le cas de la poésie kabyle, trahit le texte à transcrire car ce passage passe sous silence quelques aspects essentiels du vers tels que son intonation, son accentuation et son rythme musical. Elle mentionne par ailleurs que les transpositeurs de cette poésie ont privilégié la rime dans la définition du vers. Pour caractériser les études déjà réalisées, Mecheri-Saada souligne que « jusqu'à l'heure actuelle, les spécialistes ont étudié la poésie berbère sous une forme qu'elle ne revêt jamais : le texte écrit d'où le rythme qui accompagne et scande une action est exclu. (...) La transcription d'un chant puis son étude nous place dans la situation paradoxale d'un zoologiste qui n'étudierait que des animaux empaillés » (Mecheri-Saada, 1979). Ses arguments sont de trois ordres. Le premier est linguistique (syntaxique et sémantique), le second est musical (les répétitions de vers accompagnés du rythme musical) et le troisième est poétique (la rime). A propos de la rime, elle affirme qu'elle n'est observable dans son corpus qu'à la quatorzième syllabe. C'est dans cette position que la rime est régulière ; l'assonance (à la septième ou à la cinquième syllabe) est, selon elle, occasionnelle. En s'appuyant prioritairement sur cette affirmation, Mecheri-Saada relève que le système de segmentation du poème en vers qu'elle adopte est « cautionné par deux autres aspects : sur le plan sémantique, le vers ainsi défini [vers complexe à deux hémistiches avec une césure à la septième, ou rarement à la quatrième, cinquième ou sixième syllabe] constitue un tout alors que dans la disposition en distiques, il faut toujours deux vers pour constituer une phrase complète. D'autre part, si l'on

considère le phénomène de répétition comme autre critère pertinent de segmentation littéraire, c'est l'assemblage contenant quatorze syllabes qui doit être pris comme unité de second niveau (le premier niveau étant représenté par les strophes [et le troisième est celui de l'hémistiche]. En effet, il arrive souvent qu'une « phrase » (ou « vers ») soit immédiatement répétée dans sa totalité » (*ibid.*). Avec Mecheri-Saada, Chaker (1982) partage les arguments linguistiques et prosodiques. En étudiant la structuration prosodique et syntaxique d'un texte de poésie villageoise et anonyme, il conclut que « la présentation typographique traditionnelle, sous forme de dystiques (sic), n'est peut-être pas la plus adéquate pour faire apparaître l'architecture formelle fondamentale du poème » (Chaker, 1982 : 43). Il ajoute que l'essentiel de la structuration formelle d'un tel texte réside dans sa forme prosodico-syntaxique (*ibid.*). C'est ce qui l'a motivé, semble-t-il, à segmenter les textes, traités dans son article sur la thématique de la résistance, en vers à hémistiches (Chaker, 1989). Dans son *Introduction à la littérature berbère. 1. La poésie*, Bounfour reprend cet argument auquel il ajoute deux autres :

- 1- l'inexistence de la rime dans le premier vers du distique, ou du moins son irrégularité dans les vers impairs, et la régularité de la rime dans les vers pairs du distique, ou dans le troisième vers de chaque tercet. A propos de la pertinence de la rime comme marqueur de fin de vers, Bounfour constate que « la rime est régulière en fin de « strophe », qu'elle soit un distique ou un tercet. Ce fait renforce l'idée que cette place est plus fortement marquée que les autres, que la fin des vers impairs dans le distique ou les deux premiers vers dans le tercet. La rime et sa régularité à cette place sont à interpréter comme marquage d'une frontière forte » (Bounfour, 1999 : 163). En soumettant à l'analyse cinq poèmes (un anonyme, un de Si Mohand, un de Lbachir Amellah et deux de Cheikh Mohand Ou Lhoucine), il affirme (par ailleurs) ceci : « On peut donc dire que le poète a le choix de varier ses effets sonores à la fin de "vers" impairs alors que s'impose à lui la rime en fin de "vers" pairs. En effet, les vers impairs peuvent n'avoir aucune relation sonore dans la syllabe finale, ou être assonancés ou être rimés et ce de manière systématique » (*ibid.* : 164). Cette affirmation est intéressante ; elle gagnerait beaucoup plus de pertinence si elle venait à être appuyée par des statistiques. C'est ce que nous ferons au moment opportun.
- 2- La transcription en caractères arabes des poèmes kabyles à propos de laquelle Bounfour (*ibid.* : 166) note, en ce qui concerne les poèmes manuscrits de Qasi Udifella, tout en citant Yacine, qu'elle « a été faite sous le contrôle du poète ». Cela revient à dire que ce type de typographie est plus adéquat car il est pratiqué, même d'une manière indirecte pour le cas du héraut des At Sidi Braham, par les agents poétiques eux-mêmes (poètes, transcripteurs traditionnels qui rappelons-le étaient proches des poètes comme c'était le cas de Lêao Bubker).

D'autres chercheurs, notamment Yacine et Rabhi, ont effleuré la question de la segmentation typographique du poème en vers, mais d'une manière (vraiment) rapide et sans conséquence notable sur les structures formelles du texte.

Les arguments linguistique (syntaxe, prosodie et sens), scripturaire (transcription en caractères arabes), poétique (la rime) et musical sont, à notre sens, déterminants. Par conséquent, nous les reprenons à notre compte. Cependant, les deux derniers nécessitent un peu plus de développements afin de voir plus clairement leur pertinence. A ces quatre types de critère, nous ajouterons un cinquième, à notre avis, de taille : le discours des agents poétiques (poètes, transmetteurs et commentateurs traditionnels) eux-mêmes sur la poésie. Ce discours est de deux types. Le premier est métapoétique se trouvant dans les poèmes tandis que le second est dans les commentaires accompagnant ceux-ci.

## La rime, marqueur de fin de vers ?

On a soutenu, dans la quasi-majorité des cas, et dans la disposition typographique du vers et du poème et dans l'explication métrique que la rime marque la fin du vers kabyle (Hanoteau, Ben Sedira, Boulifa, Feraoun, Mammeri, Nacib, Yacine, etc.). Nous avons à maintes reprises, laissé entendre que celle-ci ne fonctionnait pas comme signe démarcatif du vers. Nous essaierons dans ce qui suit d'argumenter ce point de vue en utilisant deux types d'approche. La première approche consiste à démontrer statistiquement que l'argument qui fait de la rime un signe démarcatif est peu recevable. La deuxième approche, qui s'appuie sur un point de vue théorique, consiste à montrer que c'est la mesure, et plus précisément la répétition de la même mesure, qui définit le vers. Commençons par ce dernier. Soit l'énoncé suivant :

*Ixaq wul-iv*

Cet énoncé est pour Mammeri (1988 : 414) le premier vers d'un poème de six vers. Où est la rime de cet énoncé ? D'aucuns répondront qu'elle est dans la dernière syllabe de l'énoncé mais à condition de donner le second vers car la syllabe « liw » ne sera rime que si elle est répétée au bout d'un deuxième vers. Donc il n'y a pas de rime dans cet énoncé. Donnons le deuxième vers :

*Ixaq wul-iv  
ib\$'ad iûub \$er Temda*

Il n'y a pas de répétition de la syllabe attendue; pas de rime donc. Encore un autre vers. Le deuxième vers n'a pas apporté la rime attendue. Peut-être les autres vers. Voici le poème en entier :

*Ixaq wul-iv  
Ib\$'ad iûub \$er Temda  
\$er At Qasi  
Ar at rrekba l-la\$a  
Llahelêed  
Amzun ur æddan ara*

Le poème est maintenant terminé. Que remarquons-nous ? La seule répétition régulière est la voyelle « a ». Elle n'existe que dans les vers pairs. Les vers impairs ne riment pas entre eux. Si on admet la fonction démarcative de la rime, on est obligé soit (l'interprétation est extrême et peu soutenable) de considérer les

vers impairs comme faux ou (vers) mal réussis, soit, suivant la fonction de démarcation du vers de la rime, on refait la représentation typographique de sorte à ce que les vers (tous les vers) riment entre eux. Nous aurons un texte avec cette typographie :

*Ixaq wul\_ iw, Ib\$'ad iûub \$er Temda  
\$er At Qasi, ar at rrekba l-la\$a  
Llahelêed, amzun ur êddan ara*

Ce texte n'est donc pas un sizain mais un tercet. Tous les vers riment en « a ». Mais cette rime ne définit pas, là aussi, le vers isolément. Si on prend chaque vers isolément on se rendra compte qu'il n'y a pas de rime. Pourtant les vers ne cessent pas d'être vers car leur mesure est identique. Elle est dans le cas de l'exemple étudié 4-7s. C'est précisément au bout du deuxième vers (*laya*) que la terminaison du premier vers est devenue rime. Autrement dit, la rime est une relation d'équivalence entre au moins deux vers. Elle n'est pas une caractéristique individuelle remarquable du vers en soi, et donc ne définit pas le vers. Toutefois, on peut postuler qu'elle aide à sentir dans le temps la mesure des vers.

Sur le plan statistique, la rime, dans la poésie kabyle traditionnelle est plus régulière dans les vers pairs (suivant la disposition typographique la plus répandue). Elle est même sporadique dans les vers impairs de la plupart des types poétiques féminins (*Aêiêa, asbu\$er, aserqes, azuzzen, acekkeô, adekkeô*, etc.). Le dépouillement des recueils de Yacine (1990) sur les izlan, de Rabhi (1995), de Rabia (1988, 1993), de Lacoste-Dujardin et Ait Ahmed (1981), de J. Amrouche (1988), de R. At Mensur (1998), de Mahfoufi (1988-1989, 1992) confirme cette affirmation. Si donc la rime limite le vers en indiquant sa fin, le ressort typographique de la majorité des poèmes kabyles traditionnels serait fait de vers complexes avec des pauses.

## Le rapport musique/poésie

Une bonne partie de la poésie kabyle est chantée. La musique ne fonctionne pas dans la majorité des cas comme simple support de transmission et de diffusion mais plutôt comme élément important tant au niveau de la performance poétique qu'au niveau de la structuration métrique des textes. Le rapport que peuvent entretenir les paroles d'un texte avec la musique dans le chant peut renseigner sur la typographie de ce texte. La correspondance qui s'établit entre les paroles et l'air musical dans un chant est importante. Elle constitue même la structuration formelle du chant. A propos de cette correspondance entre les paroles et l'air musical, Dell (2003 : 520) affirme que « pour qu'un texte puisse se chanter sur un air donné, il faut qu'il y ait moyen de mettre le texte en correspondance avec l'air d'une façon conforme aux contraintes locales sur la CTA [correspondance entre texte et air] ». Les allongements et les réductions morphologiques des mots, par le truchement du rajout ou de la suppression d'une syllabe comme c'est le cas de l'allongement du prénom *emeô* (qui devient *yeemeô*) dans le troisième vers du texte suivant, sont à expliquer par le souci du poète-chanteur d'établir la correspondance de la mesure syllabique avec la mesure musicale du vers chanté :

*Enni\$-as ouê'\$ ed webrid, cuba\$ i wud'm-iw iynur,ah*  
*Yessetma a tiêdayin, ma yezha wul-iw maæduô, ah*  
*Ad cekkôe\$ sidi Yeemeô, a cceôq iss i ôéi\$ elbuô, ah*

L'examen des notations musicales de quelques chants, faites par Mahfoufi (1992), révèle que chaque syllabe se superpose à une note musicale. Chaque syllabe correspond à une note. Il y a lieu de noter ici que la phrase musicale comporte deux segments séparés par une pause. Ces segments correspondent aux deux hémistiches d'un même vers, et la pause mélodique à la césure. D'un autre côté, la présence d'une syllabe non linguistique, c'est-à-dire indépendante du matériau linguistique du vers, marque la fin des deux segments de la phrase musicale. La syllabe *ah*, dans le texte précédent, n'est réalisée qu'une fois la cohérence sémantique, la cohésion syntaxique et l'unité prosodique du vers sont assurées. De ce fait, elle fonctionne comme un signe démarcatif du vers.

## **Le discours sur la forme du poème**

On a longtemps ignoré l'importance de ce discours et dans la définition des genres et dans la disposition typographique et dans la forme métrique des textes poétiques. Pourtant, il constitue (devait constituer) l'un des éléments valables quant à la construction d'un paradigme sur la poésie car il est autochtone et énoncé par des tenants de la chaîne de transmission poétique dans l'oralité traditionnelle. Ce discours est de deux types. Le premier est localisable dans le commentaire accompagnant le poème. Il est énoncé la plupart des cas par les dépositaires de la littérature orale comme il peut relever des commentaires des critiques modernes (comme entre autres Mammeri). Le deuxième, quant à lui, est dans le poème lui-même. De ce fait, il constitue un discours métapoétique. Ces deux types réunis fournissent des éléments de réponse intéressants pour la construction d'un paradigme qui prendrait en charge l'explication et l'intelligibilité d'une bonne partie du fait poétique.

De ce qui existe de ce discours dans la recherche en poésie kabyle, nous pouvons affirmer sans grand risque de nous tromper que les questions liées à l'identification du vers, par l'indication par exemple de la rime, à la pertinence de l'équivalence métrique des vers et à la notion de parallélisme rythmico-métrique sont largement mises en exergue par et dans ce discours. En quoi consiste ce discours ? Pour une meilleure clarté de l'exposé, nous appellerons les deux types de ce discours dégagés plus haut respectivement discours accompagnateur du poème et discours métapoétique. Ces deux discours sont tirés entre autres de *Poésies populaires de la Kabylie de Jurjura* de Hanoteau et de *Poèmes kabyles anciens* de Mammeri. Ces deux recueils représentent à eux seuls une bonne partie de la poésie kabyle ancienne. Ce qui garantit, avec la qualité des poèmes et la description des conditions de leurs performances, l'authenticité et l'originalité de ces deux types de discours sur la poésie.

## Le discours accompagnateur du poème

Dans le poème n° 91, *Lêila yexzen yessen*, attribué à Yemma Xlïoa Tukrift, Mammeri rapporte l'histoire qui est à l'origine d'un échange poétique entre un groupe de tolbas de zaouïa et la poétesse Yemma Xlïoa Tukrift. Sentant la malice de ce groupe, cette dernière ne leur a pas accordé l'intérêt voulu et leur a lancé ce fragment poétique (nous donnons la joute telle que transcrite et représentée typographiquement par Mammeri) :

*Pxilwat a syadi lâulam  
tawim abrid mi-t-ssnem  
Ooet Öebbi deg cc\$wel is  
ad yeg sid' i-gesteêsen  
Neppa d aênin d ôôaêim  
lêila yexzen yessen*

*La réponse est vite donnée :  
A Yemma Xlïoa Tukrift  
aqla\$ nusa-d akw \$urem  
£as êesb a\$ seg gwarraw im  
akniwen attezluv yiwen*

En entendant la réponse des tolbas, la poétesse leur rétorque :

*A ÔÖebbi fk-ed ameççim  
deg genn' ad yeg aalawen  
Attergel Tizi k-Kwilal  
d ïïlin Igawawen  
Tamussni nnsen d a\$ilif  
lemêibba nnsen d asawen  
Ma tebbwim-d azal n sin  
aaddit attezlum yiwen*

Tels que disposés typographiquement, ces fragments contiennent respectivement six, quatre et huit vers. Mammeri introduit le deuxième fragment par une remarque intéressante sur la rime des vers. Il écrit à ce propos que ce fragment, dont il est question, est construit sur la même rime que le premier (Mammeri, 1988 : 382-383). De quelle rime parle Mammeri ici ? Les vers impairs des trois fragments ne riment pas entre eux. Il s'agit donc de la rime des vers pairs. Alors, pourquoi n'arrête-t-il pas le vers au bout du deuxième vers de chaque distique ? D'autant plus qu'il définit le vers par le nombre de syllabes et par la rime (Mammeri, 1978) et que les vers impairs de ces fragments commencent tous, selon la typographie adoptée par Mammeri lui-même, par une majuscule, marque de début de la phrase, alors que les vers paires ignorent ce fait; ce qui revient à dire que les distiques forment une unité syntaxique, intonative et sémantique. Cette unité est, par ailleurs, reconnue par Mammeri lui-même (*ibid.*). Par conséquent, ce que Mammeri considère comme sizain, quatrain et huitain sont en fait

respectivement un tercet, un distique et un quatrain ayant tous des vers de quatorze syllabes.

Dans le même ordre d'idée, Mammeri commente et segmente la joute poétique n° 54 de la même manière que la précédente. Voyons de plus près cette joute :

Lêao Lmexpaô :

*Neqqim di leomaa nemsal  
nedâa ten s Lleh annefru  
Abrid ô-ÔÛebbi d amellal  
win s-ixvan ad \$efs ilqu  
Ar \$as win iss izerri lêal  
nekwni sûbeê i nezzwer aggu.*

Yiwen Ubudrar :

*\$as Ôebbi weroïn necciv  
nekwni nusa-d \$er laafu.*

En guise d'introduction à la réponse au poème de Lêao Lmuxpaô, Mammeri rapporte que « d'aucuns disent qu'en cet endroit quelqu'un lui répondit par un poème sur la même rime que celui de Hadj Mokhtar et dont on n'a gardé que les deux derniers vers » (Mammeri, 1988 : 193) (Souligné par nous). Ce passage est donné aussi en kabyle : « Dagi kra yeqqar irra yas-d yiwen Ubudrar s usefru **yenme\$ran ula d neppa s « u », am min l-Lêao Lmuxaô** ; ay-d iqqimen ssegs ala sin ifyar ineggura » (*ibid.*: 192) (Souligné par nous). La rime de ces vers est donc « u ».

Mammeri ajoute aussi que « d'autres rapportent ainsi le poème par lequel il lui fut répondu (*ibid.*: 193) (« Wiyav qqaren asefru d as-d irra Ubudrar d wa ») :

*Uêdiq illan d lâaref  
issen aman ideg isteêfiv  
Unguf yu\$-ed tiluta [tilufa?]  
armi d-yu\$ deg tîï unfv  
Talwaêt teêdao ssenûal  
imi d ñaleb ur p-iêfv  
Walakin mazal lêal  
\$as Ôebbi weroïn necciv.*

Là aussi les vers impairs ne riment pas entre eux. La seule rime qui existe dans ce dernier poème est celle des vers pairs en « iv ». Compte tenu de la régularité de la rime au bout du deuxième « vers » de chaque distique de ce dernier poème « iv » et de la régularité de la rime « u » pour les deux premiers, le ressort typographique de ces trois poèmes est le suivant :

1- Lêao Lmexpaô :

*Neqqim di leomaa nemsal, nedâa ten s Lleh annefru  
Abrid ô-ÔÛebbi d amellal, win s-ixvan ad \$efs ilqu  
Ar \$as win iss izerri lêal, nekwni sûbeê i nezzwer aggu.*

2- Yiwen Ubudrar :

*Šas Öebbi weroin necciv, nekwni nusa-d Šer laafu.*

3-

*Uëdiq illan d lâaref, issen aman ideg isteêfv  
Unguf yu\$-ed tiluta [tilufa?], armi d-yu\$ deg tî unfv  
Talwaêt teêdao ssenûal, imi d ûaleb ur p-iêfv  
Walakin mazal lêal, Šas Öebbi weroin necciv.*

Par conséquent, ces fragments sont respectivement, suivant l'état de la collecte effectuée par Mammeri, un tercet, un vers isolé (?) et un quatrain et non, tel que le présente l'auteur de *Poèmes kabyles anciens* un sixain, un distique et un huitain.

Sur un autre registre, Mammeri fait accompagner la deuxième partie du poème *Lmuôsel* (l'envoyé) de Ahmed Arab d'Ighil Hemmad (Mammeri, 1988 : 358-359) d'un développement relatant les circonstances de sa création et contenant à la fois un discours légitimant la suite du poème et un discours sur le nombre de vers de cette deuxième partie. Ces discours sont donnés, selon Mammeri, tels que rapportés par la tradition. Voici le texte mis en exergue à propos de ce poème :

« *Mi-d u\$alen lêeoao rran-d axbir. Nnan as : Ėmed immut. Iffe\$ lâaskeô n ĩteôkw ad atraren tarbaat Ibedwiyen la yesqĩtaayen i lêeoao, mlalen, myuĩtafen, wten-d Ibedwiyen, leqfen Ėmed, immut. Ar ipru Ėmed Aarab t-tmeĩut is armi ddre\$len i sin.*

*Dag' a-d nales taêkayt, ammakken p-id pâawaden. Yibbwaw di tnafa da\$en ibedd-ed lmelk wis meôtayen Šer Ėmed Aarab, inna yas : "Lemmer atmeddêev nnb' ar meyya (meêsub meyya tseddaôin) a-k-d awi\$ Ėmed a-t-teéôev. Ikker umedyaz, iêka yas i-tmeĩut is. Tenna yas : - Yalleh bdu!. Ibdū Ėmed Aarab ar-d ippawi amur agi wissin n teqsiũ l-Lmeôsel. Taseddaôit tettabaa tayeve, armi yebbwew Šer tis tlatin (afir 180), ikecm-ed lmelk, isselƒ asen i-wudem nnsen i sin, llint wallen nnsen. Muqlen, walan zdatsen nnâac, iééel degs lmeqget, mi qerrben Šers ufan d Ėmed. Ar ssikiden degs, armi t-ôwan s tmu\$li, ixfal lexyal zdat wallen nnsen, qqimen.*

Imiren ikemmel Ėmed Aarab taqsiũ is armi tfuk » (*ibid.*: 358)  
(Souigné par nous).

Avant de nous lancer dans la discussion de ce discours, notons d'abord que ce texte contient deux instances d'énonciation. La première est celle de l'informateur de Mammeri. Elle concerne l'histoire rapportée par la tradition et fixée à l'écrit par Mammeri. La seconde est celle du transcritteur du poème, Mammeri. Cette partie consiste en des interprétations de ce qui est rapporté. Les passages soulignés indiquent clairement l'intervention interprétative de Mammeri. Les néologismes (*Tiseddaôin* (strophes), *taseddaôit* (strophe) et *afir* (vers)) confirment ce fait.

Pour Mammeri le chiffre cent (100), dans l'expression « Lemmer atmeddêev nnb' ar meyya » renvoie au nombre de strophes exigées par l'ange (*lmelk*). Cette interprétation n'est pas convaincante dans la mesure où l'unité de décompte est un élément composé (la strophe). Dans ce cas précis, il s'agit du distique. Or ce

critère doit être une unité indécomposable. En réalité, le chiffre cent exigé par l'ange recouvre le nombre de vers. Par ailleurs, si on suit l'interprétation de Mammeri, on s'apercevra rapidement que le poète (Ahmed Arab d'Ighil Hemmad) n'a pas pu subir avec succès l'épreuve à laquelle il était soumis. Car, selon Mammeri lui-même, il n'a même pas composé la moitié de ce qui est l'objet de l'épreuve. Nous voyons mal comment légitimer un discours, ici une expression poétique, tout en échouant à l'épreuve. Il est à rappeler que la séquence de l'épreuve fonctionne comme un moment important dans le déroulement de l'histoire de légitimation de discours. Elle remplit, selon les termes de Barthes, une fonction cardinale qui consiste à faire suite et donner conséquence au récit. Il est aussi opportun de signaler que ce type de séquence est l'un des éléments constitutifs de la narration traditionnelle. Le dénouement heureux du récit est conditionné par la réussite durant l'épreuve (ou les épreuves) que le personnage, généralement le héros, est appelé à subir. Ce qui n'est pas le cas pour l'histoire de Ahmed Arab d'Ighil Hemmad à propos de la deuxième partie de son poème (*taqsit*), *Lmersel*. Par contre si nous interprétons le chiffre de cent en termes de cent vers, nous nous rendons compte que le poète a subi avec succès l'épreuve demandée. Les trente strophes (*Taseddaôt tettabaa tayev, armi yebbwev \$er tis tlatin (afir 180)*) dont parle Mammeri sont en réalité 90 vers. Le calcul est simple. Il suffit de multiplier le chiffre 30, représentant le nombre des strophes, par 3. Car chaque strophe, telle que définie par Mammeri, est composée de trois distiques. Un autre calcul est possible. Il s'agit de diviser le chiffre 180 vers, donné par Mammeri, par deux. Etant donné que la strophe est composée de distiques regroupés en trois, nous aurons 90 vers. Chaque distique forme en réalité une phrase complète du point de vue intonatif, syntaxique et sémantique : c'est-à-dire un vers de deux parties séparées par une pause intonative qui représente au niveau métrique la césure. Nous constatons là que la décision de l'ange d'arrêter le poète est favorisée par le fait que ce dernier est très proche du chiffre demandé. D'autant plus que le nombre total des vers de cette partie du poème *Lmersel* est de 103 vers. C'est-à-dire juste au dessus du chiffre, objet de l'épreuve. Toute cette gymnastique mathématique pour argumenter le nombre de vers de la deuxième partie du poème en question est renforcée par la rime. Cette dernière est statistiquement plus régulière dans les vers pairs (suivant la typographie proposée par Mammeri). En effet, six vers impairs ne riment pas avec les autres. Il s'agit des vers n<sup>os</sup> 41 (an), 57 (eô), 85 (aô), 91 (il), 103 (fa) et 203 (ay). Les lettres données entre parenthèses après les numéros de vers représentent les syllabes (ou une partie de la syllabe) de chaque vers. La rime dans les autres vers impairs est en « el », tandis que la rime des vers pairs est en « ya ». Cette dernière connaît deux légers écarts qui concernent les vers n<sup>os</sup> 6, 70, 160, 178 et 204. Le premier est en fait un durcissement du son « y » en « gg » (comme dans les vers 6, *leêmuôegga*, et 178, *lemzegga*) alors que le second est un rétrécissement de la rime de « ya » à « a » (comme dans les vers 70, *ôôagga*, 160, *liêala*, et 204, *loahannama*).

## Le discours métapoétique

Certains poèmes, notamment les plus anciens, contiennent des indications renseignant sur leur forme. Ces indications concernent essentiellement la rime du

poème et le sentiment du poète d'avoir composé des vers équivalents. Nous n'étudions ici que le discours sur la rime. Voyons de plus près quelques exemples.

Le premier poème

*Öebbi ay ayt lmeêduô  
Taqsiî a tt-nebdu \$ef lfa  
Smuzgutet fehmet lehduô  
a k°en-sse\$re\$ di lmaerifa  
Ard awen-berrze\$ lumuô  
am idrimen di sselfa*

*Tawrirt l-Lêeooao mechuô  
yisem-is di teqbal kaffa  
Sellem-i ff at wagus yeççuô  
ur pêezziben l lxufa  
Waêed leklam din yeqquô  
ay din \$as tidep d ûûfa*

*Lœaôc illan yeppuzuô  
amzun d Lkaœba Crifa  
Ifeñtel-it bab l-lumuô  
taqbaylit ar din tekfa  
Mi œôôven ssyud lwuœuô  
a nêell Öebbi a d-yawi ccfa*

*Sidi el' a lbaz yifen vvyuô  
ay ucbiê deg ûûifa  
Ipban \$ef udem-ik nnuô  
t-taneûlit deg ccerfa  
Qerben-k a sidi lwuœuô  
fru-ten ilezm-ik kra*

*Ppre\$k a Lleh lmechuô  
a bab n tezmert teqwa  
Dœa\$k s ûûêab' at wucbuô  
D eli yeddben nnûaôa  
Loennt a nezde\$ leqsuô  
œetq-a\$ si loahannama.*

Le deuxième poème

*Ûlaî elik ya ôôasul, - ism-inek éid yef yiles,  
a Muêemmed læaôabi, - zzin lewüayef keñawes,  
iv l-lewjab wans-iyi, - ass leêsab tag°nip teêôes.*

Critères d'identification (typographique) du vers kabyle

*D lqeiüüüûa tedda γef ssin, - w'illan d uêdiq yemêeüü ;  
ôecdeγw'illan d leêdiq, - i wungif ad iêesses.*

*Şef uôumi mi d-yeffeγ - iγleb lejôad ma iγerôes,  
si Wahôen ar Lqala - ur yesêi êed a t-yeêbes.*

*Am leobal am sswaêel - kul wa d nnwal ireffes,  
d lbaîel bezzaf yekteô - d imxazniyen d ssbayes,  
mkul εam neppa yepmenni - idurar a ten-iveffes,  
yebγa ad qqlen d ôôaεya, - i ssexôa lak° d uôeffes,  
lak° d lbenyan n loemεa- a d ikemmel lebγi ines.*

*Şef tin iγ-iga uγeôbi - Ben Şebd llah imneêêes,  
ay amcum wer tezmiôev ! - ay ak-fkan d aêewwes,  
aôumi lamô-is yeüεeb, - s lbelluî a d-iteqqes.*

*D neppa ay d ssebba l-lefsad - asmi yeqq°el d lfares,  
yerra iman-is d ccarif - neppa ur iban laiüüel-ines,  
ipγûdu deg ginselmen - alarmi i s-vlan temses.*

*Ayt Yeooeô d Illulen - bnan tazeqqa tqewwes  
i uγeôbi ad deg-s izdeγ, - êesben-t a ten-iwennes,  
taswiεt yerra-p s lheôba, - ixefa, ur iban yism-ines.*

*Ay asmi iγur Leéaéga - uwin-t γer din ad ires,  
umnen yis neppa d ccrif - meqleε ad asen-p-id yeêwes ;  
taswiεt wten-t-id εman-t - yedderγel di tiî -ines.*

*Amalah ya Bni Jennad - læôc amejhul yehres  
ayt lædda timserrert -ayt lbaôud yeftutes,  
igezm-iten-id üüüüêeôüüur - yefk-asen ajajiê n tmes.*

*Şecôa duru i wqeôdu - d Sidi Menüsur yeîtes !  
lewliya tfuk tôuê, - amalah ya sbeε imêelles,  
teooiv læôc-ik yeôγa - win tufiv yusa-d yeêweüü.*

*A Öebbi nedεa-k s ôsul - d lmuwallifin n ddaôs,  
kra iêevôen da εfu-yas - menε-aγ si tag°nip n lêeôs*

Le troisième poème

*A ouin ir'ran d'eg eljdaouel,  
Elqoul iou idda r'eferra  
Oufir' jah'en leqbaîel*

*Iroh' ououl d'eg essekra*  
*Bou-Mezrag itsoubehdel*  
*Ennan as : isâa lkoura !*  
*G Ath-ourthilan id irouel*  
*S ouâoud'ïou ibda Ir'âra*  
*Atha Saussi ibd'a at'ebbel*  
*Eqbala irs ed thagra*  
*Bou-Mazrag itsouchekel*  
(...)

Ces trois poèmes sont transcrits respectivement par Mammeri (1988 : 116-118), Hanoteau (1867 : 69-74) et Ben Sedira (1887 : 407-417). Le deuxième texte a été retranscrit par Djellaoui (2001 : 63-65, 2004 : 69-71). A l'issue de cette retranscription, il a une autre représentation typographique qui est la suivante. Nous ne donnons ici que les deux premières strophes telles que représentées par Djellaoui :

*Ûlaî elik ya ôôasul*  
*Ism-inek éid yef yiles*  
*A Muêemmed leaôabi*  
*Zzin lewüayef keïtawes*  
*Iv l-lewjab wans-iyi*  
*Ass leêsab tagwnip teêdes*

*D lqeiüüûa tedda yef ssin*  
*W'illan d uêdiq yemêeüs*  
*Recdeγw'illan d leêdiq*  
*I wungif ad iêesses*

Le troisième texte possède une variante. Cette dernière est présentée par Rinn (1887 : 55-72).

Dans ces trois poèmes, il y a respectivement dans leurs introductions, une indication importante relative à la rime du poème. Chaque poète mentionne la rime de son texte. Cette dernière est en « fa » (*Taqsiî a tt-nebdu \$ef lfa*) dans le poème de Youcef Ou Kaci ; elle est en « sin » (*D lqeiüüûa tedda yef ssin*, - *w'illan d uêdiq yemêeüü*) dans le poème attribué à Si Larbi n At Cherif ; elle est en « erra » (*Elqoul iou idda r'ef erra*) dans le troisième poème (attribué par Rinn à Si Said Ben Djelouah). Ces poètes utilisent les lettres alphabétiques arabes, seules connues à l'époque, pour représenter la rime du poème. Il est notable que la pratique consistant à désigner certains poèmes par leurs rimes est connue dans la culture arabe. L'on dit par exemple *siniyatu* El Bouhtouri ou *nouniyatu* Ibnu Zaydoun.

Par ailleurs, même si celle du premier texte connaît un léger rétrécissement vers la fin, toutes ces rimes sont régulières dans les poèmes. Plus que cela, les vers impairs du deuxième poème tel que représenté typographiquement par Djellaoui ne riment pas entre eux. La typographie du troisième poème suivant l'édition de Rinn semble être conforme à celle du manuscrit en caractères arabes.

Que pensent les transpositeurs de ces poèmes de cette indication de la rime ? Pour Mammeri, elle n'a pas d'incidence ni sur la configuration métrique ni sur la typographie du texte. Il (écrit qu'il) s'agit là seulement d'une « lettre de l'alphabet arabe qui correspond à *f*, ici purement symbolique » (1988 : 117). Pour Djellaoui (2001 : 106, note 114 ; 2004 : 111, note 114), c'est de l'indication de la rime du poème qu'il s'agit ; « [...] le poème est basé sur la lettre sin [la lettre s en arabe] [...], qui forme la lettre essentielle de la rime, appelée en arabe [errawi] », écrit-il. Ben Sedira (1887 : 407) traduit, en note, le « vers » porteur de l'indication de la rime comme suit : « Ma rime finit par la syllabe *ra* ». Si Mammeri n'attribue aucune valeur métopoétique à cette indication, il n'en est pas de même pour Ben Sedira et Djellaoui pour qui cette indication constitue bel et bien la rime du poème. Contrairement à Hanoteau, par exemple, ils ne tirent aucun profit de cette reconnaissance pour la typographie du texte.

Suivant ce discours sur la rime développé par le poète dans son texte, il est clair que la typographie du vers doit être autre que celle de Mammeri, de Djellaoui et de Ben Sedira. Les représentations typographiques respectivement de Hanoteau et de Rinn sont plus proches de la réalité du vers. Ce dernier est donc un alinéa assez long entrecoupé ou non par un espace blanc. Cette typographie est par ailleurs renforcée par le rapport qu'entretiennent les paroles avec la musique dans le chant. Elle est aussi confortée par les manuscrits poétiques en caractères arabes.

## Références bibliographiques

- Basset, A. (1987), « Sur la métrique berbère », Paris, *Etudes et documents berbères*, n° 2, p. 85-90.
- Basset, A. (1989), « Remarques sur la métrique dans quelques vers kabyles », Paris, *Etudes et documents berbères*, N° 5, p. 5-25.
- Benbrahim-Benhamadouche, M. (1982), *La poésie populaire kabyle et la résistance à la colonisation de 1830 à 1962*, 2 vol., 1. Étude socio-historique. 2.
- Ben Sedira, B. (1887), *Cours de langue kabyle*, Alger.
- Bouamara, K. (2004), *Si Lbachir Amellah (1861-1930) : un poète-chanteur célèbre de Kabylie*, Béjaïa, Editions Talantikit.
- Boulifa, S., (1990), *Recueil de poésies kabyles*, Alger, Awal, 236 p.
- Bounfour, A. (1984a), « Transformations et enjeux de la poésie berbère », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXIII, p. 181-188.
- Bounfour, A. (1984b), *Linguistique et littérature : étude sur la littérature orale marocaine*, Vol. II, Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III), 251 p.
- Bounfour, A. (1999), *Introduction à la littérature berbère*. La poésie, Paris, Louvain, Peeters.

Bounfour, A. « Quelques problèmes de métrique berbère à partir d'un fragment d'enquête », *Présence juive au Maghreb : Hommages à Haïm Zafrani*, Paris, N. S. Serfaty et J. Tedghi (éds.), p. 417-423.

Chaker, S. (1982), « Structures formelles de la poésie kabyle », *Littérature orale actes de la table ronde. Juin 1979*, Alger, O.P.U., p. 25-38.

Chaker, S. (1991), « Eléments de prosodie berbère : quelques données exploratoires », *Etudes et documents berbères*, n° 8, p. 5-25.

Cornulier, B. de, (1981a), « La rime n'est pas la marque de fin de vers », *Poétique*, n° 46, p. 247-256.

Cornulier, B. de, (1982), *Théorie du vers*, Paris, Seuil, 320 p.

Cornulier, B. de, (1995), *Art poétique. Notions et problèmes de métrique*, Lyon, PUL, 300 p.

Cornulier, B. de, (1999), *Petit dictionnaire de métrique*, Polycopie, Nantes, Centre d'Etudes Métriques.

Djellaoui, M. (2001), *Ac'ar ca'biya min qabaye djurdjura : qira'a neqdiya fi kitab Hanoteau*, Alger, Ed. Zyriab.

Djellaoui, M. (2004), *Poésie kabyle d'antan : Retranscription, commentaire et lecture critique de l'ouvrage de Hanoteau*, Alger, Ed. Zyriab.

Feraoun, M. (1989) [1960], *Poèmes de Si Mohand*, Alger, Bouchène, 97 p.

Galand-Pernet, P. (1973), « Poésies berbères », Paris, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n° XII, p. 259-264.

Galand-Pernet, P. (1998), *Littératures berbères. Des voix. Des lettres*, Paris, Puf, 280 p.

Garde-Tamine, J. (1991), « A propos de la représentation du rythme », *Le langage poétique : métrique, rythmique, phonostylistique*, Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, p. 15-27.

Hanoteau, A. (1858), *Essai de grammaire kabyle renfermant les principes du langage parlé par les populations du versant Nord du Jurjura et spécialement les Igaouaouen ou zouaoua*, Alger, Bastide.

Hanoteau, A. (1867), *Poésies populaires de la Kabylie du Jurjura*, Paris, Imprimerie impériale, 475p.

Luciani, J. D. (1899 et 1900), « Chansons kabyles de Smaïl Azikkiou », *Revue Africaine*, tome 43, p. 17-33 ; p.142-171; tome 44, p. 44-59.

Mahfoufi, M., (1988-89), « Chant d'évocation amoureuse de type *aîiêa* des Aït Issaad de Grande Kabylie », *Littérature orale arabo-berbère*, n° 19-20, p. 109-143.

Mahfoufi, M., (1992), *Répertoire musicale d'un village berbère de l'Algérie (Kabylie)*, Doctorat en Ethnomusicologie, Université Paris-X.

Mahfoufi, M., (2002), *Chants kabyles de la guerre d'indépendance d'Algérie 1954-1962*, Paris, Atlantica-Séguier.

Mahfoufi, M., *Chants de femmes en Kabylie. Fêtes et rites au village*, Paris, Ibis Press.

Mammeri, M. (1978), « Problèmes de prosodie berbère », *Actes du deuxième congrès international d'études des cultures de la Méditerranée occidentale II*, S.N.E.D., p. 385-392.

Mammeri, M. (1972 [1969]), *Les isefra de Si Mha Ou Mhend*, Paris, La Découverte, 479 p.

Mammeri, M. (1988 [1980]), *Poèmes kabyles anciens*, Alger, Laphomic, 467 p.

Mammeri, M. (1990), *Culture savante et culture vécue*, Alger, Ed. Tala.

Mecheri-Saada, N. (1979), *Chants traditionnels de femmes de Grande Kabylie : étude ethnomusicologique*, Maîtrise de musicologie, Paris, 231 p.

Molino, J., Tamine, J., « Des rimes, et quelques raisons... », *Poétique*, n° 52, p. 487-498.

Nacib, Y (1991), *Poésies mystiques kabyles*, Alger, Andalous, 275 p.

Nacib, Y (1993), *Anthologie de la poésie kabyle*, Alger, Andalouses.

Ouary, M (1974), *Poèmes et chants kabyles*, Paris, Librairie Saint-Germain-des-Prés.

Ouary, M (2002), *Poèmes et chants kabyles*, Paris, Bouchène.

Rabhi, A (1995), « Quelques poèmes recueillis au village d'Ighil-wis (région d'Aokas, Petite Kabylie) », *Etudes et documents berbères*, Paris, n° 13, p. 179-210.

Rabia B. (1988), « Les joutes poétiques féminines dans les mariages aux Aït Ziki (Kabylie) », *Awal* n° 4, p. 85-121.

Rabia, B. (1995), *Recueil de poésie des At Ziki : le viatique du barde*, Paris, l'Harmattan.

Rinn, L. (1887), « Deux chansons kabyles sur l'insurrection de 1871 », *Revue Africaine*, tome 31, p. 55-71.

Salhi, M. A. (1996), *Eléments de métrique kabyle*, Mémoire de Magister, Université de Tizi-Ouzou, 204 p.

Salhi, M. A. (1997), "Eléments de métrique kabyle : étude sur la poésie de Si mha Oumhand" *Anadi* n° 2, Tizi-Ouzou, pp. 73-90.

Salhi, M. A. (2001b), « La recherche en poésie kabyle : de l'utilité coloniale aux questionnements poétiques », Dymitr Ibrizimow et Rainer Vossen (éd.), *Etudes berbères. Actes du « 1. Bayreuth-Frankfurter kolloquium zur Berberologie »*, Rüdiger Köppe Verlag, Köln, p. 143-152.

Salhi, M. A. (2004), « La nouvelle poésie kabyle », Kamal Naït-Zerrad, Dymitr Ibrizimow et Rainer Vossen (éd.), *Nouvelles études berbères. Le verbe et autres études. Actes du « 2. Bayreuth-Frankfurter kolloquium zur Berberologie » 2002*, Rüdiger Köppe Verlag, Köln, p. 147-157.

- Salhi, M. A. (2007), *Contribution à l'étude typographique et métrique de la poésie kabyle*, Thèse de Doctorat, Université de Tizi-Ouzou.
- Salhi, M. A. (2011), *Parcours berbères. Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionnel Galand*, Berber studies, vol. 33, Rüdiger Köppe Verlag, Koln, 659 p.
- Salhi, M. A. (à paraître), « Les enjeux typographiques de la poésie kabyle », *Revue des études berbères et libyco-berbères*, n° 1.
- Védénina, L.G. (1989), *Pertinence linguistique de la présentation typographique*, Paris, Peeters/Selaf.
- Virolle, M. (1995), « Chants à sauter par les tout-petits en kabyle », *Littérature orale arabo-berbère*, n° 22-23, p. 3- 28.
- Yacine, T. (1988), *Poésie et identité berbères : Qasi Udeffa, hérant des At Sidi Brahem*, Alger, Bouchène, 444 p.
- Yacine, T. (1989), *L'izli ou l'amour chanté en kabyle*, Alger, Bouchène, 290 p.
- Yacine, T. (1990), *Ait Menguellet chante...*, Bouchene.
- Yacine, T. (1995), *Cherif Kheddoum ou l'amour de l'art : Chansons berbères contemporaines. Textes berbères et français*, Paris, La Découverte/ Awal.
- Zumthor, P. (1983), *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil.
- Zumthor, P. (1987), *La lettre et la voix. De la littérature médiévale*, Paris, Seuil, 350 p.

# Résumés de thèses



Rachid Adjaout, (2011), *Essai sur la définition dans la langue berbère (kabyle)*, 205 p. + XVII p. Thèse pour l'obtention du Doctorat. (Dir.) Kamal Nait-Zerrad, Institut national des langues et civilisations orientales.

**Mots-clés :** Lexicologie, lexicographie, sémantique, sens, définition, dictionnaire.

Cette étude porte sur la notion du sens et s'inscrit dans le paradigme de recherche de la lexicologie berbère. Il s'agit de façon plus précise de l'étude du phénomène de la définition dans la langue kabyle, parler des At M'likeche. Ce travail aborde les données définitionnelles à partir d'un point de vue de la sémantique lexicale et de l'analyse componentielle. Le point de focalisation de cette réflexion est l'étude de l'unité lexicale en tant qu'entité incontournable dans la langue, aussi bien en lexicologie qu'en lexicographie. Le travail est réparti en deux parties : la première est d'ordre théorique et méthodologique, la seconde tente de discuter de la lexicographie berbère en focalisant sur le phénomène de la définition.

Après avoir situé la genèse de ce travail sur l'axe de la lexicographie, véritable contexte à travers lequel la définition prend son ancrage, des indications sont nécessaires pour délimiter l'équation de celle-ci sur l'échiquier du langage. Une fois les contours théoriques et historiques cernés, sont exposés, dans le troisième chapitre, des éléments ayant trait à la définition elle-même en tant que phénomène langagier.

Dans le chapitre quatre, sont présentés quelques éléments méthodologiques qui ont servi à la construction de la problématique depuis le cadre conceptuel en passant par la présentation du matériau (le corpus et son échantillonnage) à l'approche de recherche. Cette dernière s'appuie essentiellement sur le point de vue de la sémantique lexicale (R. Martin). Mais, cela n'implique aucunement l'écartement d'autres approches théoriques du sens à l'image de la théorie sémique ou componentielle de B. Pottier ou celle du genre prochain d'Aristote.

Au chapitre cinq, un constat porte sur l'état de la lexicographie berbère. En effet, c'est à partir des faiblesses relevées que des perspectives apparaissent afin de mieux appréhender l'art de confectionner les dictionnaires bilingues en général et monolingues en particulier. Au chapitre six, sont présentés le mot kabyle entre forme et sens et un essai de définition de l'unité lexicale et des catégories qui en découlent. Dans le dernier chapitre, est exposée la structure des relations sémantiques du parler sur lequel porte l'étude. Les résultats de la recherche sont présentés à la quatrième section de ce chapitre. Ils sont réservés au modèle dictionnaire et à l'article proposé qui se traduit en termes de perspectives que ce soit pour le mode de classement alphabétique avec aménagement ou bien pour la rédaction des entrées.

Toufik, Zainabi, (2010), *Contribution des associations de proximité au développement local de la province de Zagora (Dra Moyen)* », Thèse de Doctorat en géographie, sous la direction du Professeur M. Ait Hamza, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 298 p.

Située au Sud-Est du Maroc, la province de Zagora est passée d'un espace local passif à un espace local de plus en plus actif. Ce passage est dû en grande partie à l'émergence d'une ébauche de stratégie de développement local, élaborée partiellement par les associations de proximité. Actuellement, plus de 590 associations opèrent dans la province de Zagora. Elles ont mis en place de nouvelles approches, de nouveaux projets et se sont progressivement imposées sur l'échiquier local. Par la force de leur présence quotidienne, elles sont devenues un acteur incontournable.

L'apport des associations de proximité au développement de la province de Zagora est analysé à travers cinq domaines clés.

*Le premier* se rapporte à la mise en place d'une démarche participative. A partir de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, l'entrée sur scène des associations de développement, appuyées par la coopération internationale, a permis de réaliser des percées participatives par la formation des acteurs locaux, l'élargissement du cercle de la participation, la réduction du rôle des intermédiaires et la minimisation des effets pervers des programmes d'urgence. L'application d'une telle démarche a permis d'agir sur les attitudes passives et de responsabiliser davantage les acteurs locaux. Certes, on peut formuler plusieurs critiques et énumérer plusieurs dérives lors de la mise en œuvre de la démarche participative. Mais il n'en demeure pas moins que l'action associative locale a favorisé l'expérimentation de cette approche sur une longue durée et a pu jeter les fondements d'une participation opérationnelle dont il faudrait établir une assise socio-politique.

*Le deuxième* a trait à l'expérimentation d'une démarche de planification villageoise. Plus de 33 plans de développement de villages ont été élaborés. Ce qui a favorisé une forme de planification en rupture totale avec les procédés adoptés tant par les communes que par les services décentralisés de l'Etat. L'approche a contribué au passage d'une démarche où le processus de prise de décision est pratiquement contrôlé par les administrateurs, experts, agents de développement et notables à une démarche qui laisse aux populations et à leurs associations plus de marge en matière décisionnaire.

*Le troisième* concerne l'amélioration du statut de la femme. Depuis la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, on a assisté à la naissance de plusieurs associations féminines. Celles-ci agissent au profit de groupes de femmes défavorisées, habitant le plus souvent en milieu rural. Elles s'investissent dans quatre domaines : le renforcement des capacités, l'éducation, l'autonomisation financière et la santé.

*Le quatrième* porte sur la contribution des associations de proximité dans le domaine de l'environnement à travers des activités de fixation des dunes, de

sensibilisation, de formation, de mobilisation de partenariats, et de plaidoyer. Ces associations ont su mobiliser à la fois les savoirs locaux et les techniques modernes et combiné le plaidoyer à l'action selon des démarches novatrices. Elles n'ont pas hésité à soulever des sujets tabous ou qui font peur tels que la pollution minière, la chasse à l'outarde et l'arrachage du palmier dattier.

*Le cinquième* et dernier volet se rapporte à la préservation des chants et des danses. Les initiatives développées par les associations de proximité ont le mérite de traiter un volet ne rentrant pas dans les priorités des agents de l'Etat et de faire un diagnostic quasi exhaustif de la situation des chants et danses de la vallée du Dra. Elles ont le mérite également de réaliser des projets de protection et de promotion des chants et des danses et de montrer que, avec de petites actions bien réfléchies, on peut articuler la protection du patrimoine immatériel au développement local.

A ces apports sectoriels, l'action associative a œuvré de manière horizontale en faveur des « laissés pour compte » et des « personnes en situation de non pouvoir ».

Ainsi, le développement futur escompté pour la province de Zagora, pour se réaliser, doit s'accompagner des conditions suivantes :

- une stratégie d'intervention claire fondée sur un dialogue intergénérationnel, interprofessionnel et interculturel ;
- un réel pouvoir d'action et une maîtrise parfaite des outils administratif, juridique, technique et financier ;
- un partenariat fort et mobilisant l'ensemble des acteurs et des réseaux ;
- une approche globale intégrant les préoccupations du développement socio-économique et culturel ;
- des ressources humaines qualifiées et dévouées et des moyens financiers suffisants.

Dans ce schéma futur, le rôle des associations de proximité serait capital à condition qu'elles développent des garanties éthiques sur la base d'une déontologie propre concrétisée par une charte mettant à l'abri l'action associative de tout dérapage, cessent d'évoluer vers l'administration des fonds et la prestation de services, et exploitent les opportunités nouvelles offertes par l'environnement externe.



Textes - iäëiãñ



## Fssusv i uzwu

Fssusv i uzwu  
Da av iswlellu  
Tin lkiä a mma pllu  
Ur skiv vif walu  
Azwu am tnbaät inu  
Zlan anaviz inu

Azgäär a mi iyvrf iddu  
Iomu yi ur ukizv ääu  
Irbi umrdul a ya mma nu ^  
As iyi yuwi uzwu  
S icrgan ddan iobann inu  
ääapt idamn a^ s ttddu

Isnnanen d ikäif inu  
Taäuyyi d attag inu  
Ig wari tiram inu  
äbë i tasmmi n uvu  
d usuy n ubazin g uvu  
amäay nkk a asslku  
iëçag iga vlilu

Aprda d asmun inu  
Aknnud ääjaë inu  
Ig umrdul amaäal inu  
Robv ur ipnin uzwu

Rru ! rru ! nçu ! rru !  
Ur baäv i waäu  
Illa uya g uduku  
As i ixub waäu  
Ur da i iswunfu  
Xs taäfi n warru

Nābē i tifawt inu  
Ad d i tali tbuvlu  
Tizlit n layt tfukku  
Askka nu ar issa ifsu  
Yacck ; izl umdlu  
Yili aha ufud iāpu  
Tplu yi tudrt tju  
Inna bab axatar nçu  
Ad iqqim yiā aha, uhu  
Ussan aha, aha, uhu

Mqqar iolulm ulmu  
A ul ad ur k ivwwu  
Isul ad ig armmu  
iwriv yasi t uzwu

Mupa bnsayn





## Timzgida n ssuq

Ismun wass timlsa nns. tasukt tssidda s tifawt n wasidd. Tipuna n ssuq ar tqnt tiggura nnsnt. Munn d zun d ku ass, ddu ugadir n ssuq. I<sup>^</sup>ēÇm oli tassnduqt n jjaj, ar ittpasab iqaēiÄn da smunn v wass. Zwarn s idrimn n lkaot.

-Wid gan 200drhm, ad inna oli lliv tn izzri.

Issnti ar ismuna iqaēiÄn n nnqurt, ar tn ittpasab gras d ix f nns. Lpus, ur nn yuzn afus, mac alln nns qqurnt v ifassn n oli ar zzrayn tidrimin yat s yat aylliv txwa tssnduqt.

-wid gan 235drhm. ass ad nsmun 435 drhm.

Yall iÇēi nns v lpus yini as:

-awa nska timzgida zikk !!!!

Irar as lpus :

-ini yi ukan mck a rad iyi tfkt ass ad. amma timzgida iÇäaē as walli mu tga tinns.

Ifiss oli yat tizi idrusn, yini as :

- rad ak fkv 35 drhm, asiv 50drhm, ajjv 350 i tmzgida.

- yak nniv ak tsmar iyi buġagaz ! awa smd iyi 50 drhm.

- lpus ! mayad iga win tmzgida, awa qnou, fad ad dark yili ula kyyin imik n lajē dar ēbbi.

yamÇ lpus 35drhm, yasi tawlaft lli sa tmntran, iswulu as udm i tfgga nns, yaww i uvaras, aylliv nn yaggug s imik yini as :

-timnsiwin a oli !

-timnsiwin a lpus ! askka, v tizi lli bdda d udvar lli bdda, ad iplu yiÄ nnk !

Kra igat ass ar ttmaggar dar waggur wiss 7 n ssuq v tiss mrawt n tifawt, kcmn s ssuq ar tmntran i tmzgida. oli yusi tassndduqt n jjaj mani v ttlupn middn tikki nnsn. Lpus, yusi yat twlaft f ittyara « asnfar n tusska n tmzgida n ssuq » ityara ddaw nns s torabt « man bana masjidan... bana llahu llhu daran fi ljanina ». s tjllabiyin nnsn tumlilin rkanin, ar zrayn v tswak n ssuq, oli ur ar ittfissas, imi nns gant d gis layat n lquran zun d asif. Lpus ur ar isawal, var iv illa mad asn ifkan kra, ar dis ittdou oli, ar fllas itrara s « amin, llahumma amin ».

Ig bdda vikan, ussan d wayyurn... tadgāat bÄun aynna d smunn, mac ili n lpus idrus bdda f win oli. Yan wass, iēÇ lpus ifssi nns, yini as :

- Iqqan d ad ttaÇmv unck lli ttasit,

Irar as d oli s usaya:

-tssnt mas nlla v twuri igan tin ëbbi ! hati timzgida a mu nttazzal, nvd ur trit kyyin ad ak isku ëbbi tigmmi nnk v ljnt ?

-ur tt akæ Īāfv v tudrt, ajj ad srs ttwargav v mani yaĀn? d, yat ar snat, nkki ur riv tigmmi ula ibrgmmi. fki iyi hlli tivrad inu.

- man tivrad f a tsawalt a lpus? yak is a ka hlli ntmtra i tmzgida !!!!

-nkki maya iga dari tawuri, ula tiÇilla lli didk tÇallav, kudnna nmun, kcmnt v twuri. iv rupv, han ur ar tÇallav.

-cciān ay ann a lpus ! nol t, tvrt lmuoawwidatayn fad ad dik ingiri.

- max ad ur tinit, cciān ak ur yujjan ad iyi takkat tivrad inu ?

Çin immdukkal, ibbi nn lpus aĀaë nns, ur ar d sul ittacka. Ar isaqsa v inbdadn n tmsmunt n tmzgida ad asn inna mas ur ar sul iswuri d oli. mac, ur yufi awd yan. illa mad as akæ innan mas ur tlli tmsmunt ann. oli bbin fillas iqaridn, iffv ar ittlli s umddakkæel nns. Lpus izdv v upanu n ddu iskfal n yan uÇkka. iĀ, ar itgga anĀaf ; Azal, ar itmtra i tmzgida. Ismun oli asduqqr d udpay n taggurt, yaf inn lpus iÇÇI sul. tasga nns yat tmvart, tĪāā ar tsbuxrur. Yurri oli tivrdin, iffv d lpus s dars :

- Yak tnnit iyi ur tiwlt !!!
- Ur tga tmvart inu, tga tmocrt inu, ar nttaws f lkra n upanu ad.
- Mad igan tawuri nns ?
- ajj tamvart, ma tt trit. Ma k id yiwin s dari.
- Riv ad nurri s twuri nnv. ad ntmtra i tmzgida.
- Uhu, nkki maynna ur sul dari iffaw : iqaëiĀn lli ttasit, ula willi tsmunat I tmzgida, saqsav ur illi mad issnn awd yat f tmsmunt n tmzgida n ssuq !!!

Bbin ifaddn n oli, isaya, isqurri d alln ar iswingim, ikk yat tizi n ifssi yini i lpus :

-yak ur nn tsaqsat lqayd f tmsmunt n tmzgida ?

- uhu,

- Surf iyi a lpus f mad izrin. Mac, tssnt iv ur tsqrt vik ad ur a tddrt v tmazirt ad. Middn n vurnv ur ad ak awsn s yism n tfgannit, ula acku tkucmt, ula tavamt gisn. mayad ajj t i wiyyaĀ. Wid, iqqan d ad asn tinit han ra trbpm uggar v ddunit ula dar ëbbi. ran ad kcmn s ljnt f tadawt n ddrawc...

Lpus ur d sul yull awal, ikcm s upanu yasid tawlaft lli sa tmntran, ils d tjllabit nns tumlilt irkan, munn d ubrid s ssuq. mac tawala ad, aynna smunn bĀunt.

Obdlla ãABëI

Timzgida n ssuq

Obdlla ãABëI



## Guide de rédaction de la revue *ⵓⵝⵉⵏⵓⵎⵓⵏⵓⵎ*-Asinag

### *Conditions générales*

- Tout article proposé doit être original, accompagné d'une déclaration de l'auteur certifiant qu'il s'agit d'un texte inédit et non proposé à une autre publication.
- Le compte rendu de lecture doit avoir pour objet la lecture critique d'une publication récente (ouvrage, revue ou autres) en la situant dans l'ensemble des publications portant sur le thème concerné.
- Tout article publié dans la revue devient sa propriété. L'auteur s'engage à ne pas le publier ailleurs sans l'autorisation préalable du Directeur de la revue.
- Les textes non retenus ne sont pas retournés à leurs auteurs. Ceux-ci n'en seront pas avisés.

### *Présentation de l'article*

- Une page de couverture fournira le titre de l'article, le nom, le prénom, l'institution, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de fax et l'adresse électronique de l'auteur. Seuls le titre de l'article, le nom et le prénom de l'auteur et le nom de son institution doivent figurer en tête de la première page du corps de l'article.
- Les articles seront envoyés par courrier électronique sous forme de fichier attaché en format Word ou RTF (Rich Text Format) à l'adresse suivante : « *asinag@ircam.ma* ».
- L'article ne dépassera pas 15 pages (Bibliographie et moyens d'illustration compris).
- Le texte sera rédigé en police **Times**, taille 12, interligne **1**, sur des pages de format (17\*24). Le texte en tifinaghe doit être saisi en police **Tifinaghe-ircam Unicode**, taille 12, téléchargeable sur le site Web de l'IRCAM « <http://www.ircam.ma/lipolicesu.asp> ». Pour la transcription de l'amazighe en caractères latins, utiliser une police Unicode (**Gentium**, par exemple).
- Le titre est d'environ 10 mots et peut être suivi d'un sous-titre explicatif. Il sera rédigé en gras, de police Times et de taille 14.
- Le résumé des articles ne dépassera pas 10 lignes.

### *Moyens d'illustration*

- Les tableaux sont appelés dans le texte et numérotés par ordre d'appel (chiffres romains). La légende figurera en haut des tableaux.
- Les figures et les images sont appelées dans le texte et numérotées par l'ordre d'appel en chiffres arabes. La légende sera donnée en dessous des figures.

### Références bibliographiques et webographiques

- Les références bibliographiques ne sont pas citées en entier dans le corps du texte, ni dans les notes. Sont seulement indiqués, dans le corps du texte et entre parenthèses, le nom de/des auteurs suivi de la date de publication du texte auquel on se réfère et, le cas échéant, le(s) numéro(s) de la/des page(s) citée(s). Si les auteurs sont plus de deux, indiquer le nom du premier auteur, suivi de « et al. ».

**Ex. :** (Geertz, 2003) ; (Pommereau et Xavier, 1996) ; (Bertrand et *al.*, 1986) ; (Bouzidi, 2002 : 20).

Dans le cas de plusieurs publications d'un auteur parues la même année, les distinguer à l'aide de lettres de l'alphabet en suivant l'ordre alphabétique (1997a, 1997b, etc.).

**Ex. :** (Khair-Eddine, 2006a) ; (Khair-Eddine, 2006b).

Lorsque plusieurs éditions d'une même référence sont utilisées, on signalera la première édition entre crochets à la fin de la référence dans la liste bibliographique.

- Les références bibliographiques complètes, classées par ordre alphabétique des auteurs, sont fournies à la fin de l'article (sans saut de page).

✓ Les titres des ouvrages sont présentés en italique.

Les références aux **ouvrages** comportent dans l'ordre : le nom de l'auteur et l'initiale de son prénom, l'année de parution entre parenthèses, suivie, s'il s'agit de l'éditeur, de la mention (éd.), le titre, le lieu d'édition, le nom de l'éditeur.

Toutes ces indications seront séparées par des virgules.

**Ex. :** Cadi, K. (1987), *Système verbal rifain, forme et sens*, Paris, SELAF.

✓ Les titres d'articles de revue, de chapitres d'ouvrages, etc. se placent entre guillemets.

Les références aux **articles de revue** comportent (dans l'ordre) : le nom et l'initiale du prénom de l'auteur, l'année d'édition, le titre de l'article entre guillemets, le titre de la revue en italique, le volume, le numéro et la pagination.

Toutes ces indications seront séparées par des virgules.

**Ex. :** Peyrières, C. (2005), « La recette de notre caractère », *Science & Vie Junior*, n° 195, p. 48-51.

✓ Les références aux **articles de presse** comportent seulement le titre entre guillemets, le nom du journal en italique, lieu d'édition, la date et le numéro de page.

**Ex. :** « Les premiers pas du supermarché virtuel », *l'Economiste*, Casablanca, 26 octobre 2007, p. 17.

✓ Les références aux **chapitres d'ouvrages collectifs** indiquent le nom et le prénom de l'auteur, le titre du chapitre, la référence à l'ouvrage entre crochets : [...].

✓ Les références aux **actes de colloques** ou **de séminaires** doivent comporter le nom et la date du colloque ou du séminaire.

*Ex.*: Boukous, A. (1989), « Les études de dialectologie berbère au Maroc », in *Langue et société au Maghreb. Bilan et perspectives*, Actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat en octobre et décembre 1986, p. 119-134.

- ✓ Les références **aux thèses** : elles sont similaires aux références aux ouvrages, on ajoute l'indication qu'il s'agit d'une thèse, en précisant le régime (Doctorat d'Etat, Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle...) et l'université.

*Ex.* : Hebbaz, B. (1979), *L'aspect en berbère tachelhiyt (Maroc)*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université René Descartes, Paris V.

- Les références **webographiques** : il est nécessaire de mentionner l'URL (Uniform Resource Locator) et la date de la dernière consultation de la page web.

*Ex.* : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue\\_construite](http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_construite), octobre 2007.

### *Notes, citations et abréviations*

- Dans le cas où des notes sont fournies, celles-ci sont en bas de page et non en fin d'article. Il faut adopter une numérotation suivie.
- Citations : les citations de moins de cinq lignes sont présentées entre guillemets « ... » dans le corps du texte. Pour les citations à l'intérieur des citations, utiliser des guillemets droits « ... "..." ... ». Les citations de plus de quatre lignes sont présentées sans guillemets, après une tabulation et avec un interligne simple.
- Toute modification d'une citation (omission, remplacement de mots ou de lettres, etc.) est signalée par des crochets [...].

*Sous-titres* : le texte peut être subdivisé par l'utilisation de sous-titres en caractères gras.

*Italique* : éviter de souligner les mots, utiliser plutôt des caractères en italique.

- Si l'auteur emploie des abréviations pour se référer à certains titres qui reviennent souvent dans l'article, il devra les expliciter dès leur premier usage.

*Ex.* : Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM).





# REVUE *ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ*- Asinag

## Bulletin d'abonnement

**Périodicité** : 2 numéros par an

Bulletin à retourner à :

**Institut Royal de la Culture Amazighe**

Avenue Allal El fassi, Madinat al Irfane, Hay Riad. B.P. 2055 Rabat

Tél : (00212) 537 27 84 00 – Fax : (00212) 537 27-84-36

**e-mail** : [abonnement@ircam.ma](mailto:abonnement@ircam.ma)

Titre	*Maroc Prix /an	*Etranger Prix /an	Quantité	Total
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> - Asinag	100 Dh	30 €		

\*Les frais d'expédition sont inclus dans ces tarifs (Maroc et étranger)

Nom, prénom : .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Pays : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

**Je désire souscrire un abonnement à la Revue *ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ*- Asinag de :**

1 an

2 ans

**Mode de paiement :**

Chèque bancaire à l'ordre de .....

Virement bancaire

Préciser les noms et adresse de l'abonné.

Banque.....N° de compte : .....

Date :

Signature



## مجلة أسيناكس-٥٤١٥٠٠

### قسمة الاشتراك

تصدر هذه المجلة بمعدل عددين في السنة

ترسل قسمة الاشتراك بالبريد العادي الى العنوان التالي :

المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية

شارع علال الفاسي، مدينة العرفان، حي الرياض ص.ب. 2055 الرباط

الهاتف: 00 27 84 537 (00212) الفاكس: 36-84-27-537 (00212)

البريد الإلكتروني: [abonnement@ircam.ma](mailto:abonnement@ircam.ma)

العنوان	*المغرب الثلث / سنة	*باقي الدول الثلث / سنة	الكمية	المجموع
أسيناكس - □□□□□□	100 Dh	30 €		

\* بما فيه مصاريف الإرسال (المغرب وباقي الدول)

الاسم و النسب:.....

المؤسسة : .....

العنوان :.....

البلد : .....

المدينة:.....: الرمز البريدي.....

الهاتف :.....: الفاكس.....

أريد الاشتراك في مجلة أسيناكس-٥٤١٥٠٠ لمدة:  سنة  
 سنتين

طريقة الأداء:

شيك بنكي لفائدة .....

التحويل البنكي

يجب تحديد اسم وعنوان المشترك.

المؤسسة البنكية.....رقم الحساب.....

التوقيع :

التاريخ :